Nos 77-78 JANVIER-JUIN 1956

REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE

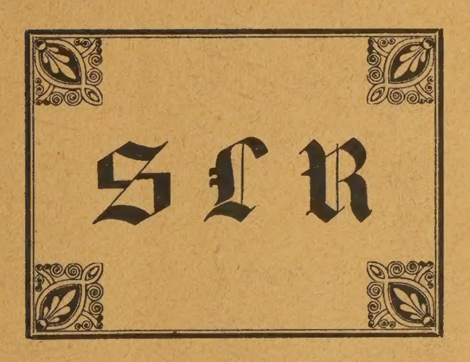
PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

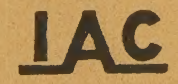
AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono ; ..... esiste *la latinità*.

TOME XX



A LYON : 58, RUE VICTOR-LAGRANGE
A PARIS : 10, RUE DE L'ÉPERON, VIe



SOMMAIRE

Les prochains fascicules contiendront :

F. SCHÜRR, La diphtongaison romane (*fin*).

C. TH. GOSSEN, Remarques sur l'emploi et la valeur des exclamations et des interjections invocatoires en italien.

J. VENY CLAR, Los supervivientes romanicos de Talentum « Deseo ».

K. MICHAËLSSON, Les sobriquets dans les Rôles de taille.

K. BALDINGER, Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française.

A. J. BLISS, The chronology of some anglo-norman soundchanges.

Voir les indications concernant la Société de Linguistique Romane (adhésions, cotisations) et la Revue de Linguistique Romane (rédaction, abonnements, commandes), p. 3 de la couverture, à la fin de ce numéro.

LA PRÉPOSITION LATINE *DE* ET LE GÉNITIF. UNE MISE AU POINT

La réduction qu'a subie le système flexionnel du latin évoluant vers l'état roman a eu pour contrecoup la surcharge de certains mots grammaticaux. C'est tout particulièrement le cas de la préposition *de*. Devenu dès le latin archaïque — grâce à son initiale consonantique et aux dépens de *ex* et *ab* [1] — le renforçant de l'ablatif proprement dit, *de* a fini par s'enrichir de nombreux emplois qui se sont développés surtout en bas-latin : les sens partitif [2], instrumental et, notamment, celui de possession ainsi que diverses valeurs qui appartenaient en propre au génitif.

Quelle est l'origine des constructions, communes à la *Romania* actuelle excepté le roumain, du type *donum de patre, filia de rege* se substituant aux groupes latins avec le complément au génitif? Les manuels de romanisme n'y voient guère de problèmes. On invoque, d'un côté, le sens de séparation, de point de départ, et de l'autre, celui, figuré, qui marque une relation : « Dans une phrase *de tauro corium protulit* (Hyg. fab. 195), le cuir provenant du taureau peut aussi être considéré comme en faisant partie intégrante et lui appartenant : il en est résulté que *corium de tauro* s'est substitué progressivement à *tauri corium*. D'autre part d'une phrase comme celle-ci : *De triumpho autem nulla me cupiditas tenuit* (Cic. ep. ad Att. 7, 2, 6), où l'expression détachée en tête signifie

1. Pour la concurrence de ces prépositions, voir Guillemin, *La préposition « de »*, etc. (v. la Bibliographie, II, à la fin de cet article). Les scribes des VIIe et VIIIe siècles ne connaissent *ab* et surtout *ex* qu'à titre de réminiscence ; les diplômes lombards introduisent *da* (v. J. Svennung, *L'évolution de la préposition italienne* da *à partir de* de ab *dans le latin*, in *ALMA*, XXI, p. 55-85).

2. Le tour en *de* au sens partitif est, dès le début, un concurrent plutôt que le successeur du génitif partitif; voir V. Väänänen, *Sur la préposition latine* de *marquant la notion partitive*, in *Arctos, Acta philologica Fennica* (Helsinki), nouvelle série, vol. I, 1954, p. 192-198.

‘en ce qui concerne le triomphe’, on peut facilement extraire un groupe *cupiditas de triumpho* équivalant à *triumphi cupiditas*, c’est-à-dire traduisant la relation objective... Par ce double mouvement de la pensée ont été créés et se sont peu à peu implantés les groupes qui exprimaient d’une façon plus analytique les diverses relations du génitif[1]. »

Voilà qui ne saurait être contesté. Reste seulement à éclairer le tracé de ce « mouvement de la pensée » qui mène à la « grammaticalisation » du tour périphrastique, c’est-à-dire à l’effacement du sens primitif de la préposition et à sa substitution définitive au génitif « synthétique ». A nous de demander : par quelles étapes, à quel état de langue, vers quelle époque le génitif latin en est-il venu à le céder à la locution prépositionnelle? Les manuels de latin sont en général réticents sur ces questions[2]. Le *Thesaurus linguae latinae*, V, col. 44-79[3], donne bien, sous les rubriques « De origine » et « Varia et singularia, praecipue apud recentiores obvia », un certain nombre d’exemples où la préposition est censée remplacer le génitif, mais les valeurs ne sont pas précisées. Cette lacune est comblée dans une large mesure par l’étude de Mlle Guillemin sur la préposition *de*, qui toutefois s’arrête à l’époque de transition dont le renseignement nous est particulièrement précieux. Dans sa conclusion, Mlle Guillemin constate que « la fin de l’empire a retrouvé la préposition [*de*] dans les positions qu’elle occupait au temps de Plaute et de Varron et que ces positions ont été le point de départ de son évolution dans les langues romanes »[4] — sort commun à tant de traits populaires. Cependant, con-

1. E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, § 109 a). W. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, § 44, avait exposé une vue assez analogue : « ...*filia de rege* ist ‘eine Tochter mit bezug auf einen König’. In anderen Fällen kann auch eine der anderen Bedeutungen [de la préposition *de*] vorschweben. Wer statt *donum patris* vielmehr *donum de patre* sagt, fasst offenbar den Geber als den, von welchem aus etwas geschieht ». Le difficile, admet M.-L., c’est la détermination de la cause et de la date de l’innovation ; de toutes façons, elle répondrait à « ein gewisses Streben nach Anschaulichkeit ». Ailleurs (*Grundriss der romanischen Philologie*, I, p. 487) M.-L. croit pouvoir ramener *de* pour le génitif dans diverses fonctions jusqu’à l’époque de Plaute et en fixer le stade de généralisation vers 200. Pareille opinion surannée se rencontre encore dans l’*Introduction to Vulgar Latin* par C. H. Grandgent, § 89.

2. Schmalz-Hofmann, p. 525 : rien sur *de* adnominal en concurrence avec le génitif ; Ernout-Thomas, p. 34, se contentent d’affirmer que si *de* est attesté avec valeur partitive dès l’époque républicaine, par contre « on chercherait vainement dans la latinité proprement dite un exemple du type *liber de Petro* marquant la possession ».

3. Signé de Gudeman.

4. *Op. cit.*, p. 121.

tinue-t-elle, malgré la persistance de la notion de l'ablatif, la multiplicité de ses emplois et l'ambiguïté de certaines de ses significations prédisposaient *de* dès cette époque ancienne à son rôle futur de préposition bonne à tout.

Or, à en croire certaines monographies portant sur des textes bas-latins, cette transformation se serait bien accomplie dès avant la phase romane : en effet, elles sont nombreuses à enregistrer des emplois de *de* « pour le génitif » [1].

D'un autre côté, les linguistes américains L. F. Sas et R. Politzer ont établi que jusqu'au VIII[e] siècle les documents latins de la France et de l'Italie non seulement connaissent les génitifs en *-ae*, *-i*, *-is*, *-arum*, *-orum*, *-um*, mais s'en servent de préférence aux tournures analytiques et au cas oblique marquant la possession [2].

Les relevés de ce genre réunissant souvent des matériaux précieux, risquent cependant de dissimuler la complexité des faits par un classement sommaire. Afin d'en tirer toute l'information relative au problème qui nous occupe, nous avons soumis les données des principales études de bas-latin à un nouvel examen, en plus de dépouillements personnels faits sur un nombre de textes juridiques et administratifs des VII[e] et VIII[e] siècles provenant du nord de l'Italie [3]. Les résultats obtenus seront confrontés avec les faits romans, tant ceux comportant la préposition *de* que les autres innovations correspondant au génitif, en particulier le cas régime pur et simple, type passé en ancien français et provençal : *la fille le roi*, *la filha lo rei*, ainsi que le tour avec la préposition *ad* : (ancien) fr. *la fille au roi*.

Les diverses valeurs que *de* a connues en latin se laissent toutes ramener, en dernière analyse, au sens primitif d'éloignement (originairement avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas), et qui accompagnait surtout des verbes impliquant la même idée : *de foro discedere*, *anulum de digito detrahere*. Par conséquent, des deux points de départ

1. C'est le cas de la presque totalité des études de bas-latin indiquées ci-dessous, Bibliographie, II.

2. Sas, p. 486 sq. et 475 sq. ; Politzer, p. 107. Les chiffres que représentent ces statistiques sont sujets à caution, le triage des matériaux n'étant pas suffisamment poussé ; par ex., Sas, p. 113 fait figurer, à tort, parmi les cas en *-o* pour le génitif, *vino modios tantos*, *oleo libras tantas* et d'autres semblables, où il y a simple complément d'objet.

3. Voir la Bibliographie, I. Les abréviations des œuvres anciennes sont celles du *Thesaurus linguae latinae*.

prêtés traditionnellement au sens de possession, l'un se rattache directement à la signification première et concrète tandis que l'autre, 'au sujet de', quoique de date ancienne elle aussi, marque une acception figurée. Il va de soi qu'entre les deux et à leurs abords, s'échelonnent quantité de nuances difficiles à délimiter et à grouper. Néanmoins, ne fût-ce que pour avoir une base d'opération, nous allons tenter un classement qui n'aura rien de définitif. A l'intérieur de chaque secteur, on tâchera de poursuivre l'évolution vers l'état de mot grammatical au fur et à mesure que l'idée verbale de séparation passe au second plan.

I. — Sens local de séparation-provenance et dérivés.

A la suite de constructions partitives telles que *unus de multis* (rivalisant dès le début avec *unus ex multis* et *unus multorum*) ou *primus de numero patrum*, Mlle Guillemin [1] fait observer qu'il y a intérêt à en distinguer le « groupe qualificatif » : c'est celui-ci qui aurait donné « les innombrables compléments français construits avec *de*, dont beaucoup correspondent aux emplois du génitif latin ». Nous croyons cependant devoir pousser l'analyse plus loin et distinguer tout d'abord deux groupes, de caractère plus concret ceux-ci, et qui tiennent à la fois des sens ablatif et partitif.

A) Le tout dont une partie intégrante est visée. Du sens 'sorti de', 'extrait de' on passe aisément à celui de 'faisant partie de'. Ce dernier est amorcé dès la période archaïque, en particulier chez Caton et Varron dont la langue sent son terroir, pour resurgir à l'époque postclassique [2] : Cato *Agr.* 96,1 *Oves ne scabrae fiant : amurcam* ('marc d'huile') *condito, puram bene facito, aquam in qua lupinus deferverit et faecem de vino bono, inter se omnia conmisceto.* Varro *Rust.* 1,41,5 *quare ex terra potius in seminariis surculos de ficeto quam grana de fico expedit obruere.* L'idée d'extraction, sans être exprimée, est encore facile à suppléer : 'lie (provenant) du bon vin', 'scions (sortis) de figuiers', 'graines (tombées) de figues'. A l'époque postclassique : Curt. 8,8,9 *spolia de hostibus sustinere non possunt.* Par la suite, l'idée d'extraction s'efface : Peregrinatio 10,4 *Nam et fundamenta de castris Israhel et habitationes ipsorum... in eo loco parent* [3]. Greg. Tur. *Hist. Franc.* 21, p. 44,8 *parietes de cellola in qua*

1. *Op. cit.*, p. 75.
2. Guillemin, p. 81 sq., rangerait ces cas parmi les tours qualificatifs.
3. Cité par Sas, p. 166 et 256.

Joseph tenebatur suspenduntur in sublimi[1] : c'est bel et bien le rapport d'une partie intégrante avec un tout.

Cet emploi prend pied dans les documents tardifs : Fredeg. 1,130,17 *civitates de regno Theuderici*[2]. Longob. 161, II, p. 96 (Lucca, an 762) *clausura de vinea da Uvarnichis, in caput de vinea nostra da Gaudentiolo*. Ibid. 111, II, p. 320 (an 754) *fine sancti Richuli et fine de Tricchase et fine de Aque Albule*; à noter l'opposition entre *sancti Richuli*, génitif, d'une part, et *de Tricchase, de Aque Albule* de l'autre, ces derniers noms propres étant sans doute devenus indéclinables. Voici des tours plus hardis, se rapprochant du génitif de possession : Longob. 267, II, p. 372 (Lucca, an 768) *in vinea de suprascripta eclesia*. San Vicente, 11,7,948 *corpus de ipso nostro antegessore*[3]. D'un ordre différent est Venance Fortunat, *Vita s. Mart.* 2,369 *et manus alma pedes de peccatore luebat*[4]. Le complément précédé de la préposition équivaut, plutôt qu'à un génitif, à un datif d'intérêt. Du reste, il répond à un désir de varier le style, comme on peut en juger du contexte :

> *Cuius dulcis erat favor et honor altus amoris,*
> *non solum abluere alterius, sed lambere plantas,*
> *hospitis atque novi vestigia tergere lingua,*
> *semper aquam manibus tribuens venientibus ipse,*
> *caelestis cupiens homini servire minister,*
> *et manus alma pedes de peccatore luebat.*

A noter la suite ascendante des tournures équivalentes : *alterius hospitis atque novi — venientibus, homini — de peccatore.*

B) Descendance. Dès l'époque archaïque, la préposition (en principe, *ex* ou *de* pour la descendance directe, *ab* pour la descendance éloignée) se lie à l'ablatif d'origine pour des raisons de clarté, notamment quand le complément est un pronom : Plaut. *Epid.* 574 *ex te nata*. Par ailleurs, *de* s'introduit : Plaut. *Capt.* 277 *quo de genere natust illic Philocrates?* Ov. *Met.* 9,613 *de tigride natus*. Cic. *Rep.* 2,34 *cum de matre familias Tarquiniensi duo filios procreavisset*[5]. Partant des tours *natus, nasci de aliqua, filium habere de aliqua*, on arrive à dire *filius de aliqua, de aliquo* :

1. Bonnet, p. 610.
2. Haag, § 115.
3. Bastardas Parera, p. 47.
4. Blomgren, I, p. 128 sq., le cite à preuve de : « Ponitur... a Fortunato *de* cum ablativo pro cuiusvis generis genetivo. »
5. Ernout-Thomas, p. 71.

Greg. Tur. *Hist. Franc.* 9,11 *ut videre merear filios de filio meo Childeberto* [1]. Roth. 216 *si filii de ipsa muliere fuerint.* Ibid. 137 *Si infans parvus de massario* ('tenancier') *occisus fuerit* [2]. *Si quis infantem parvulum de massario aut de servo casu facientem occiderit.*

C) Rapport constant (résidence, service, surveillance, etc.) d'un individu avec un lieu. Qui provient d'un endroit, peut y avoir sa résidence, une occupation ou une attache quelconque. D'où cet emploi fréquent en bas-latin : Peregrinatio 21,3 *Ibi... nulli alii commanent nisi clerici de ipsa ecclesia* [3]. Roth. 264 *teneat eum... et mox mandet ad iudicem de locum unde fugire coepit.* Ibid. 133 *Si quis servum alienum bovulco de sala* ('sorte de ferme') *occiderit.* Longob. 12, I, p. 31 (Lucca, an 700) *et hoc repromitto tibi domnus Balsari episcopus vel successoribus tuis de eglesie.* On voit du dernier exemple qu'aucune idée d'éloignement n'est plus à suppléer. De même, Marculf, *Ind.*, II, p. 70, 21 *domesticus de villas* (ailleurs *domesticus super villas*); le même texte porte *abba de ipso monasterio* en face de *memorate urbis episcopus* [4]. Dans les chartes privées de la Gaule, l'expression *abba de basilica* revient fréquemment [5].

D) Qualification. Anciennement, *de* accompagne l'ablatif pour marquer le lieu ou le milieu auquel appartient un individu ou un groupe d'individus par naissance, par habitude ou par occupation [6]. Or un déterminant de ce genre acquiert facilement une teinte qualificative, soit dépréciative soit laudative : Cic. *Or.* 47,1 *Non enim declamatorem aliquem de ludo* ('qui sente son école') *aut rabulam de foro* ('un brailleur de forum [7]'), *sed doctissimum et perfectissimum quaerimus*; la valeur appréciative des tours prépositionnels est mise en relief en les opposant aux qualificatifs *doctissimum* et *perfectissimum.* Les auteurs de basse époque affectent ce tour pour des raisons stylistiques, comme remplaçant soit d'un adjectif soit d'un génitif : Min. Fel. 25,3 *Mox alienas virgines iam desponsatas, iam destinatas et nonnullas de matrimonio mulierculas sine mora*

1. Bonnet, 609.
2. Var. *De infante massario.*
3. Sas, p. 23.
4. Uddholm, p. 119.
5. Vielliard, p. 76 sqq.
6. Guillemin, p. 75 sqq.; Thesaurus, V, col. 54 sq. et 58. La plupart de nos exemples antérieurs à 600 sont empruntés à l'un ou à l'autre.
7. Thesaurus, V, col. 54 « i. forensis » ; mais l'adjectif ne rend pas la même nuance.

eripuit violavit inlusit (souci de variété) [1]. Cyprian. *Epist.* 76,1 *de saeculo homines* [2]. Tert. *Adv. Marc.* 5,2 *angelus de caelo* [3].

La construction qualificative indique, en parlant de choses, le lieu de provenance, la catégorie, l'espèce, la substance, faisant concurrence à l'adjectif dérivé du nom en question : Varro *Rust.* 1,37,1 *stercus optimum scribit esse Cassius volucrinum... De hisce praestare columbinum... Id ut semen aspergi oportere in agro, non ut de pecore acervatim poni.* Virgile a, d'un côté, *Aen.* 4,457 et 6,69 *de marmore templum*, de l'autre, *Aen.* 4,392 *marmoreo thalamo.* Vitr. 3,3,5 *de materia trabes* (l'adjectif correspondant à *materia* ' bois ', *materiarius* étant peu usité [4]). Le bas-latin l'affectionne partie comme expédient stylistique, partie pour sa commodité surtout en parlant des noms propres ou de noms de matières exotiques : Min. Fel. 30,6 *non dissimiles* (c'est-à-dire de ceux qui pratiquent des sacrifices humains) *et qui de harena feras devorant* (cf. Amm. 29,1,27 *harenaria fera*). Ibid. 7,2 *specta de libris memoriam* (' la tradition écrite '). Cyprian. *Ad Donatum* 14 *gratuitum de Deo munus.* Venant. Fort. *Carmen in laudem s. Mariae* 1 *Lingua prophetarum cecinit de virgine partum* (= *virgineum p.*) [5]. Tert. *Nat.* 2,16 *cerasium de Ponto* [6]. Vitae Patrum 5,10,76 *stramentum hoc de papyro* [7]. Compos. Luc. 23 *fasces de taeda* [8].

Assez rare, même à l'époque tardive, paraît être le tour prépositionnel exprimant, à l'égal du génitif, une qualité particulière : Sil. 13,268 *nostro de nomine consul* [9]. Longob. 19, I, p. 70 (Siena, an 715) *presbiterum suum posuit unum infantulo de annos duodecim.*

Une valeur tenant du sens qualificatif mérite une attention particu-

1. Boenig, p. 89 « *de matrimonio* = maritatae ».
2. Cf. Tert. *Exhort. ad castit.* 13 *feminae quaedam saeculares.*
3. Thesaurus, V, col. 55 « i. caeli ». Cf. Vulg. Luc. 2,13 *Et subito facta est cum angelo multitudo militiae caelestis.*
4. Thesaurus, *s. v.*
5. Blomgren, II, p. 27 : « de virgine partum idem valere censeo quod virginis partum ». Le passage difficile de Venance Fortunat, *Carm.* 7,12,16 *Quis non versutus recubet dum fine supremo/de Palamede potens ars in Ulixe perit?* est sans doute bien interprété par M. Blomgren, I, p. 128 : ' quel homme rusé ne resterait tranquille (dans sa tombe), une fois que la ruse qui avait eu raison de Palamède s'est perdue avec Ulysse ? ' (*de Palamede* se rapportant, non à *ars*, mais à *potens*).
6. Thesaurus, V, col. 55 « i. Ponticam vel Ponti ».
7. Salonius, p. 205, avec plusieurs exemples analogues.
8. Svennung, *Compos.*, p. 152.
9. Guillemin, p. 81 sq.

lière : celle qui marque une propriété ou une circonstance distinctive ou concomitante servant de signe caractéristique. Elle n'apparaît, sauf erreur, qu'avec la littérature chrétienne. Si une vague idée d'éloignement subsiste dans Tert. *Adv. Val.* 28 *centurio de evangelio* [1], il n'en est plus de même de Vulg. *Esth.* 6,8 *imponi super equum qui de sella regis est* 'le cheval que monte le roi' : il y a simple rapport de concomitance. Les écrits techniques et juridiques de la période de transition en usent librement : Casae Litt. 312,26 *casa de littera suprascripta* (cf. ibid. 322,8 *istius litterae casa* = *casa quae per... litteram nomen habet*, ibid. passim) [2]. Compos. Luc. C 22 *facies fornacem de bitriarium* (variante *facies fornacem vitrarii*), ibid. R 27 *in fornace de vitriario superius* 'four de verrier' [3]. Lex Sal. (éd. Behrend) 23,3 *si q(uis) sclusa de farinario ruperit* 'écluse de moulin' [4]. Lex Sal. (éd. Hessels-Kern) 27,3 *pedica de caballo* (ms. 4 *pedica caballo*) 'entrave à cheval' [5]. Longob. 50, I, p. 168 (Siena, an 730) *Iumentas vero turma una de amissario* (= *admissario* 'étalon') *qui Apicio appellatur, una cum iumentas illas de Umbrone habet maiores et minores* ' une bande de juments, à savoir celle qui est servie par l'étalon appelé Apicio, jointe à celles servies par Umbro'. Le déterminant désigne une notion abstraite : Lex Sal. (éd. Behrend) 10,7 *puerum aut puellam de ministeri(um)* ' de service'. Ibid. 9,5 *si vero pecora de damno inclusa fuerit damno stimato* (= *damnum aestimatum*) *reddat* 'troupeaux endommagés' [6].

Nous sommes en présence de deux types de complément : 1) déterminant de caractérisation c'est-à-dire qui désigne un concept virtuel avec valeur d'adjectif, le tout formant un composé [7] : cf. fr. *chien de berger* (nom caractérisé) et *le chien du* (*d'un*, *de ce*) *berger* (détermination actuelle, marquant la possession); 2) déterminant de concomitance servant à identifier ou à spécifier le déterminé. Des langues romanes, l'espagnol et le portugais affectent la préposition *de* pour les deux cas : 1) *horno de vidriero* (cf. le lombard *fornace de vitriario*), mais encore *traba de caballo* (cf. le *pedica de caballo* de la Lex Sal.), comme *molino de viento*, *vaca de*

1. Thesaurus, V, col. 58 « in evangelio memoratus ».
2. Josephson, p. 186.
3. Svennung, *Compos.*, p. 152 : « *de* ersetzt den Genetivus... possessivus ».
4. Schramm, p. 89 et 142.
5. Cité par Sas, p. 106.
6. Schramm, p. 88.
7. Voir Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 2e éd.; p. 89 sq

leche, gusano de seda; et le *pecora de damno* de la Lex Sal. n'est pas sans rappeler un *dueñas de pro* ou un *pora huebos de pro* de Mio Cid [1]; 2) *el hombre de la barba blanca, un hidalgo de los de la lanza en astillero* et des tours semblables rejoignent le lombard *turma de iumentas de amissario*... L'italien, où le complément caractérisateur est introduit tantôt par *da* tantôt par *a* (sans cependant cadrer avec les groupes français en *de* et en *à*) se sert pour 2) principalement de *da*, dont les diplômes lombards utilisés pour cette enquête offrent les premiers exemples en date [2].

E) Epexégèse. Valeur proche de la qualification, servant à préciser le contenu de la notion désignée par le nom déterminé : ‘qui consiste en...’, et qui se rencontre avec le génitif explicatif. Elle appartient à la littérature postclassique : Min. Fel. 2,3 *placuit Ostiam petere... quod esset corpori meo siccandis umoribus de marinis lavacris blanda et adposita curatio* (‘cure de bain de mer’). Ibid. 23,12 *et lapideus deus caeditur... nec sentit suae nativitatis iniuriam, ita ut nec postea... de vestra veneratione culturam* (recherche de variété). Venant. Fort. *Carm.* 2,14,28 *Sic pia turba simul, festinans cernere Christum,/ut caelos peterent, de nece fecit iter* (cf. ibid. 3,5,24 *intras mortis iter*...). Ibid. 5,5,24 *ut de conversis iret ad astra seges*. Ulp. *Dig.* 48,5,24 *hanc potestatem patri competere, si in ipsa turpitudine de adulterio deprehendat*. Longob. 17, I, p. 18 (Lucca, an 685) *reliquias vero dandas de ipsum corpus sanctum ad consilium episcopi sint*. Ibid. 113, I, p. 130 (Lucca, an 754) *Placuet... ut cambium de curte* [3] *ipsius Lucense in predicta eclesia sancti Martini melioratum datum fieri deviret pro personas de germanis vel germanas Auripert*. [Avec les noms de lieu, *de* explicatif se trouve dans trois diplômes lombards qualifiés par Schiaparelli de non authentiques : 41 et 42 *insola de Gussala*, 142 *castra de Surziano* (cf. ibid. 4 *Senense civitatis, Aretine civitatis*).]

F) Autorité ou particulier dont quelque chose procède, dépend ou ressortit. C'est une phase assez avancée vers la fonction purement grammaticale, et qui ne semble attestée qu'à partir du VIIIe siècle. Les actes lombards en font largement usage, par ex. Longob. 103, I, p. 298 (Lucca, an 752) *in iure et dominio de ipso sancto Dei monasterio* (même acte : *per imperationem episcopi Senensi aut sacerdotum eius*). Ibid. 19, I,

1. R. Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid. Texto, gramática y vocabulario*, II, § 184,17 et III, p. 889.
2. Voir Svennung, *L'évolution de la préposition italienne* da..., p. 57.
3. Pour cet emploi de *de*, voir ci-dessous p. 11.

p. 72 (Siena, an 715) *per rogo* (‘ instances’) *de episcopos Aredinos...*, *per rogo de sacerdotis Aretine ecclesie.* Ibid. 22, I, p. 89 (Lucca, an 718) *cum consenso de sacerdotis*. Nous rangerions ici : Luitpr. 125,8, p. 160, 9-10 (an 731) *et ipsam personam, qui hoc malum fecerit, tradere deveat in manu de mundoald* (‘ tuteur ’) *eiusdem feminae*; ibid. 143, 1, p. 172, 7 (an 735) *in manu de custode ipsius basilicae.* Ibid. 132,3, p. 164, 19 (an 753) *et reddat operas de ipsa ancillam, quam fraudolenter tolit* ‘ tantum pecuniae solvat domino, quantum labore suo comparasset mancipium ’ [1]. Le nom déterminé désigne une personne en rapport hiérarchique avec la personne indiquée par le nom déterminant : Roth. 352 *Si quis porcario de homine libero battederit... componat solidos vigenti* ‘ quiconque se portera à des voies de fait sur un porcher au service d’un homme libre... ’ ; [on lit dans la même charte : ...*non de casa massarii* (‘ tenancier ’)]. En attribut : Longob. 81 (an 721-744 ?) *Sic interrogamus estum Luciune, si omnis parentes eius fueset liverus* (= *liberi*)... *aut de parentes istius Totuni fueset; set este Lucius profesavet cot de parentis istius Totuni esseret...*

II. — Sens figuré de relation.

La valeur abstraite ‘ concernant’, ‘ au sujet de’ dérive elle aussi, en dernier lieu, du sens d’éloignement, la filiation sémantique étant : ‘ en partant de’ — ‘ à la suite de’ (d’où aussi l’idée de cause, proche de celle de relation, ainsi que celle de conformité : *qua de causa*, *ex* ou *de alicuius consilio*, etc.) — ‘ à propos de’ [2]. Ce tour accompagne surtout un verbe de perception ou de déclaration et un substantif congénère. Il peut encore se construire d’une manière lâche, servant à signaler le sujet psychologique, ou tout autre membre de la phrase mise en vedette. Son double avantage est d’être à la fois expressif et d’une imprécision commode : cf. Cato *Ad fil. frg.* 1 *interdixi tibi de medicis* [3], Plaut. *Asin.* 939 *de palla memento, amabo* (plus insistant que *pallae memento*). Dans ce secteur, la préposition *de* a donc vite fait d’atteindre un terme où elle « n’est plus qu’un signal, un appel à l’attention » [4].

1. Trad. Du Cange, *s. v operam reddere.*

2. Voir Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, *s. v.* L’hypothèse de Mlle Guillemin : *de* dans cette fonction représenterait le sens primitif ‘ sur ’ (*op. cit.*, p. 105), ne saurait nous convaincre. A comparer d’ailleurs all. *von*, suéd. *av*, etc., qui connaissent des emplois parallèles.

3. Thesaurus, V, col. 76 : « i. quod ad medicos attinet, interdixi, ne iis utaris ».

4. Guillemin, p. 100.

A) Complément adnominal : ‘portant sur’, ‘relatif à’. Auprès de substantifs verbaux et congénères, souvent en concurrence avec le génitif objectif : Ter. *Haut.* 424 *admiratio de filio* ‘admiration pour le propre fils’, Liv. 21,46,8 *victoriam de Hannibale Poenisque* [1], Cic. *Att.* 3,8,4 *metus de fratre* ‘craintes que j’éprouve pour mon frère’, tour exempt de l’équivoque auquel prête *metus fratris* ; Sall. *Catil.* 35,2 *ex nulla conscientia de culpa* (cf. Liv. 3,69,10 *conscientia culpae*). Voilà quelques exemples des plus saillants d’un usage qui, partant des substantifs verbaux, était appelé à faire tache d’huile [2]. Il ne fait que s’accentuer en latin postclassique : Min. Fel. 18,6 *de geminis memoria notissima est.* Venant. Fort. *Carmen in laudem s. Mariae* 38 *de populo vindex ipse propheta suo* (cf. Cic. *Nat.* 3,4 *peccatorum vindex*, etc.). Fredeg. 2,101,4 *inicium vindicte de genitoribus et fratribus* [3]. Peregrinatio 25,8 *Numerus autem vel ponderatio de ceriofalis vel cicindelis aut lucernis vel diverso ministerio nunquid extimari aut scribi potest ?* [4] Marculf, passim : *vinditio* (= *venditio*) *de villa* (*area, campo, servo*) [5]. Orib. *Syn.* 6,7 *signa de febribus* [6]. Liutpr. 133,3 (an 733) *precium de rebus mulieris suae.* Roth. 127 *plagas aut feritas tam de haldiûs* (‘sorte de serf’) *quam de servûs ministeriales seu servi rusticani...* ‘coups et blessures portés sur...’ Ibid. 385 *De mundio* (‘tutelle’) *puellae... Si mundius de puella libera... ad curtem regis ceciderit...*

B) Complément circonstanciel : ‘pour ce qui est de’, ‘à propos de’, ‘sur’. Construction courante surtout dans la langue familière dès l’époque ancienne (voir les exemples de Caton et de Plaute cités ci-dessus, p. 10). Elle se place volontiers en tête de phrase avec la valeur de ‘quant à’ : Cic. *Fam.* 3,12,2 *De me autem, suspice paulisper meas partes* ; cf. aussi Cic. *Att.* 7,2,6 cité par Bourciez (voir plus haut, p. 1). Pour la latinité tardive, il suffit de deux exemples : Roth. 224 *De quattuor vias ubi volueris ambulare, liberam habeas potestatem.* Longob. 163, II, p. 111 (Pavia, an 762) *replecabat adversus eum Tasso : de exemplas quam ostendis, mihi non impedit, quia autentica exinde non habis.*

On rencontre en latin tardif une nuance particulière, à cheval sur le

1. Mlle Guillemin, *op. cit.*, p. 81, a tort de mettre *victoria de* au même plan que *spolia de*, sous groupe qualificatif.
2. Guillemin, p. 100 sq., avec de nombreux exemples.
3. Haag, § 115 : « Fr. *de* entsprechend ».
4. Cité par Sas, p. 81.
5. Uddholm, p. 120. Exemples analogues chez Pei, p. 245.
6. Svennung, *Palladius*, p. 222.

sens de relation et le sens partitif : ‘en fait de’ ; Longob. 50, I, p. 169 (Siena, an 730) *de ceramento vero caldarias numero quinque*. Cartae Senonicae (MGH, Leg. V, Formulae), p. 196, 12-13 *Donat itaque ille honeste puelle, sponse suae... de fabricaturia* [1] *vero auro, argento in solidos tantos, de ostensolia* (‘ustensiles’) *vero tam aereis quam ferreis seu et lineis quicquid in domo rationaliter contenit* [2]. Nous interprétons de même Vitae Patrum 5,16,18 *vendebat eam* [sc. *mattam*] *in vicino vico, et bibebat quod accipiebat de pretio eius* ‘ce qu'il (en) reçut comme prix’ ; l'espagnol pourrait dire *lo que recibió de precio* [3].

III. — L'idée de possession.

A) *de* se substituant au génitif de possession. Nous dira-t-on que nous avons forcé la note en nous en tenant à la persistance des attaches avec le sens primitif d'éloignement, de point de départ ? Sans doute tel des exemples relevés plus haut, pris séparément ou extrait du contexte, paraît-il exprimer le rapport de possession sans plus, comme un *pedes de peccatore* chez Venance Fortunat, un *de ipso sancto corpus* dans un diplôme lombard, un *porcario de homine libero* dans l'Édit de Rothaire. En réalité, on serait justifié à qualifier pareilles locutions de remplaçants du génitif, n'était la présence, dans les mêmes textes, de l'ancien génitif ainsi que du « cas oblique » (et, à titre d'exception, de la préposition *ad*) marquant l'idée de possession. Tout au plus peut-on admettre une concurrence entre les trois manières de dire dans la basse-latinité et surtout dans le latin du VIIIe siècle. Ainsi, nous avons vu l'Édit de Rothaire juxtaposer *de mundio puellae* et *mundius de puella libera* (ci-dessus, p. 11) : l'épithète aura été pour quelque chose dans le choix de cette dernière construction. Des tours périphrastiques aussi hardis que Roth. 192 *Si parentes de puella sponsa cum alio conludium fecerint*, Liutpr. 133,4, p. 165,2 (an 733) *aut forsitan habuerit res de mulierem suam*, sont contrebalancés par Roth. 183 *de traditione puellae aut mulieris*, 188 *res mulieris*, 199 *in domo patris aut matris*. D'ailleurs, il faut noter que le nom de personne est de beaucoup moins susceptible du génitif périphrastique que

1. Du Cange, III, p. 386 c : « *Fabricaturiae*, vasa aurea aut argentea, aurum omne, argentumve factum, aut in vasa conflatum. »
2. Beszard, p. 65.
3. Salonius, p. 89, voudrait donner à *pretium* le sens de ‘Verkauf’.

le nom de chose : ce n'est sûrement pas une répartition fortuite des deux formes que Cartae Senonicae (MGH, Leg. V, Formulae), p. 203,25 *Admonuit mihi amor domini nostri Iesu Christi et desiderium de illo paradyso.*

Nous avons vu que la construction avec *de*, plus expressive que l'ancien génitif, fournit à la langue littéraire, dès Minucius Felix, un expédient stylistique affectionné par Venance Fortunat [1]. Les scribes, eux, devaient y trouver un moyen répondant aux besoins de clarté et de relief, d'autant plus qu'ils étaient peu sûrs des désinences affaiblies dans la langue parlée. D'où une répugnance marquée à la juxtaposition de deux génitifs, soit se déterminant l'un l'autre, soit s'opposant l'un à l'autre, par ex. Liutpr. 104,1, p. 150,17 (an 729) *Ancilla vero ipsa pro inlecita presumptione accipiat talem disciplinam ad dominum suum* (= *a domino suo*) *in presentia de domino servi.* Ratch. 7,3, p. 188, 19-20 (an 746) *in presentia regis vel de iudices.* Longob. 113, I, p. 330 (Lucca, an 754) *casa avitationis ipsius Auripert vel de germani eius* ' la maison d'habitation soit du susnommé Auripert soit de ses frères '. Ibid. 206, II, p. 220 (Pistoia, an 767) *pro nostris peccatis vel de parentibus nostris.* A ranger ici, la formule courante dans les diplômes lombards : *terra* (*vinea, curte*, etc.) *de filii(s)* + nom de personne, par ex. 195, II, p. 188 *in vinea de filiis Alatei*, 214, II, p. 240 *in terra de filii quondam Garisindi.* Le gén. *-orum* n'étant pas ignoré des scribes [2], il faut considérer *filii Garisindi* et semblables comme une formule stéréotypée.

Hasarderait-on, sur la foi des matériaux à notre disposition, un avis sur des états relatifs que représentent au sujet de la « grammaticalisation » du tour en *de*, les trois sections mérovingienne (la France), lombarde (l'Italie) et espagnole ? Pareille estimation porterait à croire que l'Italie est un peu en avance sur la France, et que la plus avancée c'est l'Espagne, à en juger par les matériaux réunis par M. Bastardas Parera : Santo Toribio 30,5,922 *terra de nostro tio*, San Cugat 5,10,912 *casa de Martino*, ibid. 26,9,947 *in terra de nos donatores* [3].

B) Le cas oblique marquant la possession. Le « cas oblique » — principalement sous forme de datif-ablatif, et remontant sans doute

1. Voici encore un exemple caractéristique : *Carmen in l. s. Mariae*, 33 *De patre natus habens divina humanaque matris.*

2. Cf. Politzer-Politzer, p. 23 : « Pl. II *-orum* quite stable. »

3. *Op. cit.*, p. 47, « Sustitución del genitivo por giros con preposición ». Il eût importé de donner les exemples dans leurs contextes.

au datif d'intérêt [1] — en fonction de génitif possessif est bien établi en latin mérovingien, anticipant la syntaxe française de la première période. Dans les diplômes originaux de Gaule allant de 692 à 717, publiés par Lauer et Samaran, M. Sas [2] a relevé sur les noms désignant des personnes, 58 cas de *-o* (2e déclinaison) et 37 de *-e* ou *-i* (3e déclinaison) équivalant au génitif, contre respectivement 173 génitifs en *-i* et 72 en *-is* (*tempora bone memorie germano nostro Chlodovio condam rige*, et des formules de ce genre). Cet usage ne fait pas défaut dans les documents lombards non plus [3] : Longob. 17 (et passim) *in curte domno regis* (ce dernier étant sans doute un génitif figé). Ibid. 20, I, p. 79 (Vallari, an 715) *una cum misso* (' messager ') *excellentissimo domno Liutprando regis...*, (corrigé en *excellentissimi domni Liutprandi regis*)..., *per manus s(upra) s(cripti)* [4] *filio*. Liutpr., in fine, p. 175, 17 *Explicit edictum domno Liutprand*. Termes ou noms propres étrangers non déclinés : Longob. 267, II, p. 372 (Lucca, an 772) *in vinea Roppert* (même acte : *in vinea de filii quondam Tatdulfi* ; cf. ci-dessus). Liutpr. 94,11, p. 145,21 (an 727) *sine voluntate mundoald* (ainsi deux mss., ailleurs *de mundoald*). Roth. 137 (mss. 5 et 12) *De infante massario occiso*. Noms de signataires identifiant leurs griffes : Longob. 16, I, p. 45 sq. (Lucca, an 713-714) *signum * manus Bonuald, signum * manus Benetato filio eius consentientis* (même acte : *signum * manus Fortoni v(iri) rel(igiosi) benefactori et conservatori*).

C) La périphrase avec la préposition *ad*. Empiétant sur le domaine du datif dès l'ancien latin, cette construction finit par rivaliser avec le cas oblique comme remplaçant du génitif de possession [5]. Les

1. Voir Löfstedt, *Syntactica*, I, p. 209 sqq.; Svennung, *Unters.*, p. 653 ; Norberg, *Forschungen*, p. 43, et *Beiträge*, p. 7 sqq. : Il a existé aussi, en bas-latin, une tournure à deux accusatifs, comme Chiron 386 *defricabis eum manibus, totum corpus* ' du sollst ihn... reiben, den ganzen Körper ' ; de même *plagare, vulnerare, truncare*, etc. *aliquem membra*, et semblables. Cf. Roth. 83 *Si quis haldium alienum aut servum ministerialem aurem absciderit*, ibid. 377 *Si quis caballum alienum aurem aut oculum excusserit* (mais ibid. 63 *Si quis alii policem de manu excusserit*). Il y a cependant des chances que la forme en *-m* soi due à l'hypercorrection, comme Lex Sal. (éd. Behrend; Schramm, p. 193) 3, var. *Si quis taurum regem furaverit*, ibid. (éd. Hessels-Kern ; Sas, p. 117) 19,2 var. *Si quis alium herbas dederit bibere*.

2. *Op. cit.*, p. 108 sq. et 209 sq. Cf. Bonnet, p. 340 sqq. ; Pirson, p. 189-191 ; Taylor, p. 64-67 et 75-93 (coup d'œil général du cas oblique dans le latin mérovingien).

3. Il subsiste en vieil italien aussi. Voir G. Rohlfs, *Hist. Grammatik der italienischen Sprache*, II, p. 432.

4. Ainsi suppléé par Schiaparelli.

5. Voir Pirson, p. 195 ; Pei, p. 240.

matériaux utilisés par nous connaissent à peine le tour en *ad* avec valeur proprement possessive [1] : Ahist. 15,6, p. 201,17 (an 755) *servi ipsi tradantur in manus ad mundoald* (var. ; ailleurs *de m.*, *e m.* et *mundoald*). Pour indiquer le patron d'un lieu saint : Longob. 17, I, 48 sq. (Siena, an 714) *baptisterium a sancto Vito, baptisterium a sancta mater* (sic) *ecclesiae in Sessiana, baptisterium ad sanctum Valentinum* (même acte : *baptisterium sancti Felicis, baptisterium sancta Maria*). Ibid., I, p. 264 *loco ad sancto Paulo.*

IV. — Du latin au français.

Quel est le rapport entre les positions que nous avons vu prendre la préposition *de* en latin, notamment vers l'époque de la transition, et celles que lui réservera l'ancien français ? Pour ce qui est de l'idée de possession, on sait que la première phase du français connaît trois manières de l'exprimer : le cas-régime pur et simple et les compléments introduits par *a* et par *de*. Dans son étude sur la fréquence relative de ces tournures concurrentes, A. Westholm constate que les 14 textes antérieurs au XIIIe siècle dépouillés par lui fournissent 1.645 exemples du type *li filz le rei*, les tours avec *a* et avec *de* étant représentés, dans les mêmes conditions, respectivement par 120 et 79 exemples. De ces derniers, 18 seulement « marquent la possession ou l'appartenance au sens primitif, tandis que dans les 51 autres la signification n'est possessive que dans un sens secondaire » [2]. En plus, il résulte de ses relevés que le cas-régime absolu est de règle quand le possesseur est un individu distinct, désigné par un nom propre, un titre ou un nom de parenté (ce dernier cas admettant toutefois la périphrase avec *a*). La même construction sert aussi, dans la phase primitive, de « génitif objectif », excepté certaines locutions où le déterminé signifie « un sentiment ou une action non transitive » : Alex. 31,b *Sit guarderai por amor Alexis*; mais ibid. 31,d *Plaignons ensemble le duel de nostre ami* et 93,b *Aidiez m'a plaindre le duel de mon ami.* Pour le « génitif subjectif », le tour en *de* le dispute à la construction absolue de bonne heure : Alex. 94,a-b *entre le duel del pedre e de la medre Vint la pucele qued il out esposede* [3]. Les cas de la construction

1. Il équivaut au datif d'intérêt dans Lex Sal. (éd. Behrend) 20, 4 var. *Si quis ad mulierem* (*mulieri*, *muliere* ailleurs) *mamellam extrinxerit* (Schramm, p. 92).

2. Westholm, p. 23. Mais il y a une erreur de chiffre ou de calcul.

3. Cf. Foulet, §§ 19-27, qui diffère quelque peu : le rapport d'agent à action s'ex-

avec *de* au sens strictement possessif, très rares avant le XIVe siècle, désignent surtout des parties ou des qualités de l'être humain, à part la périphrase du type *li cors Rollant* (pour *Roland*) qui se passe de particule.

Afin de vérifier ces données, et d'établir la répartition des diverses valeurs de la préposition *de* en vieux français, nous allons passer en rapide revue nombre d'exemples tirés surtout de la *Chanson de Roland*, étudiés du point de vue syntaxique et stylistique. Dans son glossaire à la *Chanson de Roland*, Joseph Bédier donne sous *de* non moins de 119 références relatives au « sens possessif ». Or, à l'examen, ce chiffre se laisse réduire à une vingtaine, encore faut-il distinguer des nuances variées. Le nom déterminé désigne des parties du corps et semblables : Rol. 1904 *Puis prent la teste de Jurfaleu le blund*, 2396 *L'anme del cunte portent en pareïs* ; Auc. 16, 1-2 *Hé! fait Nicolete, l'áme de ten pere et de te mere soit en benooit repos*. On voit qu'il s'agit d'éléments détachés de leur ensemble, ou qui pourraient l'être : donc le sens de séparation s'y fait valoir [1]. L'exemple tiré d'*Aucassin et Nicolette* décèle d'ailleurs une raison ultérieure de la présence de la préposition, à savoir l'affectivité. C'est aussi le cas, si jamais, du vers pathétique Rol. 1437 *Ço est li granz dulors por la mort de Rollant*, vis-à-vis de la réplique simplement énonciative 3012 *La mort Rollant lur quid cherement rendre*. La même explication vaut, croyons-nous, pour Alex. 94, a-b cité ci-dessus. A ce propos, il faut signaler l'inversion, voire la mise en tête de phrase du déterminant accompagné de *de*, très fréquente en vieux français et qui sert à renchérir sur la valeur concrétisante (ablative ou partitive) du tour prépositionnel. Relevons au hasard dans la *Chanson de Roland* : 57 *De noz ostages ferat trencher les testes*, 388 *De trestuz reis vos present les curunes*, 677 *De Sarraguce ci vos aport les clefs*, 857 *De cels de France virent les gunfanuns*, 2258 *De pareïs li seit la porte uverte*, 3233 *Li amirals en juret quanqu'il poet De Mahumet les vertuz et le cors*. D'ailleurs, cet usage devait persister, au moins en tant que procédé littéraire; cf. Du Bellay, *Les regrets* 31, 5-7 *Quand revoiray-je, hélas! de mon petit village Fumer la cheminée, et en quelle saison Revoiray-je le clos de ma pauvre maison*... Aujourd'hui, il s'emploie

primerait, en afr., par le cas-régime tout court, tandis que le complément qui désigne l'objet d'une action ou d'un sentiment serait régulièrement précédé de *de*. Il est vrai que Westholm n'estime pas suffisamment le plan stylistique du contexte.

1. Ceci est vrai aussi des exemples analogues énumérés par Westholm, *op. cit.*, p. 34 sq. Pour parallèles latins, v. ci-dessus, p. 4 sq.

surtout à côté des verbes comme *avoir*, *tenir*, *prendre*, etc., avec une nette valeur d'éloignement : Rimbaud, *Mauvais sang : J'ai de mes ancêtres gaulois l'œil bleu blanc... D'eux, j'ai : l'idolâtrie et l'amour du sacrilège* [1]. L'inversion est fréquente aussi quand le complément a le sens de relation ' au sujet de ', ou de génitif objectif : Rol. 692 *Del rei paien, sire, par veir creez, Ja ne verrez cest premer meis passet Qu'il vos sivrat en France le regnet.* 1815 *Et de Rollant sunt en grant poür,* 1820 *De ma maisnee ad faite traïsun,* 1467 *Marsilies veit de sa gent le martirie.* Cette tournure persiste jusqu'au XVII[e] siècle : Molière, *Amphitryon*, Prologue, v. 23 *De moi, ce n'est pas de même* [2].

Quand le terme déterminant est pris dans un sens générique ou indéfini, il est normalement précédé de la préposition *de* ou, plus rarement, *a* [3]. Cet emploi, nous le ramenons au sens que, en discutant de données latines relatives à la préposition *de*, nous avons qualifié de caractérisation [4]. Bon nombre des cas classés dans le glossaire de Bédier sous « sens possessif » servent simplement à caractériser le terme principal : 38 (et passim) *la lei de chrestiens*, 1226 *en guise de baron*, 1476

1. Cité par Albert Henry, « *Magnifique la luxure* », *étude de syntaxe affective* (*Romania Gandensia*, I, p. 186 sq.). Cf. A. Blinkenberg, *L'ordre des mots en français moderne*, II, p. 22 sqq. L'inversion du « génitif » est connu aussi de l'ancien espagnol : Cid 2057 *Del rrey so huesped* (v. F. Hanssen, *Gramática histórica de la lengua castellana*, p. 301).

2. Cité par F. Brunot-Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3[e] éd., p. 428.

Nous rangerions sous l'idée de relation la tournure fréquente en ancien et moyen français (souvent avec inversion) du type *mout est grans cose de preudomme, de vostre mort fust grans damages.* A. Tobler (*Vermischte Beiträge*, I, 2[e] éd., p. 5 sqq.) attribue à la préposition la signification concrète : ' von eurem Tode her würde grosser Schaden gewesen sein '. Sans doute la préposition a-t-elle une valeur concrétisante, en ce sens qu'elle met en relief le sujet psychologique. Cependant, il nous semble difficile de ne pas ramener ce tour au sens figuré de la préposition, bien établi pendant toute la latinité, et d'interpréter : ' pour ce qui est de votre mort, c'eût été un grand dommage '. A rapprocher d'ailleurs all. *Es ist eine schöne Sache ums Genie* (Goethe ; cité par J. et W. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, XI, 2, col. 771), construction devenue usuelle (sous l'influence du français ?) à partir du XVI[e] siècle, avec la préposition *um* qui était usitée dès anciennement auprès des verba dicendi et sentiendi (cf. suéd. *om* ainsi employé encore aujourd'hui) : *Waz tunchet iu umbe Christ* ' quid vobis videtur de Christo ' (Notker ; Grimm, ibid., col. 767, sous « Beziehungsverhältnis »).

3. Westholm, p. 12 sq. Foulet, § 31. Tobler-Lommatzsch, II, p. 1221,12 « Zur näheren Bestimmung eines weiteren Begriffs durch Unterbegriff ».

4. Voir ci-dessus, p. 8 sq.

l'or de Galice, 3730 *un muster de nuneins*, etc. ; en attribut : 1280 *cist colp est de baron*, 1288 *cist colp est de produme*. De même Alex. 33,c *Por amistiet ne d'ami ne d'amie*, Auc. 38,9 *Si le menerent u palais a grant honeur, si conme fille de roi*. Un cas particulier, qui recourt par centaines dans la traduction des *Quatre livre des Rois*, est signalé par Westholm [1], à savoir le nom de personne signifiant la tribu ou le peuple, toujours précédé de *de* : *les pecheurs de Amalech, del ost de Israel, les citez de Juda*, etc.

V. — Conclusion.

Notre enquête sur les faits latins avait donné pour résultat que la périphrase avec *de* en concurrence avec le génitif était encore aux confins de la latinité proprement dite loin de se substituer pour de bon à ce dernier. En effet, le génitif subsiste là où un véritable rapport de possession intéressant un individu défini est en cause, soit gardant les anciennes formes flexionnelles — qui toutefois sentent leur bureau de scribes à cheval sur des réminiscences littéraires — soit déjà, suivant l'usage populaire, sous forme de cas-régime concurrencé sporadiquement par la construction en *ad* qui devait succéder au datif. Cependant, *de* a développé grand nombre d'emplois dont les genèses s'échelonnent sur la latinité entière, de la phase archaïque jusqu'à la période de la transition des VIIe-VIIIe siècles. Expression plus étoffée, la périphrase le dispute au génitif pour peu qu'intervienne l'idée d'éloignement ou de relation. Partant, elle fournit aux écrivains un moyen de varier le style, et à la langue de tout le monde, de quoi pourvoir aux besoins de relief et de précision. Au passage à l'état roman, il faut se garder, sous ce rapport comme sous tant d'autres, d'exagérer la solution de continuité, si solution il y a. Durant la première phase du français au moins, les positions acquises par *de* en latin ne sont pas sensiblement ébranlées. Les valeurs implantées dès les divers stades latins persistent tout en s'accentuant : celles de substance, de caractérisation, de relation, des nuances congénères. C'est surtout la syntaxe émotive, en l'espèce le désir de mettre en vedette le nom déterminé ou à l'opposer à un autre, qui a donné le branle à l'empiètement de la construction périphrastique sur le génitif-cas régime.

1. *Op. cit.*, p. 13 sq.

BIBLIOGRAPHIE

I. Textes dépouillés.

Edictus Langobardorum, éd. Fr. Bluhme. MGH = Monumenta Germaniae historica, legum t. IV :

Roth. — *Edictus Rothari*, p. 3-90.
Liutpr. — *Leges Liutprandi regis*, p. 96-182.
Ratch. — *Leges Ratchis regis*, p. 183-193.
Ahist. — *Leges Ahistulfi regis*, p. 194-205.

Longob. — *Codice diplomatico Longobardo*, I-II, éd. L. Schiaparelli. Rome, 1929-1933.

II. Ouvrages consultés.

Bastardas. — J. Bastardas Parera, *Particularidades sintácticas del latin medieval. (Cartularios españoles de los siglos VIII al XI.)* Barcelone-Madrid, 1953.

Beszard. — L. Beszard, *La langue des formules de Sens.* Thèse de Nancy. Paris, 1910.

Blomgren I. — Sven Blomgren, *Studia Fortunatiana.* Thèse d'Upsal, 1933.

Blomgren II. — Idem, *Studia Fortunatiana II. De carmine in laudem s. Mariae composito Venantio Fortunato recte attribuendo.* Upsal, 1934.

Boenig. — *M. Minucii Felicis Octavius.* Recensuit et praefatus est Herm. Boenig. Leipzig, 1903.

Bonnet. — Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours.* Paris, 1890.

Ernout-Thomas. — A. Ernout et Fr. Thomas, *Syntaxe latine.* Paris, 1951.

Du Cange. — *Glossarium mediae et infimae latinitatis* conditum a C. du Fresne domino Du Cange, digessit G. A. L. Henschel, I-X. Niort, 1883-1887.

Foulet. — L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3e éd. Paris, 1930.

Funcke. — W. Funcke, *Sprachliche Untersuchungen zum Codice diplomatico Longobardo.* Thèse de Münster, 1938.

Guillemin. — A. (Anne-Marie) Guillemin, *La préposition* « de » *dans la littérature latine et en particulier dans la poésie latine de Lucrèce à Ausone.* Thèse de Dijon, 1921.

Haag. — O. Haag, *Die Latinität Fredegars.* In *Romanische Forschungen*, X, p. 835-932.

Josephson. — A. Josephson, *Casae litterarum. Studien zum Corpus agrimensorum Romanorum.* Thèse d'Upsal, 1950.

Löfstedt, *Peregr.* — E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae.* Upsal, 1911.

Löfstedt, *Synt.* — Idem, *Syntactica. Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins. I. Über einige Grundfragen der lateinischen Nominalsyntax.* 2nde éd. Lund, 1942. II. *Syntaktisch-stilistiche Gesichtspunkte und Probleme.* Lund, 1933.

Norberg, *Beiträge.* — Dag Norberg, *Beiträge zur spätlateinischen Syntax.* Upsal, 1944.

Norberg, *Forschungen.* — Idem, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins.* Upsal, 1943.

Pei. — M. A. Pei, *The Language of the Eight Century Texts in Northern France.* Thèse de New York, 1932.

Pirson. — J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule.* Bruxelles, 1901.

Politzer. — R. L. Politzer, *A Study of the Language of Eight Century Lombardic Documents. A Statistical Analysis of the Codice Paleographico Lombardo* (éd. G. Bonelli, Milan, 1908). Thèse de New York, 1949.

Politzer-Politzer. — Frieda N. Politzer et R. L. Politzer, *Romance Trends in 7th and 8th Century Latin Documents.* (University of N. Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures, 21.) 1953.

Salonius. — A. H. Salonius, *Vitae Patrum. Kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätlateinischen Vitae Patrum.* Lund, 1920.

Schmalz-Hofmann. — Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik.* 5e éd. *Syntax und Wortschatz* von J. H. Schmalz, neubearbeitet von J. B. Hofmann. München, 1928.

Schramm. — F. Schramm, *Sprachliches zur Lex Salica.* Marburg, 1911.

Svennung, *Compos.* — J. Svennung, *Compositiones Lucenses. Studien zum Inhalt, zur Textkritik und Sprache.* Upsal, 1941.

Svennung, *Palladius.* — Idem, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache.* Upsal, 1935.

Taylor. — Pauline Taylor, *The Latinity of the Liber Historiae Francorum.* Thèse de New York, 1924.

Uddholm. — A. Uddholm, *Formulae Marculfi. Études sur la langue et le style.* Thèse d'Upsal, 1953.

Vielliard. — Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne.* Paris, 1927.

Westholm. — A. Westholm, *Étude historique sur la construction du type ' li filz le rei ' en francais.* Thèse d'Upsal, 1899.

Helsinki. VEIKKO VÄÄNÄNEN.

LE FRANÇAIS *S'EN PASSER*[1].

ÉTUDE DE SÉMANTIQUE

Au moyen âge, on se passait de ce que *l'on avait*, aujourd'hui on se passe de ce que *l'on n'a pas*. Le cas est curieux et mérite l'étude.

Passer, verbe transitif, peut s'employer de deux manières; il est à la fois actif et factitif, signifiant (ou ayant signifié), selon le cas, ' franchir ' ou bien ' faire franchir ' : on passe un col, une rivière; le passeur vous passe. Verbe intransitif, exprimant le mouvement, le ' passage ' d'un lieu à un autre, il peut, comme le verbe *aller*, pour indiquer l'éloignement, s'adjoindre le pronom réfléchi et la particule *en* :

> Cassé l'ont [la porte], outre s'en passerent.
>
> *Roman de la Rose*, 12372.
>
> E si vilment lez mei s'en passent.
>
> *Ibid.*, 12903.

Mais cet emploi ne dépasse pas, à ma connaissance, le moyen âge.

Il a été évincé par un autre *s'en passer*, lequel, non sans connaître certaines vicissitudes, a vécu triomphalement jusqu'à nos jours, pour devenir l'un des éléments les plus indispensables de la langue : *Quand on n'en a pas, on s'en passe !*

C'est, bien entendu, de ce *s'en passer* qu'il s'agit dans ce qui suit. Nous allons essayer de suivre son emploi à travers les textes et, dans la mesure du possible, de rendre compte du processus sémantique qui a abouti à ce complet renversement de sens que nous avons signalé plus haut. A cette fin, nous utiliserons, à côté de notre cueillette personnelle, les exemples fournis par le Godefroy (G) et le Littré (L).

I. *S'en passer*, ' se tirer d'affaire '.

Passer, de par son étymologie, a comme sens fondamental celui de ' se mouvoir à pied d'un lieu à un autre ', mais il a eu vite fait de perdre la

1. Pour plus de commodité nous emploierons parfois *s'en passer* pour *se passer de* suivi de verbe ou de substantif.

restriction ‘à pied’ pour exprimer l'idée de ‘passage’ en général. Il est même permis de croire que c'est à cet emploi du verbe, plutôt qu'au latin PASSUS, que le mot *pas* arrive à signifier ‘l'endroit par où l'on passe’, ‘passage’, ‘col’, ‘détroit’. Autrement dit, *pas* dans ce sens, est le post-verbal de *passer* — comme *prêt* de *prêter* par exemple — plutôt que le représentant direct du latin PASSUS. *Passer*, donc, signifie ‘franchir un pas, un endroit difficile’ et, de là, passe aisément au sens de ‘franchir un obstacle’, ‘surmonter une difficulté’, ‘se tirer d'affaire’. On ne s'étonnera pas que, employé avec cette ou ces significations, il le soit sous la forme pronominale ou réfléchie, étant donné que — autant sinon plus que pour *se jouer* par exemple — la personne de l'agent se trouve fortement intéressée à l'action entreprise. Rares, en effet, sont les exemples comme celui-ci de la farce *Du Cuvier* où la Femme, tombée dans la cuve s'écrie :

(1) Tost pensez de me secourir...
Jamais n'en passeray ce jour.
(*Anc. Th., fr.*, I, 44.)

Assez rares aussi les exemples sans *en* qui, dans cet emploi, semble avoir tôt perdu beaucoup de son sens locatif précis pour s'incorporer plus ou moins au verbe (cf. *s'enfuir*, *s'en aller*).

En voici cependant deux :

(2) Si se passe au miels k'ele peut
Chev. as deus espees (G).

(3) Selonc mon art vous confourmez,
Car nus, s'il n'est bien enfourmez,
Nes puet passer senz beste vendre.
Rom. de la Rose, 13005 ss.

Les exemples où figurent pronom et particule sont au contraire assez abondants :

(4) Se cil cui le beste est, veut jurer sor sains que le beste rompi son lien et, si tost comme il le sot, il l'ala querre, il s'en passe sans amende.
Beaumanoir, *Cout. de Beauvais* (G).

C'est-à-dire ‘il s'en tire, en est quitte, sans amende’.

Dans l'exemple suivant :

(5) Et se [cil] qui li troussiax est ne le veut vendre, il n'en doit rien, mes qu'i s'en voille passer par son serement.
E. Boileau, *Liv. des mest.* (G),

Godefroy, à tort, traduit *s'en passer* par ‘s'abstenir’. Il s'agit visiblement d'un emploi analogue à celui du n° 4. On traduira donc : ‘pourvu

qu'il veuille se tirer d'affaire, s'acquitter, en prêtant serment'. La seule différence entre les deux exemples, c'est que, au n° 5, la particule semble avoir une valeur un peu plus marquée.

Cet emploi ' juridique' se retrouve également dans un exemple de Froissart cité par Littré :

(6) Les dessus dits en furent arrestés ; mais ils estoient adonc si forts qu'ils s'en passerent et excuserent,

où il faut comprendre : ' se tirèrent d'affaire (indemnes)' ; conf. l'emploi de *s'excuser*, ' se tirer d'affaire', dans l'exemple cité par Godefroy s. v. *Escuser*[1] : Par iceste maniere bien nous escuserons.

Dans cet exemple de Palsgrave :

(7) Je men passeray assez bien sans vous,
Eclaircissement, p. 612 (G),

c'est-à-dire ' je me tirerai d'affaire fort bien sans vous', l'individualité de la particule est réduite au minimum, elle est comme intégrée dans le verbe[2].

II. *S'en passer*, ' s'acquitter d'une chose'.

Nous venons de voir *s'en passer* figurer dans des textes d'ordre juridique avec le sens de ' se libérer', ' se faire acquitter'. Or, tout comme *acquitter* lui-même, *passer*, accompagné du pronom réfléchi, passe au sens de ' satisfaire à un devoir, à une obligation', ' régler une affaire' :

(8) Mais se tout l'estre descrivaie,
Espoir trop vous ennuieraie,
Pour ce m'en vueil briement passer.
Rose, 15671 ss.

Ici, Langlois se trompe en traduisant par ' s'abstenir', quoique, dans l'exemple suivant, il ait vu juste et traduit par ' s'acquitter' :

(9) Autrement que nous ne deïsmes
Quant des miroers palions
Dont si briement nous passions.
Rose, 18352 ss.

1. Dans cet autre exemple des *Chroniques*, cité également par Littré : Bretons et Bourguignons bouterent le feu en la ville... de quoi le roi et le duc de Bourgoigne furent durement courroucés ; mais amender ne le purent : *si leur en convint passer*, le sens est moins clair. Nous croyons cependant qu'il ne faut pas comprendre, à la moderne, ' force leur fut de passer là-dessus' mais plutôt, comme aux exemples n[os] 49, 50 : ' ils furent obligés de s'en arranger, de le supporter'.

2. Pour le sens, cf. l'esp. *Bien podemos pasar sin coche*, cit. Dic. Acad. Esp., s. v. *Pasar*.

sens bien confirmé par le passage :

(10) E se pense en son fol courage
Que mout li fist Deus grant outrage,
Qui, quant beauté li compassa,
Trop negligemment s'en passa.

Rose, 9058 ss

où il faut comprendre 's'en acquitta trop négligemment'.

Le tour *s'en passer briement* et ses variantes, au sens de 'traiter rapidement d'une question' subsista longtemps et passa même dans l'anglais de Chaucer :

But shortly of this story for to passe...

Legend of Good Women, 2257.

And, shortly of this thing to pace...

Hous of Fame, 239.

And, shortly of this matter for to pace...

Tale of the Man of Lawe, 205 [1].

Pour ce qui est du français, ce tour se maintient jusqu'au XVe siècle. Citons, avec cette variante tirée encore du *Roman de la Rose* (20301 s.) :

(11) E par bries moz nous en passon
Pour ce que trop ne nous lasson,

(12) Nompourquant li aigle honnourée
Est assez de son droit loée,
Partout ou on cognoist noblesse...
Se m'en passeray plus briefment
Entre la gent d'entendement.

Machaut, *Œuvres* (S. A. T. F.), II, p. 345.

(13) — Abregiez vous, car il est tard...
— Je m'en passeré dont briefment,
E feray vo commandement...

Rom. des Deduis, éd. Blomquist, 8617 ss.

(14) Espoir trop vous anuieroit
Qui touz ses tours vous conteroit,
Pour ce m'en vueil briement passer.

Ovide moralisé, éd. de Boer, VII, 1029 ss.

Voici enfin, au XVe siècle, le tour *se passer à moins* (v. plus bas, VI) employé d'une façon semblable :

1. Faute de reconnaître le tour de l'ancien français, Skeat, le savant éditeur de Chaucer, traduit tantôt par 'to pass over in review', tantôt par 'to pass from'.

(15) — Vostre nepveu avez meurtry,
Qui est ung tres orrible vice.
— J'ay faict et accomply justice;
Je ne m'en puis [? pus] à mains passer.

Anc. th. fr., III, p. 166.

Dans ce dernier exemple, qui provient de la *Moralité d'un Empereur*, le personnage affirme qu'il ne pouvait pas satisfaire aux exigences de la justice, ' s'acquitter de son devoir ', par une punition *moindre*. Ce texte, conjointement avec les précédents, nous permet de corriger l'interprétation donnée par Godefroy (et passée dans le *FEW*), ' user peu de ', de l'exemple qu'il a tiré du *Roman de Perceforest* :

(16) ...passez vous en brief du deduyt des dames, car... il nourrit recreandise et paresse,

dont le sens est plutôt : ' acquittez-vous-en rapidement ' ' ne vous y attardez pas '.

III. *S'en passer*, ' s'en tenir, en rester là d'une chose '.

Pour comprendre ce développement et le suivant, il faut tenir compte de deux faits : d'abord, que *passer*, verbe de base, est en pleine vigueur au sens originel de ' se déplacer d'un lieu à un autre ' et presque inévitablement devait exercer une influence sur la locution *s'en passer* et, d'autre part, que le *en* de *s'en passer* était susceptible de plusieurs interprétations. En effet, introduit dans le groupe *se passer*, ' se tirer d'affaire ', il peut signifier, se rapportant à ce qui précède dans le contexte, ' au moyen de cela ', ou, sens plus vague, ' quant à cela ', à côté du sens purement locatif qu'il doit à son origine adverbiale. Que le simple *passer*, verbe de mouvement, fasse pression sur notre locution et l'on verra l'élément locatif de *en*, l'idée d'éloignement, reprendre progressivement sa première vigueur. On aboutira ainsi à l'acception ' abstention ' en passant par celle de ' cessation '.

Soit cet exemple du *Roman de la Rose* (5970) :

(17) Mais bien sai que tu n'entenz pas
A cete amour, pour ce m'en pas [1].

Faut-il comprendre ' pour cela je suis quitte d'en parler ', ou bien ' je cesse d'en parler pour passer à autre chose ', ou encore déjà comme aux

1. D'après Langlois, deux mss. *Ab*, donnent *me bas*.

exemples 22 et 23, ‘ je m'abstiens d'en parler’ ? Étant donné le contexte (il a déjà consacré vingt-six vers « à cet amour »), et vu l'emploi, assez fréquent dans ce poème, de *s'en passer* au sens purement concret de ‘ s'éloigner ’ (voir au début de cette étude), on penchera plutôt pour le sens ‘ je m'en tiens là et je passe à autre chose ’.

Quoi qu'il en soit de l'exemple 17, la nuance ‘ passage ’ ou ‘ éloignement ’ est absente de celui-ci :

(18) De cestui exemple se passe li Maistres, car il soffist bien a entendre toz les autres leus devant diz.

B. Latini, *Trésor*, éd. Chabaille, p. 566.

Ici se mêle à la nuance ‘ s'en tenir ’ (‘ le Maître s'en tient à cet exemple ’), celle de ‘ se contenter ’ qui sera la dominante dans les nos 24 ss. (v. plus bas). Un alliage semblable caractérise l'exemple suivant du XIVe siècle :

(19) De riens ne me va anoiant
Ce qui est fait de nostre plait,
Mais mout soufissanment me plait,
E bien m'en vueil passer a tant.

Machaut, *Œuvres*, I, p. 253.

avec prédominance cependant de l'idée ‘ s'en tenir ’ comme dans le tour synonymique *s'en souffrir*, bien connu des lecteurs des anciens textes et dont le déploiement sémantique, nous le verrons, a de grandes analogies avec celui de *s'en passer* ; conf.

Assez se pourroit dire de ce vaillant preudhomme... mais pour tirer à la matière dont nous espérons parler, a tant nous en souffrerons.

Cit. G, s. v. *Soufrir*.

Aucun alliage, nous semble-t-il, ne transparaît au contraire dans ces deux exemples du XVe siècle :

(20) Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray.

Villon, *Débat du cuer et du corps*.

(21) A tant nostre quart jour [de la création] termine.
Après a tant ne nous passons :
Produisent eaues les poissons... *Myst. de la Passion*, 515 ss,

où le sens est très net : pour le passage de Villon, ‘ Et moi aussi je m'en tiendrai là, je n'en dirai pas plus long ’ ; pour celui de la *Passion*, ‘ ne nous en tenons pas là, que les eaux produisent les poissons ’.

IV. *S'en passer*, ' s'abstenir '.

De l'idée ' s'en tenir là ', ' en demeurer là ' d'une chose à celle de ' s'en abstenir ' il n'y a guère loin, comme nous l'avons vu plus haut, et ce pas la langue n'a pas manqué de le franchir :

> Mon chier seigneur...
> Pieça l'avez plouree [sa fille] assez ;
> Quant a ore, vous en passez !
>
> *Miracles de Notre-Dame*, S. A. T. F., V, p. 128[1].

(23) De laquelle figure exposer je me passe pour cause de brieté, mais je dy...

Ibid., V, p. 93.

V. *S'en passer*, ' s'accommoder d'une chose, s'en contenter '.

Nous avons vu plus haut (nos 18 et 19) des exemples où l'on constate une sorte de fusion de deux acceptions possibles de notre expression, à savoir celles de ' s'en tenir ' et ' se contenter '. Ces cas n'ont rien d'exceptionnel, et on aurait tort de croire à une précision d'emploi chez les auteurs telle que notre exposé par sections semble supposer. Nous verrons au contraire plus d'un exemple où il est difficile, sinon impossible de se prononcer avec certitude sur l'intention de l'auteur ou sur l'emploi spécifique qu'il fait d'un terme sémantiquement si instable. Ainsi, dans ce passage des *Miracles de Nostre-Dame* (V, p. 260) :

(24)
> — Mais ne nous envoïez plus ame...
> — Mere, s'a tant vos en passez,
> Ne vous envoieray plus ame,

nous trouvons un exemple qui aurait été tout à fait à sa place dans notre Section III, ' S'en tenir ', mais l'exemple suivant qui se lit quelques pages plus loin :

(25)
> Treschier Sire, huymais vous passez
> De tel [vin] qu'il est...
>
> *Ibid.*, p. 306.

où le sens ' contentez-vous ' est clair, nous invite à interpréter de même le n° 24. Attesté déjà chez Froissart et très vigoureux au XVe siècle, cet emploi s'est maintenu jusqu'à la seconde moitié du XVIIe, époque où il semble avoir été évincé définitivement par notre *s'en passer* moderne, non sans avoir vécu de longues années côte à côte avec lui :

1. On pourrait ranger cet exemple également bien dans la série suivante, ' s'en contenter '. C'est un cas limite ; v. plus loin.

(26) Leurs usages est tels en guerres et leurs sobrietés qu'ils se passent bien assez longement de char cuite a moitié.

Froissart (G).

(27) Qu'il se passe d'une robe en ung an, et de deuz paires de souliers.

Quinze joyes, (cit. G, qui a mal compris.

(28) Treves vous avons demandees,
Dont voulentiers les nous avez
Liberalement accordees,
Bien breves, qui seront finees
Sans avoir loisir et espasse
De bien declarer ses pensees ;
Pourtant, fault que chascun s'en passe.

Myst. du siège d'Orléans, 6324 ss.

(29) ...te semble il que je ne soye ennuyé, qui veulx que je me passe de la char de ma femme ?

Cent nouv. nouv. (éd. P.-L. Jacob), X, p. 71.

Pour le sens, cf. la citation de Calvin, n° 32.

(30) C'est vray, mais en attendant mieulx,
Passer se fault, n'en doubtez point,
De ce qu'on trouve.

Myst. de la Passion, 4579 ss.

(31) Joseph. — Chere seur l'on s'en passera.

Ibid., 4602.

(Joseph s'adresse ici à la Vierge. Il s'agit de l'étable où va naître le Christ : 'on s'en arrangera'.)

L'homme se doit passer d'une femme, quand il l'a prise.

Calvin, cit. (G).

(33) Vous n'estes pas trop desgouté,
Ny elle trop desloquetée ;
Quant à moy, pour une nuitée,
Ma foy, je m'en passeroy bien.

Godard, *Les Desguisez*, *Anc. th. fr.*, VII, p. 353.

(34) ...et me disoient qu'au défaut de Laurette il falloit bien que je me passasse de l'une d'elles.

Sorel, *Francion*, I, éd. Ém. Roy, p. 139.

(35) Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé durant sa vie d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique pour quand il n'en a plus que faire.

Molière, *Le Festin de pierre*, III, vi.

(36) — N'importe, lève-toi. — Pourquoi faire après tout ?
— Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout,
Chercher jusqu'au Japon la porcelaine et l'ambre,
Rapporter de Goa le poivre et le gingembre.
— Mais j'ai des biens en foule, et je m'en puis passer.

Boileau, *Satire*, VIII.

A propos de cet exemple, il est intéressant de lire le commentaire tant soit peu embarrassé de Gazier (*Œuvres poétiques de Boileau*, 4e édition, 1898, p. 74) : « Le sens n'est pas très clair ; on pourrait croire qu'il s'agit des biens que notre homme possède en foule ; il est question de (*sic*) surcroît de fortune que lui apporterait la vente de la porcelaine, de l'ambre et des épices dont on vient de parler ! »

(37) La sagesse, qui accoutume les hommes à se passer de peu.

Fénelon, *Fables* (L).

Ces exemples, qui s'échelonnent sur trois siècles, suffisent largement à démontrer la vitalité de *s'en passer* ' se contenter d'une chose'. Il a fallu, en effet, plus de deux siècles de lutte pour que le *s'en passer* moderne l'emporte définitivement sur son aîné. On comprend aisément la gêne qui a dû souvent résulter de cette longue concomitance, si riche en possibilités d'équivoque. C'est sans doute pour y porter remède que, à partir du xve siècle, époque où se fait jour l'acception moderne, va s'employer de plus en plus une variante qui elle aussi, a eu la vie dure : c'est le tour *se passer à*, dont nous expliquons comme suit l'origine.

VI. *Se passer à*, ' se contenter de '.

Nous voyons dans le développement sémantique *s'en passer* ' s'en contenter' comme une convergence de deux sens antérieurs, celui de ' s'en tenir ' et celui de ' se tirer d'affaire ', la particule *en* signifiant ' au moyen de cela ', ou du moins conservant encore un vestige de signification : ' quant à cela '. En effet, *en*, dans cette expression, semble ne jamais avoir été aussi complètement incorporé au verbe que le *en* de *s'enfuir*, ou même celui de *s'en aller*. Or, pour exprimer ' le moyen ', ' l'instrument ', le français utilise à côté de *de* (en = ' de cela '), la préposition *à* :

Ad ambes mains derumpt sa blanche barbe,

nous dit l'auteur de l'*Alexis* (v. 387). Rien donc ne nous empêche de voir dans *se passer à* ' se contenter de ' une forme sémantiquement aussi

justifiable, de par sa signification de base, que *se passer de* dans le même emploi. Que l'on compare à l'exemple n° 25 de *se passer de* celui-ci de *se passer à* du *Testament de Pathelin* :

(38) Je ne vueil cidre ne peré :
Bien au vin je me passerai.

Recueil de farces (éd. Jacob), p. 190.

Citons encore, pour le XVe siècle :

(39) (Pilate s'adressant aux Juifs) :
Passer vos povez a mort mendre
Que si noble sang en croix pendre.

Passion, 23703 s.

(40) C'est que emmeneray ton cheval..., passer te convient au roucin de l'escuyer que as abattu ; meilleur eschange n'en auras.

Perceval en prose (éd. Hilka), p. 591.

Pour le XVIe :

(41) Le commun populaire, qui paravant se passoit à peu, en devint superflu, sumptueux et dissolu.

Amyot, *Péric.*, XVI (L).

Pour le XVIIe :

(42) Il faut bien se passer à ce que l'on a.

Sorel, *Francion* (G).

(43) Il s'est fallu passer à cette bagatelle ;
Alors que le temps presse, on n'a pas à choisir.

Corneille, *Le Menteur*, I. v. (L).

L'emploi de *se passer à*, comme moyen d'éviter l'équivoque inhérente désormais à *se passer de*, a dû être facilité par l'expression *s'en passer à moins* qui semble avoir été assez courante. Nous en avons cité un exemple plus haut (n° 15). Littré nous en fournit un du XIVe :

(44) J'ay mangie sans faim, et mainte fois je m'en peüsse passer à moins.

Son successeur, *se passer à moins*, sans *en*, semble, en effet, avoir été très employé jusqu'au XVIIIe siècle. En voici un exemple du début du XVIIe :

(45) Non pas cela. Tu te passeras bien à moins.

Les Ramoneurs (éd. A. Gill), III, ii.

suivi dans la même scène d'un *s'en passer* moderne : je me passeray de boire. On le trouve chez La Bruyère, au chapitre *Des Esprits forts* :

(46) Si l'on dit que l'homme aurait pu se passer à moins pour sa conservation, je réponds que Dieu ne pouvait moins faire pour étaler son pouvoir...

et l'on verra plus bas, dans le commentaire que fait Voltaire du passage de Corneille, notre n° 43, que c'est l'expression *se passer à moins* qui lui vient à l'esprit pour illustrer l'emploi correct de *se passer à*.

Mais on connaît le sort qui guette ces succédanés. A en juger par la peine que se donnent les grammairiens pour distinguer *se passer à* de *se passer de*, on est porté à croire que, adopté pour remplacer *se passer de* dans un de ses emplois, il s'est vu attribuer également l'autre, tout au moins par certains 'locuteurs'. Autrement, on comprend mal la nécessité de commentaires comme celui de P. Corneille :

> On peut encore observer une autre chose sur ce mesme verbe, c'est la différence qu'il y a entre *se passer*, suivy de la préposition *de*, & *se passer* avec la préposition *à*. *Il s'est passé d'un habit celte année*, veut dire, *il n'a point eu d'habit cette année* & *il se passe à un habit tous les ans*, veut dire, *il se contente d'avoir un seul habit tous les ans*.
>
> Note à la *Remarque* de Vaugelas, *Pas, pour passage*.

ou comme celui-ci surtout de Voltaire, au sujet du passage de P. Corneille cité plus haut :

> *Se passer à*, *se passer de*, sont deux choses absolument différentes. *Se passer à* signifie *se contenter de ce qu'on a* ; *se passer de* signifie *soutenir le besoin de ce qu'on n'a pas* : il a quatre attelages, on peut se passer à moins ; vous avez cent mille écus de rente et je m'en passe.

Le dernier exemple de cette locution que nous pouvons signaler date du XVIII[e] siècle : c'est celui-ci des *Mémoires* du marquis d'Argenson (1694-1747) cité par Littré :

(47) [Chauvelin] content de la médiocrité, se passant à peu de choses.

Elle n'aura donc guère survécu à celle qu'elle devait remplacer, la langue ayant trouvé à l'équivoque un remède plus viable en adoptant à la place du *s'en passer* ancien *s'en accommoder*, *s'en contenter* ou forme plus familière, *s'en arranger*.

« Je m'accommoderois de Fanchon à merveille » dit Lubin, dans *Les Troqueurs* de Vadé (1753), exemple que l'on peut comparer à nos n[os] 33 et 34.

VII. *S'en passer* moderne.

Il arrive qu'un signe linguistique subisse, au cours de son histoire, un complet renversement de sa fonction, témoin les cas de *rien*, *aucun*, *per-*

sonne. Ces mots cependant décèlent encore, dans certains de leurs emplois, quelque vestige de leur valeur originelle. Aussi bien, à regarder de près, le radical renversement de sens représenté par *se passer de ce que l'on n'a pas*, en face de *se passer de ce que l'on a* ne s'est-il pas effectué du jour au lendemain. (L'aphorisme Natura non facit saltus, quoi qu'on en ait dit, est valable en sémantique tout comme en phonétique.) Ce développement fut au contraire l'aboutissement d'un glissement progressif que certains textes nous permettent d'observer.

Le *FEW* de von Wartburg (s. v. *Passare) fait erreur, croyons-nous, en faisant remonter le nouveau sens au XIVe siècle, en l'espèce à Guillaume Machaut. On aura lu plus haut un exemple tiré de cet auteur, n° 12, où, incontestablement, il s'agit du sens ancien. A celui-là nous pouvons ajouter le suivant :

(48) Parleray...
De son plaidïé seulement,
Et se (si) m'en passeray brietment.

Œuvres, I, p. 263.

où le sens 's'en acquitter' est également clair. C'est sans doute à une interprétation erronée, selon nous, du passage suivant du même auteur qu'est due la méprise :

(49) Car on se puet trop mieus passer
De ce dont on peut respasser.

Ibid., p. 262.

Il faut comprendre : 'Car on peut beaucoup mieux s'accommoder d'une chose — la supporter — à laquelle on peut trouver remède'. De même il faut se méfier de voir le *s'en passer* moderne dans ce texte du XVe :

(50) Plusieurs autres par semblable folie entreprendre y sont morts, dont tu t'es bien passée sans t'en donner courroux ne mellencolie.

Ovide moralisé en prose (éd. De Boer, Amsterdam, 1954), p. 204,

soliloque de Médée où elle se reproche son inquiétude au sujet des dangers dont Jason est menacé dans sa conquête de la Toison d'or. Ici, pour le lecteur moderne, le mot *dont* se rapporte à *plusieurs autres*; alors que le lecteur de l'époque a dû comprendre : '*affaire* dont tu t'es accommodée', '*chose* que tu as très bien supportée'.

Le XVe siècle, cependant, nous apporte des exemples qui nous préparent pour le nouveau sens lequel, encore incertain à cette époque, sera au siècle suivant, nous le verrons, définitivement acquis.

Soit cet exemple de la *Farce du Munyer* :

ASTAROTH

(51) — Je me contente.

SATAN

— Et je me passe
De demander une autre charge.

P. L. Jacob, *Recueil de farces*, p. 257.

Comment faut-il comprendre ? On pourrait être tenté de ranger cet exemple avec les n°s 22, 23 et de traduire : ‘ Et moi je m'abstiens de demander... ’. Mais étant donné qu'il s'agit d'une réplique au *je me contente* d'Astaroth (qui affirme, selon le contexte, qu'il s'accommode fort bien des fonctions qu'il exerce déjà et ne désire pas en assumer d'autres, comme le veut son maître Lucifer) il faut en conclure que cette réplique comporte, elle aussi, une nuance de ‘ contentement ’, contentement à l'égard d'un état de chose existant, en même temps que celle d'une abstention *quant à* une action prévue comme possible.

Soit encore cet exemple des *Cent nouvelles nouvelles* (éd. Jacob, p. 89) :

(52) Si Monseigneur jamais ne retournoit, elle s'en passeroit très bien.

Ici, nous semble-t-il, nous saisissons pour ainsi dire sur le fait le mouvement transitionnel qui, partant du sens ‘ se tirer d'affaire ’ et passant par ceux de ‘ s'en tenir ’, ‘ s'en contenter ’, ‘ s'en accommoder ’ aboutit à celui du *s'en passer* moderne, passage que nous attribuons à la latitude d'interprétation que permet la particule *en*. En effet, alors que dans l'exemple n° 29 de ce même texte (*qui veulx que je me passe de la char de ma femme*) la valeur ‘ s'en contenter ’ est un développement sémantique qui s'explique par le sens ‘ au moyen de ’ compris dans la particule *en* (‘ je me tire d'affaire au moyen de cela — cela suffit pour me tirer d'affaire — je me contente de cela ’), dans l'exemple n° 52, au contraire, *en* a la signification plus vague de ‘ quant à cela ’ et se rapporte à la situation supposée dans la conditionnelle. Ainsi, l'équivalent en français moderne de cette phrase serait, non pas, ‘ si Monseigneur ne revenait jamais, elle se passerait fort bien de lui ’, mais bien plutôt ‘ Si Monseigneur ne revenait jamais, elle s'en accommoderait fort bien ’.

Au chapitre XXXIII des *Cent nouv. nouv* (*Ibid.*, p. 164) nous lisons :

(53) ...puis que Monseigneur et tant de gens de bien le payent, je ne doy pas estre quicte, combien que je m'en passasse bien.

Avec cet exemple nous sommes tout près de l'emploi moderne de *s'en passer*. Le sens littéral, conformément à l'usage ancien, est sans doute ' Je m'accommoderais fort bien d'en être quitte ', mais s'accommoder d'une situation qui comporte une dispense, une absence, autant dire le manque d'une chose, n'est-ce pas déjà, ou presque, *se passer de la chose*. Le texte des *Cent nouvelles nouvelles* nous permet d'affirmer que c'est en effet au cours du xve siècle que le nouveau sens commence à se faire jour à côté de l'ancien, encore en pleine vigueur, comme le témoignent les exemples suivants :

(54) ...si prenez en gré ce que j'ay peu faire, et vous passez doresenavant de ce que vous avez.

Ibid., LXV, p. 286.

(55) Toutesfoys il ne peult estre aultre, et fault que vous en passez tel qu'il est.

Ibid., LXXX, p. 324.

Qui plus est, le n° 53 paraît indiquer que c'est dans le domaine ' dispense ' ou ' abstention ' (cf. Section IV) plutôt que celui de ' privation ' que le nouveau sens s'est glissé d'abord, et cette impression est confirmée par les trois autres exemples que nous avons relevés dans ce texte :

(56) ...et fut content de venir demourer... avec sa femme, dont (c.-à-d. chose dont) il se fust bien passé, se l'Eglise ne l'eust ordonné.

XLII, p. 208.

(57) Si fut ordonné que leurdit filz coucheroit avec sa grant mere, dont elle fut bien joyeuse ; mais il s'en feust bien passé...

L, p. 231.

(58) Si je sçavoye... que à mon baptesme eussent été prononcées les... saintes paroles que j'ay ouyes à ceste heure... je ne craindroye en rien le Dyable... et me passeroye de faire le signe de la croix...

LXX, p. 296.

C'est aussi en partant de l'idée ' dispense ' ou ' abstention ' que l'on interprétera correctement cet autre texte du xve.

(59) Malheureux est qui sert autruy
Pourveu qu'il s'en puisse passer.

Myst. V. Test., 6720.

Chez des Periers, au xvie siècle, à côté d'un exemple instructif où *se passer de* (= ' s'accommoder de ') est suivi d'un complément négatif :

(60) Il print en mariage la fille d'un homme vieux... homme de bonne foi, sentant la preud'homie du vieux temps et se passoit aisément n'avoir autre enfant que cette fille.

Contes et joyeux devis, LI (éd. Jacob, p. 180).

c'est encore dans le domaine 'abstention' que notre terme se trouve employé :

(61) ...ce breuvage... lequel il trouva d'un goût un petit fâcheux... A la fin, il s'aventure d'y tâter ; car jamais ne s'en fust passé.

Ibid., XCI, p. 259.

Chez Montaigne au contraire l'état moderne semble complètement atteint :

(62) Si la fortune commune luy faut [à la vertu], elle luy eschappe ou elle s'en passe, et s'en forge une autre toute sienne.

Essais, I, xxvi [1].

où le *en* de *s'en passe* est visiblement de même nature que celui de *s'en forge* et se rapporte, par conséquent, non plus à toute la proposition conditionnelle, comme au n° 53, mais au substantif *fortune* seulement. C'est déjà la langue des écrivains de l'époque classique, celle de Corneille :

(63) — Allons y travailler ensemble.
— Passez-vous de mon aide. — Eh quoi ! le cœur te tremble ?

Illusion comique, IV, ii,

et celle de Molière :

(64) Il m'a presque étouffé. Je crains fort pour Célie
Si vous la caressez avec tant de transport,
De vos embrassements on se passeroit fort.

L'Étourdi, V, xvi.

*
* *

Nous avons suivi dans les textes, à grand renfort d'exemples, les avatars de *s'en passer* jusqu'au terme de son évolution. Essayons de dégager les traits essentiels de cette évolution, en soulignant à ce propos certains faits qui, du point de vue de la théorie linguistique, ne sont pas dépourvus d'intérêt.

Nous avons vu *se passer*, au sens intransitif de 'franchir un pas', employé avec *de*, ou la particule *en* plus ou moins intégrée au verbe, prendre selon le cas les sens de 'se tirer d'affaire', 's'acquitter d'une obligation ou d'une besogne', 's'en tenir ou en demeurer là d'une action', pour aboutir finalement à celui de 'se dispenser ou s'abstenir d'une action'. Jusque-là, rien d'inattendu ou, du moins, qui ne s'explique

1. Cf. Quand j'escris, je me passe bien de la compaignie et souvenance des livres, de peur qu'ils n'interrompent ma force.

Ibid., III, v.

par la prolifération analogique d'une même idée. Nous constatons seulement que le développement a été progressif et que des cas limites, où certains de ces sens se trouvent comme fusionnés, ne manquent pas. Dans le domaine des choses, au contraire, *se passer* (d'un objet) aboutit à un sens diamétralement opposé à son sens originel. Pour expliquer ce fait nous avons fait valoir la latitude d'interprétation que permet le pronom *en*, tenant compte toujours de sa tendance à s'affaiblir sémantiquement et à s'incorporer au verbe. Schématiquement, le développement aurait été à peu près le suivant : *Je m'en passe* = 'je me tire d'affaire', ou 'je me contente, au moyen de cela', avec pleine valeur 'instrumentale' de *en*; *Je m'en passe* = 'je me contente de cela' (valeur instrumentale de *en* affaiblie) ou 'je me tire d'affaire quant à cela', *en* indiquant simplement un rapport; *Je m'en passe* se cristallise pour former un tout sémantique non analysé, ce qui amène le tour *je m'en passe sans* (cf. Palsgrave, p. 613 : *je m'en suis passé jusques a maintenant sans vin*, ce qui signifie encore 'je me suis arrangé jusqu'à maintenant sans vin'); ou bien, cette valeur primitive passant à *s'en passer* seul, nous aurons, autre phrase de Palsgrave [1] (p. 554) : *il s'en passera aysement de vin*, dernière étape avant le tour moderne, *Quant au vin, je m'en passe*, où *en* se trouve pour ainsi

1. Pour ce qui concerne la situation de notre expression au premier quart du XVIe siècle, les remarques de Palsgrave sont si importantes qu'elles méritent d'être reproduites *in extenso* : p. 424. I am content, I am suffised, as "I am contented with one dysshe", or "I am contented with breed and drinke". *Je men passe* or *je men passe dung plat, je me passe de pain et de boyre...* I am contented with as lytell meate as any man I knowe : *je men passe daussi peu de viande que homme que je saiche.*

P. 554 : I forbeare is a generall verbe, and may be joyned to many substantyves, as I forbeare meate, I forbeare slepe, I forbeare drinke, I forbeare pleasure and suche lyke, which the frenche tonge expresseth with this verbe *je men passe, je men suis passé, passer*, verbum medium, and the infynytyve mode of the verbe, if any suche verbe be in the tonge, havyng de byfore him, as *je men passe de manger, je men passe de boyre, je men passe de mes plaisirs* [Confusion : cet exemple appartient à la série antérieure]. I may use also *je me abstiens de manger, je me abstiens de dormyr*. I can nat forbeare from slepe : *je ne men puis passer de dormyr*. I forbeare women with lytell payne : *je men passe de femmes a peu de payne*. He shall easely forbeare wyne that hath other good dyrnkes ynoughe : *il sen passera aysement de vin, qui a des aultres bruuages assés.*

P. 612-13 : I lyve without a thyng. *Je men passe sans.* I shall lyve well ynoughe without you. *Je men passeray assez bien sans vous.* I have lyved hither to without wyne : *je men suis passé jusques a mayntenant sans vin*, using, *je me passe de* and the substantyve. Wenest thou I cannat lyve without her : *penses tu que je men puis pas passer sans elle ?* (*sic*).

dire revalorisé et, de particule ou quasi-préfixe qu'il était, devenu pronom et répondant par sa fonction à celle de la préposition *de* de verbes comme s'*abstenir*, *se priver de*, etc.

Mais voici la langue confrontée par un problème. En effet, comment tolérer simultanément pour un même signe, deux sens complètement opposés l'un à l'autre ? Comment supporter cette homonymie — gênante s'il en fut jamais — produit non pas, cette fois, d'une convergence phonétique, mais d'une divergence sémantique [1] ? Que *dessein* existe à côté de *dessin*, le premier, terme abstrait et littéraire, le second, concret et technique, passe encore. Que *penser* existe à côté de *panser* — nous apporterons un jour la preuve définitive de leur identité première — cela n'est pas plus gênant que *la pensée* des parterres à côté de *la pensée* des cerveaux, ou que *la Haute Cour* à côté de la *basse-cour*. Le ' trompe-l'œil ' d'une différence d'orthographe n'est ici d'aucun secours. Il faut trouver autre chose, pour l'un au moins des concourants. *Penser à* existe bien à côté de *penser de* — pourquoi pas *se passer à* à côté de *se passer de* ? Mais *penser à* ou *penser de*, c'est toujours ' penser ', et chacune des deux prépositions a une signification connue et reconnaissable, alors que *se passer à* et *se passer de* s'opposent complètement par le sens et se différencient d'une manière rebelle à l'analyse par la forme. Aussi cette tentative, comme celle qui un moment a différencié *se dispenser à*, ' se permettre ', de *se dispenser de*, ' s'exempter de ', a-t-elle échoué, et sans doute pour les mêmes raisons. Ainsi, comme il est arrivé des deux *pensement* de l'ancienne langue, dont l'un a disparu, remplacé par *pensée* ou *rêverie*, de même l'un des deux *se passer de*, celui dont les titres d'ancienneté étaient des plus authentiques, se voit dépouiller de ses fonctions, confiées désormais à *s'accommoder de*, *se contenter de* ou *s'arranger de*.

Le mécanisme même de la langue avait permis un glissement de sens qui aboutissait à l'emploi d'un signe unique pour deux idées contradictoires. Quelle a pu être la poussée psychologique assez forte pour détruire ainsi l'équilibre linguistique, pour faire naître et maintenir à côté de son aîné le *s'en passer* nouveau et pour lui permettre finalement de l'évincer ? De ce fait, à côté de ce qu'il y a eu, ou a pu y avoir, de purement accidentel, nous ne voyons qu'une seule explication plausible : c'est que le nouvel emploi comportait un élément qui, dans la majorité des cas, favorisait une affirmation plus forte de la personnalité des locu-

1. Voir notre *Words and Sounds in English and French*, p. 111.

teurs. Les deux emplois avaient en commun la notion d' ' accommodement '. Donc, deux attitudes : on s'accommode de ce que l'on a, on s'en contente, ancien emploi, on s'accommode du manque de ce que l'on n'a pas, emploi nouveau. La première de ces attitudes, nous semble-t-il, serait, le plus souvent, celle de la résignation, de la soumission, la seconde au contraire comporterait à l'occasion un élément de révolte ou de défi : « Tant pis, ça ira quand même ! » Faut-il, à la manière de Vossler, voir plus qu'une simple coïncidence dans le fait que le *s'en passer* moderne, plus énergique, plus dynamique que son aîné, naît au seuil du XVIe siècle, à la veille de la Renaissance ? Peut-être.

*
* *

En essayant d'esquisser l'histoire de *s'en passer* nous nous sommes borné jusqu'ici à la vie littéraire du français, et nous avons cru trouver la solution de notre problème en interrogeant des textes dont le plus ancien ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle. Mais, au cours de notre recherche, l'un des synonymes de *s'en passer*, à savoir *s'en souffrir*, s'est constamment et avec insistance imposé à notre attention. Nous avons vu, en effet (p. 26), un exemple de la locution *s'en souffrir à tant*, synonyme de *s'en passer à tant*, ' s'en tenir là d'une action '. Voici *se souffrir à* équivalent de *s'en passer* ' cesser ' :

> Or nous soufferons nous à parler de lui et parlerons dou roy d'escosse.
>
> Froissart (G).

Voici *se souffrir de* au sens de ' s'en abstenir ' :

> De ceste matiere... noz noz souferrons de parler, dusqu'a tant que noz en ferons propre capitre...
>
> Beaumanoir, *Cout. du Beauv.* (G)

Et voici enfin, et déjà au XIIIe siècle, *se souffrir de* au sens du *s'en passer* moderne :

> De cest eschange se soffrisent molt bien li perelin, se Diex volsist.
>
> Villehardouin (G),

emploi encore attesté pour le XIVe :

> Se ce ne sont prelas, barons ou autres honorables personnes qui, pour leur estat maintenir, ne se peuvent souffrir de vaissellemens.
>
> *Ordonnance*, 1513 (L).

Nous sommes ainsi obligés de croire, vu cette chronologie, que cette

synonymie, ce contact étroit entre *s'en souffrir* et *s'en passer* a été pour quelque chose dans l'évolution sémantique de ce dernier, aura tout au moins facilité l'émergence de son emploi nouveau. Comment expliquer ce contact entre les deux verbes et ce partage des mêmes fonctions? *Souffrir*, on le sait, est le représentant sémantique français du latin PATI. En ancien français, il signifie, non seulement ' souffrir ' mais aussi ' patienter '. De l'idée de ' patienter ' on passe aisément à celle de ' attendre ', ' attendre pour agir ', et de là à ' s'en tenir ', ' en rester là d'une action ' et même à ' s'en abstenir ', développements que nous avons constatés pour *s'en passer*. Mais comment *se passer* est-il entré dans cette histoire ? Pour trouver réponse à cette question, il faut remonter, croyons-nous, dans la préhistoire du français et jusqu'au latin vulgaire.

*PASSARE, ancêtre du français *passer*, de l'esp. *pasar* et de l'ital. *passare*, est un dérivé du substantif PASSUS; mais il n'est pas que cela. Tout comme AUSARE est la forme vulgaire de AUDERI et OBLITARE de OBLIVISCI, PASSARE est aussi, pour le locuteur illettré, la forme commode, populaire et transparente de PATI, forme refaite sur le participe PASSUS. Certes, appuyé solidement sur le substantif PASSUS, il est surtout le dérivé verbal de ce dernier; et il le sera davantage au fur et à mesure que PATI qui, en dehors de l'esp. *padecer*, a laissé fort peu de traces dans les langues romanes, disparaîtra du langage supérieur. Mais il ne cessera pour autant de porter certains sens qui appartiennent historiquement à PATI, et notamment ceux qui seront sentis comme compatibles ou conciliables avec sa sémantique majeure. Comme le fr. *aimer* [1], *PASSARE du latin vulgaire a une double origine, ce qui explique, en partie tout au moins, la multiplicité de ses fonctions dans les langues vulgaires.

Que l'on compare, en effet, son développement, disons mieux, sa prolifération sémantique, à celle, par exemple, de l'allemand *schreiten*, ou de l'anglais *to step*, tous les deux reliés étroitement à leurs substantifs. Rien, que nous sachions, dans l'histoire de ces deux verbes qui soit semblable aux sens de *padecer*, *ferre*, *pati*, *tolerare* enregistrés par Vincente Salva pour le *pasar* espagnol. Rien qui ressemble à celui de ' endurer ' relevé par le *FEW* pour le v. fr. *passer* ou le prov. *pasar* [2]. Et tel emploi italien,

1. Voir, *Words and Sounds*, p. 141 ss.

2. Cf. Ihesus, mon arma vexament *Passa he mot grant turbament*, d'un texte gascon, éd. Chabaneau, *RLR*, XX (1881), p. 73, v. 152; cf. aussi, *Ibid.*, vv. 144, 164. Cet emploi semble avoir persisté en français jusqu'au XVIe siècle, à en juger par ce texte

dont, à la rigueur, le sens pourrait s'expliquer par le dérivé de PASSUS (*passare*, 'traverser') ne se rattacherait-il pas avec plus de vraisemblance à PASSARE-PATI ? Nous pensons, par exemple au tour *ne ho passate tante*, traduit dans le *Dizionario Italiano-Inglese* d'Orlandi par "I have endured so many troubles", et qui, à tout le moins, démontre qu'il n'y avait aucune incompatibilité dans l'union de ces deux *PASSARE [1].

Or, que se passera-t-il lorsque SUFFERE, vu l'ambivalence de *PASSARE, sera chargé de remplacer sémantiquement le PATI de la langue supérieure ? Faute de documents, nous ne pouvons répondre à cette question que par des hypothèses. Cependant, en nous fondant sur des cas bien attestés, tels ceux de fr. *esperir* et ital. *spegnere*, étudiés par le regretté Jud au premier volume de la *RLIR*, ou ceux de v. fr. *aerdre*, fr. *essuyer*, ou fr. *aimer*, tous, à divers points de vue, également instructifs, nous pouvons affirmer, 1° que *PASSARE-PATI ne disparaîtra pas du jour au lendemain et que, par conséquent, SUFFERRE, 'endurer', et *PASSARE, 'endurer' seront pour longtemps disponibles pour rendre la même idée ; 2° que cette concomitance sémantique dans un domaine rendra, *théoriquement*, chacun des associés susceptible d'empiéter sur d'autres domaines historiquement plus appropriés à l'autre. De sorte que, l'évolution sémantique de l'un pouvant influencer l'évolution sémantique de l'autre, 'souffrir' a pu influer sur 'passer', 'passer' sur 'souffrir'. Dans l'absence presque millénaire de documents écrits, nous ne pouvons déterminer lequel des deux associés a donné le branle au développement sémantique qui nous intéresse. Contentons-nous seulement d'affirmer qu'en sémantique *souffrir* et *passer* avaient partie liée bien avant l'avènement du français littéraire.

Edimbourg. John ORR.

d'Eustorge de Beaulieu, cité par Littré s. v. Souffreteux : Maints bons esprits *passent soufrete*, Et vivent de lard et de pain bis.

1. On voudrait en savoir plus long sur l'histoire de *passer un examen*, où, en français, *passer* signifie 'subir' (PATI), alors que *to pass* dans l'équivalent anglais est plutôt PASSARE < PASSUM, 'franchir', donc 'être reçu'.

ATLAS LINGUISTIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE DU MASSIF CENTRAL

(DOMAINE, RÉSEAU, QUESTIONNAIRE, BUT)

Les enquêtes de ce nouvel atlas régional sont terminées depuis l'automne 1953 et la parution du 1er tome (600 cartes env.) est prévue pour la fin de 1956. Il n'est donc pas prématuré d'exposer quelques principes qui m'ont guidé et le but que je me suis assigné [1]. Ce faisant, je voudrais

1. *Abréviations bibliographiques :*

ALF — *Atlas linguistique de la France*, par J. Gilliéron et E. Edmont. Paris, Champion, 1902 ss.

AIS — *Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale*, par K. Jaberg et J. Jud. Zofingen, 1928 ss.

ALLy — *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, par P. Gardette et ses collaborateurs, Lyon, vol. I (1950), vol. II (1952), vol. III (1956).

ALGa — *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, publ. par J. Séguy, Toulouse, vol. I (1954).

ALW — *Atlas linguistique de la Wallonie*, par J. Haust, publ. par L. Remacle et E. Legros, vol. I (1953); vol. III (1955).

ALMC — *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central*, par P. Nauton, en préparation.

NALF — *Nouvel atlas linguistique de la France*, par A. Dauzat (atlas en préparation, par régions; l'*ALGa* est le premier paru).

FM — *Le français moderne*, revue pub. par A. Dauzat, Paris, 1933 ss.

Vox Rom., — *Vox Romanica*, revue suisse, publ. par J. Jud et A. Steiger.

K. Jaberg — *Grossräumige und kleinräumige Sprachatlanten*, *Vox Rom.*, 14 (1954), 1-61. Dans cette étude, l'auteur compare les principes et, sur quelques points, les résultats de l'*ALLy*, de l'*ALW*, de l'*ALGa*. Il avait déjà publié un compte rendu critique des vol. I et II de l'*ALLy* (*Vox Rom.*, 13, 380-386) et du vol. I de l'*ALW* (*ibid.*, 387-93).

P. Gardette — *L'atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, articles parus dans *Vox Rom.*, 9 (1947), 384-387 et *FM*, 19, 13-19.

L. Remacle — *L'ALF et l'ALW*, dans *Dialectes belgo-romans*, 8, 157-182.

J. Séguy — *L'ALGa*, *FM*, 19 (1951), 241-263.

Les noms du têtard dans l'ALGa, Ann. de la F. des L. de Toulouse, 1952, 112-131.

(Il ne s'agit ici que des références le plus souvent citées; on trouvera d'autres références bibliographiques dans le texte ou les notes).

préciser les informations fragmentaires qu'on a données de cet atlas, faciliter, le moment venu, l'intelligence de l'ouvrage et, dès à présent, permettre de discuter des questions de méthode, que la poursuite des atlas régionaux français et une récente étude de M. Jaberg (*Vox Rom.*, 14 (1955), 1-61) mettent en pleine actualité.

Le point de vue que j'expose résulte, pour une part, d'un examen attentif des positions prises par les atlas régionaux [1] en cours de parution, lesquels, si différents par leurs principes, dénotent tous une inquiétude méthodologique qui est la preuve même de la vitalité de notre discipline. Il résulte aussi et surtout d'une expérience personnelle [2] qui, comme telle, se veut dépouillée de tout dogmatisme comme de tout apriorisme. Et si je confronte les principes et méthodes de cet atlas, dont j'ai assumé seul la responsabilité scientifique, avec ceux des domaines lyonnais, gascon et wallon, c'est dans le seul but de mieux situer, par comparaison, nos positions respectives [3].

Je n'aborderai pas ici les questions qui concernent l'enquêteur, le choix des témoins, les procédés d'investigation et autres problèmes de portée générale. Je me limiterai à préciser sommairement le domaine géographique de cet atlas et à montrer plus longuement que son but essentiel c'est de prospecter en profondeur, par un questionnaire copieux, plutôt que de multiplier les points d'enquête avec un questionnaire restreint.

I. — Le domaine.

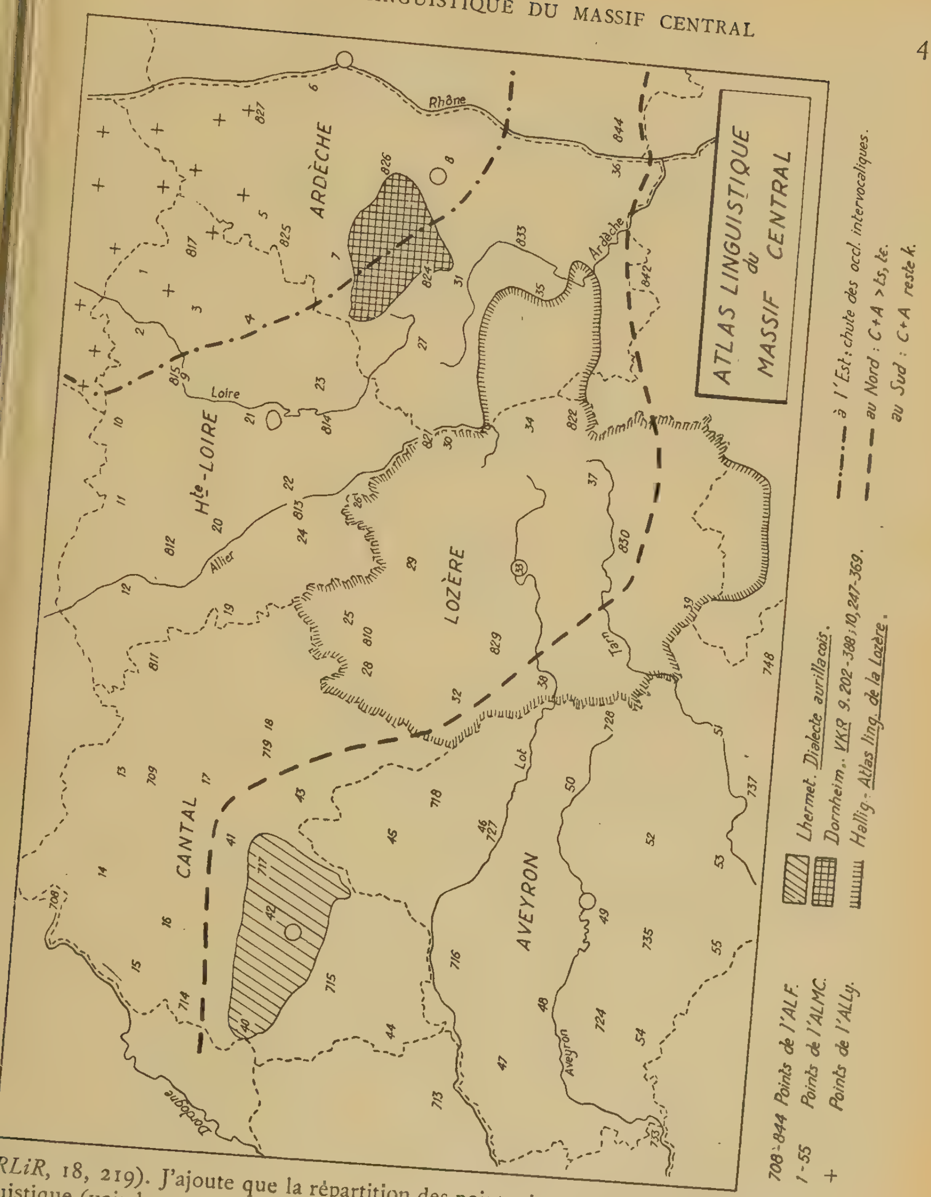
La carte délimite le domaine de l'*ALMC* [4]. Au nord-est, il fait la jonction avec l'*ALLy* dans la Haute-Loire et l'Ardèche ; au nord, il doit faire

1. Un bon nombre des études citées ici ont paru, soit après l'élaboration du questionnaire (terminée en juin 1951), soit pendant les enquêtes (juin 1951-octobre 1952, juin-octobre 1953), et n'ont pu, de ce fait, modifier mon point de vue. Seuls m'étaient connus les articles de Dauzat et des enquêteurs du *NALF* (publiés surtout dans *FM* depuis 1939), et l'exposé critique de M. Sever Pop, *La Dialectologie*, vol. I (1950), 136-151.

2. Une part de cette expérience a été acquise sur le chantier de l'*ALLy* où, ayant lu, corrigé et discuté, aux côtés de Mgr Gardette et de ses collaborateurs, les brouillons et les commentaires de cet atlas (voir *Bull. de l'Inst. de Ling. romane de Lyon*, n° 1, p. 4), j'en ai tiré nombre de leçons théoriques et pratiques, en vue de l'*ALMC* que j'allais entreprendre.

3. Je ne fais ici que confronter des méthodes et nullement une critique — qui d'ailleurs ne serait pas de mon rôle — des atlas régionaux français. Mais, je pense qu'il est de notre intérêt qu'une critique sévère, mais qui reste pertinente et équitable (comme le sont celles de MM. Pop et Jaberg), définisse, quand il est temps encore, les exigences auxquelles devront satisfaire ces atlas.

4. On trouvera le nom des localités dans un des derniers numéros de cette revue



RLiR, 18, 219). J'ajoute que la répartition des points tient compte de la géographie lin-
uistique (voir la carte) :

ints 1 à 8 : amphizone entre provençal et franco-provençal, marquée par la chute des occlusives intervocaliques ;

nts 9 à 37 : zone nord-provençale, où C + A > *ts*, *tɛ*;

nts 38 à 55 : zone sud-provençale, où C + A reste *k*.

la soudure avec l'atlas de l'Auvergne [1]. Il englobe, on le voit, cinq départements : en totalité la Haute-Loire, le Cantal et la Lozère, en grande partie l'Aveyron et l'Ardèche [2]. Sa superficie représente environ le double de celle de l'*ALLy* et les deux tiers de celle de l'*ALGa*.

Bien que ne soit incluse dans cet ensemble géographique que la partie la plus élevée et la plus centrale du massif montagneux, on a dénommé l'ouvrage, faute de mieux, *Atlas du Massif Central* : le domaine exploré couvre, en effet, la majeure partie de cette entité géographique, d'où il tire à la fois son unité et sa diversité.

Son unité est faite d'éléments communs à l'ensemble du domaine : altitude élevée, relief accidenté, activité humaine essentiellement agricole et pastorale, conservatisme dialectal... autant de facteurs qui dictent, on le verra, la teneur et l'ampleur du questionnaire.

Sa diversité apparaît sur le plan historique, du fait qu'il englobe, en tout ou partie, cinq provinces ou pays : Auvergne, Velay, Vivarais, Gévaudan, Rouergue, ce qui peut aider à préciser la part du facteur historique dans les limites dialectales. Sur le plan géographique, sa diversité est conditionnée par le relief, qui oriente une part du domaine vers le nord, par les versants de l'Allier et de la Loire, une part vers l'est et la vallée du Rhône, une part vers le Midi aquitain et languedocien. Sur le plan linguistique, cette triple orientation mettra en lumière les faits qui distinguent le Nord du provençal et le Sud du provençal (de part et d'autre de la limite C + A maintenu ou palatalisé), en même temps que les faits marginaux du franco-provençal. Sur ce dernier point, l'*ALLy* a atteint, avec la chaîne du Forez, la limite des deux langues. Mais, plus au sud, il appartient à l'*ALMC* d'éclairer l'amphizone, dont la limite apparaît marquée par le maintien des occlusives intervocaliques et jalonnée par la ligne montagneuse des monts du Mégal et la chaîne des Coirons (voir la carte).

Cette triple répartition linguistique, l'*ALF* la révélait déjà, mais elle apparaîtra, j'espère, plus précise et plus détaillée, en multipliant les faits

1. Les deux cartes publiées par Dauzat (*FM*, 20, p. 2 et 127) donnent, de manière exacte, la limite nord de l'*ALMC*, mais non l'extension de cet atlas au sud, extension fixée telle que je l'indique (contrairement à ce que dit l'auteur), dès l'établissement du questionnaire.

2. A l'ouest du Cantal et de l'Aveyron, l'*ALMC* rejoint le domaine carcinol, enquêté par J. Bonnafous, *FM*, 15, p. 32. Au sud, il laisse la place d'un atlas languedocien, prévu dans le projet Dauzat.

de tous ordres (lexicologiques, phonétiques, morphologiques, etc.) caractéristiques de chaque région.

Tel est le domaine que j'ai prospecté, avec l'aide du *CNRS*, avec l'appui et les conseils de M. Mario Roques et de Mgr Gardette, auxquels j'exprime toute ma gratitude. Ce dernier obtint notamment l'assentiment des chercheurs dont les travaux étaient en projet ou en cours dans ce domaine. A. Dauzat accepta de voir le Cantal intégré dans un atlas du Massif Central et de modifier ainsi le domaine prévu pour l'Atlas de l'Auvergne [1]. M. Camproux, dans un large esprit de compréhension dont je tiens à le remercier, voulut bien aussi me laisser toute liberté en Lozère, qui était le domaine de ses thèses et où il avait déjà effectué les enquêtes préliminaires pour le *NALF*.

II. — Le réseau.

Dès lors le chantier était libre, mais d'autres travailleurs, avant moi, y avaient fait une tâche consciencieuse et méritoire, dont on ne pouvait faire table rase. J'ai donc été amené à poser ce principe, qui paraît, à première vue, un truisme banal : *il est inutile de refaire ce qui est déjà fait et bien fait*. La conséquence est qu'il fallait tenir compte, pour le nombre et la répartition des points d'enquête, des données bien connues par des travaux locaux ou régionaux qui éclairent déjà certaines régions du domaine, et surtout de l'*ALF*, qui porte sur l'ensemble.

Travaux importants. L'ouvrage de Lhermet, *Contribution à la lexicologie du dialecte aurillacois*, centré sur Ytrac, dispensait de planter un point sur

1. Dauzat reconnut (*FM*, 20, p. 3, note) que « le sectionnement entre Haute et Basse-Auvergne se justifie par l'état respectif du vocabulaire ». Je précise que je ne pouvais guère étendre les limites de cet atlas, si je voulais qu'un questionnaire copieux soit partout adapté et partout productif. Plus au nord, le déclin des patois est plus avancé et la part du vocabulaire général eût été de faible rendement. Plus au sud, dans le Languedoc viticole, une bonne part du vocabulaire concret (polyculture, élevage, flore, voire relief, climat, etc.) eût présenté de grosses lacunes. A ces raisons, plus déterminantes pour moi que celles qu'indiquait Dauzat dans cet article et dans *Orbis*, 4 (1955), p. 25, s'en ajoutait une autre, à laquelle j'attache, sans pouvoir la détailler ici, une grande importance. J'ai pris pour principe de converser en dialecte avec mes témoins, tout au long des enquêtes. Les parlers du domaine de l'*ALMC*, étroitement apparentés avec mon patois de Saugues, m'ont permis, dans la plupart des cas, de garder cette ligne de conduite, ce qui m'eût été impossible dans le Puy-de-Dôme.

le pourtour occidental d'Aurillac. C'est pourquoi, le point le plus proche a été placé à l'est, sur la vallée de la Jordanne [1].

L'étude détaillée de Dornheim, *Die bäuerliche Sachkultur im Gebiet der oberen Ardèche* (*VKR*, 9, 202-388; 10, 247-369), quoique restreinte à une partie du lexique, dispensait de reprendre l'enquête sur le plateau de Mézillac, que notre réseau ne fait qu'encadrer.

Le riche dictionnaire de Vayssier [2] rendait inutile la multiplication des points dans notre partie aveyronnaise.

Plus important encore était l'*Atlas linguistique de la Lozère* de R. Hallig [3] qui couvre, outre ce département, la zone ardéchoise contiguë. Cet atlas n'a pas paru, il est vrai, mais, étant donné la personnalité marquante de l'auteur, l'ampleur de la tâche accomplie et sa haute valeur scientifique, qui apparaît d'après les matériaux que publie le *FEW* depuis 1936, je me trouvais devant un problème épineux. Fallait-il laisser vide le vaste

1. Il faut tenir compte que l'ouvrage de Lhermet est un *vocabulaire régional* qui renferme, comme synonymes, tel type lexical recueilli sur la frontière de la Corrèze, et tel autre sur la frontière de l'Aveyron, à 50 km. de distance (voir la carte). Il donne, par exemple, pour le « sureau », les trois formes : *sèy*, *soy*, *soüt* (p. 36), que l'*ALMC* (carte 219) atteste aussi dans la région, mais chacune sur un point différent. Et il est bien d'autres cas où, sous des désignations polymorphes, cet ouvrage donne celle d'Ytrac et celles d'autres localités, diverses et assez éloignées d'Aurillac, que l'auteur n'a pas précisées autrement qu'en énumérant, une fois pour toutes, ses témoins (p. XVI-XVII). C'est la raison pour laquelle j'ai constaté que nombre de mots donnés par Lhermet étaient inconnus à Saint-Simon (point 42 de l'*ALMC*, 5 km. à l'est d'Aurillac). Une autre raison, c'est que Lhermet s'est montré parfois accueillant pour des termes archaïques qui, ou bien ont disparu, ou plutôt lui ont été fournis par ses deux informateurs félibres, qui les avaient pris dans Vayssier. Il est des mots, en effet, que je ne trouve à l'état vivant que plus au sud, dans la région aveyronnaise. Sur ce point de détail, Lhermet ne me paraît pas avoir toujours pris, malgré le conseil qu'il en donne (*op. cit.*, p. XX, note 3) toutes « les précautions nécessaires ». Ces remarques faites — elles sont utiles, mais somme toute de minime importance — ce travail, consciencieux et documenté, présente toutes garanties.

2. Malgré sa date (1879), le *Dictionnaire patois-français de l'Aveyron* de l'abbé Vayssier est d'une grande valeur. Ses localisations, quoique trop globales, paraissent exactes. Je constate, par exemple, que les mots qu'il localise dans la *montagne* (Laguiole, Sainte-Geneviève) figurent là, dans mes relevés, et non ailleurs dans mon aire aveyronnaise. Ses matériaux sont très riches, la part de mes données qui n'y figure pas est infime, et les compléments manuscrits apportés à ce dictionnaire (notamment de la main de l'abbé Hermet) et conservés à la Société des Lettres de l'Aveyron, ne sont que d'un apport minime.

3. Voir R. Hallig, *Z*, 56 (1936), 238, *Z*, 68 (1952), 243 sqq. et S. Pop, *La Dialectologie*, 332-336.

espace exploré par cet atlas au cœur même de mon domaine ? Agir ainsi, c'était démembrer cet ensemble géographique dont j'ai dit l'unité, c'était rompre l'homogénéité indispensable à une présentation cartographique, c'était rendre impossible la comparaison entre les faits ardéchois et ceux de la région cantalo-aveyronnaise. J'ai opté pour la solution du juste milieu : je n'ai pris aucun point dans la région ardéchoise explorée par l'*ALLo*, et, dans la Lozère même, je me suis limité au minimum de points indispensables pour faire le lien avec les secteurs circonvoisins de mon domaine. Ainsi, l'*ALMC* et l'*ALLo*, dont on ne peut que souhaiter la parution prochaine sous forme d'atlas, ne sauraient se concurrencer, ni faire double emploi. Ils ne peuvent que se compléter, apportant chacun un questionnaire, une méthode, des notations et un réseau [1], aussi différents que le sont les enquêteurs eux-mêmes par leur origine et leur formation.

Atlas linguistique de France. A l'égard de l'*ALF*, j'ai appliqué le même principe, et l'on sait sur ce point les divergences des autres atlas régionaux : l'*ALGa* reprend systématiquement tous les points de l'*ALF*, Haust en a repris 10/23, Mgr Gardette 4/14, je n'en ai gardé que 2/25.

Si j'ai agi ainsi, c'est pour trois raisons essentielles :

1° Les données de l'*ALF*, dans une très large mesure, sont valables.

2° Une enquête dans les localités de l'*ALF* est souvent impossible dans les conditions où je la conçois.

3° La comparaison qu'on prétend établir me paraît illusoire.

1° L'*ALF* n'est pas parfait, on le sait, et il est toujours utile de se référer aux auteurs qui ont pris la peine de préciser, voire de dénombrer, ses défauts, ses erreurs et ses lacunes [2]. Je ne procéderai pas ici à cet examen

1. Le réseau de M. Hallig est beaucoup plus serré. Dans l'aire (Lozère-Ardèche) commune aux deux atlas, l'*ALLo* a 28 points, l'*ALMC*, 11, dont 5 seulement touchent une des communes enquêtées par M. Hallig (le Malzieu, le Chambon-le-Château, Mende, Meyrueis, Saint-Germain-du-Teil). En ce dernier point, j'ai eu, pour une part du questionnaire, un des témoins de M. Hallig. Je n'avais pas recherché un tel témoin, mais on ne peut plus faire une prospection approfondie en Lozère sans rencontrer, parmi les personnes disponibles et compétentes (une fraction minime de ses 82 000 habitants), des témoins déjà interrogés par M. Hallig ou M. Camproux. C'est dire que la Lozère, dont les parlers sont restés longtemps mal connus, est aujourd'hui le département de France le mieux prospecté.

2. Pour la bibliographie des études critiques sur l'*ALF*, voir S. Pop, *La Dialectologie*, p. 117-131 ; voir aussi les observations critiques publiées à l'occasion d'études dialecto-

détaillé. Qu'il me suffise de dire que, dans mon domaine, les données de l'*ALF* sont très largement valables.

Il est vrai que, dans le Massif Central comme ailleurs, Edmont a confondu la quantité vocalique et l'accent tonique d'une part, l'accent tonique et l'*Einsatz* ou *ictus* initial d'autre part [1]. L'*ALF* ne saurait donc renseigner sûrement ni sur la place de l'accent des proparoxýtons, ni sur les déplacements d'accent dans l'amphizone, ni sur la valeur phonétique (*tę̍ta* < TESTA, *kǫ̍ta* < COSTA) ou morphologique (*la vạtso* « la vache », *lā vạ̄lsạ̄* « les vaches ») de la quantité, dans cette même région. En outre, et cela est imputable au système graphique de Gilliéron plus qu'à l'oreille d'Edmont, qu'il avait très fidèle, on décèle aussi des imprécisions ou des confusions graphiques. Par exemple, Edmont confond sous les graphies *ty*, *dy* les sons *ṯ*, *ḏ* et *ty*, *dy* (il écrit uniformément *tyạlo*, au lieu de distinguer *tyạlo* et *ṯạlo* « toile », qui vont de pair avec *timu* et *ṯimu* « timon »), ce qui interdit, avec le seul *ALF*, de tracer la limite importante de la palatalisation de T, D + *yod* [2].

logiques régionales, notamment : O. Bloch, *Atl. ling. des Vosges mér.* (p. XVII-XXIV), Millardet, *Ling. et dial. rom.*, *RLR*, 61, 36-39, Rohlfs, *Le Gascon*, *ZBeih.*, 85, p. 4, note 2, etc. ; A. Thomas, *Nouveaux Essais*, 353-358, Zaun, *Die Mundart von Aniane*, *ZBeih.*, 61, p. XII-XIII, J. Boutière, *RLiR*, 12, 266-269.

Les atlas régionaux ont donné l'occasion de faire de nouveaux examens critiques. Pour le *NALF*, voir dans le *FM* (depuis 1939) les observations des enquêteurs; pour d'autres atlas, voir les études de MM. Remacle et Séguy (*sup. cit.*, p. 41, note 1) et l'étude de M. Jaberg, qui constitue une mise au point pertinente et documentée.

En ce qui concerne le domaine gascon, la déclaration de principe de M. Séguy : « Il nous a paru inconcevable qu'un homme (Edmont) qui ne comprenait rien aux réponses des informateurs, puisse fournir un relevé sûr » (*FM*, 19, 243), est fort heureusement tempérée par cette autre : (pour le *têtard*) « les bases de l'*ALF* sont, en l'espèce, d'une sûreté à peu près absolue... (on) ne peut y déceler la moindre donnée suspecte » (*Ann. de la F. des L. de Toulouse*, 1952, p. 122).

1. Je l'ai indiqué dans le *Patois de Saugues* (p. 21, note 2). D'ailleurs, Gilliéron luimême avait mis en garde le lecteur de l'*ALF* (Notice, p. 7) : « cette notation fautive, disait-il, paraît être souvent due à des influences momentanées auxquelles le sujet s'abandonne ». On peut préciser mieux : la raison en est que la réponse du témoin qui *traduit* un questionnaire de mots isolés n'est plus parlée, elle est dictée. Dès lors, intensité, hauteur et durée des phonèmes sont faussées. On s'en rend compte, en cours d'enquête, quand le témoin *énumère des séries de mots* (noms des jours de la semaine, des mois, noms de nombre, etc.). De là, l'importance de recueillir les données dans une phrase, ou mieux encore dans une conversation, que l'enquêteur dirige lui-même en patois.

2. Voir *Le Patois de Saugues*, p. 13-14 et carte II. Répétons-le, l'acuité auditive d'Edmont n'est pas en cause. Il a saisi dans mon domaine des nuances plus fugitives (voir

De telles erreurs ne sont pas négligeables, mais elles sont d'une portée restreinte : parce qu'elles sont constantes, systématiques [1] et nullement capricieuses, il est facile d'établir, dans chaque région, l'équation personnelle d'Edmont et de lui appliquer le correctif adéquat [2].

Il est vrai aussi que le lexique du Massif Central recueilli par l'*ALF* a trop de gallicismes, imputables aux bourgs où Edmont menait son enquête, à ses témoins trop jeunes ou trop francisés, à son questionnaire par traduction. Il a trop souvent le terme ubiquiste, au lieu du mot autochtone, lorsque les questions étaient trop vagues. Mais, quand les questions étaient précises (et c'est la grosse majorité), quelle masse de faits authentiques, dont la répartition est concordante avec ceux de l'*ALMC*, comme elle l'est, ailleurs, avec ceux de l'*ALLy* [3], de l'*ALW* et de l'*ALGa* !

aussi Remacle, *loc. cit.*, p. 160) et il les a rendues, au moyen de lettres superposées, avec une exactitude que confirme la phonétique expérimentale, comme M. Straka et moi-même l'avons démontré (*Le Polymorphisme de l'r en Haute-Loire*, *Mél. 1945 de la F. des L. de Strasbourg*, V, p. 207, note 2 et p. 223).

Dans la même étude (p. 214 et 226-229), à propos de notations aux points *ALF* 709 et 719, devant les graphies flottantes d'Edmont pour *-l-* latin intervocalique, j'ai montré qu'il ne fallait pas les imputer à « l'inadvertance » d'Edmont, comme inclinait à le faire Dauzat. Je puis confirmer aujourd'hui, après avoir enquêté moi-même dans cette région, qu'il n'y a pas eu « inadvertance » de l'enquêteur : il s'agissait, et il s'agit encore, de fluctuations qui sont celles d'un processus phonétique en plein développement.

1. M. Séguy parle de « déficiences constantes » (*FM*, 19, 253), M. Remacle dit : « Edmont... se trompe... systématiquement (*loc. cit.*, 161), et j'avais souligné moi-même que ces confusions se produisaient « à peu près constamment » (*Pat. de Saugues*, p. 21, note 2) et « sur des séries phonétiques entières » (*Polymorphisme de l'r*, p. 228).

2. Ce correctif, nous l'appliquons d'instinct quand nous recourons à l'*ALF* pour des domaines qui nous sont connus. Seul un chercheur étranger, distrait, et qui n'a pas lu la notice de l'*ALF* (p. 6 et 7), risque de graves erreurs, s'il s'en tient aveuglément à l'*ALF*. C'est le cas pour l'étude de Křepinský sur *Le changement d'accent dans les patois gallo-romans* (*RPh*, 28, 1-61) dont Grammont dit (*RLR*, 57, 497) « son travail manque de base au point qu'on ne peut pas même songer à le discuter ». Mlle Seifert en a fait la critique (*ASNS*, 134 (1916), 387-394), mais elle a surtout montré, par de solides études sur les proparoxytons (Thèse de Berlin, 1919, *ZBeih.*, 74, *Z*, 42, 269-290) que l'*ALF*, prudemment manié et contrôlé, était, même sur ce point, utilisable.

3. L'examen des trois atlas régionaux du domaine gallo-roman conduit les auteurs respectifs (voir les références bibliographiques citées plus haut, p. 41, note 1) et aussi M. Jaberg (*loc. cit.*, *ibid.*) à constater cette concordance remarquable entre leurs données et celles de l'*ALF*. Je fais les mêmes constatations avec l'*ALMC*. Et comme Mgr Gardette l'a fait dans l'*ALLy* (voir *FM*, 19, p. 15) pour des termes tels que : *le foin*, *charger*, *lier* (les gerbes), *l'orge*, *la fourche*, *la vigne* (*ALLy*, cartes 29, 34, 62, 73, etc.), je me bornerai à condenser en annexe des cartes les données suffisamment représentées dans l'*ALF*.

Il est vrai enfin que, comme à Vielsam (en Wallonie), comme à Castillon (en Gascogne), il y a, dans le Massif Central, quelques témoins médiocres. Gilliéron lui-même tenait pour tel le témoin de Vic-sur-Cère (717) (*Scier dans la Gaule romane*, p. 20, note 2), et les mêmes réserves sont à faire pour le témoin de Chamalières (815), qui n'est pas indigène, et pour celui de Solignac (814), qui a voyagé [1]. Mais ces cas sont rares [2], et ce qui est surprenant, c'est qu'Edmont a pu faire de bons relevés avec des témoins qui, aujourd'hui, seraient à proscrire. La jeune « couturière wallonne de dix-huit ans (*ALF*, 194) s'est montrée à l'occasion un excellent témoin » (reconnaît M. Remacle, *l. c.*, p. 176, note). J'en dirai autant de « l'instituteur-adjoint, vingt-six ans » de Monistrol d'Allier (813), et les formes mêmes qu'Edmont gratifiait d'un ? s'avèrent exactes [3].

On comprendra que je ne puisse ici argumenter davantage, mais on

1. Le témoin de Chamalières est « l'instituteur, env. 40 ans, originaire de Vorey, mais habitant Chamalières depuis 18 ans » (*ALF*, *Notice*, p. 50). J'ai appris sur place que cet instituteur est mort à Chamalières vers 1920 ; sa femme (morte vers 1948) était originaire de Roche-en-Régnier. Vorey n'est, il est vrai, qu'à 9 km. de Chamalières, mais le patois de Vorey n'a plus guère de traits linguistiques de l'amphizone, encore nombreux à Chamalières. Le patois, un peu mêlé, fourni à Edmont par cet instituteur, manque de localisation précise, mais, cela dit, l'erreur à l'échelle d'une carte linguistique est négligeable.

La même remarque vaut pour Solignac (814) où le témoin est « le greffier de la justice de paix de Vorey, env. 32 ans ». Car s'il y a, entre Vorey et Solignac 38 km., les isoglosses sont beaucoup moins denses, dans cette région, que sur le pourtour de l'amphizone.

2. Les deux points 814 et 815, que je viens de citer, sont à peu près les seuls dans le domaine de l'*ALMC* où le témoin a voyagé ou n'est pas indigène. Je n'ajouterai pas au cas de 717, cité par Gilliéron, le cas de 716 « Conques, Aveyron. L'instituteur de Conques, env. 40 ans, originaire de Senergues — village limitrophe à l'est — où le patois est le même » (*ALF*, *Notice*), car ce cas est sans importance dans cette région très peu diversifiée.

De même, le cas de Castillon paraît rare, M. Jaberg l'a montré (*Vox Rom.*, 14, 20-29), en Gascogne, comme le cas du Mas d'Azil (voir Boutière, *sup. cit.*). Quant à Vielsam, ce cas « semble bien être unique dans toute la Belgique romane » (Remacle, *loc. cit.*, p. 175).

Il faut ajouter que tout relevé critique sur un point quelconque de l'*ALF* devrait tenir compte du manuscrit d'Edmont, dont les cahiers, déposés à la Bibl. Nationale par les soins de M. Mario Roques, y figurent sous le titre : J. Gilliéron, *Atlas linguistique de la France*, parmi les *Nouvelles acquisitions françaises*, en 59 volumes reliés, cotés 11.971 à 12.030. (Voir l'article de M. Pop, *Notes sur les cahiers de l'enquête d'E. Edmont*, dans les *Studies... presented to John Orr*, Manchester, 1953, p. 218-225).

3. A 813 (Monistrol d'Allier), un des points les mieux représentés dans le *Supplément* à l'*ALF*, les auteurs ont mis un ? aux formes patoises : *s agruma* « s'accroupir », *matai* « battant de cloche », *berteu*, *-uda* « brèche-dent ». Ils n'en ont point mis par la suite, et

admettra que mon opinion est fondée, de croire que les données de l'*ALF* dans mon domaine demeurent largement valables.

Il resterait à préciser dans quelle proportion et à établir un bilan chiffré. Ceux qui l'ont fait ont donné des pourcentages divers. En Gascogne, M. Séguy évalue l'actif à 2/3, mais pour un point où « la bonne vieille paysanne » interrogée par M[lle] Lay surclassait nettement « l'aubergiste » d'Edmont. Il en est autrement sur d'autres points, et M. Jaberg prouve que l'actif d'Edmont doit être notablement majoré, jusqu'à atteindre, je pense, la proportion de 5/6 que fixe M. Jaberg pour la Wallonie. Quoi qu'il en soit, j'ai la conviction que, dans le Massif Central, où les patois sont encore si vivants et où Edmont a travaillé avec l'expérience de quatre années d'enquêtes [1], il a recueilli, il y a cinquante ans, un pourcentage au moins égal, et probablement supérieur, de données authentiques et sûres. C'est dire pourquoi, alors qu'il existe, riches et intacts, tant de filons à exploiter, je n'ai pas voulu perdre 1/3 de mon temps à trier les scories qu'il peut y avoir dans les vingt-cinq relevés d'Edmont.

Ce tri s'opérera d'ailleurs aisément et de lui-même, quand on comparera tel point de l'*ALF* avec les points circonvoisins de nos atlas régionaux (*ALLy* et *ALMC*), qui sont là pour l'encadrer, pour l'éclairer et pour donner ainsi, avec le correctif voulu, une sorte de plus-value à l'*ALF*, qui restera — tout le monde en convient — indispensable et irremplaçable [2].

2° Nullement nécessaire parce que l'*ALF* est valable, fort peu utile parce que de trop maigre profit, une enquête des points de l'*ALF* est de

avec raison, le témoin d'Edmont était bon. Les exemples du même genre, que cite M. von Wartburg (*Beih.* (1950) du *FEW*, p. VIII) montrent le souci de précision et la prudence des auteurs de l'*ALF*.

1. On notera (*ALF*, *Notice*, p. 28), qu'à deux exceptions près (714 : Pleaux, 724 : Rieupeyroux), tous les points de l'*ALF* dans mon domaine sont les dernières « étapes », menées à un rythme plus lent, avec un questionnaire plus lourd, de cet héroïque « tour de France ».

2. « Cela signifie-t-il que l'*ALW* rendra désormais inutile l'*ALF* ? Non, — affirme M. Remacle (*loc. cit.*, p. 176) —, mais avant d'utiliser l'*ALF*, il faudra toujours, autant que possible, en vérifier les données par l'*ALW* ». Mgr Gardette (*FM*, 19, 14-16) et M. Séguy (*FM*, 19, 251) s'expriment de même.

La conclusion à tirer pour l'avenir est claire : puisque, dans un domaine où l'*ALW* est quatorze fois plus dense, l'*ALF* reste indispensable, il est inutile de reprendre systématiquement ses points dans des régions, comme la Gascogne ou le Massif Central, où ce travail représente 1/3 du travail total pour un rendement problématique de 1/6.

Dans l'*ALGa*, en effet, les points de l'*ALF* sont au nombre de 55, sur un total de 165,

surcroît impossible, dans la mesure où elle se veut « systématique ». J'en ai fait l'expérience.

Entre les solutions extrêmes : reprise systématique (*NALF*) et abstention systématique (*ALLo*), j'avais accepté — solution moyenne — de reprendre *un seul* point de l'*ALF* dans quatre départements de mon domaine [1]. En fait, je n'ai repris que 815 (Chamalières, Haute-Loire) et 727 (Espalion, Aveyron), j'ai dû y renoncer dans la Lozère et le Cantal [2].

Ces bourgs où Edmont devait faire halte, pour des raisons d'hébergement et de transport, ont connu, depuis 1900, un déclin accéléré du patois, et ce serait une erreur de s'obstiner à y refaire un relevé médiocre et laborieux, alors qu'à proximité, l'enquêteur, aujourd'hui motorisé, peut porter l'investigation dans une agglomération rurale au patois vivant. Au reste, ce ne sont pas seulement les mots que nous recherchons, mais aussi les choses : or, ameublement et ustensiles, outillage et bâtiments de ferme, traditions et légendes, costumes et coutumes sont toujours mieux conservés dans les villages. Et c'est l'évidence même qu'il

ce qui, si on ne considère que les points *nouveaux*, donne à l'*ALGa* la même densité qu'à l'*ALMC*, à savoir : *densité double de l'ALF*.

On voit donc que si l'*ALGa* avait laissé de côté les points de l'*ALF*, mais, en compensation, avait grossi son questionnaire d'*un tiers* et, notamment, de ces questions dont M. Séguy déplore l'absence (*FM*, 19, 250), il eût apporté 300 ou 400 cartes de plus, de ces cartes qui « n'ont pas d'équivalent dans l'*ALF* et qui sont, de beaucoup, les plus intéressantes » (Gardette, *FM*, 23, 149).

J'ajouterai, pour mon compte, que si les enquêtes de l'*ALMC* étaient à refaire — *quod di omen*... ! — je ne prendrais aucun point de plus, mais sûrement 400 ou 500 questions supplémentaires, tant est vraie la boutade de Gilliéron : « le questionnaire serait meilleur s'il était établi après les enquêtes ».

1. L'Ardèche était exclue, le point 827 (Vion) ayant été repris dans l'*ALLy*.

2. Dans le Cantal, je voulais refaire 709 ou 719, entre autres raisons parce qu'on mettait en doute — à tort, je l'ai dit (*supra*, p. 48, note 2) — les relevés d'Edmont. A 719 : Les Ternes (Cantal), n'ayant pu trouver, dans cette petite localité, des témoins à la fois disponibles et qualifiés, j'ai enquêté dans la commune voisine : Villedieu (*ALMC*, 18). A 709 : Allanche (Cantal), où j'ai voulu tenter à nouveau l'expérience, je me suis trouvé dans un gros bourg, étonnamment francisé, et j'ai porté l'enquête plus au nord, à Landeyrat (*ALMC*, 13). A 821 : Langogne (Lozère), la localité, qui n'était qu'un gros village en 1900, a connu une expansion telle qu'elle occupe aujourd'hui la première place, après le chef-lieu. Sa population est formée d'immigrants venus de tous les confins avoisinants, et le patois est ou bien francisé, ou bien contaminé par les apports voisins, qui sont très divers. En outre, des flottements comme celui de $V > b$ ou v maintenu, que présente l'*ALF* sur ce point frontalier de cette aire, interdisent de faire la part de ce qui es. autochtone ou importé. C'est pourquoi j'ai choisi Saint-Flour-de-Mercoire (*ALMC*, 30).

faut, chez nous, chercher le patois dans le milieu paysan, le seul où il garde encore sa vitalité [1].

Ces faits sont assez probants, ils se sont assez imposés dans d'autres régions [2] pour qu'on renonce, dans les futurs atlas régionaux, à reprendre systématiquement les points de l'*ALF*.

3° Le motif qu'on invoque : « permettre de confronter l'état des patois à cinquante ans de distance [3] » me paraît illusoire, et, comme il tend à s'accréditer et à prendre une importance abusive, une brève mise au point s'impose.

Pour qu'une telle confrontation avec l'*ALF* soit rigoureuse et probante, il faudrait reprendre sa méthode, ses localités, des témoins de même âge et de même condition sociale. Personne n'y songe, heureusement, et personne ne voudra contester que nous atteignions un état linguistique plus archaïque qu'Edmont, chaque fois que nous substituons nos méthodes d'enquête indirecte à son procédé par traduction, le parler de nos communes rurales à celui de ses bourgs trop urbanisés, le témoignage de nos vieux paysans à celui de trop jeunes instituteurs, secrétaires de mairie ou greffiers (aucun des vingt-cinq témoins de l'*ALF* dans mon domaine n'est proprement paysan). Chacun de ces facteurs (l'âge, le milieu, la méthode) est comme un pas en recul vers le passé, et, comme ils s'additionnent, ils fournissent, en définitive, à l'*ALMC* (et à l'*ALLy*) des données plus archaïques, moins francisées et sans doute *de cinquante ans en retard* sur celles d'Edmont. (Pour d'autres observations dans le même

1. Le même choix s'est imposé aux auteurs de l'atlas espagnol : « Han sido preferidos en el *ALPI*, por lo general, los pueblos pequeños, en los cuales el habla y la cultura popular tradicionales se mantienen casi incontaminadas » (S. Guarner, *Cartogr. lingüíst. y el ALPI*, p. 54).

2. Mgr Gardette l'a clairement indiqué (*FM*, 19, p. 18-19). M[lle] Massignon a agi de même dans la région vendéenne (*FM*, 20, p. 13). Et les enquêteurs gascons, acceptant « par discipline » cette directive du *NALF*, comme ils en ont accepté le questionnaire (voir J. Séguy, *FM*, 19, p. 249, 251), se sont trouvés parfois dans des conditions d'enquête difficiles. Au point 690, par exemple, pour lequel on lit : « enquête laborieuse, plus guère d'indigènes, encore moins de gasconisants ; gallicismes nombreux » (*ALGa*, *Introduction*).

3. Dauzat n'avait jamais cessé d'invoquer ce motif, depuis 1942 (le *NALF*, Pasteau, éd. p. 4) jusqu'à 1954 (*ALGa*, *Préface*). On constate que, sur ce point, M. Pop lui donne son approbation (*La Dialectologie*, p. 144). M. Séguy insiste davantage encore : le dessein du *NALF* serait, écrit-il « avant tout de permettre une comparaison de l'état dialectal de la France à cinquante ans d'intervalle et subsidiairement de compléter l'*ALF* par des points nouveaux » (*Noms du têtard*, p. 129, note 45).

sens, voir : Boutière, *RLiR*, 12, 266-269, Lechanteur, *FM*, 16, 115 sqq., Loriot, *FM*, 16, 188).

Ce n'est donc pas en confrontant l'*ALMC* et l'*ALF* qu'on verra dans quelle mesure les patois ont évolué dans le Massif Central. Leur évolution pourtant n'est pas douteuse, et on l'apercevra sous ses deux aspects essentiels [1] :

1° Son aspect sociologique, qui explique le recul et le déclin du patois : il est fonction du milieu (le patois décline dans les bourgs et leur périphérie, mais reste vigoureux dans les villages) ; il est fonction de la classe sociale (la classe moyenne — bourgeois et commerçants — l'abandonne, la classe paysanne lui reste plus fidèle).

2° Son aspect linguistique, qui montre les fluctuations phonétiques et lexicales, dans une même génération et d'une génération à l'autre.

Ce double aspect apparaîtra dans la notice qui accompagnera chaque point de l'atlas [2] et dans le commentaire des cartes. Il n'eût pas été différent sur les points de l'*ALF*, qu'il était donc, pour un motif aussi peu fondé, inutile de reprendre.

1. M. Boutière (*RLiR*, 12, 266-279) a dégagé de façon claire et précise ces facteurs, et avec une concision qui prouve qu'on aurait tort de grossir, pour ce motif, le volume d'un atlas régional.

2. L'*ALMC*, imitant en cela l'*ALGa*, fournira, pour chaque point, des indications sur la vitalité du patois enquêté. Il indiquera aussi les variantes observées d'une génération à l'autre, car, en général, ou bien j'ai eu plusieurs témoins, ou bien j'ai confronté, avec celles de son entourage, les données de mon témoin unique.

Les renseignements que fournit l'*Introduction* à l'*ALGa*, pour les points hors de l'*ALF*, nous instruisent autant sur l'évolution du patois que ceux que M. Séguy, dans sa belle étude sur le « têtard » (*sup. cit.*), tire des confrontations avec l'*ALF*. Il n'y a rien d'étrange, en effet, que le mot français supplante le mot autochtone, à 548 « où seuls les vieillards parlent patois », à 690 « où il n'y a plus guère de gasconisants », à 760 « où les jeunes gens ne parlent que français », etc. Rien d'étonnant non plus que le patois ait disparu à 641 « limitrophe de Bordeaux », ou à 667 « centre commercial important ». Partant, rien d'inattendu dans la conclusion qui résulte de ces confrontations : « la substitution s'est opérée dans les villes, où le dialecte en général se perd, même situation à la bordure nord du domaine, actuellement très francisée » (*loc. cit.*, p. 124).

Ces constatations, et toutes autres qu'on pourrait faire en comparant tel point de l'*ALF* avec le même point d'un atlas régional, sont loin d'avoir l'intérêt et la richesse des apports fournis par les points nouveaux, comme l'ont montré à diverses reprises Mgr Gardette et M. Séguy pour leurs atlas respectifs. C'est pourquoi, j'ai estimé inutile d'assumer la tâche lourde, laborieuse et peu productive de reprendre les points de l'*ALF*, et c'est pourquoi je considère que l'un des buts essentiels (et non subsidiaire) d'un atlas régional est de compléter l'*ALF* par des points nouveaux.

Densité du réseau. Ce qui vient d'être dit explique assez pourquoi j'ai porté l'enquête (à quelques exceptions près) dans l'espace intercalaire de l'*ALF*. Mais il convient d'exposer pourquoi, en regard des vingt-cinq points de l'*ALF*, j'apporte seulement cinquante-cinq relevés.

Les auteurs des autres atlas régionaux peuvent justifier les raisons pour lesquelles ils ont triplé (*ALGa*), quintuplé (*ALLy*) ou plus que décuplé (*ALW*) le réseau de l'*ALF*. Si je l'ai seulement doublé dans le Massif Central, c'est qu'une telle densité dans ce domaine se justifie et s'avère suffisante.

J'ai écarté d'abord, non comme irrecevables en principe, mais comme irréalisables en pratique, certains objectifs qu'on envisage pour prôner la densité du réseau. On veut, dit-on :

— permettre de fixer avec précision les limites sous-dialectales;
— révéler des îlots linguistiques qui, archaïques ou novateurs, précisent les étapes d'une évolution;
— rechercher des formes lexicales rares ou archaïques;
(Voir sur ces points les articles des collaborateurs du *NALF*, entre autres *FM*, 15, 29 (J. Bonnafous), *FM*, 16, 181 (R. Loriot).
— étudier dans quelle mesure un bourg qui a joué un rôle historique a pu jouer un rôle linguistique (voir A. Dauzat, *FM*, 20, p. 5);
— représenter dans l'atlas des particularités phonétiques très locales (voir A. Dauzat, *ibid.* et *Orbis*, 4 (1955), p. 28).

Je ne nie pas l'intérêt de ces recherches, ni la justesse de ces points de vue, mais je pense que de tels objectifs sont, avant tout, du domaine de monographies, de glossaires régionaux ou de thèses de géographie linguistique, et qu'il faut les dissocier de l'entreprise d'un atlas [1].

L'*ALMC* ne pouvait, en tout cas, les prendre en considération pour fixer la densité de son réseau. On a vu plus haut que, outre des études locales

1. Gilliéron avait renoncé, lui aussi, à tenir compte « des singularités, des particularités » de ce genre (*ALF, Notice*, p. 4). L'ampleur de son domaine le lui interdisait. L'ampleur de mon questionnaire m'interdisait aussi — et d'autres raisons exposées ci-après rendaient inutile — la densité d'*un point par canton*, qui est celle de l'*ALLo*, celle aussi que certains enquêteurs du *NALF* (voir Bonnafous, *FM*, 15, p. 29, Loriot, *FM*, 16, p. 182-183) ont envisagée.

Une densité serrée se justifie dans une région où les patois sont très diversifiés, ou dans un déclin très avancé. Dans ce dernier cas, un questionnaire de quelques centaines de mots peut épuiser ce qui reste de survivances dialectales, qu'il faut, dès lors, rechercher minutieusement dans toute localité qui peut constituer un îlot conservateur. Dans le Massif Central, où le patois est encore parlé dans tous les villages, la situation est tout autre.

de notable importance, l'*ALLo* m'imposait un réseau lâche dans la région qu'il a recouverte d'un filet à mailles serrées. On ne pouvait, sans risque de disparate ou d'une présentation cartographique peu lisible, multiplier les points ailleurs. Au reste, ce qui justifie avant tout la densité du réseau, c'est la diversité linguistique du domaine à prospecter. Or, à cet égard, toute la moitié sud du domaine présente une uniformité très accusée. L'*ALF* en témoignait déjà et les données de l'*ALMC* le confirment. Au nord du domaine, il y a lieu de distinguer, à l'ouest, une zone de variété peu accusée où le réseau n'a pas à être plus dense que dans la moitié sud. Au nord-est, au contraire, et notamment dans l'amphizone franco-provençale, une plus grande densité s'imposait. C'est pourquoi, en Haute-Loire, où l'*ALF* avait cinq points, l'*ALMC* en compte quatorze, auxquels s'ajoutent les deux points 68 et 72 de l'*ALLy*.

Cette densité, et c'est là le point essentiel, apparaît suffisante. Dans le Sud, et notamment dans le Sud-Ouest (dans l'aire CA > *ka*), il est des données uniformes qui couvrent de vastes zones, comme on peut l'observer, parallèlement, dans la zone voisine de l'atlas gascon [1]. Dans le Nord aussi, les types lexicologiques et les variantes phonétiques, même d'extension restreinte, apparaissent, en général, sur plusieurs points voisins, et les hapax ne figurent guère qu'isolés sur les aires marginales. Quant à l'amphizone, qui est la région la plus diversifiée et qu'il importe d'éclairer de plus près, le lecteur sera renseigné par des compléments, consignés en bas des cartes, qui sont tirés d'enquêtes antérieures où j'avais prospecté quatre-vingts localités de la Haute-Loire et des confins [2].

A supposer, ce qui est fort possible, que du menu fretin ait passé entre les mailles du filet, la pêche s'avère abondante, et l'essentiel est de la conduire à bon port. « Multiplier les localités, comme l'observe M. Jaberg, c'est multiplier les difficultés d'organisation, de financement, c'est risquer des tentatives impubliables » [3] (*Vox Rom.*, 14, 11). L'idéal serait, on le

1. On remarquera que M. Séguy a pu, sans inconvénient, transcrire en gros caractères une forme unique pour toute une région. Et, même pour une désignation aussi polymorphe que celle du « têtard », Dauzat était d'avis d'utiliser le même procédé. Je l'emploie moi-même dans certaines cartes, et c'est là un critère, pour l'*ALGa* comme pour l'*ALMC*, qu'on atteint une densité suffisante, et qu'il est superflu, dans ces régions, de serrer davantage le réseau.

2. Il s'agissait, on le voit, d'une enquête à mailles serrées, avec environ 700 questions, destinées à me fournir les matériaux de ma thèse *La Géographie phonétique de la Haute-Loire*, dont la mise en chantier de l'*ALMC* a retardé la parution.

3. Les tentatives — courageuses et malheureuses — qui n'ont jamais abouti, ne se

sait, « que chaque commune d'un côté, chaque mot de l'autre eût sa monographie... ». Cet idéal « chimérique » (Gilliéron, *ALF*, *Notice*, p. 3) est irréalisable, même par un atlas régional. Et comme on ne peut, à la fois, donner le plus grand nombre de mots et le plus grand nombre de localités, il faut, ou choisir, ou plutôt concilier au mieux ces exigences.

Dans mon domaine, l'exigence majeure m'a paru être celle que M. Duraffour a exprimée ainsi : « La densité des points importe beaucoup moins que la qualité du patois enquêté en ces points ; au lieu de s'éparpiller en largeur, il faut surtout creuser en profondeur, aux endroits où l'enquête est susceptible de rendement » (*RLiR*, 14, 329-330).

Ce « rendement » obtenu avec 3 800 questions env. sur 55 points ne sera pas inférieur, quantitativement, aux matériaux apportés par l'*ALLy* ou l'*ALGa*, pour la raison que la densité, relativement faible, du réseau est compensée par l'ampleur du questionnaire.

III. — Le questionnaire.

M. Jaberg apprécie en ces termes le questionnaire de l'*ALLy* : « An sich ein kleines Meisterwerk... ein gutgeschnittenes Kleid auf den Leib des Bestellers » (*Vox Rom.*, 13, 382). C'était un modèle à imiter, mais nullement à calquer : cet habit seyant pour les dialectes du Lyonnais eût été trop étriqué. Il fallait au Massif Central un questionnaire taillé sur mesure, dans l'étoffe du pays, et d'une ampleur adaptée à ces parlers corpulents et robustes. Car, tout atlas régional qui se veut vraiment tel, ne saurait ressembler à son voisin : deux régions de France, même voisines, ont leur individualité, leur aspect et leurs ressources linguistiques propres. C'est dire que l'*élaboration* et le *contenu* du questionnaire devaient être établis sur les données locales et en fonction du *but* assigné à un atlas régional.

J'ai d'abord écarté le questionnaire du *NALF* [1], qui, pour vouloir pro-

comptent plus (voir S. Pop, *Bibl. des Quest. ling.*, Louvain, 1955). Il faut le regretter, et la leçon à en tirer c'est qu'il est prudent de se limiter à des entreprises, plus humbles certes, mais réalisables.

1. M. Séguy a indiqué les déficiences de ce questionnaire pour le domaine gascon et envisagé comme nécessaire un atlas pyrénéen. Dauzat lui-même a reconnu que « ce n'était qu'un schéma » (*Orbis*, 4, p. 29) et qu'il devait préparer pour l'Auvergne « un questionnaire approprié » (*FM*, 20, p. 10). Les auteurs de l'atlas de l'Ouest ont également utilisé un questionnaire (dont nous avons eu communication par M[lle] Massignon)

poser une solution moyenne, soi-disant valable pour toutes les régions de France, ne trouve de solution vraiment satisfaisante pour aucune d'elles. J'ai renoncé aussi au procédé (souvent employé) qui prend pour base le questionnaire de l'*ALF*, qu'on s'applique ensuite à élaguer et à compléter, [1] car on ne saurait, de cette manière, grouper des matériaux assez complets, assez cohérents et adaptés aux données régionales.

J'ai pris pour base le dépouillement que j'avais fait pour Saugues [2], lequel consiste en un inventaire lexical, systématique et minutieux, présenté dans l'ordre idéologique. Mes enquêtes personnelles en Haute-Loire et sur les confins, et des sondages ailleurs, m'avaient prouvé que cet inventaire était valable sur un vaste périmètre autour de Saugues, englobant toute la Haute-Loire et la plus grande partie du Cantal et de la Lozère.

beaucoup plus riche, beaucoup mieux adapté, et qui promet de révéler la physionomie propre aux parlers de cette région.

1. La note me concernant (rédigée à mon insu) parue dans la *Bibl. des Quest. ling.*, p. 137, publ. par M. Pop, dit : « L'auteur prit pour modèle le questionnaire de l'*ALLy*... et ajouta d'autres mots de la technique rurale ». Mon exposé ci-dessus montre combien ceci est inexact. Ce n'est pas en « replâtrant » le questionnaire de l'*ALLy* que j'allais établir un questionnaire d'ampleur presque double, cohérent et adapté.

Les questionnaires établis sont utiles certes, pour en tirer des leçons, non pour offrir un canevas tout fait. Il en est de même de l'ouvrage de MM. Hallig et von Wartburg, *Begriffssystem als Grundlage für die Lexikographie*, Berlin, 1952. Ce travail a paru trop tard, pour que je puisse l'utiliser ; il me paraît indispensable, si l'on veut procéder à un inventaire systématique, sans omissions graves. Mais il ne veut être, les auteurs le soulignent, qu'un guide (Versuch eines Ordnungschemas, voir aussi p. XIII) qu'il importe d'adapter, dans chaque cas, aux particularités régionales, dont l'enquêteur doit avoir, au préalable, une connaissance approfondie.

2. Cette monographie sur le *Patois de Saugues* (voir les c. r. de G. Straka, *RLR*, 71, 92-95 et O. Jodogne, *Dial. Belgo-Romans*, 9, 91-92), restreinte à la terminologie rurale, représente environ la moitié du glossaire complet que j'ai recueilli. C'est pourquoi, Saugues figurera sous le nº 24 dans l'*ALMC*.

En adoptant, suivant les indications de M. Porteau (qui a dirigé aussi le travail de F. Meinecke sur le *Patois de Lastic* (Puy-de-Dôme), l'ordre idéologique, je ne faisais que suivre la méthode qu'avait préconisée depuis longtemps A. Thomas. L'un des premiers travaux fut celui de Teulié, *La technique du noyer dans la région de Bétaille (Lot)*, 1902 ; suivirent les monographies de Guillaumie, Lhermet. La même méthode a été employée par M. Blinkenberg pour les parlers d'Entraunes et du Beuil (voir la bibl. fournie par M. Pop, *La Dialectologie*, 304-306).

Après l'*AIS*, on ne peut plus mettre en doute l'efficience de cette méthode pour les atlas, et, après le *Begriffssystem* de MM. Hallig et Wartburg et les articles de ce dernier (cités *ibid.*, p. V et notes), la même méthode s'impose pour tout dépouillement lexicologique.

Pour le Sud-Ouest, j'ai dépouillé l'ouvrage de Lhermet, conçu sur le même principe, et le dictionnaire de Vayssier. Pour l'Est, l'étude déjà citée de Dornheim et les données de l'*ALLy* me fournissaient des informations utiles. Confrontées avec celles que je possédais par expérience directe sur le reste du domaine [1], ces données montraient à la fois la concordance des concepts et la variété de leur expression linguistique. J'en ai conclu, en premier lieu, qu'un inventaire copieux et homogène était possible dans l'ensemble de cette région. En second lieu, un contrôle complémentaire, à l'aide du *FEW*, m'a donné la conviction que ce dépouillement était d'un apport notable pour tout un ensemble de types lexicologiques mal connus ou mal localisés [2].

J'ai alors rédigé le questionnaire, avec la certitude d'avoir, dans l'ensemble du domaine, une réponse à toutes les questions mentionnées. Je n'étais pas sûr, par contre, d'avoir prévu toutes les questions qu'il y avait intérêt à poser. C'est pourquoi, pour opérer une sorte de balisage, j'ai échelonné mes premières enquêtes sur la diagonale qui va du nord-est de la Haute-Loire au sud-ouest du Cantal, et j'ai fait ces enquêtes à un rythme très lent. Elles m'ont permis, non de vérifier le rendement effectif [3], dont j'étais assuré, vu les précautions prises, mais d'introduire

1. Une certaine expérience directe est nécessaire pour rédiger un questionnaire régional, et c'est là l'objet des enquêtes préliminaires. Mais, pour être instructive, une telle enquête doit montrer à la fois quelle est la diversité des patois (qui dictera la densité du réseau) et quelle est la richesse des patois (qui dictera l'ampleur du questionnaire). Le carnet d'enquête préliminaire du *NALF*, que j'ai utilisé moi-même dans la Haute-Loire, renseignait assez bien (avec ses 126 questions) sur la diversité des patois. Pour être renseigné sur leur richesse, en plus du dépouillement des monographies et dictionnaires locaux, j'ai fait en plusieurs points du domaine un dépouillement détaillé et systématique sur certains chapitres.

2. Voir, à titre d'échantillon, les 75 mots d'extension « ibéro-romane » que j'ai indiqués dans ma communication au Congrès de Barcelone (1953).

3. Certains chapitres, il est vrai : les poissons, les oiseaux, les plantes, n'ont point donné partout un fort rendement. J'ai maintenu pourtant toutes les questions, car, si le mot ou la chose étaient inconnus en certains points, ils étaient connus ailleurs, et ces données fourniront des compléments utiles, en annexe des cartes.

Voici quelques exemples. — Le terme « avorter » étant le même, en Haute-Loire, pour tous les animaux de ferme, je ne l'avais fait figurer qu'au chapitre des bovins. Il est apparu, qu'appliqué à la jument, il avait la forme *s espuldra*, notamment dans la région de la Margeride. — Avec le mot « percepteur », je savais qu'outre les formes : *talyạire*, *kwọsu*, j'obtiendrais aussi les formes patoisées : *përsèlu*, *përsètœr*, *pèrsètur*. Ces dernières, pensais-je, me dispensaient de demander le nom du « facteur ». Ainsi, je n'ai pas

300 questions (environ) à l'intérieur des chapitres, toutes des questions subsidiaires, que l'enquête révélait comme inattendues ou nécessaires [1].

Le contenu du questionnaire ainsi élaboré comprenait environ 3 800 questions, réparties en une quarantaine de chapitres. Le matériel lexical occupe la plus grande part, la morphologie constitue un chapitre spécial, sans compter les données fournies par de courtes phrases, éparses dans le questionnaire. Ces phrases font apparaître, en outre, des faits syntaxiques, mais dans la mesure et les limites, forcément restreintes, où la syntaxe peut être « enquêtée » par questionnaire [2].

La partie ethnographique comprend :

1) une documentation photographique d'environ un millier de clichés, qui fourniront des croquis de « choses » en nombre équivalent à ceux de l'*ALLy*;

2) une documentation sonore, enregistrée sur magnétophone, contenant :

— conversations et récits de témoins (50 env.) sur les anciennes techniques rurales (fromagerie, lessive ancienne, battage, magnanerie, etc.);
— chansons (80 env.), Noëls (15) et bourrées (100 env.);
— jeux d'enfants : comptines, formulettes, incantations, etc. (130 env.).

A cet ensemble, qui représente plus de dix heures d'audition pour le domaine de l'*ALMC*, s'ajoutent 79 disques (env. sept heures d'audition), enregistrés dans la Haute-Loire et les confins, au cours d'enquêtes antérieures (voir *Le patois de Saugues*, p. 116) [3]. Outre ces enregis-

l'extension complète de l'aire *facteur* = *porteur*. — De même, je me suis rendu compte, en cours d'enquête, que les désignations de « l'institutrice » avaient des aires intéressantes, avec les formes : *mẹ̀stra*, *laịka*, *dạma* et même le mot *sur* (= « sœur », nom de la béate qu'elle a remplacée, et qu'on lui a laissé, ce qui, on le conçoit, n'est pas toujours pour lui plaire).

1. « Le questionnaire serait meilleur, s'il était fait après les enquêtes » (Gilliéron).

2. Voir, dans le même sens, les observations de M. Séguy (*FM*, 19, 248) et de M. Legros (*ALW3*, p. 12).

A ce point de vue, l'*ALMC* s'est tenu dans les mêmes limites que l'*ALLy* (voir Gardette, *FM*, 19, p. 13 et 14), qui n'en renferme pas moins, constate M. Jaberg (*Vox Rom.*, 13, 386), d'intéressantes données syntaxiques et phraséologiques.

3. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de cette documentation sonore. Elle permet à un tiers de contrôler l'exactitude des notations de l'enquêteur. Mieux que les notes fragmentaires des carnets d'enquête, elle fournit, sur les techniques paysannes racontées par les témoins, une matière commode et précise, quand il s'agit de rédiger le commentaire des cartes. Elle procure aussi des données proprement linguistiques qu'aucune notation

trements et photographies, on trouve, consignés en leur lieu et place dans les carnets, des croquis sommaires d'objets et nombre de proverbes, locutions, formulettes et autres spécimens de littérature orale.

Bien que cet atlas veuille, comme ses devanciers, s'intituler « ethnographique », ce ne sera qu'en sous-titre et en petits caractères (comme l'*ALGa*), car l'ouvrage se veut, avant tout, « linguistique ».

Pour montrer cet aspect linguistique, il est inutile d'énumérer les titres des chapitres : ce sont, pour une bonne part, ceux de l'*AIS*, de l'*ALLy*, de tout dépouillement dans l'ordre idéologique qui embrasse le vocabulaire général et la terminologie rurale. Ce qui diffère, c'est le contenu de chacun des chapitres. Par exemple, guère plus copieux que l'*ALLy* pour la fenaison, la lessive ou la préparation du pain, le questionnaire est moins détaillé pour la terminologie viticole (où les données sont d'ailleurs sporadiques), mais il est plus développé pour l'élevage, les noms de plantes, les termes de maçonnerie et de charpente concernant les bâtiments de ferme, etc. Le contenu de chaque chapitre est donc volumineux, parce que, comme dans l'*ALLy*, le dépouillement est centré sur le détail de la vie paysanne, trop négligé dans l'*ALF*. D'autre part, la vitalité et le conservatisme de ces patois, plus accusés dans le Massif Central que dans le Lyonnais, permettaient de faire la part plus large que dans l'*ALLy* au vocabulaire général et aux termes affectifs ou abstraits.

Abondant, comme on le voit, ce questionnaire ne prétend pourtant pas donner, pour chaque point enquêté, un dépouillement aussi complet qu'une monographie locale. Il lui manque notamment :

1° L'inventaire détaillé du vocabulaire artisanal. De la terminologie du sabotier, du menuisier, du maçon, du meunier, etc., on n'a recueilli que les vocables principaux, connus du client paysan. La raison en est que la recherche de ces artisans, de plus en plus rares ou peu disponibles, prend beaucoup de temps, requiert une compétence ou une prépa-

ne saurait révéler : ligne mélodique de la phrase, archaïsme de la littérature orale, tournures syntaxiques fournies par les conversations et récits, etc. L'aspect géographique est également à signaler : il y a des aires de bourrées et de comptines, en rapport évident avec les aires linguistiques. C'est dire l'intérêt de ces matériaux (voir aussi E. Legros, *Avant l'ALW3*, dans *Dial. Belgo-Romans*, 11, 54-87, p. 22-23 du tiré à part), et, pour fragmentaires qu'ils soient, ils constituent, d'une part, un apport au folklore, et d'autre part, un encouragement pour ceux qui voudront, avant qu'il ne soit trop tard, entreprendre cet *Atlas folklorique de la France*, qui reste depuis longtemps à des travaux préliminaires.

ration spéciales de l'enquêteur et ressort davantage du domaine de la monographie (voir, à ce sujet, Egloff, *Vox Rom.*, 11, 1-64).

2° Une part — assez importante — du vocabulaire abstrait. Il s'agit de ces concepts intellectuels, moraux ou affectifs, qui sont trop nuancés, trop fugaces ou mal délimités. Aucune question, aucune explication sommaire ne peut exactement les circonscrire, et les réponses se dérobent à toute équation sémantique. Les représenter sur une carte serait en donner une image incomplète, voire déformée ou faussée [1]. Ces données relèvent de monographies, de dictionnaires (type Vayssier) ou de glossaires (type *Glossaire romand* ou *Idioticon suisse*).

On voit par là, qu'à la suite, à la lumière et sur le domaine d'un atlas régional, il restera encore une tâche importante, qui sera de prospecter, avec des méthodes appropriées, ces domaines mal connus du vocabulaire. On voit aussi, et M. Jaberg l'a souligné à propos de l'*ALLy* (*Vox Rom.*, 13, 382), qu'avec un questionnaire aussi détaillé l'on atteint les limites assignées à un atlas. Mais je pense qu'on ne franchit pas ces limites, tant qu'on saisit des faits linguistiques dans une dimension spatiale importante, et qu'on se garde des faits sporadiques ou des domaines spéciaux qui échappent à la représentation géographique.

IV. — But de l'*ALMC*.

Avec un réseau et un questionnaire tels que je viens de les préciser, j'ai voulu atteindre les buts essentiels assignés à un atlas régional.

1° Il faut (d'après A. Dauzat et Mgr Gardette) non pas refaire l'*ALF* mais le compléter. Comme on l'a vu, j'ai appliqué strictement ce principe : je n'ai ni refait les points de l'*ALF*, ni pris pour base son questionnaire. Et je pense que je ne pouvais mieux compléter l'*ALF* qu'en prenant un réseau intercalaire et un questionnaire beaucoup plus copieux.

1. Une quarantaine de questions sur les qualités, les vices ou défauts moraux, font ressortir la vitalité de ces patois et les éléments affectifs du vocabulaire. Car je ne pense pas, comme Dauzat (*Orbis*, 4, p. 29), que tous les mots affectifs doivent être exclus de nos questionnaires. Pour le mot « avare » qu'il prend comme exemple, je pense que les 20 types différents fournis par l'*ALMC* (sans compter une douzaine de métaphores : avare comme... une pomme de pin, etc.), s'ils ne fournissent pas tous les synonymes connus des témoins, n'en sont pas moins un apport notable et instructif à bien des égards, pour qui voudra confronter les 30 types que fournissait l'*ALF* et les 200 types que dénombre M. von Wartburg dans son *FEW* (voir *Problèmes et méthodes*, p, 135).

2° Il faut aussi (d'après M. Jaberg, *Vox Rom.*, 14, 57-61) qu'un atlas régional satisfasse à une double exigence.

La première, c'est qu'il fasse le lien avec l'*ALF* et les autres atlas nationaux. J'espère que ce but sera atteint par l'*ALMC*, puisque 1 500 questions (environ) sont représentées dans l'*ALF* ou le *Supplément*. En prenant pour critère les *légumes* et les *adjectifs*, pour lesquels M. Jaberg établit un bilan comparé des divers atlas (*Vox Rom.*, 14, 53-57) je constate que l'*ALMC* totalise 32 questions pour les légumes cités (sans compter *cerfeuil*, *blette*, *chou-rave*, qui ne figurent pas au tableau, non plus que la *pomme de terre* et une quinzaine de termes afférents à cette culture). L'*ALMC* compte, d'autre part, environ 150 adjectifs qualificatifs, pour lesquels je renonce à préciser la part commune avec les 100 adjectifs que M. Jaberg a dénombrés dans l'*ALF*. Ce qui importe, en effet, c'est de constater que l'*ALMC* se situe en bonne place parmi les autres atlas. La part du vocabulaire général étant ainsi notablement plus importante dans l'*ALMC* que dans l'*ALLy*, je pense avoir évité l'inconvénient signalé par M. Jaberg (*Vox Rom.*, 13, 384) selon lequel un questionnaire, trop étroitement cantonné dans le vocabulaire concret du paysan, fournit un tableau par trop primitif de sa langue.

La seconde exigence, qui est de donner un tableau détaillé de la physionomie linguistique régionale, me paraît remplie aussi par l'apport des 2 000 autres questions (env.) qui ne sont pas dans l'*ALF* [1]. Elles portent sur ces concepts accessoires qui, dans un questionnaire par ordre idéologique, viennent combler l'espace sémantique que l'*ALF* laissait vide (voir von Wartburg, *Problèmes et méthodes*, p. 133). Car, autour du terme général, déjà dans l'*ALF* et constituant le centre de ce que les psychologues appellent la « constellation mentale », gravitent, on le sait, des mots satellites, dont le nombre varie d'un parler à l'autre, selon leur vitalité propre, et d'un concept à l'autre dans un même parler, ce qui permet

1. Ces questions ont fait surgir nombre de mots mal connus, tenus pour rares ou pour des « reliques » lexicales, ou dont on ignorait tout simplement l'existence dans cette région de la Romania. Ces exemples de mots d'extension mal connue dont je parle plus haut (p. 59, note 2) pourront être multipliés. Encore faut-il observer que notre objectif n'était pas la recherche systématique de ces « reliques lexicales », car l'*ALMC* n'est pas un de ces « atlas-grenier » que désapprouve M. Pop. Ces mots se sont révélés d'eux-mêmes, grâce à un questionnaire systématique et détaillé. Ainsi, d'après le *FEW*, 7, 361, s. v. ŏPĔRA, Saugues est le seul point où *òbra*, désigne « la présure » ; l'*ALMC* montrera que l'aire de ce mot est d'une notable extension, puisqu'elle englobe les points 11, 19, 20, 22, 24, 26.

d'approfondir le problème étudié par M. Jaberg (vol. VI des *Romanica Helvetica*, p. 167 sqq.) sur la « richesse et pauvreté d'expression ». C'est, en effet, dans la mesure où l'on pénètre dans cette sphère intime qu'apparaissent la biologie et l'économie interne de chaque parler et les interférences de chacun sur les parlers voisins.

Ainsi, on n'a pas une vue régionale d'ensemble de la notion « ramure » si on néglige « la fane de rave », « la fane de pomme de terre ». Il faut avoir sous les yeux les noms des charançons du blé et des haricots, de la bruche des pois, des cirons du fromage et du bois, si l'on veut voir la spécialisation des divers types et l'extension de chacun. Il en est de même pour « l'inter-échange » des mots qui désignent les gousses (de haricot, de pois), la cupule (du gland, de la noisette), l'involucre des faînes, etc. On ne peut connaître la vitalité et l'extension du mot *ẹira*, *sira* (nom ou verbe, voir J. Hubschmid, *Praeromanica*, p. 49, 50, *Bol. Fil.*, p. 147-151), si, à côté de la carte « la neige, il neige », on n'a pas la carte « il fait une tourmente de neige » (*ALLy* C. 801, *ALMC* C. 49; elle manque à l'*ALF* et à l'*AIS*). L'aire actuellement connue du préroman *barta* (*FEW*, 1, 262, J. Hubschmid, *Pyrenäenwörter*, p. 58, *Orbis*, 4, p. 222-223) est incomplète, du fait que les désignations *la bạrto* « étendue plantée de genêts » (*ALMC* C. 227), *lu bartạs*, *la bartạdo* « fourré, taillis » (*ALMC* C. 207), sont trop peu connues. Pour faire apparaître, dans mon domaine, les mots du type afr. *graal* (cf. *FEW*, 2, 1293), il faut avoir les désignations : mortier à piler le sel, terrine à lait, auge des porcs, banc des lavandières. Et l'on pourrait multiplier de tels exemples (voir *supra*, p. 59, note 2).

3° On voit que ce serait trop restreindre le but d'un atlas régional que de vouloir le cantonner dans le rôle d'informateur complémentaire. Il a une fin en soi, il forme un tout qui, par lui-même, a sa valeur propre. Parce qu'il englobe à la fois l'ensemble du vocabulaire général et pénètre aussi dans les profondeurs du lexique régional, il doit permettre de mieux découvrir la vie du langage sous ses divers aspects : biologie, économie et psychologie du langage qui constituent la tâche actuelle de l'Onomasiologie. Pour remplir cette tâche, a écrit M. von Wartburg, « le moyen le plus radical consisterait certainement dans la création pour la France d'un second atlas qui tiendrait compte de ces aspects non représentés dans l'œuvre de Gilliéron » (*Problèmes et méthodes*, p. 134).

S'il est vrai, en effet, que tous ces aspects ne sont pas dans l'*ALF*, il y a toutefois, dans l'*ALF*, plus que l'idée, la réalisation même du premier

atlas régional. Elle est dans les 2e et 3e séries de cartes (1422-1920), limitées respectivement à la moitié sud et au quart sud-est de la France. Délibérément et consciemment (voir *ALF*, *Notice*, p. 6), Gilliéron s'est écarté là du principe assigné aux grands atlas et il nous a donné un *Atlas du Midi*, dont on sait la richesse d'apport pour notre langue méridionale.

Les atlas méridionaux, à paraître ou en cours, seront donc dans la ligne que l'*ALF* a tracée. Ils serviront à parfaire ce tableau monumental que Gilliéron se contentait d'appeler une « modeste ébauche » (*ALF*, *Notice*, p. 1). Ils serviront aussi — et c'est bien ici l'occasion de le dire [1] — à donner plus de valeur au *Trésor du Félibrige* de Mistral, car ces atlas, en attendant les Glossaires et Idiotica qu'il restera à faire, viendront localiser, préciser et enrichir ce *Trésor*, en lui apportant une valeur scientifique équivalente, s'il se peut, à l'incontestable valeur morale du patrimoine linguistique que le grand poète nous a légué.

Lyon. Pierre NAUTON.

1. Un résumé de ces pages a fait l'objet de ma communication au *Ier Congr. Intern. de Langue et Litt. du Midi de la France*, Avignon, 7-11 sept. 1955. Ajoutons que, sur la proposition de son président, M. Mario Roques, le Congrès a émis le vœu que soient poursuivies et coordonnées la mise en chantier et la publication des atlas régionaux français.

Addendum. — Ces pages étaient en cours d'impression, lorsque a paru l'excellent compte rendu de M. Walter Gerster : *Zum Sprachatlas der Gascogne* (*Vox Rom.* 14, 354-364). Je constate que les vues que j'ai exposées ici concordent, pour l'essentiel, avec celles de l'auteur, savoir :

— la concordance est remarquable, entre l'*ALGa* et l'*ALF* aux points communs (v. p. 356, 358 à 362) ;

— quand les données sont divergentes, il est bien difficile de trancher si elles sont imputables au facteur temps (le demi-siècle qui sépare les deux enquêtes, v. p. 356 et 361), si elles relèvent de facteurs individuels, variables d'un enquêteur à l'autre (v. p. 356 et 361) et d'un témoin à l'autre (v. p. 356), ou si elles sont dues à des causes momentanées (forme de la question, contexte du mot, fluctuations phonétiques, doubles dénominations, etc.) ;

— l'apport de l'*ALGa* est souvent plus archaïque (v. p. 359), et ce qu'il a de meilleur apparaît surtout dans les points (v. p. 359) et dans les cartes (v. p. 363) qui ne sont pas dans l'*ALF*.

PROBLÈMES EN MARGE D'UN VOCABULAIRE DE LA GASCOGNE MÉDIÉVALE [1]

Voici déjà deux ans qu'au Congrès de Barcelone nous avons eu l'occasion de présenter quelques échantillons tant du premier essai d'un atlas historique du Galloroman que d'une histoire de la langue des documents dans le même domaine. C'est dans le cadre de ce double travail, entrepris par l'Institut de Linguistique romane de l'Académie des Sciences à Berlin, qu'est né le projet d'un Vocabulaire de l'Ancien Gascon.

Au nord de la France, en deçà d'une ligne qui va du Poitou à l'Auvergne, nous disposons d'un grand nombre de coutumes générales et locales qui, avec l'appui d'un dépouillement considérable de quelques milliers d'autres documents, peuvent servir de points de repère pour un atlas lexical médiéval. Par contre, au sud de cette ligne qui coïncide assez fidèlement avec la frontière linguistique qui sépare le français de l'occitan, les coutumes, si elles ne manquent pas complètement (certaines sont bien connues comme celles de Bordeaux, de Bayonne, de Saint-Sever, d'Agen, de Dax, etc.) ne forment pas néanmoins un réseau assez dense pour pouvoir servir de base à un atlas ou à une histoire du lexique. Mais, si nous ne possédons guère de coutumes, les autres documents, capables de nous fournir cette base, abondent heureusement quoique encore insuffisamment dépouillés. Ainsi Raynouard s'est à peine occupé des documents et les citations de Lévy, pourtant très nombreuses, ne sauraient suffire. Il y a trente ans, M. Clovis Brunel le faisait déjà remarquer : « Si

1. Exposé élaboré en vue du Ier Congrès International de Langue et Littérature du Midi de la France (Avignon, 7-11 septembre 1955). La durée des communications ayant été limitée, nous n'y avons présenté qu'un résumé qui paraîtra dans les Actes du Congrès. — V. encore Kurt Baldinger, Kurt Lalla, Alfred Rommel, *Die Arbeiten des Instituts für Romanische Sprachwissenschaft*, Sitzungsberichte der Deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Klasse für Sprachen, Literatur und Kunst, Jahrgang 1955, Berlin 1956, p. 41 55.

l'ancien provençal est dans l'ensemble déjà assez bien connu, il reste à déterminer avec toute la précision que les textes conservés permettent, la chronologie et la répartition géographique des phénomènes » (Brunel, VII)[1]. Et M. Rohlfs, dans le premier de ses travaux fondamentaux sur le gascon et les Pyrénées, paru en 1931, se plaint encore de l'état déplorable des études dialectales concernant ces régions[2]. Cette critique sévère, aujourd'hui, n'est plus justifiée, au moins en ce qui concerne la dialectologie moderne (cf. en particulier l'*Atlas linguistique de la Gascogne* de M. Séguy). L'étude historique et lexicologique des parlers provençaux, par contre, continue à être négligée. Il y a bien quelques éditions de textes pourvus de glossaires : le Livre Noir et les Établissements de Dax, le Recueil de Luchaire, les Anciens Textes Landais de Millardet, etc., mais il n'y a aucune étude lexicologique systématique, satisfaisant aux exigences de la lexicologie moderne. Personne ne niera le mérite inestimable de Raynouard et de Lévy, mais ces œuvres sont d'ordre philologique et non pas d'ordre linguistique. Elles servent à l'interprétation des textes, non à l'histoire de la langue, sinon indirectement. Nous avons besoin de vocabulaires historiques, comportant le maximum de citations possibles qui soient exactement datées et localisées. C'est seulement alors que se dégageront les solutions linguistiques et stratigraphiques. En outre, ces vocabulaires pourront nous donner une idée de la structure des moyens d'expression et de l'évolution de ces moyens, s'ils abandonnent la classification inerte de l'alphabet en faveur d'un ordre sémantique. Il existe déjà quelques études lexicologiques de ce genre (cf. la liste dans le *RJahrb.*, 5, 1952, 93), il n'y en a aucune pour le domaine occitan.

C'est dans le sens de ces exigences nouvelles que s'orientent aujourd'hui les recherches de l'Institut de Linguistique romane de Berlin. Le domaine occitan étant trop vaste, nous nous sommes décidés à dépouiller le plus grand nombre possible de documents à l'intérieur d'un domaine limité. Et nous avons choisi le domaine peut-être le plus intéressant du point de vue linguistique, juridique et historique : la Gascogne[3]. La

1. Cf. aussi Henke, p. 1 : « Weil bisher für fast alle provenzalischen Mundarten, mit wenigen Ausnahmen, die sprachhistorischen Gegebenheiten nur in ganz geringen Ausmassen bekannt sind, mussten alle grösseren, synthetischen Arbeiten auf unsicherem Boden bauen. »

2. Rohlfs, Beiträge zur Kenntnis der Pyrenäenmundarten, *RLiR*, 7, 119-169.

3. On l'a souvent dit, et avec raison, p. ex., Arch. Gir., 1, p. XII : « L'histoire de nos contrées est plus intéressante que la plupart des histoires des autres provinces. »

plupart des documents actuellement publiés concernent d'ailleurs cette région, de même que toutes les coutumes mentionnées plus haut pour le pays de droit écrit, les 59 tomes des Archives historiques de la Gironde, les Archives historiques de la Gascogne, les Archives municipales de Bayonne, les Livres de la Jurade de Bordeaux, le Livre des Bouillons, les Fors de Béarn [1], les Recueils de Luchaire, de Millardet, etc., textes en partie utilisés par Lévy, mais qui contiennent encore bien des trésors lexicaux inexplorés [2].

La langue des documents, d'ailleurs, est plus populaire qu'on ne le croirait. Si on en déduit les formules juridiques qui se répètent à l'infini, on reste en face de la terminologie vivante, on rencontre les *gens courans de nuitz les rues en baptans les pavés* (1567, *RegFBay*, 1, 87), le magistrat *nourri dès sa jeunesse aux affaircs de ladicte ville* (1568, *RegFBay*, 1, 128), on entend gémir le conseil de la ville qui *avoyt* trop de *charges sur les bras* (1565, *RegFBay*, 1, 8), surtout celle de *mectre la ville en repos et pacificacion* et de *coupper broche* aux procès *afin de faire contenir chacun en paix et union* (1567, *RegFBay*, 1, 81) — je me suis servi des termes mêmes des Registres municipaux de Bayonne. Quand on passe aux lettres des magistrats, le style devient presque familier : *car ici* — il s'agit d'un jurat de Bordeaux, délégué à Paris, qui écrit au conseil de Bordeaux en 1595 — *car ici*, s'écrie-t-il, *on n'ose pas seulement chatouiller personne de peur de donner occasion de dire qu'on les prend à la gorge* (Arch. Gir., 12, 171). Par ce qu'on défend on apprend ce qu'on a fait. A travers les chartes et les règlements des métiers on prend part à la vie quotidienne [3].

1. L'édition de Mazure et Hatoulet de 1842, malheureusement, se base sur le seul manuscrit (et le plus mauvais) alors connu ; cf. Pierre Rogé, *Les anciens Fors de Béarn*, Toulouse-Paris, 1908.

2. L'institut de Berlin ne dépouille que les textes imprimés. Un second travail basé sur les manuscrits sera entrepris par M. Polge, archiviste du Gers, avec qui nous resterons en contact étroit.

3. Cp. *a son marit li ero virat lou servel* « son mari était devenu fou » (1607, Meyer, Doc. 585). D'autre part la forme juridique *ab intestato* est devenue très populaire dans les patois espagnols (locutions influencées par VENTU, cf. M. L. Wagner, *Z*, 69, 1953, p. 381). — « Diese Beispiele [de l'Italie méridionale] zeigen uns deutlich, wie stark auf diesem Gebiete die Sprache der Urkunden von dem lebenden Lokalidiom beeinflusst worden ist. Freilich nur beeinflusst; denn die Schreiber der Urkunden waren nicht Bauern, sondern Notare, welche die Diplome natürlich nicht in ihrer Sprechsprache, sondern in dem herkömmlichen regelrecht einstudierten Kanzleistil verfassten. Dass dabei trotzdem Ausdrücke des täglichen Lebens, aus Haus und Garten, Küche und Hof, in die

Ainsi notre fichier gascon est-il en train de dépasser 100 000 fiches. Ce nombre doit augmenter encore considérablement. Bien que la rédaction soit en cours depuis le mois de janvier 1955, le dépouillement continue, et il continuera jusqu'à la fin de la rédaction, celle-ci s'enrichissant sans cesse des nouvelles données.

Dans les pages provisoires ajoutées en appendice on trouve plus de 50 attestations de *qui fo, qui foren* avec le sens de « mort » en ancien gascon. En rédigeant ce paragraphe pour la première fois j'avais à ma disposition une seule attestation que j'avais relevée un peu au hasard. J'avais d'autre part une autre attestation, isolée elle aussi, de *feu* provenant de FATUTUM (cf. le paragraphe suivant de l'Appendice). En mfr. *feu* était très courant, nous le savons, tandis que pour *qui fo* le *FEW* ne cite qu'un hapax de Najac de 1310. Même si on ajoute une seconde citation de Lévy, le résultat reste bien maigre : deux citations en consultant tous les moyens lexicaux disponibles; impossible de trancher la question soulevée par le *FEW*, s'il faut remonter primitivement à ESSE ou à FATUTUM ou à l'un et l'autre. Le dépouillement des textes gascons continuait et cette fois-ci j'étais mieux averti : deux mois plus tard je disposais d'une cinquantaine d'attestations pour *qui fo*, tandis qu'il me fut impossible de trouver un second exemple de *feu* en ancien gascon. Cette nouvelle situation ne prêtait plus à aucun doute. En ancien gascon *qui fo* était une formule d'euphémisme extrêmement courante — on pourrait facilement augmenter le nombre des attestations —, tandis que *feu*, resté isolé, n'était en effet qu'un emprunt fortuit au français. De même la question de la provenance des deux types *feu* et *qui fo* a été résolue, au moins pour l'ancien gascon : aucune trace de FATUTUM jusqu'au XVIe siècle [1].

Un second exemple nous servira, cette fois-ci, à souligner les avantages

Urkunden hineingleiten konnten, ist kennzeichnend für die starke Vitalität des lokalen griechischen Volksidioms... » (Rohlfs, *Griechen und Romanen in Unteritalien*, Bibliotheca dell'Arch. Rom. 2, 7, Genf 1924, p. 129 s.). — Cf. encore Meyer, Doc. 173.

1. Cf. encore dans l'Appendice un grand nombre d'autres euphémismes exprimant l'idée de la mort; v. en outre l'article de Gauchat, *La trilogie de la vie*, *BGl*, 13, 1914, 64 ss; 14, 1915, 3 ss; surtout 16 ss; Hans Wilhelm Klein, *Die volkstümlichen sprichwörtlichen Vergleiche im Lat. und in den rom. Sprachen*, Würzburg-Aumühle, 1937, S. 32 f. — De plus seront ajoutés à chaque paragraphe du Vocabulaire Gascon des renvois à des termes qui ne sont attestés que dans les autres parties du domaine occitan. Ainsi le Vocabulaire donnera en même temps la clef sémantique pour le Raynouard et le Lévy.

d'un classement sémantique[1]. De la mort nous passons à la médecine (cf. Appendice, p. 102). Le terme normal hérité du latin MEDICUS est *medge*, attesté dès 1309. C'est seulement en 1492 qu'apparaît une forme plus savante du même mot : *medici* et un peu plus tard la forme *medecin*. L'ancienne forme *medge* disparaît des documents. Cette évolution lexicale reflète fidèlement l'évolution historique. En 1453, la Gascogne a été rattachée à la France après presque trois siècles de domination anglaise. Dès le milieu du XVe siècle l'influence française, sensible déjà auparavant, commence à prévaloir. Un document de 1492, daté de Lectoure, hésite : on y trouve *megge*, le terme ancien, mais à côté de *megge* on trouve *medici*, adaptation du terme de la chancellerie française : *médecin* qui prévaudra quelques dizaines d'années plus tard.

Que l'histoire politique ait exercé son influence sur l'évolution linguistique, rien n'est plus naturel. Il est d'autant plus surprenant qu'on n'ait jamais entrepris d'examiner l'influence de la domination anglaise sur l'évolution linguistique de la Gascogne, alors que cette influence devait se faire sentir pendant près de trois siècles (1154-1453) : ceci de deux manières : soit que certaines institutions créées ou importées sous la domination anglaise aient été désignées par des termes gascons, soit qu'elles aient reçu une dénomination anglaise plus ou moins adaptée. Ainsi, au cours de la seconde moitié du XIIIe siècle, sous la domination d'Édouard Ier furent bâties en Guyenne sur l'initiative des Anglais quantité de petites villes fortifiées qui reçurent le nom de *bastida* [2], mot de

1. Je passe sur les difficultés nombreuses que présente tout classement sémantique Le classement de Hallig-Wartburg veut être, par principe, un classement suivant la *logique*; malgré cette prétention théorique l'*association* s'y est glissée bien des fois (le verbe *ancrer*, p. ex., d'après la logique, appartiendrait au paragraphe 'L'activité physique exercée sur des objets', mais, en réalité, il se trouve dans le paragraphe 'Les navires', par association; de même *aiguillon* se trouve associé à guêpe, etc.). Nous croyons qu'il faut tenir compte des deux principes de classification. Le verbe *ardre*, par conséquence, se trouvera parmi les peines quand il s'agit des expressions *ardre une maison*, *ardre une mesure* (fausse) et semblables (en tant que action exercée par les organes de la justice), parce que, dans un cas comme celui-ci, le but de l'action prévaut sur l'action elle-même; et de cette façon elle se joint aux expressions analogues *pesseyar* une mesure « (la) mettre en pièces », etc. Le subst. *aveu* « confession » ne se trouvera pas dans le paragraphe 'caractères' dès qu'il s'agit — comme d'habitude dans nos textes juridiques — de l'aveu juridique, par opposition à *ni*, *refus d'avouer*, *dénégation*.

2. Cf. les noms des bastides érigées de 1260 à 1330 dans V. Arch., 6, 225 n. 1; cf. en outre *ib.*, p. 223, 246 s. — V. encore Jean-Paul Trabut-Cussac, Bastides ou forteresses ? Les bastides de l'Aquitaine anglaise et les intentions de leurs fondateurs, *Le*

formation gasconne qui a pénétré en français sous la forme de *bastide*, changée plus tard en *bastille*. D'autre part, l'*estibart*, sorte d'officier municipal (« Haushofmeister, Verwalter » Lv), attesté au commencement du XVe siècle à Bordeaux, n'est autre que le *steward* anglais. Il faudra examiner le rôle de l'administration anglaise dans l'institution du *scaccarium*, de l'*échiquier* qui se trouve en Normandie dès le XIIe siècle, en Angleterre dès le XIIIe et à Bordeaux en 1409 (*en l'escaquey de Bordeu*, Arch. Gir., 16, 162). Le terme de *lettres patentes*, c'est-à-dire ouvertes, par opposition à *lettres closes*, doit avoir été un terme de la chancellerie de Westminster. Le *FEW* oublie de faire observer que l'attestation la plus ancienne se trouve en Normandie (en 1307), la seconde en *agn.* (*FEW*, 7, 7). L'expression a franchi, croyons-nous, la Manche, et même deux fois, puisque la Gascogne l'a reçue en même temps et indépendamment du français.

Par ailleurs, l'influence anglaise a dû se faire sentir en dehors des institutions politiques et juridiques, bien que les cas connus jusqu'à présent soient très rares. L'ancien gascon *flaïn*, qui désigne une sorte de bateau, est emprunté à l'anglais *flowing* (*FEW*, 3, 640), l'ancien gascon *gormet* « garçon batelier » (Bayonne 1315, FEW 16, 91 a) à l'anc. anglais *grom* [1].

L'influence a d'ailleurs été réciproque. Le *FEW* voit dans l'anglais *jump*, et sûrement avec raison, un emprunt au gascon, datant de la domination anglaise. Pour le moment nous devons nous contenter de signaler ces problèmes.

Les exemples dont nous venons de parler : l'évolution de *qui fo*, le remplacement de *medge* par le terme français *médecin*, les rapports lexicaux entre l'Angleterre et la province dominée, font voir que nous nous efforçons, chaque fois que les matériaux le permettent, d'ajouter à la coupe descriptive à travers la langue à un moment donné, une nouvelle dimension, la dimension historique, à l'intérieur de chaque champ séman-

Moyen Age, 60 (4e série, t. IX), 1954, p. 81-135. *Bastida seu populatio nova*, lit-on dans de nombreux documents, jamais *castrum* ou *fortalicium*. M. T.-C. nie tout dessein militaire à l'origine des bastides : elles n'ont été élevées que dans un but politique et administratif (*Romania*, 76, 1955, p. 275).

1. Il faudrait examiner le cas de *shop*, attesté aussi en Gascogne (cf. p. ex. Arch. Gir., 13, 475) ; *arrimer*, v. Corominas, *Dicc. crit. etim.* ; *bot* « petit bateau » (attesté par Mistral dans la Gironde < m. angl. *bot* ?, v. *FEW*, 1, 435 a, Corominas s. v. *bote* III) ; *ardit* « esp. de monnaie », attesté maintenant dès 1378, *EtBay*, 213 ; ca. 1400, Cout. Réole 140, etc. (< e. *farthing* ?, v. Corominas et *FEW* ARDITUS); *braiman* (v. *FEW* 1, 333 b et Corominas, *Dicc.*, 1, 508 b ; *millort*, attesté très tard, serait plutôt un emprunt littéraire (1573, Arch. Gir., 13, 311).

tique. Le Vocabulaire de l'Ancien Gascon sera donc le premier essai d'un vocabulaire historique et structural, ou pour l'exprimer d'une façon plus modeste et plus juste, d'un approfondissement historique à l'intérieur de chaque champ sémantique.

Il s'agit donc essentiellement, dans ce nouveau vocabulaire, d'étudier l'évolution du lexique à l'intérieur d'une province géographiquement délimitée. C'est dans ce but que nous ne tâchons pas seulement d'attester les mots mais de *multiplier* les attestations pour rendre les déductions linguistiques les plus sûres possible [1]. Dans le cas de *qui fo* nous avons multiplié les attestations pour des raisons purement linguistiques. Dans d'autres cas s'y sont jointes des raisons d'histoire culturelle ou économique. La *résine* a joué un rôle primordial dans l'histoire économique de la Gascogne et particulièrement des Landes (cf. à l'Appendice, p. 94). Or dans la plupart des attestations nous trouvons deux termes juxtaposés : *rozina* comme terme de la scripta occitane (à côté de *arrosie*, la forme gasconne) et *gema*, vieux terme latin qui a survécu seulement dans la Gascogne, termes synonymes quant à leur signification technique, mais différenciés dans leur valeur affective, leur éclairage psychologique. *Gemme*, terme régional, a passé dans le français, en même temps que le produit [2].

L'exemple de *gemme* nous fait aborder un autre problème de première importance : la situation linguistique particulière de la Gascogne. Du point de vue phonétique les particularités gasconnes sont bien connues, depuis les études de Schultz, Millardet, Bourciez, Rohlfs et d'autres. Les explications historiques de ces particularités pourtant sont très divergentes [3]. Le Vocabulaire Gascon, pour sa part, s'efforcera de donner

1. Cf. Schuchardt Brevier 116 : «Ich muss nachdrücklich darauf hinweisen, dass nie durch das Zuviel, nur durch das Zuwenig ein methodischer Fehler begangen werden kann».

2. Les citations sont choisies autant que possible de telle sorte que le texte ait en lui-même un intérêt, soit d'ordre linguistique (' le liège porte ici — à Mézin près Nérac — le nom de *surre*... ' 1782, Arch. Gir., 53, 151. — 1724, Bord., ' prétendus *agots*, *cagots* et *gahets*, termes injurieux et deffendus par les arrêts ', Arrêt du Parlement de Bordeaux, Arch. Gir., 19, 284), soit d'ordre historique ou culturel (' les *landes* de Bordeau donnent lieu à des spéculations stériles.. ' Versailles, 1772, Arch. Gir., 1, 246, attestation qui du point de vue linguistique n'a aucun intérêt).

3. « Sa romanisation (de la Gascogne) semble avoir été rapide et très complète » Bourciez, *RLiR*, 12, 6 ; « (864-1032) période où se sont fixés les traits caractéristiques de l'idiome » (*ib.*). — « ... nouvel argument en faveur de la théorie d'un substrat basque auquel seraient dues les particularités des dialectes gascons » Lahti Rem, *RLiR*, 18, 121. — Cf. encore Rohlfs, Gasc.

une vue d'ensemble des particularismes lexicaux du sud-ouest de la Galloromania. C'est là seulement, par exemple, que nous trouvons le terme de *creac* « esturgeon » (*FEW*, 2, 1266 a); le terme de *nore* « belle-fille » (*Vox Romanica*, 11, 1950, p. 238, n. 4); les représentants populaires du lat. NECESSARIUS (*FEW*, 7, 77 a), du lat. MALITIA dans le sens de « rocher, précipice » (*RLiR*, 7, 143; Heyns, 87; *RF*, 65, 270); le lat. RENICULUS existe encore en roumain, dans l'Italie méridionale et en gascon (*arnelh*, *ML*, 7209); la forme non abrégée de CONSOBRINUS vit dans les Balkans, en Italie et en béarnais (*FEW*, 2, 1075 a). Nous avons déjà cité le cas de GEMMA « résine ». On trouvera d'autres exemples dans les pages provisoires de l'Appendice, p. ex. LAURAT « céréales ». Nous nous rappelons que le gascon est traité de langue étrangère (Rohlfs, Gasc. 1) [1].

Isolé à l'intérieur de la Galloromania, le gascon est d'autre part très lié aux idiomes de la Péninsule ibérique. MM. Rohlfs, Hubschmid, entre autres, nous ont fait connaître déjà bien des exemples. Rohlfs, pareillement, a montré la richesse de la suffixation dans l'Aquitaine qui rappelle celle de l'ibéroroman (*RLiR*, 7, 123). Dans le domaine lexical, citons l'ancien gascon *tan pauc* (Arch. Gir., 15, 123), esp. *tampoco; ima* « bord de la mer » (cf. à l'Appendice) qui se retrouve en catalan (*FEW*, 4, 614 a); le type *LABINA pour LAMINA qui, de même, se retrouve en catalan (*FEW*, LAMINA, I, 2); le type CACCABUS qui se trouve en gascon et en aragonais (+ astur.); je rappelle le gascon *fame*, esp. *hambre*, pg. *fome* (*FEW*, 3, 407-8), le gasc. béarn. *káme, camoû, camagne* (> frm. *camagne* comme terme des matelots), esp. pg. *cama* (cf. J. Brüch, *Span., port. cama* « *Bett* », Ammann-Festgabe, 1954, S. 1-19); le béarn. *laminá* « téter », etc., sp. *lamer*, pg. *lamber*, logud. *lámbere* (*FEW*, 5, 134 b); le type NOVACULA « sorte de couteau », qui ne se trouve qu'en Gascogne et en ibéroroman (*FEW*, 7, 201; Silva Neto, *História da língua portuguesa*, 263); l'ancien béarnais *parir* v. a. « enfanter, accoucher » qui se retrouve en ibéroroman, de même le type CARMINARE « carder » (*FEW*, 3, 381 a), JUMPARE « sauter » (*FEW*, 5, 64 b), l'expression juridique *corre la ville* (*FEW*, 2, 1575, n. 39) qui se retrouvent tous en ibéroroman [2], le type

1. Rohlfs y insiste dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 192, 1955, p. 84: ‘ Die Gaskogne, deren Idiom im Mittelalter als eine selbständige romanische Sprache betrachtet wurde, ist heute die französische Region, in der die alten Mundarten am widerstandsfähigsten geblieben sind ’.

2. Cf. encore Dubb. 72. Pour les mots aragonais empruntés au gascon Jean Bourciez, *Bull. Hisp.*, 47, 1945, 161-168.

BUTÝRUM pour BÚTYRUM qui se retrouve en Italie ; le lat. GLOMUS qui ne vit plus qu'en gascon et en Italie (*FEW*, 4, 164a).

De toutes les provinces du Midi, la Gascogne est la plus conservatrice. C'est là qu'on trouve encore la vieille distinction entre DARE et DONARE (*FEW*, 3, 137 b), c'est en gascon que le neutre pluriel GRANEA est conservé, type très répandu en ancien provençal (*FEW*, 4, 225 a).

Dans d'autres cas, comme dans l'exemple suivant qui est tiré de la morphologie syntaxique, le gascon tient le milieu entre la France et l'Espagne : ' far forn en lur maison per coire pan... per cascuna sepmana, en facien *petit ou grandement* ' (1445, Cout Lorm, Arch. Gir., 19, 5). L'élément adverbial n'est pas répété. En fr. ce ne sont que les textes les plus anciens qui ont conservé cet état primitif (cf. Wartburg, *Problèmes et méthodes*, 1946, p. 76) ; l'espagnol et le portugais l'ont gardé jusqu'à aujourd'hui.

En somme, caractère révolutionnaire d'une part (je pense surtout à la phonétique), conservateur d'autre part (je pense surtout au lexique), cela encore nous rappelle une langue ibérique : le galicien-portugais [1].

Nous disions tout à l'heure : il s'agit essentiellement d'étudier l'évolution du lexique à l'intérieur d'une province délimitée géographiquement. Nous ajouterons maintenant : en tenant compte de la situation historique et lexicale de cette province dans l'ensemble de la Romania occidentale.

De là encore une conséquence assez grave : il faut tenir compte de tous les idiomes qui ont été parlés ou écrits à l'intérieur de cette pro-

1. V. encore E. Gamillscheg, *Romanen und Basken*, Mainz, 1950, passim. Bourciez, il y a plus de 50 ans, a déjà insisté sur les rapports ethnographiques : ' l'histoire ... nous montre bien qu'au point de vue ethnographique la région située sur la rive gauche de la Garonne a formé jadis une sorte d'appendice à la Péninsule Ibérique ' (*Bulletin Hispanique*, 3, 159-160). Mais Rohlfs est le premier qui ait montré décisivement les rapports linguistiques étroits entre la Gascogne et les langues de la Péninsule Ibérique : ' An die Stelle der ausschliesslich galloromanischen Betrachtung, an die man sich in den letzten Jahrzehnten allmählich gewöhnt hatte (Suchier, Millardet, Fleischer, Henschel), setzt Rohlfs eine transpyrenäische Schau (von SW Frankreich nach der Iberoromania hinüber und umgekehrt) und gewinnt damit das weitere Gesichtsfeld, in dem allein — wie seine Darstellung deutlich zeigt — das Problem der Sonderart und der Stellung des Gaskognischen seine Klärung finden kann (F. Krüger à propos de Rohlfs, Le Gascon, dans *Volkstum und Kultur der Romanen*, 8, 346) ; ' die Kennzeichnung der sprachlichen Charakteristika jener Südwestecke Frankreichs, die man sich nur durch die Auswirkung der besonderen ethnischen Verhältnisse des von der Garonne umschlossenen Raumes erklären kann ' (Krüger, *ib.*, 347).

vince. L'ancien gascon — et non pas exclusivement le langage de la chancellerie — a été profondément influencé dans son évolution tant par le latin médiéval que par le français, tous deux langues des savants, des notaires, des classes élevées et des chancelleries, et jouant tous deux le rôle de langues superposées à l'idiome vulgaire. L'influence, d'ailleurs, a été mutuelle. L'évolution de l'une de ces langues jette des lumières sur l'évolution de l'autre.

Les textes écrits en moyen latin contiennent très souvent des mots populaires et dialectaux : ' custumam vinorum, vocatorum *Isshac*, in villa nostra Burdegale'. Ce texte, daté de 1408 (Arch. Gir., 16, 111), donne en même temps une définition authentique du *droit d'issac*, terme souvent attesté dans les chartes de la Gascogne avec des acceptions variées (cf. *FEW*, EXIRE). Les textes qui nous sont parvenus à la fois dans une rédaction latine et dans une rédaction ou dans une traduction en langue vulgaire (p. ex. les Privilèges de Monségur de 1265 en ancien gascon et de 1267 en latin) sont particulièrement précieux. Le texte latin des Privilèges cités ci-dessus distingue entre la *nundina* « la foire qui se fait deux fois par an » et le *forum* « le marché hebdomadaire ». Dans le texte gascon *feira* correspond à *nundina* et *mercat* correspond à *forum*. Cette fois-ci les termes gascons ont été choisis indépendamment des termes correspondants latins ; c'est que *feira* et *mercat* ont été populaires, c'est-à-dire bien enracinés dans le dialecte. L'*esturgeon* nous donne un autre exemple de l'indépendance de la terminologie dialectale : malgré le m. lat. *sturio* et le fr. *esturgeon* l'ancien gascon ne se sert que du terme *creac*, hérité du celtique (v. les exemples à l'Appendice). Mais parfois les traductions s'efforcent de transposer le terme latin. Le traducteur qui, en 1322, écrit *il procederoit et iroit avant* (Arch. Gir., 6, 28) fait accompagner le latinisme *procéder* par une traduction littérale. Beaucoup de ces calques ont ensuite passé dans le langage courant de la chancellerie [1].

Il faut donc tenir compte des trois idiomes en question, d'autant plus que, dans une certaine mesure, ils se sont succédé dans le temps. Le latin est la langue unique employée par les chartes jusqu'en 1179, date de la fameuse charte de Montsaunès, la première connue qui ait été écrite en gascon (cf. Brunel ; Bourciez, *RLiR*, 12, 5). Au XIII[e] siècle, le latin

1. Le passage suivant du For de Morlàas (de 1220), *injuriam*, dictis aut factis (Rogé 440), montre d'une façon évidente que *injure* avait déjà les deux sens, dès le XIII[e] siècle (cp. le *FEW*).

est encore la langue généralement employée par les chancelleries, mais à partir de 1250 les actes en langue vulgaire deviennent de plus en plus fréquents. De même, en Béarn, le latin est demeuré la langue diplomatique jusqu'au XIIIe siècle. Aucun document en roman béarnais du XIIe siècle ne nous a été conservé. Le premier texte béarnais cité par Luchaire est de 1270 ; Rogé, 238, cite des textes de 1253 et de 1258. Vers la fin du XIIIe siècle le gascon commence à dominer et le XIVe siècle est son âge d'or. A partir de 1453, date de la conquête française, le français se fait sentir de plus en plus, mais c'est seulement à partir de 1539, date de la fameuse Ordonnance de Villers-Cotterets qu'il évince d'une façon définitive le gascon dans les chancelleries. L'Ordonnance de Villers-Cotterets, qui pour le wallon p. ex. n'a joué à peu près aucun rôle — comme M. Remacle l'a démontré — marque donc un moment capital pour la tradition linguistique dans la Gascogne, comme d'ailleurs pour celle des autres provinces du Midi. A Manosque, p. ex., les registres des délibérations du Conseil commencent en 1366. D'après Paul Meyer (Doc. 375 ; 422 ; 173) — sauf de rares exceptions écrites en provençal — ils sont en latin jusqu'en 1539. C'est au cours du procès-verbal de la séance du 31 août de cette année que le français fait sa première apparition (pour le gascon voir *RegFBay*, I, VII : ' ces procès-verbaux durent être en gascon jusque vers 1540, en français depuis cette date') [1]. Il en résulte que les couches superposées au gascon ont changé : c'étaient d'abord le latin et l'anglo-normand à l'époque de la domination anglaise ; plus tard le latin, qui continuait à jouer son rôle de langue savante, et le français. A l'intérieur du territoire gascon il faut donc tenir compte des interprétations du lat., de l'agn. et du fr., et de l'idiome vulgaire. En revanche l'idiome vulgaire influence d'une part le latin, d'autre part le français, et ceci même après 1540. En 1571, p. ex., on lit dans les Registres français de Bayonne' : ' il avoit *raché* la barbe à ung des habitans de la ville' (*RegFBay*, I, 312). *Racher* pour *arracher la barbe*, forme hypercorrecte par contrecoup à l'évolution gasconne *rue* > *arrue*, *riu* > *arriu*, *rente* > *arrente*, *arrende* [2]. Dans les mêmes Registres français on

1. Cf. de même Affré, *Mém. Av. XI*. — D'après Henke, p. 2, les chancelleries gasconnes adoptaient le français déjà vers 1500 ; mais en réalité on continuait souvent, à côté du fr., à se servir de l'ancien gascon, jusqu'à l'édit de 1539.

2. Deux siècles plus tôt déjà, les mêmes formes hypercorrectes s'étaient produites, cette fois-ci dans la direction de la scripta provençale : 1322, totz autres jutges l'en pogossan costrenher et destrenher per lo *restament* de sa persona (Arch. Gir., 8, 96, écrit par

lit *recuzarent* pour *recusèrent*, *transportarent*, *deliberarent*, *suppliarent*, *arrestarent* (*RegFBay*., 1, 75, 73, 81, 304, 584). L'influence de l'idiome populaire va plus loin encore : le gascon qui avait hérité du latin le participe futur en -ATURUS le fait entrer dans les documents français de la région : c'est à Bordeaux, en 1397, p. ex., que nous trouvons *appliqueur* pour *applicable*, *paieur* pour *payable*, etc. (L Bouill 251, 256). Et souvent ce français régional — et gasconisé pourrait-on dire — devient une étape intermédiaire entre Bordeaux et Paris, entre le pur gascon et le français littéraire.

L'ordre des attestations dans le Vocabulaire Gascon repose donc sur la chronologie des faits : attestations latines, attestations gasconnes, attestations françaises (des documents écrits dans la Gascogne ou adressés à la Gascogne).

Il faut ajouter enfin le problème de la *scripta*, tel qu'il a déjà été posé par M. Remacle pour l'ancien wallon, par M. Gossen pour l'ancien picard et par M. Orr pour l'ancien provençal (au Congrès d'Avignon, 1955). Un nouveau facteur apparaît : le provençal standardisé, la scripta occitane. Dans les mêmes textes nous trouvons *casted*, forme purement gasconne, et *castel*, forme provençale (1250, Arch. Gir., 2, 303, 304), *demanar* avec l'évolution régulière en Gascogne de ND > *n*, et *demandar*; dans le même texte nous trouvons *cabat*, forme gasconne, et *chebal*, forme française (ou occitan-septentrionale), *gaudir* et *joyr* (*RegBay*, 1, 348).

Au problème de la scripta s'ajoute le problème très apparenté de l'*uniformisation du style des chancelleries*, le travail notarial d'après des modèles standardisés. M. Rohlfs en a donné une formule pertinente : « Il ne faut pas oublier que la langue des chartes béarnaises était absolument uniformisée sur le modèle des chancelleries de Pau à tel degré que tous les traits de caractère local ou montagnard sont rigoureusement évités » (Gasc. 88). Paul Meyer l'a constaté de même pour les Hautes-Alpes [1]. Heureusement, cette uniformisation concerne surtout la phonétique ; du

un notaire de Libourne ; pour *arrestament*), de même que, en 1490, fere donner et exequter la *rest* (Arch. Gir., 31, 287, écrit par un notaire de la ville de Bourg en français régional ; pour *arrêt* ; déglutination favorisée par le même phénomène ?). — V. encore *farenc* pour *harenc* (Appendice) ; *fala* « halle » *FEW* 16, 129.

1. « Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces *cridas* une très grande variété : celles qui offraient un caractère général, qui n'étaient pas publiées à l'occasion d'une circonstance particulière, devaient être, dans chaque région, rédigées d'après un type commun » (Meyer, Doc. 458).

point de vue lexical l'uniformisation se fait sentir également, mais les termes locaux, souvent ajoutés en forme de synonymes, transparaissent à travers la terminologie standardisée. A Bayonne on trouve souvent le terme-standard *borgues* « bourgeois » ; mais plus souvent encore apparaît le terme local *vesin* « voisin » qui était au moyen âge le mot normal pour désigner le bourgeois dans la région de Bayonne. Il réapparaît à Dax et à divers autres endroits. On trouvera d'autres exemples dans l'Appendice : p. ex. à la page 98 nous trouvons, pour le chamois, le mot *isard*, type préroman pyrénéen bien connu, dans la partie orientale des Pyrénées. La forme des Pyrénées occidentales *sarri* n'était jusqu'à présent connue que par les patois modernes. En réalité, il apparaît déjà en 1528 à Dax dans les formes *sarri* et *sari* (*RegBay*, 2, 498, 499).

On a assez mis en relief l'importance des documents pour l'histoire du lexique [1] pour qu'on puisse se passer d'insister sur ce point. Les mots et les sens que n'attestent ni Raynouard ni Lévy et qui pourtant se trouvent dans les documents sont nombreux. Le *FEW*, p. ex., donne pour le patois moderne des environs de Bordeaux le mot *grave* « terrain de gravier, de sable et de cailloux, excellent pour la vigne ». C'est exactement le même sens qu'on trouve déjà en 1355 et dans la même région : *dos tros de vigne... en las gravas de Bourdeu* (Arch. Gir., 3, 54; *FEW*, 4, 254b; de même Arch. Gir., 50, 189) [2]. *Jusant* « reflux de la mer » (> fr. depuis 1634, *FEW*, 3, 44a) qui se trouve en 1517 à Bayonne n'est attesté par aucun glossaire d'ancien provençal [3]. D'autre part *Lv* cite 4 exemples d'un mot *foguier*, tous tirés des *JurBord*, sans donner de définition. Le sens s'éclaire dès qu'on compare ces exemples avec une autre attestation, inconnue de Lévy, tirée d'une lettre de 1441 écrite en fr., datée de Westminster et adressée aux autorités de la Guyenne : *en petiz tonneaulx que l'on nomme hoguettes* (Arch. Gir., 16, 264). C'est exactement le sens de cet autre dérivé *foguier* cité par Lévy. Lévy n'a pas compris non plus le terme *cores* qu'il a trouvé dans un seul texte et qu'il

1. Cf. p. ex. Hubschmid, *Pyrenäenwörter* 10 ; Griera, Dominios adyacentes de la lingüística romanica, *RLR*, 18, 75 ff. — Meyer, Doc. 173.

2. En mlt. au XIVe s. : ' supra quamdam vineam que est, in *Gravis Burdegale*, prope Sanctum-Genesium (Arch. Gir., 18, 139) ; en fr. régional en 1561 dans le Testament de Pierre Eyquem de Montaigne : luy laisse aussy les pièces de vignes que j'ay es *graves* de Bourdeaulx (Arch. Gir., 23, 88).

3. Pour les Basses-Alpes p. ex. *drayas* (1528), qui manque dans Rn, Lv (Meyer, Doc. 241, 405).

donne sans définition. Le passage suivant, tiré des Arch. Gir., 8, 305, confirme le terme et nous permet de le définir : ‘nulhs no daran a grand maniar mas II. mes e I. *core* eu lart senes frau; et a l' sopar I. mes et un entremes. Et si es dezuns porra hom donar de II. *corres*, ab arens, et II. mes’. Ce passage se trouve dans une traduction gasconne faite vers 1300 d'une ordonnance de Philippe le Bel de 1294 (*Ordonnances des Roys de France de la troisième race...*, t. I, p. 542): *core* traduit l'afr. *potage*.

L'abondance des matériaux facilite la critique de détail [1]. Ainsi le glossaire des Établissements de Bayonne qui est un des textes les plus corrompus et les plus difficiles, donne *mahud* avec la définition de « mûr, dans le sens de pourri » (en 1307). Le glossateur, évidemment, le rattachait à MATURUS. Une seconde attestation de l'année 1505, tirée des Registres municipaux, et qui se trouve dans un passage absolument identique, prouve clairement qu'il s'agit du part. passé de MOVERE et que le sens n'est pas « mûr » mais « transporté ». A la critique des textes et des éditions s'ajoute donc la critique pas moins nécessaire des glossaires déjà existants.

De plus, le dépouillement des textes gascons et des textes français de la région a fourni un nombre considérable de ‘*premières attestations*’. Voici quelques exemples notés au cours du dépouillement (comparés à la première date donnée par Bloch-Wartburg. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 2e éd., 1950 [= BW]).

alcade. — BW : 1581, *arcade* en 1323. — 1576 (fr.), qu'il en seroit escript aux *alcaldes* de S. Sébastien, *RegFBay*, 1, 462.

allocation. — BW : 1611. — 1516 (fr.), sans *allocation* desdictz vins, *RegBay*, 2, 95; en outre attesté déjà en 1478 par Ba.

amazone. — BW : XIIIe, comme nom propre... « femme qui monte à cheval » déb. XIXe. — 1564 (fr.), luy dresser une baptaille de petits enfans et une autre en forme d'*amazonnes*, *RegFBay*, 1, 585.

aratoire. — BW : 1593. — 1514 (fr.), bœufs *aratoires*, Cout Bayonne titre 8, art. 2, Cout Gén., 4, 951.

avant-scène. — BW : 1798. — 1795 Bord (fr.), 1 rideau d'*avant-scenne* (Arch. Gir., 31, 409).

avenir. — BW : 1539. — 1486 (fr.), en l'*avenir*, Arch. Gir., 8, 299; v. encore *Z*, 67, 18.

1. Les copies rendent parfois le texte méconnaissable, cf. le règlement de 1186 de La Réole, publié dans Arch. Gir., 2, 114-117 (*procurum sunt de vire capellani*), corrigé dans Arch. Gir., 5, 139-140 (*puerorum sunt de jure capellani*) !

bastide. — BW : Bersuire. — 1360 (fr.), de portes et de *bastides* de bonnes villes, Arch. Gir., 6, 369.
biffer. — BW : 1584. — 1580 (fr.), *biffés* et rayés, *RegFBay*, 2, 16 ; 1584 (fr.), ... auroient esté *biffés* et rayés des rolles et tailhes cothiz. Arch. Gir., 6, 389.
blondin. — BW : 1653. — 1652 (fr., Lettre de l'évêque de Montauban au cardinal Mazarin), estant *blondin*, il avoit inclination pour celle de mesdemoiselles vos niepces qui estoit *blondine* comme lui, Arch. Gir., 8, 416.
brouillard « brouillon ». — BW : 1690. — 1550, ou qui l'a veu escripre en *brolliard*, Fazy Gr. 122 ; dans la Gascogne 1566 (fr.), le *broillard* des causes ordinaires de la cour..., *RegFBay*, 1, 59 ; 1583 (fr.), que sera escript au *broilhart*, *RegFBay*, 2, 193.
capitale d'un pays. — BW : 1672. — 1649 (fr.), *capitale* d'une grande province, Arch. Gir., 53, 75 (aber schon 1572, Hain 1, 380 ; 1640, Espinas Art 1, 526 ; 1420, ville et cité *capitale*, Isamb 8, 627) ; v. *Z*, 67, 20.
capitulation. — BW : XVIe. — [1544] (fr.), suivant la capitulation de Carignan, Montluc, 1, 281 ; 1583 (fr.), qu'il entre en *capitulation*, *RegFBay*, 2, 208.
cardinal. — BW : subst. XVIe. — 1490 (fr.), à cause du procès qu'il a eu avecques ledict *cardinal*, *RegBay*, 2, 560.
cargaison. — BW : 1554 (-qu-). — 1516 (anc. gasc.), le *cargueson* et passadge deudit vin, *RegBay*, 2, 107.
colonel. — BW : 1556. — 1534 (fr.), *coulonnel* de la legion, Arch. Gir., 55, 40.
contrôler. — BW : 1437. — 1314 (mlt.), *contrarotulare*, LBouill 363.
contrôleur. — BW : 1310 (contreroleur). — 1289 (mlt.), *contrarotulatori*, Arch. Gir., 2, 124 ; 1314, *contrarotulator*, LBouill 363 ; cf. 1320 (fr.), *controlleur*, Isamb 3, 249.
corrégidor. — BW : 1655. — 1579 (fr.), *corregidor* de la province de Ypuscoa, *RegFBay*, 1, 542.
côte. — Cf. Appendice.
débarquement. — BW : fin XVIe. — 1583 (fr.), où y a les embarquemens et *debarquemens*, Arch. Gir., 14, 205, cf. encore 1516 (fr.), lesquelles ils pourront faire *embarquer* au port, *RegBay*, 2, 95.
dégagement. — BW : 1611. — 1520 (fr.), en baillant caution ou *degagement* de l'amende coustumiere, Cout. Saintonge art. 12, Cout. Gén., 4, 872.
délicat. — BW : XVe. — XIVe (anc. gasc.), viandes... *deliquades*, *ROl*, *EtBay* 295.
démêlé. — BW : 1664. — 1650 (fr.), intervenir dans nostre *démeslé* l'interest, Arch. Gir., 4, 474 ; mais déjà en 1474, Ba.
détritus. — BW : 1780. — 1778 (fr.), un *détritus* des pierres calcaires, Arch. Gir., 38, 377.
dictum. — BW : *dicton*, 1488... en outre au XVIe et au XVIIe s. la forme *dictum* ; Ba atteste *dictum* déjà en 1477. — 1482-83 (fr.), par le *dictum* de la sentence, Arch. Gir., 50, 152 ; v. *Z*, 67, 23.
docte. — BW : 1532, Rab. — 1509 (anc.gasc.), homme *docte*, *RegBay*, 1, 573.
dogmatiseur. — BW : 1617. — 1586 (fr.), *daugmatizeur*, *RegFBay*, 2, 329.
dossier. — BW : 1680 « liasse de pièces ». — 1583 (fr.), les *dossiers* de ladicte imposicion, *RegFBya*, 2, 190.

duplicata. — BW : 1629. — 1574 (fr.), un *dupplicata*, Arch. Gir., 14, 110 ; 1580 (fr.), dont je vous envoie ung *duplicata*, Arch. Gir., 14, 162 ; 1580 (fr.), dont je luy envoye *dupplicata*, Arch. Gir., 14, 170 ; 1583, Arch. Gir., 14, 227 ; 1591, *id. ib.*, 250.

éboulis. — BW : 1701. — 1680 (fr.), pour éviter les *esboulis*, Arch. Gir., 38, 263.

émaner. — BW : 1495. — 1394 (anc. gasc.), un mandement *emanat* de la cort, *EtBay*, 407 ; 1456 (fr.), lettres *emanees*, Arch. Gir., 9, 144 ; 1463 (fr.), lettres... *esmanées* de la seneschaucée de Guienne, Arch. Gir., 31, 277 ; 1468 (fr.), mandement *emané* de vostre cort, PrivBord 134.

environs pl. — BW : XVIIe. — 1486 (fr.), es *enuirons*, mectes et loigés, *RegBay*, 1, 171 ; 1502 (fr.), en ladite ville et es *environs*, *RegBay*, 1, 359 : de même Cout. d'Orléans art. 381 de 1509, dans Cout. Gén. ; au sg. (BW : Froiss.) 1381, BHDrNorm I, 6, p. 11, v. *Z*, 67, 25.

exécutable. — BW : 1507, rare avant le XIXe s. — 1514 (fr.), il seroit *exécutable*, *RegBay*, 2, 9 ; de même ca. 1435 Cout. de Bourges, art. 107 ; Cout. Gén., v. *Z*, 67. 26.

exorbitant. — BW : 1490. — 1459 (fr.), Et n'est point cause *exhorbitant*, Arch. Gir., 9, 331.

faux-monnayeur. — BW : XVIIe. — 1579 (fr.), assassineurs, *faulx monnoieurs*..., *RegFBay*, 1, 546 ; mais déjà entre 1335 et 1470 (fr.), Fy ! que responde contre un *faulz-monoier*, Ypres, Fland 4, 1, 2, p. 105 ; 1514, GrC 625 ; 1560, Isamb 13, 148 ; v. *Z*, 67, 26.

ficelle. — BW : 1564. — 1524 (anc. gasc.), dues liures et demy fiu de *fisselle*, *RegBay*, 2, 413.

fouetter. — BW : 1534, Rab. — 1514 (fr.), doit estre condamné... à estre *foueté*, Cout. Labourd 19, 7, Cout. Gén., 4, 977.

franc-maçon. — BW : 1740. — 1737 (fr.), J'ay receu votre lettre... du 6 de ce mois au sujet de la Société qu'on nomme *francs-massons* dans laquelle M. de Montesquiou s'est fait recevoir, il ignore sans doutte que le Roy a fort desaprouvé cette association, Versailles, Lettre du 12 avril du cardinal de Fleury à M. Bouchet, intendant à Bordeaux, Arch. Gir., 26, 202.

garde-malade. — BW : 1823. — 1781 (fr.), à qui la *garde-malade* les aura remis, Arch. Gir., 56, 169, 171, etc.

gradin. — BW : 1671. — 1648 (fr.), paindre les *gradins* et le dessus dudit autel, Arch. Gir., 1, 156.

grenier. — *FEW*, 4, 218 : Nfr. *grenier* « mauvaise chambre au haut d'une maison » seit Cresp 1627. — 1570 (abéarn.), nous condusi et mena au hault de lad. maison et darrer *graner* dequere ond nous monstra et exivi tres coffres bahus, Arch. Gir., 31, 163. V. déjà les Coutumes de Lorris, 1531 (10, 13).

immanquable. — BW : 1662. — 1652 (fr.), J'ey communiqué cette entreprise, qui estoit *immanquable*, à son Altesse, Arch. Gir., 6, 320.

immémorial. — BW : 1549. — 1528 (fr.), par temps *immémorial*, *RegBay*, 2, 529, v. *Z*, 67, 27.

incendie. — BW : 1602. — 1570 (abéarn.), deu temps de l'*encendy*, Arch. Gir.,

31, 167; deu temps deud. *incendy*, ib.; 1575 (fr.), le tout — il s'agit de papiers — ayant été perdu et mis en combustion et *incendie*, Arch. Gir., 18, 519; 1577 (fr.), mis en combustion et *incendie*, Arch. Gir., 26, 535.

indemniser. — BW : 1598. — 1584 (fr.), *indempniser* ledict seigneur-roy, *RegFBay*, 2, 264 ; mais déjà en 1465, Ba; 1586, Cout. Laroche Ard, Belg. 1, Suppl. 2, p. 152.

inexpérimenté. — BW : 1679, une première fois 1495. — 1570 (fr.), jeune et *inexpérimenté*, Arch. Gir., 12, 364.

installation. — BW : XVIIe, une première fois en 1349. — 1580 (fr.), *installation* de leur justice, *RegFBay*, 2, 33.

instar. — BW : 1581. — 1573 (fr.), à l'*instar* des autres bonnes villes, *RegFBay*, 1, 351 ; *instar de* déjà en 1560, Isamb 14, 85.

institut. — *FEW* : « maison religieuse, ordre religieux » dep. 1690. — 1608 (fr.), les dames apellées à cest *institut*, Arch. Gir., 50, 258. — Pour *instituteur* « celui qui instruit » (BW : 1738) déjà en 1441, maistre d'escole et *instituteur* de nostre... filz, Bibl. Ec. Ch. 98, 1937, p. 304.

intègre. — BW : 1692... une première fois en 1567 dans un texte qui affecte de latiniser : Ép. du Limousin à Pantagruel. — 1578 (fr.), se esvertueront à l'exercité *intègre* dudict estat, *RegFBay*, 1, 503.

intendant. — BW : 1568. — 1565 (fr.), *intendans* des finances, *RegFBay*, 1, 2.

interroger. — BW : XVIIe, *interroguer* 1398. — 1489 (fr.), furent *interrogez* de rechief, *RegBay*, 1, 569 ; mais *interroguer* déjà en 1356, Isamb 4, 767 ; *interroger* 1399 Lille, Fland 1, 11, 203; 1496, BeautB 4, 422; v. *Z*, 67, 28.

intrigue. — BW : XVIIe « série de pratiques secrètes pour faire réussir qch. ». — 1649 (fr.), qu'ils esperent plus de leurs *intrigues* que de leurs forces, Arch. Gir., 4, 418.

item. — BW : 1316. — 1303 (fr.), *EtBay*, 262 ; mais déjà en 1279, CPont 649.

junte. — BW : fin XVIIe (Saint-Simon). — 1581 (fr.), la *juncte* de Ypuscoa [= Guipuzcoa], *RegFBay*, 2, 95.

jurisconsulte. — BW : 1462 ; *FEW*, 5, 83 : dep. Est 1549. — 1393 (fr.), *jurisconsultes* et sages hommes, Arch. Gir., 26, 354.

liquider. — BW : 1531. — 1520 (fr.), ensemble les loyaux decoustemens quand seront *liquidez*, Cout. Bordeaux, 17, Cout. Gén., 4, 893.

lorsque. — BW : 1530. — 1482 (anc. gasc.), *lorsque* lodit son filh se meto a bendre, *RegBay*, 1, 176 ; mais déjà en 1454, Labande Beauvais 336; 1467 en Bretagne, Cart. Redon, p. CCCLXXVI ; 1486 Nantes (fr.), *lors que* nous et nos successeurs mectrons et ordonnerons convoy, Arch. Gir., 8, 299 ; v. encore *Z*, 67, 30.

malintentionné. — BW : 1657 (Colbert); *FEW*, 1651 (Retz). — 1649 (fr.), il est impossible de contenir les *malintentionés*, Arch. Gir., 4, 312 (lettre du duc d'Épernon au cardinal Mazarin); 1650 (fr.), le but principal de tous les *malintentionnez*, Arch. Gir., 13, 513 ; 1652 (fr.), plusieurs *malintentionnés* Arch. Gir., 36, 244.

mémorandum. — BW : 1833. — 1399 (anc. gasc.), los artigles... compausatz per manere de *memorandum*, *EtBay*, 397.

mentionner. — BW : 1530. — 1520 (fr.), Cout. Saintonge, 19, Cout. Gén., 4, 872 ; 1528 (anc. gasc.), *mentionat* en son testement, *RegBay*, 2, 515 ; mais déjà 1432, Cout. Gén., 1, 1264 ; v. *Z*, 67, 31.

missive. — BW : 1580 subst. (Montaigne). — 1565 (fr.), ensemble ladicte *missive*, *RegFBay*, 1, 16 ; 1569, en vertu d'une *missive*, *ib.* 195 ; mais déjà en 1547, luy ont estés monstrés troys *missives*, *FazyGr*, 84.

mousquet. — BW : fin XVIe (Brantôme), antérieurement *mosquet* (1581). — 1568 (fr.), *mosquetz* et autre artilherie, *RegFBay*, 1, 162 ; [1545], lesquels avoient mis cinq ou six *mousquets* sur leur terrace, Montluc, 1, 307.

mousquetade. — BW : 1574. — 1568 (fr.), en lachant quelques *mosquetades*, *RegFBay*, 1, 162 ; [1558], une *mousquetade* le tua, Montluc, 2, 335.

multiple. — BW : 1680. — 1572 (fr.), *multipples*, *RegFBay*, 1, 328.

numéro de maison : 1800 (fr.), rue de la place Vendôme, *numéro* de maison 200, Arch. Gir., 6, 444 ; d'après le *FEW*, 7, 240, n. 8, depuis 1805.

onduler. — BW : 1798. — 1795 Bord. (fr.), 1 barque pour le naufrage montée sur un châssis *ondulé* traversant le théâtre (Arch. Gir., 31, 395).

pacification. — BW : XVe (Commynes). — 1489 (fr.), que bonne *pacification* y soit mise, *RegBay*, 1, 338 ; mais déjà en 1432 Gand, Cart. Hain 5, 137 ; v. *Z*, 67, 33.

pactiser. — BW : XVIe (Montluc). — 1514 (fr.), qui a esté *pactisé* & accordé, Cout. Bayonne, 3, 5, Cout. Gén., 4, 945 ; 1527 Saint-Félix, R. Fort. Lauragais 277.

patache. — BW : 1581 « bâtiment léger... ». — 1573 (fr.), deulx *pataches* touttes prestes à faire voille, Arch. Gir., 10, 248 (souvent ; Henri, au camp devant La Rochelle).

perfide. — BW : début XVIIe s. — 1589 (fr.), *préfide*, *RegFBay*, 2, 425.

pillote. — BW : *pilote*, 1529, *pilot* dès 1339, et jusqu'en 1641. — 1482-83 (fr.), aux maistres mariniers, *pillotes* navigans, Arch. Gir., 50, 146.

pinède. — BW : 1842. — 1679 (fr.), Villandraut, une lande et *pinada* ; la place du Bosc, à présent en *pinada*, Arch. Gir., 23, 208 ; préries, *pignadas*, *ib.*, p. 210.

placet. — BW : 1493, dans un texte lat. où on lit *littera placeti* « lettre de placet », qui ne peut s'expliquer que par l'intermédiaire d'un fr. *placet.* — 1484 (?) (anc. gasc.), les bulles de Rome et lo *placet* deu Rey, *RegBay*, 1, 330.

polygamie. — BW : 1587, J. de Léry. — 1576 (fr.), remarié et commis *polygamie*, *RegFBay*, 1, 398 ; mais déjà attesté en 1558.

pommade. — BW : 1540. — 1514 (fr.), citre ou *pommade*, Cout. Bayonne 4, 13, Cout. Gén. 4, 946.

prêche. — BW : 1562. — 1560 (fr.), son Consel des *presches*, Arch. Gir., 29, 10.

préciput. — BW : 1521. — v. *Z*, 67, 35.

prédécès. — BW : 1596. — 1576 (fr.), Bord., en cas de *predecez* desdicts futurs conjoinctz, Arch. Gir., 23, 282. 1587 (fr.), en cas de *predeces*, Arch. Gir., 10, 275 ; v. *Z*, 67, 36.

préférable. — BW : 1611. — 1587 (fr.), ledict filz de ville estoict *préférable*

audict estrangier, *RegFBay*, 2, 363 ; l'attestation de 1563, citée par nous dans la *Z*, 67, 36, n'est pas valable, parce qu'il s'agit d'une traduction d'un texte flamand.

probant. — BW : 1618. — 1587 (fr.), en forme *probante*, *RegF Bay*, 2, 340.

procès. — BW : 1344, comme terme jurid. — 1270 (anc. gasc.), senes amermar lo *proces* del testament, Rec. Gasc. p. 96 ; 1277 (anc. gasc.), amigable composicion sober lo dit *proces*, SSever, Mill 102 ; *ib*. al yorn e al tems... qui... sera vist segont lors *proces* ; 1294 (anc. gasc.), ny s'en deu retardar *procès* ni exequcio, Cout. Lect, Arch. Lect, p. 33, § 20 ; 1298 (anc. gasc.), que paguin per meitatz los XI sols dous *proces* ; que... paguie... los XI sols morlans dou *proces*, Bayonne, *EtBay*, 82 ; 1328 (anc. gasc.), correction o punition e *proces* per lo baile, *EtBay*, 278 ; 1331 ?(anc. gasc.), bist et reguardat lo *proces* qui es estat en lo duguat de Guiayna (oft), [Bord] Arch. Gir., 10, 592 ; 1332 (fr.), ledit *proces* dudit commissaire, Arch. Gir., 6, 28.

protestant. — BW : en fr., le mot a été dit par rapport aux protestants de France au XVII[e] s. seulement. — 1568 (fr.), que le dict de Sorhaindo soit rendu *protestant*, *RegF Bay*, 1, 159.

lettres *quinquenneles*. — BW : *quinquennal*, 1740 ; parfois au XVI[e] s., mais avec un autre sens. — 1458 (fr.), donnée et baillée de jour en jour lettres *quinquenneles*, Priv. Bord. 117.

quote-part. — BW : dep. Montaigne. — 1490 Bourg (fr.), selon leur *cocte part* et pourcion, Arch. Gir., 31, 287 ; 1500 Bord. (fr.), pour leur *cothe part* des fraitz et mises [s]usdictz, Arch. Gir., 31, 291 ; 1535, *cotte part* et portion, Isamb 12, 408 ; 1565 Toulouse, *cotte-part*, *RFortLaur*, 281. V. *Z*, 67, 37 (corrigez la date de Gand 1563 qui se rapporte à l'original flamand).

rapidité. — BW : 1583. — 1579 (fr.), à cause de la *rappidité* de l'eau, *RegF Bay*, 1, 529.

récidive. — BW : XVII[e], aux sens général et jurid. — 1593 (fr.), en cas de *récidive* de punition exemplaire, *RegFBay*, 2, 543.

rémunératoire. — BW : XVI[e]. — 1514 (fr.), donation faite entre vifs simple & *remunératoire* pour dot, Cout. Dax 9, 36, Cout. Gén. 4, 919.

révolter. — BW : vers 1500, jusqu'au début du XVII[e] s. signifie surtout « se retourner, faire volte-face, changer de parti ». — 1589 (fr.), que s'estant la ville de Paris *révoltée*, *RegF Bay*, 2, 417.

rixe. — BW : 1584, rare avant la fin du XVIII[e] s. — 1568 (fr.), de ne desgainer en *rixe* espée, dague, *RegFBay*, 1, 150.

salade. — BW : XIV[e], emprunté du prov. *salada*, par hasard non attesté anciennement, propr. « (mets) salé ». — 1333 (anc. prov.), pa... vy... carns... de *saladas*, Cout. Castelnaudary, *RFortLaur*, 304 ; item de carns frescas e *saladas* e dels maseliers, *ib*. 305 ; carn *salada*, *ib*. 317.

salant. — BW : 1542, dans *marais salant*. — 1520 (fr.), de *marais sallant*, Cout Saintonge 129, Cout. Gén. 4, 880 ; *ib*. Ayre de *marais sallant* noblement tenue, art. 129, Cout. Gén. 4, 951.

schisteux. — BW : 1779. — 1778 (fr.), pays *schisteux* et graniteux, Arch. Gir., 38, 363.

séminaire. — BW : XVIIe. — 1584 (fr.), *semynaire* pour l'institucion de la jeunesse, *RegFBay*, 2, 266.
séminariste. — BW : 1690. — 1609 (fr.), les *séminaristes* et escholiers dudit séminaire, Arch. Gir., 50, 411 ; 1681 (fr.), ledit seigneur archevesque serait venu ... precedé de sa croix et de dix à douze *seminaristes* du petit seminaire, Arch. Gir., 8, 294.
signataire. — BW : 1790. — 1789 (fr.), des provinces éloignées du *signataire* ; lorsque le *signataire* remet un bilan, Arch. Gir., 38, 525.
solde. — BW : « paie donnée aux gens de guerre », 1568, dans une traduction de l'italien. — 1564 (fr.), por lever les restes de la *solde*, Arch. Gir., 29, 50 ; 1568 (fr.), quant à la *solde* nous le baillerons, *RegFBay*, 1, 170 ; Ba l'atteste déjà en 1465.
solder. — BW : 1789 « payer une solde ». — 1573 (fr.), ... *soldés* de solde raisonable, *RegFBay*, 1, 331.
solvable. — BW : 1538, au sens moderne, rare antérieurement, une fois en 1431... — 1425 Paris (fr.), bonnes et solvables personnes, Arch. Gir. 16, 154 ; dans le Nord de la France bien attesté déjà depuis le XIVe s. au sens moderne : 1312-1325, Tres anc. Cout. de Bretagne, éd. Planiol p. 298 ; 1355, Isamb 4, 740 ; 1415, Isamb 8, 453 ; en outre dans la Gascogne en 1483 (anc. gasc.), que es home *solbable*, *RegBay*, 1, 191 ; 1514 (fr.), à gens *solvables*, *RegBay*, 2, 4 ; s. *Z*, 67, 43.
subito. — 1777 (Voltaire). — 1771 (fr.), un remède qui le guérirait *subito*, Arch. Gir., 1, 284.
substitut. — BW : 1340. — 1332 (fr.), au *substitut* du procureur, Arch. Gir., 6, 28.
surenchérir. — BW : 1690. — 1579 (fr.), personne qui *surenchérit*, *RegFBay*, 1, 577 ; v. *Z*, 67, 45.
sur-le-champ. — *FEW* ; *Z*, 67, 15. — 1459 (fr.), *sur-le-champt*, Arch. Gir., 9 286.
tacite. — BW : 1495. — 1286 (anc. gasc.), permission expresse u *tacite*, *EtR*, 2, 82 ; 1474 (fr.), et ainsi *tacitement* estoient revocquées et mises a non pris, Priv Bord 205.
tenancier — BW : 1569. — 1490 (fr.), que lesdits *tenanciers* tiennent du seigneur de La Batut, Arch. Gir., 6, 410 ; v. *Z*, 67, 45.
testimonial. — BW : XVIe, une première fois 1274. — 1433 (anc. gasc.), vne letre *testimonjau*, *EtBay*, 455 ; 1481 (anc. gasc.), ab letre *testimoniau*, *RegBay*, 1, 56.
travailleur. — BW : XVIIIe s. au sens moderne. — 1654 Bord. (fr.), les manœuvres et *travailleurs*, Arch. Gir., 31, 444.
troupes de ligne. — *FEW*, dep. Ac 1835. — 1791 (fr.), les *troupes de ligne* que nous avons sous la main, Arch. Gir., 14, 548.
turbulent. — BW : XVIe (Amyot). — 1568 (fr.), et ce qui est... en transquillité et repos le rendre *turbulent*, *RegFBay*, 1, 133.
utérin. — BW : fin XVe. — 1456 (fr.), frere *uterin*, Arch. Gir., 9, 19.
va-et-vient. — BW : 1812. — 1782 (fr.), qui a inventé un *va-et-vient* des plus simples... pour tirer la soie à froid, Arch. Gir., 53, 166.
vice-chancelier. — BW : 1611. — 1583 (fr.), *vicechancellier*, Arch. Gir., 7, 194.
zélé. — BW : 1584. — 1577 (fr.), qui y soit *zellé*, *RegFBay*, 1, 486.

Parmi les ‘premières attestations’ choisissons spécialement quelques termes de médecine qui apparaissent pour la première fois dans notre région : *ordonnance* dans le sens de « recette médicale », attesté par le *FEW* à partir de 1660 en fr. [1], apparaît dans les Établissements de Bayonne en ancien gascon dès 1336, puis en 1573, 1586, 1589, 1590 dans le français régional de Bayonne ; le verbe correspondant *ordonner* v. a., attesté au sens médical pour la première fois en français dans le dictionnaire de Pomey (1671), se trouve déjà à Bayonne au XVIe siècle : en 1518, en ancien gascon, en 1570 dans le français régional [2]. Pomey est lyonnais ; il est connu pour ses régionalismes. Ne faudrait-il pas chercher le foyer d'expansion de ce terme médical entre la Savoie et la Gascogne, à Montpellier p. ex., fameux par son école de médecine ? Hypothèse peut-être téméraire, si le cas était isolé. Mais le terme de *mal caducque* « épilepsie » qui apparaît, lui aussi, en fr. chez Pomey en 1671 est déjà relevé à Bayonne en 1587 (*RegFBay*, 2, 367). La question, donc, devient plus sérieuse. Et pourquoi la forme *octuagénaire* pour *octogénaire* ne se trouve-t-elle que chez Pomey et à Bayonne en 1580 (*RegFBay*, 2, 37) ? Est-ce que l'influence de Montpellier, pour y insister, aurait atteint les autres provinces du Midi avant de gagner celles du Nord ? *Infusion*, en tant que terme médical, se rencontre dans le français de Bayonne en 1586 et en 1589, et dans le français du Nord en 1611 ; *oppérateur* le *chirurgien grand oppérateur*, à Bayonne en 1591 (*RegFBay*, 2, 503), dans le Nord en 1598 [3]. L'idée que Montpellier ait exercé une influence sur l'évolution de la terminologie médicale ne paraît pas trop absurde puisque d'après le *FEW* les termes de *canon* et *canon de l'urine* ont passé de Montpellier en français (2, 207 a). Le mot *anatomia* se vulgarise aux alentours de l'École de Médecine de Montpellier, au sens métaphorique de personne raide, « momie » (Dauzat, *Les Patois*, 1927, p 93). De l'apr. *soltz* « viande à la vinaigrette » on a formé, probablement dans la région de Montpellier, un dér. **soldana* pour désigner la soldanelle, qui est employée dans la médecine pour le sel qu'elle contient,

1. Dans le dictionnaire de Oudin ; attesté en outre dans les patois à Abondance et à Toulouse (*FEW*, 7, 397).

2. Comme v. n. aussi attesté chez Bonaventure Des Périers ; *FFW*, 7, 395 b.

3. *Être indisposé* « se sentir mal à l'aise, être légèrement malade », d'après le Bloch-Wartburg attesté en fr. à partir de 1671, d'après le *FEW* (article en manuscrit) se trouve déjà en 1460 ; il est devenu usuel vers la fin du XVIe siècle (à Bayonne il se trouve à tout moment dans les registres français à partir de 1565).

d'où le diminutif *soldanelle* (Bloch-Wartburg). Pourtant, il faudra attendre des recherches de détail plus approfondies.

Ces quelques termes médicaux nous ont fait approcher d'un problème beaucoup plus vaste et plus important, du problème des *gasconismes*. Lanusse, en 1893, a écrit tout un livre à ce sujet [1]. Les mots, les dérivés et les sens qui, d'après nos connaissances actuelles, apparaissent pour la première fois dans la Gascogne et qui se retrouvent plus tard dans la France du Nord sont nombreux. Et les gasconismes adoptés par le français sont plus abondants qu'on ne l'a admis jusqu'à aujourd'hui, malgré le travail de Lanusse. Sans suivre les excès d'un Borel, qui, en 1655, faisait venir le fr. *ménage* du gascon *mainage* « enfants », on ose affirmer que, peut-être après le provençal et le normand, le gascon obtiendra la place la plus importante dans la vue d'ensemble des éléments dialectaux adoptés par le français qui se fait encore désirer : c'est ce que nos matériaux, bien que toujours incomplets, laissent prévoir. Malherbe lui-même n'a pas réussi à dégasconiser le français. Inutile de rappeler les gasconismes connus comme *cadet*, *cagot*, *goujat*, *hardes, bagarre*, etc. Il y en a d'autres, peu connus ou même inconnus, et qui demanderont une étude critique et détaillée. Voici quelques indications provisoires :

Pas de doute possible pour *chai* « magasin au ras du sol, tenant lieu de cave et qui sert surtout à emmagasiner le vin », indiqué en fr. pour la première fois par Cotgrave en 1611 comme terme de Bayonne. En effet, il se trouve à Bayonne dès le XIIIe siècle dans les textes moyen-latins [2] et ancien-gascons, importé lui-même du Poitou et de la Saintonge à cause du *c* initial (cp. *quai* qui est normand). Il passe ensuite de l'ancien bayonnais dans le français régional, où il est attesté déjà en 1482 (*chaiz*, Arch. Gir., 50, 145), en 1561 (luy laisse l'ung des *chais* que j'ay au lieu des Chartreux les Bourdeaulx, Testament de Pierre Eyquem de Montaigne, Arch. Gir., 23, 88), en 1567 (entrer ledict vin dans les *chais*

1. Lanusse, *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française*, de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XVIIe, Thèse Lettres, Paris, Grenoble, 1893. — Cf. encore *Revue du XVIe siècle*, 2 ; Sainéan, Sourc. 1, 1925, 306 ss ; Dauzat, *Les Patois*, Paris, 1927, 85 ss ; Rohlfs, *Spr*. 1928, 14 ; Sainéan, Rab. 2, 192 ss.

2. 1274 ? [Bord.], pro uno *chayo* quod tenet a Rege in Rupe apud Burgum, VI. denarios de sporla... ; pro alio *chayo*, Arch. Gir., 26, 176 ; 1329 Bord., quartam partem totius *chaii* (Arch. Gir., 18, 181) ; [1343] Bord., que rua est apud Tropeyta, retro *chayum* vocatum Dissenta (Arch. Gir., 18, 164) ; XIVe s. Bord., domum et *cayium* quos habent in rua de Rosella (Arch. Gir., 18, 205). — A côté de *chai* il y a *soto* : XIVe s. Bord., supra quandam donum in qua est lo *soto*, que est in rua de Areis (Arch. Gir., 18, 139), etc.

de ladicte ville, *RegFBay*, 1, 91 ; les clefs des *chais ou caves* où l'on metra ledict vin estrange, *ib.*), en 1584 (dans le *chai* de ladicte maison, *RegFBay*, 2, 237) [1].

L'ancien prov. *cabirola* « femelle du chevreuil », de même, passe dans le mfr. sous la forme de *chevrolle*, dans des textes de la Gascogne et du Poitou (*FEW*, 2, 304 a). L'ancien béarnais *fibater* passe dans les coutumes de la Gascogne (*fivatier*), et c'est là que Cotgrave l'a trouvé (*FEW*, 3, 443 a) ; de même l'anc. béarn. biens de *papoadje* « biens de succession d'aïeul » et l'anc. béarn. *papoau* « (bien) qui vient de l'aïeul » passent dans les textes français juridiques de la région (mfr. frm. *papoage*, XVIe siècle — Trév 1771, dans les textes juridiques régionaux, *FEW*, 7, 588 a ; mfr. *papoal*, XVIe siècle, *FEW*, *ib.*). Cotgrave a beaucoup puisé dans les coutumes régionales, sans toujours indiquer l'origine provinciale [2].

Dans d'autres cas, un emprunt aux patois du Sud-Ouest est au moins probable. Le type *levraut*, diminutif de *lièvre*, aujourd'hui, vit surtout dans le Midi et dans le Sud-Ouest. En anc. gascon *lebraut* apparaît en 1518 (autre attestation en 1526), dans le français de Bayonne en 1522 ; dans le Nord il se trouve chez Palsgrave en 1530 (*leverault*) et deux ans plus tard chez Rabelais qui, nous le verrons, s'est souvent servi des patois de la Gascogne et du Limousin.

Pourtant, il est dangereux de ne se baser que sur la chronologie des attestations actuellement connues, surtout quand celle-ci n'est pas vérifiée par le dépouillement soigneux d'un très grand nombre de textes de toutes les régions. Le cas du mot *peste* est illustratif à cet égard. D'après le dictionnaire de Bloch-Wartburg, il est attesté en fr. à partir de 1538. Or, on le trouve très souvent en ancien bayonnais dès 1503 et dans les textes français de Bayonne dès 1514. Les épidémies de peste qui sévirent dans la région de Bayonne au commencement du XVIe siècle, n'auraient-elles pas rendu populaire ce latinisme, qui ensuite aurait gagné le Nord de la France ? Il n'en est rien. M. Alwin Kuhn, qui vient de rédiger l'article PESTIS pour le *FEW*, m'apprend que *peste* est déjà attesté en fr.

1. Souvent le mot littéraire accompagne le mot emprunté au patois : de bon bois de *verne* et *aulne* (1572, *RegFBay*, 1, 327) ; *vime* ou *osier* (1782, Arch. Gir., 53, 143).

2. L'adv. *marchantement*, il l'a pu trouver dans les coutumes de Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), rédigées en 1494, mais encore dans les textes juridiques de la Gascogne, où il est attesté dès le XIVe s. dans les Établissements de Bayonne, au commencement du XVe siècle à Bordeaux, en 1489 dans les coutumes de Bazas.

chez Commynes. Au lieu de trouver un nouveau gasconisme en français il faudra donc changer la date des manuels étymologiques [1].

Souvent, ce sont des écrivains d'origine gasconne ou du Sud-Ouest qui ont servi d'intermédiaire entre le gascon et le français littéraire. Le *mascaret* de la Gironde est attesté en français à partir de Bernard Palissy, gascon de vieille souche [2]. L'anc. pr. *branda* « bruyère » est attesté encore chez Bernard Palissy et dans d'autres textes du Sud-Ouest (*FEW*, 1, 499 b), de même que *fayant* « hêtre », mot du Sud-Ouest qu'on trouve aussi chez le périgourdin Brantôme (*FEW*, 3, 371 b). L'anc. pr. *cabana* « cabane » passe d'abord dans le français régional de Gaston Phébus ; il se retrouve au XVe siècle chez Octavien de Saint-Gelais qui est originaire de Cognac, et dans un autre texte rédigé en Gascogne. C'est seulement vers le milieu du XVIe siècle qu'il commence à être adopté par le français proprement dit. Aujourd'hui il domine presque la carte entière de l'*ALF*. Il a même poursuivi sa marche vers le Nord jusque dans le néerlandais.

Rabelais, dans ce qu'on a appelé son « carnaval lexical », fait défiler d'autres gasconismes, tels que *cabal* « capital » (*FEW*, 2, 342 b), *bandouillier* « brigand des Pyrénées », *caleil* « lampe rustique », *estropiat* « estropié », *guavache* « gavache, rustre », *gouge* « jeune fille », *hillot* « compagnon, gars » (chez Marot et Des Périers « mauvais garçon, coupeur de bourse »), *lanci* « jet de foudre », *maulubec* « ulcère », *peguad* « mesure de vin », *penade* « cabriole », *tuquet* « tertre », *veguade* « fois », *viedaze* « imbécile, couillon », etc., tous indiqués par Sainéan (*La langue de Rabelais*, 2, 1923, p. 192 ss). Nous ajouterons *cabirot* « chevreau » (*FEW*, 2, 295 b), *cabirotade* « rôti de chevreau » (*FEW*, 2, 296 a), de même *charete*

1. On serait tenté encore de voir dans *cadavre* un latinisme propagé par les épidémies du sud-ouest : attesté dès 1519 en anc. bayonnais, dans le fr. régional souvent à partir de 1573. En fr. littéraire il se trouve souvent attesté dans la seconde moitié du XVIe siècle, pour la première fois dans les lettres de Marguerite de Navarre (morte en 1549), ce qui n'exclurait pas un emprunt au sud-ouest. De même le dérivé *cadavérique*, attesté pour la première fois en 1546 chez Rabelais, serait favorable à cette thèse. Pourtant, il serait prématuré d'en tirer des conclusions. — Il est possible, de même, que le « latinisme » *délicat* qui, dès le XVe siècle remplace le mfr. *délié*, soit une forme empruntée au pr., où il est souvent attesté antérieurement (cf. Rn).

2. « L'on appelle *mascaret* une grande montaigne d'eau qui se fait en la rivière de Dourdongne » Palissy, dans *Gdf*. — « *Masquaret*, c'est le premier flot furieux quand la mer commence à monter ; on le nomme ainsi à Bordeaux, à Rouen, la barre » 1600, E. Binet, cité par *Gdf*., d'après l'éd. de 1622.

« masque » que Rabelais, d'après le *FEW*, aurait emprunté au languedocien, où il est attesté en 1655 [1]; mais il peut s'agir aussi d'un emprunt gascon, puisqu'il apparaît à Bayonne déjà en 1527.

Le gascon *escarabilhat* « allègre, égrillard » qui, en fr., a joui d'une grande vogue au XVIe siècle, a été introduit par Des Périers (Sainéan, *Rab* 2, 192).

Le mot *goinfre*, d'origine obscure, est attesté pour la première fois chez d'Aubigné, dans un passage gasconisant. Chez d'Aubigné encore le verbe *cacher* « fouler, écraser », emprunté à l'occitan (*FEW*, 2, 804 b) [2]. D'autres grands auteurs comme Montluc et Brantôme ont eu une véritable prédilection pour les gasconismes. Chez Montaigne on en trouve une trentaine, dont un ou deux ont seul survécu (Sainéan, Rab 2, 198) [3].

Un examen approfondi des textes littéraires nous offrirait des gasconismes jusque dans les textes modernes, tel que le béarn. *paperole* « feuille volante », employé en 1927 par Proust dans le *Temps retrouvé* (*FEW*, 7, 591 b) [4].

Je ne veux pas insister davantage sur les rapports multiples entre le dialecte gascon, le français régional et le français littéraire, et même le moyen-latin — il faudra parcourir tous les domaines de la vie de l'homme [5] —; il ne s'agit ici que de poser le problème des gasconismes

1. Chez Borel qui est né à Castres.

2. Il y en a beaucoup d'autres, comme *apparat* « pompe », attesté d'abord chez d'Aubigné et Noël du Fail; l'expression *de genoux*, employée par d'Aubigné, est attestée en anc. gasc. en 1518 et 1521 (*de genoilhs a terre, de genolz a terre*); cf. encore *mousqueton*.

3. Le *pain bénit*, sous cette forme, est attesté à partir de Montaigne; *pain béni* est, en effet, attesté à tout moment dans tous les statuts des confréries de Bordeaux, rédigés en 1625, mais remontant sûrement à une époque antérieure (Arch. Gir., 50, 200, etc.).

4. « En résumé, c'est à la fin du XVe siècle que commence à se faire sentir l'influence gasconne; c'est au XVIe et au commencement du XVIIe qu'elle est la plus puissante; elle n'est guère plus sensible dans la seconde moitié du XVIIe siècle » Lanusse 12.

5. Les gasconismes sont spécialement nombreux dans la terminologie maritime (cp. les emprunts faits au pr. et au normand), p. ex. *goudron*; des noms de bateaux comme *pinasse*, *corau* (*FEW*, 2, 1571 b), *anguille* (*FEW*, 1, 96 a), *filadière* (*FEW*, 3, 557 *b*); des noms de poissons comme *lobinat*, *balenat* « petite baleine » (1571, *RegFBay*, 1, 275; 1576, *ib.*, 464; *FEW*, 1, 222), *créac* « esturgeon », *julienne* « sorte de morue » (mot attesté maintenant pour la première fois dans un texte français de Bordeaux de 1482-1483, d'après le *FEW* à partir de 1732), etc. — D'autres exemples : Fr. *baionnette* « espèce d'arme » Bayonne (lieu de fabrication). — Frm. *camagne* « lits qui sont emboîtés autour du navire » (argot des matelots, Lar 1867 < Teste *camagne* « couchette de pâtre », ' muss aus dem gask. übernommen sein ' *FEW*, 2, 110 a. — Fr. *confiturier*, d'après le Bloch-Wartburg emprunté aux parlers du Sud-Ouest. — Mfr. frm. *consumer* « manger » (depuis Est 1538; anc. gasc. *consumir* « id. » déjà en 1333 dans les *EtBay*. — Frm. *cruzade*

en général et plus particulièrement d'évoquer le problème de la gasconisation de la cour au XVI[e] siècle qui a mené à la fameuse réaction de Malherbe [1].

« russule striée », Lar 1929 (' wohl nur regional, aus dem gask. ', comp. npr. *crusagno* « agaric des Landes », Gers, *crusaube* « russule striée », *FEW*). — Frm. *étiage* 1783 < *étier* 1762, mot de la côte atlantique du Sud-Ouest (dans le mlt. de la Gascogne depuis le XII[e] s., souvent attesté en anc. gasc. ; cf. encore *FEW* AESTUARIUM). — Mfr. frm. *gonfler*, depuis 1559, emprunté aux parlers du Sud-Ouest, *FEW* CONFLARE. — Mfr. *pancoussaire* f. « boulangère » < béarn. *pancoussé* « boulanger », *FEW*, 7, 550 b. — Fr. *tausin* « chêne pyrénéen » < agasc. *tausin*, *ML*, 8602 b. — Frm. *vin des palus* < gasc. (Bord.) *palus* « plaine inondable dont le sol est composé en partie de vase marine et qui est envahi par le vignoble » *FEW*, 7, 530 b. —

De même, il faudra tenir compte du courant inverse, de l'influence française sur la terminologie de la Gascogne qui se fait sentir dès le haut moyen-âge : p. ex. anc. gasc. *adge* dans les EtBay < fr., cf. *FEW*, 1, 47 a ; béarn. *assès* < fr. depuis le XIV[e] s., *FEW*, 1, 39 a ; anc. gasc. *crozeia* (1484) < mfr. frm. *croisée* « fensterkreuz » *FEW*, 2, 1380 a ; afr. *boter* > anc. gasc. *botar* > esp. *botar* (d'après Corominas) ; etc. — Cp. A. Brun, *Recherches historiques sur l'introduction du fr. dans les provinces du Midi*, thèse, Paris, 1923, et Lanusse 13 et le Livre II, *La langue française en Gascogne*.

1. Je passe encore sur les gasconismes donnés comme tels par Malherbe, Vaugelas (2. 424, éd. Chassang) et d'autres, sur les expressions telles que *cap de Dious* « juron qui caractérise les Gascons » *FEW*, 2, 334 b, etc.; cf. encore *RF*, 62, 186, Ullmann Précis 174. Il y aurait intérêt aussi à examiner le côté psychologique, les traits de caractère attribués aux Gascons, v. surtout Mario Wandruszka, *Der Gaskogner, Nord und süd im französischen Geistesleben*, Berlin 1939, et l'article GASCOGNE du *FEW*. Voici quelques indications sur le même sujet :

« Le Limousin est soigneux et espargnant : mais si vous n'y prenez garde, il fera plus tost son profit que le vostre. *Le Gascon est chaut et prompt à colère.* Le Provençal haut et qui ne veut estre reprins. Le Poitevin cauteleux... » EstL 1570, p. 11 ; *id.*, EstL 1597, p. 27.

« Garde d'un *Gascon* ou Normand
L'un *hable trop*, l'autre ment »
Prov. en rimes, XVII[e] s., d'après Le Roux de Lincy, 1, 350.

Le hazard du Gascon « trouver la messe dite » OudC 1640, 269.

Un tour de Gascon « une superchérie » OudC 1640, 541.

Une salade de Gascogne « une corde » OudC 1640.

Li meillor jugleor sont en Gascoigne. XIII[e] s., Dit de l'Apostoile, Le Roux de Lincy, 1, 349.

Moncrabeau. C'est une petite ville dont les habitants ont la réputation d'être les *menteurs* les plus déterminés de France. Ce fut un chanoine de Condom qui consacra en quelque sorte cette réputation, en proposant l'établissement d'une *Académie de menteurs* dont il serait le président. Les patentes d'académicien de Moncrabeau se trouvent chez tous les marchands d'images. F. Latapie (1785), Arch. Gir., 35, 321.

Ullmann qui, dans son *Précis de Sémantique française* de 1952 (p. 314) prétend que « l'adoption des termes dialectaux est plus rare en français qu'en des langues où la centralisation linguistique est moins effective (allemand, italien) » a raison sans aucun doute, et pourtant, il faut être prudent et se garder de conclure trop vite : en France même, les provinces — certaines provinces surtout — ont joué un rôle assez considérable jusqu'à la Révolution.

Le problème, donc, a deux aspects : un aspect *fédéraliste*, l'ensemble de la vie d'une province telle qu'elle se reflète dans l'évolution linguistique, et l'importance culturelle, historique et linguistique de cette province pour l'ensemble du royaume à travers l'histoire, d'autre part un aspect *centraliste*, la pénétration de la langue et de la culture française dans la vie d'une province, ou pour parler avec Gilliéron, « la marche triomphale du français littéraire, contre l'envahissement duquel il n'est ni barrage ni digue qui puisse tenir » (Path 130).

Nous espérons que ces quelques remarques en marge d'une œuvre en pleine fermentation auront laissé deviner les principes de base de notre Vocabulaire : rassembler et ordonner le matériel lexical d'une province en un vaste tableau qui permettra d'analyser le plus exactement possible la situation linguistique de l'Ancienne Gascogne en conservant sans cesse un étroit contact entre l'histoire linguistique proprement dite et l'histoire au sens le plus vaste, politique et culturelle. Car, pour reprendre les termes d'Antoine Meillet : il est vain de montrer des dérivations sans indiquer où, quand et comment elles se sont faites, et des changements de sens sans en marquer les conditions historiques. A quoi bon ramener à un primitif unique le plus de mots qu'il est possible, si l'on ne signale pas le passé propre de chacun de ces mots ? (*Bull. Soc. Ling.*, XXI, 1918, p. 81 s.). Depuis Gilliéron et Saussure il s'est agi toujours davantage de faire la biographie du mot replacé dans le contexte de l'évolution historique tout entière. Tâche longue et difficile, sans doute, mais qui, à quelque échelon qu'on l'entreprenne, nous paraît en mériter la peine.

BIBLIOGRAPHIE

Pour les abréviations v. *FEW*, Beiheft, 2e éd. de 1950, et notre bibliographie dans la *Z*, 70, 338-340 ; en outre :

Arch. Gir. = Archives historiques de la Gironde. Paris, Bordeaux, 1859 ff.

Arch. Lect. = Archives de la ville de Lectoure. Coutumes, statuts et records du 13e au 16e s. publ. par Paul Druilhet. *In* : Arch. Gasc., 1re série, fasc. 9. Paris, Auch, 1885.

BHDrNorm = DrNorm, v. *Z*, 70, 339.
Cart. Redon = Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, p. p. Courson. (Doc. inéd. sur l'hist. de France.) Paris, 1863.
Cout. Laroche, Ard, Belg 1, Suppl. 2 ; v. Belg, *Z*, 70, 338.
Dubb = v. *FEW*, *Beiheft*, s. v. agask.
EtBay = *Archives municipales de Bayonne*. Livre des établissements. Bayonne, 1892.
EtR = Giry, A., *Les Établissements de Rouen*. *In* : BiblEcHEt, fasc. 59, 1-2. Paris, 1883-1885, 2 vol.
FazyGr = Fazy, Henri, *Procédures et documents du 16e s.* (1547), publ. par Henri Fazy. Procès de Jacques Gruet. Genève, 1886.
Livre noir (le) et les Établissements de Dax. *In* : Arch. Gir., 37.
Luchaire = v. Rec. Gasc.
Montluc = *Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France*, éd. crit. p. et annotée par Paul Courteault, I, 1521-1553, Paris, 1911 ; II, 1553-1563, Paris, 1914; III, 1563-1576, Paris, 1925.
Priv. Bord. = Gouron, M., *Recueil des Privilèges accordés à Bordeaux*, 1937.
Rec. Gasc. = Luchaire, Achille. *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon d'après des documents antérieurs au 14e siècle*, suivi d'un glossaire. Paris, 1881.
RegBay = Archives municipales de Bayonne. Délibérations du corps de ville. Registres gascons, t. I, 1474-1514, t. II, 1514-1530 + Glossaire. Bayonne, 1896-1898.
RegFBay = Archives municipales de Bayonne. Délibérations du corps de ville. Registres français, t. I, 1565-1580, t. II, 1580-1600. Bayonne, 1901, 1906.
Rogé = Rogé, Pierre. *Les anciens Fors de Béarn. Étude sur l'histoire du droit béarnais au moyen âge*. Toulouse, Paris, 1908.
Z = *Zeitschrift für Romanische Philologie.*

APPENDICE

Quelques articles provisoires du Vocabulaire de la Gascogne médiévale.

(Côte; résine ; blé ; chamois ; tanche ; able ; esturgeon ; maquereau ; bar ; alose ; morue ; cachalot ; baleine ; huître ; médecin ; mort).

Côte. — 1318 (mlt.), tangere submersos quos mare transmittet ad ripam, seu *costam* (Cout. Lesparre 29, Arch. Gir., 23, 393). 1427, quod prosequerentur injuriam et depredacionem factam in *costa* de Legia (RegSAndré Bord., Arch. Gir., 13, 24). 1451, fuit naufragium in *costa* de Legia, in loco vocato au Frontan (ib. 25). — 1488 Chinon b. Bay. (fr.), que aucuns Anglois, Espainhols et autres estrangiers soient puis naguères descendus par mer et autrement es *coustez* d'Espaigne et de Biscaye près nostre dite ville (*RegBay*, 1, 314). [1502] L. XII Grenoble, sur la *couste de la mer* (*RegBay*, 1, 360). 1529, à ce soyr a esté tombé à la *coste* prez Capbreton certaine quantité de vinx (*RegBay*, 2, 533). — *FEW*, 2, 1249, gibt diese Bed. erst seit 1530. Schultz 26 zitiert *costa* (11. Jh., St. J. du M. 120) ohne Textzusammenhang und ohne Def.

1406, en le *costeire(s)* d'Espanhe (Jur. Bord., s. Lv.). 1408, *costeyra* d'Espanha (Jur. Bord., s. Lv). — 1519 Bay. (agask.), per tote le *costere* d'Espainhe (*RegBay*, 2, 215). — *FEW*, 2, 1249 b.

1262 Bord., usque ad *ymum* maris (LBouill 370 und *imum*, 493). 1262 Bord., usque ad *imam* maris (LBouill 371). 1274 Bord., totum feudum usque ad *ymum* maris (Angl. Guy 58 b). Ca. 1274, a magna carreria ex parte anteriori usque ad *ymam* maris ex parte posteriori (Arch. Gir., 5, 279). — 1257, et duran, de lonc, de la *yma* de la mar entro à la rua Trauerssana (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 257). 1292, a la *yma* de la mar (Cout. Bord., s. Lv.). 1263, l'ester et la *ima* e u paduent... deu camin... jusca à la *ima de la mar* (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 228 f.). 1279 [jusqu'à *ime mer*] im fr. Résumé (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 239). 1304 Bord., en long de la *ima* de la mar en jusqua au prat qui es de tras (Arch. Gir., 10, 226). [1364], dura de lonc de la *ymar* [yma de la mar] de l'un cap entro... de la *yma de la mar* de l'un cap, entro... (Obit S Cr, Arch. Gir., 27, 318). [1365], dura e ten de lonc de la *yma mar* de l'un cap entro à la clausura deu petit semiteri (Obit S Cr, Arch. Gir., 27, 306). 1378 Bord., deu estar lonh de la terra de la *yma mar* en foras LXV. brassas (LBouill 391). 1415 Bord., de lonc de la *yma* de la mar (Jur. Bord., s. Lv). — 1522 La Tresne (fr.), au lieu appellé à Monedey, confrontant a *yme mer*, d'une part, et... Arch. Gir., 27, 487). — *FEW*, 4, 614 a. Lt. IMUS lebt im gallorom. nur im Südwesten (Gasc., Tarn, Aude). Vgl. « Ebbe ».

Résine. — 1336, ni *gema*... ni *rozina* (AC Bord., 314, Lv unter gema). 1406, *gema* ni *rosina* (Jur. Bord., 1, 4, Lv ib.). 1407, tres fogueys de *gema* e I d'*arrosina* (Jur. Bord. 1, 202, Lv unter foguier). 1408, *gema* et *rosina* (Jur. Bord., 1 299, Lv ib.). 1415, *gema* ny *rosina* (Jur. Bord. 2, 157, Lv ib.). 1415, sinc quarteyrons de *gema* marchanda (Jur. Bord., 2, 157, Lv ib.). 1421, 1 foguey de *gema*, au pretz de 1 franc (Jur. Bord. 2, 480, Lv ib.). 1481 Bay., de carquar... tres pinasses de *geme*, *resine* et poss (*RegBay*, 1, 6). 1481 Bay., de cargar... lo nombre de XIV miles de *geme* et *resine* (*RegBay*, 1, 14). 1482 Bay., congit de descarcar... dus cars de *geme*, en pagan los dretz de le bile (*RegBay*, 1, 113) 1511 Bay., quantitat de taule de pin et *geme* per apres cargar (*RegBay*, 1, 466). 1511 Bay., cargar ledite *geme* et *arrosie* (*RegBay*, 1, 469). 1513 Bay., descargar *geme*, *rosine* (*RegBay*, 1, 531). 1514 Bay., ung nabiu... et a deliuerat aquet cargar de *geme* et de taule (*RegBay*, 2, 21). 1516 Bay., a cargat et pres sa cargue... de *geme*, *rosine* (*RegBay*, 2, 59; auch 82). 1517 Bay., cargar dus nabíus... de bins et *geme* et *rosine* (*RegBay*, 2, 108). 1518 Bay., *geme* et *arosine* (*RegBay*, 2, 172; ib. *geme*, *rosine*). 1519 Bay., *geme*, *rossine* et taule (*RegBay*, 2, 231). 1320 Bay., *geme* et *rossie* (*RegBay*, 2, 242; *geme*, *rossie* ib. 264; *geme*, *rosie* ib. 261). 1521 Bay., de *geme* et d'*arrosie* (*RegBay* 2, 277, 285). 1527 Bay., dotze cas de *geme* (*RegBay*, 2, 461). 1529 Bay., bins, *geme*, *rousine* et autres causes (*RegBay*, 2, 526). 1530 Bay., *geme* et *arrosie* (*RegBay*, 2, 556). — Aus dem Südwesten entlehnt mfr. *gemme* (1391, *FEW*). 1486 Landes, *geme*, *resine*, taulat de pin et et de coral (*EtBay*, 432). 1526 Guy., *geme*, *rousine* et tourmentine (*RegBay*, 2, 443). — *FEW*, 4, 94 a; Lv; Rn.

Belege von *resine* s. oben unter *gemme* und unten unter *brey*. Ausserdem 1396 (agask.), sens alcunha mesclanha de *rosia* (Et Marm, Arch. Gir., 5, 220). 1468 Bord., le reste de *rousine* (Priv. Bord. 134). 1480 SSever, *rossie* (Mill Et 483 n 6). 1481 Bay., donna congeyt et liccenci a Johan Quetre,... de carquar dus tonetz de *rezine* dauant Capbreton (*RegBay*, 1, 5). 1511 Bay., no fazen ... descargue... d'aucunes marchandises, vinx... et *arosie* (*RegBay*, 1, 468). 1511 Bay., ed a crompat... chiis cars de *rosine* et chiis de taule (*RegBay*, 1, 465). 1512 Bay., de cargar au Plec trente cars de *rosie* en barcos (*RegBay*, 1, 506). 1514 Bay., lo nombre et quantitat de XXIV cars de taule de pin et *arrosie* (*BegBay*, 2, 15). 1515 Bay., descargar... detz cars de *rosye* et detz cars de taule (*RegBay*, 2, 55). 1516 Bay., certanne quantitat *rosie* (*RegBay*, 2, 66 ; s. auch 59). 1517 Bay., aquere cargar d'*arosine* et de taulat (*RegBay*, 2, 118). 1518 Bay., ung car o dus d'*arrosie* (*RegBay*, 2, 150). 1521 Bay., brey et *rossine* et cors (*RegBay*, 2, 284). — 1468 Bord., ouquel avoit XXIII tonneaux de vin, et le reste de *rousine* (Priv. Bord. 134). 1483, de la dixième partie des chandelles faictes de poix, *rousine*, affermée pour ung an (Reg C Bord., Arch. Gir., 50, 34). 1511 L. XII Blois b. Bay., conduire par lesdictes rivières postz, *rossine* et autres marchandises (*RegBay*, 1, 575). 1619, chasque charge de cheval ou d'asne portant chandelles de *résine* payeront... ung liard (Cout. Montr. 166). 1625 ? Villandraut, pour quintal de *résine*, six deniers [de péage] (Arch. Gir., 23, 172). 1627, calciner de la *rousine* avec de fort bon vinaigre (Arch. Gir., 1, 17).

1520 Bay., vingt et dus milers de *brey* et *rosine* (*RegBay*, 2, 248 ; Gloss. *brey* « résine »). 1520 Bay., oeyt milers de *rosine* et *brey* (*RegBay*, 2, 253). 1521 Bay., vins, *brey* et *rossine* et cors (*RegBay*, 2, 284).

1513 Bay. (agask.), descargar geme, rosine..., *turmentine*, cors « térébenthine, sorte de résine » (*RegBay*, 1, 531). 1516 Bay., de taulat, geme, rosine, *turmentine* (*RegBay*, 2, 78). 1527 Bay., sedze barrius de *turmentine* (*RegBay*, 2, 462). — 1512 L. XII Blois b. Bay. (fr.), encens, *tourmentine*, liége... et autres marchandises de leurdict creu (*RegBay*, 1, 576). 1526 Guy., bledz, geme, rosine, *tourmentine* (*RegBay*, 2, 444; auch 443). — Lv; Rn; lt. (RESINA) TEREBINTHINA.

1516 Bay. (agask.), certans quintaus de coton, *bressilh*, gengibre (*RegBay*, 2, 62 ; Gloss. : « matière résineuse »). Zu *BRASA *FEW*, 1, 506 a. ?

J. A. de Thou (1553-1617) schildert die Küste der Landes folgendermassen: « Sobald man über das Meduler Land Médoc auf dem linken Ufer der Garonne hinausgekommen ist, säumt das Gestade zur Linken ein Bestand schlanker Föhren, aus denen das *Harz* hervorgelockt wird. Und da nach dem Abschälen der Rinde die unteren Teile blossliegen, so sorgt die Natur, dass überall aufsprossende Erdbeerbäume (arbutus unedo)... den Zwischenraum zwischen den Stämmen füllen und nicht nur jenen Defekt decken, sondern die Anmut des Waldes erhöhen; es tritt hinzu der Ausblick auf das weite Meer, die wohltuendste Augenweide » Schönf 134. — Das Harz war eines der wichtigsten Handels- und Ausfuhrobjekte der Gascogne (s. die Abb. zur Harzgewinnung im Lar 1930 s. v. *gemmage*). Die alteinheimische Bezeichnung des Harzes scheint *geme* (schon Plinius nennt das Harz des Weihrauchbaumes *gemma turis*, was

wohl wegen der Durchsichtigkeit aus « Edelstein » übertragen ist, *FEW*, 4, 95a). Diese Bed. lebt nur im Südwesten der Galloromania weiter. Ebenso häufig findet sich daneben — meist gepaart mit *geme* — der im apr. und fr. schriftsprachliche Typus RESINA (*arrosie*, *rosie*, *rosine*, *rousine* etc.). Eine semantische Differenzierung ist aus den Belegen nicht zu erkennen. Die regionale und fachtechnische Bezeichnung *geme* wanderte mit dem Produkt aus dem Südwesten nach Norden (mfr. nfr. *gemme*), in jüngerer Zeit ebenso verschiedene Ablt. (nfr. *gemmer* « exploiter la résine » seit 1820 ; nfr. *gemmage* « récolte de la résine » seit 1864) *FEW*, GEMMA. — Semantisch und etymologisch unklar sind die gelegentlich bezeugten *brey* und *bressilh*.

BLÉ. — 977 (mlt.), nullus molendinarius quaerat *bladum* per villam (Cout. Réole, Gir. 2, 512 ; weitere Belege ib. 514, 515, 516). 1246, si autem de nocte furabatur *bladum* batutum in solio (Cout. Thil., in Cout. Gasc. T. 73). 1274, et debent inde omnes insimul quatuor mensuras utares *bladi*, videlicat duas frumenti rasas (Angl. Guy. 113a). — 1189 Lézat (agask.), eig laissan lag a sa bida ab. XII. mois de *blad* (Rec. Gasc. 6 ; Schultz 1). Ca. 1200 Comminges, .I. cester coser de *blad* totz ans (Brunel 343 ; gleiche Stelle mit Datierung 12. Jh. aus dem Cartulaire de Bonefont im Rec. Gasc. 103). 1236 Montsaunès, per .VIII. sestaus de *blag* (Rec. Gasc. 9). 1251 Bagnères, e nulhs no trega de nulh *blad* de la biele de Banheres, de la feste de sen Johan-Babtista entro a la feste de Totz Sentz, si no ag faze per grad de la bezial (Rec. Gasc. 26). [1252], ni tals de binhe, ni berger, ni de *blat* [hier « champ de céréales »] (Fors B 26). 1262 Bord., et tout lo *blad* et tout lo vin (Arch. Gir., 3, 134 f.). 1270 Casteljaloux, terra de *blad* (Rec. Gasc. 93). Ca. 1280, totz home... que panes *blat* en garba o en gran de nueyt o de dias (Et. Lect. 65, Arch. Lect. 69). 1294, si hom... ardia *blat* escotissament (Cout. Lect. 85, Arch. Lect. 51). [1304], froment o augun autre *blat* (*EtBay*, 99). 1318 Castelnau, tot lo *blad* et tot lo vin (Arch. Gir., 5, 42). 1323 Bord. ?, totz los cens et las agreyras deus *blatz*, *gros et de menude* (Arch. Gir., 6, 60 ; s. auch 1387 Foix, *blat gros* « seigle et froment » *FEW*, 4, 276b). 14. Jh., no prendran ni faran prendre *blad*, ni bin, ni fein, ni palha (Cout. Gont., Arch. Gir., 7, 57 ; guardar los *blads* e las binhas de l'bestiar « champ de blé », ib. 65). 1368 SSever, nj receber dels *blatz* nj autre cause (Mill 107). 1396, ni autre *blat* de l'autruy causa (Et. Marm, Arch. Gir., 5, 200 ; et tot autre *blat de golsa* aperat de legum, ib. 198). Ca. 1400, diers, *blat* et joyas (Fors B 84 ; rasim, *blat* o poma, ib. 189 ; de nulhe tale qui u fasse en *blat* « champ de blé », ib. 144). 1414 Bord., a culhir losdeits *blatz*, *gros et menut*, quant sera en sa sadon (Arch. Gir., 10, 557). 1447 Roquefort, et fasentz los arrendementz deus *bladz gros* et *menutz* (Mill 51). Ca. 1480, *blatz gros e menutz* (Arch. Gir., 37, 305). 1481 Bay., que no ayen a iachar sailhir deudit *blat* a negune persone syno que ayen bilhete deudit s^r (*RegBay*, 1, 42, s. auch ib. 86). 1481 Bord., cum de *blat gros et menut* (Arch. Gir., 27, 461). 1489 Puybarban (Gir.), ont losdeits *blatz* eren samenatz (Arch. Gir., 3, 212). 1516 Bay., lo carrey et tray de *blat* (*RegBay*, 2, 96). 1517 Bay., lo *blat* deu Rey sera vendud (*RegBay*, 2, 110). — 1514 L. XII f. Bay., quatre cens tonneaux de *blé*,

tant froment, seigle que orge (*RegBay*, 2, 16). 1514, le froment ou autre *bled* (Cout. Labourd 2, 1). 1520, Cout. Bord. 103. 1614 Bord., c'est un pais qui, a la vérité, est fertille en vins... mais fort infertille en *bledz* (Arch. Gir., 10, 477). 1653 Bord., la visite des *bleds* a esté faite dans Bordeaux, il ne s'en est trouvé que sept mil sacs chez les boulangers et peut-estre autant de farine (Arch. Gir., 15, 327). *FEW*, 1, 389 a. — Abearn. (Ossau) *bladade* « les blés sur pied » (*FEW*, 1, 389 b ; LR). — 1570 (abearn.), granadge, cum es *bladage*, oerdy et sivade (Arch. Gir., 31, 181 ; estant per plusiors begades cridat lod. *bladatge* en la forme que dessus, ib. 182). Aland. *bladar* « blé sur pied » *FEW*, 1, 390 a. — Vgl. apr. *blada* und *bladet* (Lv ; *FEW*, 1, 389 b). S. noch *molin bladier*.

[1289], negun *laurat* qui biera en Baione que no sie descarcat en obrader « céréales » (*EtBay*, 83 ; Lv). [1298], cazaus, e cams ab *laurat* (*EtBay*, 62). [1307], nulh forment ni autre *laurat* (*EtBay*, 130). [1315 ?], que negune persone no sie tant ardide que descargui nulhe maneire de *laurat*, despuis que sera fentrat per lo Bocau de le Punte entrou au pont de Baione (*EtBay*, 118). [1322], *laurat* (*EtBay*, 76 ; Lv). 1336, de les benedores de laurat en la cohue (*EtBay*, 12 ; de baischet logar per treie *laurat*, ib. 9 ; de descarcar *laurat*, ib. 8 ; dou *laurat* qui bin ab coraus es en lo comte de, ib. 8). 1340, que tot lo *laurat*... sie mes a le cohue (*EtBay*, 170 ; son sac de *laurat*, ib. 173). [1353] Dax, *laurat gros o menut* (Arch. Gir., 37, 405, Lv ; s. auch Dubb 81). 1511 Bay., prendre et captionnar... lodit Morar, son chalant et *laurat*... lodit Morar, son chalant et *laurat* seran pres (*RegBay*, 1, 481). — Lv ; *laurat* < LABORATUM, Dubb 13 ; die Bed. « Getreide » fehlt *FEW* LABORARE.

1438 (mlt.), quod posset in dicta domo reponere dictum *granum*, et alias recipere debitum servicium (Reg S André Bord., Arch. Gir., 13, 18). — Nach 1336, l'establiment feyt suber lo pes deu *gran* qui ba au molin (*EtBay*, 12 ; wohl allgemeine Bed. « Getreide » wie in der von Lv aus *EtBay*, 370 zitierten Stelle ; froment, segle o autre *gran*). 1377, los... dampnadges... que le comuni de le biele prene e suffre en lo *gran* (*EtBay*, 191 ; hier wohl « champ de blé »). 1482 Bay., descarquar lo *gran* en aute loc... sus pene de perde lo *graa*... et quoant au *graa* qui viey per aygue (*RegBay*, 1, 88). 1510 Bay., segle, milh et d'autre *gran* (*RegBay*, 1, 443). — 1489 Chinon betr. Bay. (fr.), bledz et *grains* (*RegBay*, 1, 314). 1517 Franz I. f. Bay., blés et *grains* (*RegBay*, 2, 107). 1573, il s'en est allé vers les quartiers de delà plus de 300 charrettes de tous *grains* (*RegFBay*, 1, 366). 1583, froment et autres *grains* (*RegFBay*, 2, 198). — *FEW*, 4, 227 b (belegt die Bed. « Getreide » nur afr. 1324 und nfr. seit 1690).

[12. Jh.] Ibos (Big.), .I. moy de milh et sex panes, *gragnadge*, pa far e legna (Rec. Gasc. 13 ; Lv zitiert die Stelle ausführlicher, ohne Definition ; es besteht jedoch kein Zweifel, dass sie hierher gehört). Ca. 1400, *granages* « grains, blé » (Fors B ; Rn ; *FEW*). 1570, loquoal *granadge*, tant froment, bladatge que milh (Arch. Gir., 31, 183) 1676 Orthez, lous *granadge* (LR ; zitiert einen weitern abearn. Beleg bater lous *granages*). — Rn *granage* ; Lv *granhatge* ; *FEW*, 4, 230b. Die *-n-* Form ist von GRANUM abgeleitet, die *-nh-* Form von GRANEUS (gask. *gragno* f. « graine » *FEW*, 4, 225 a) oder wenigstens von diesem beeinflusst.

[12. Jh.] Aure (Big.), .I. conca *gragnera* « plein de blé, d'une certaine

espèce de blé » (Rec. Gasc. 12, Lv). — Lv *granhier* gibt nur diesen Beleg ohne Def.

Während das klt. TRITICUM nur in konservativen Randgebieten erhalten blieb und FRUMENTUM schon in vorliterarischer Zeit auf die wichtigste Getreideart, den Weizen eingeschränkt worden war (s. *FEW*, 3, 829 a), hielt sich in der ganzen Galloromania der germ. Typus BLAD (schriftsprachlich bis heute) in der allg. Bedeutung « Getreide ». In der Gascogne (zum mindesten in der Gegend von Bayonne) allerdings stiess BLAD auf einen wohl älteren Typus *laurat* (< LABORATUM, eig. « das bestellte Feld »), das sich noch im 14. Jh. in der Gegend von Bayonne als Normalwort behauptete. Es scheint, dass erst nach der Rückeroberung der Gascogne (1451), der schriftsprachliche Typus BLAD *laurat* auch hier allmählich zu verdrängen vermochte. Heute ist BLAD der Normaltypus im gask. (Séguy, Crit 3). Seit dem 14. Jh., und vor allem, wohl ebenfalls unter fr. schriftsprachlichem Einfluss nach 1451, findet sich sodann recht häufig aus der Bed. « Korn » verallgemeinertes GRANUM neben seltenerem *granage*; alt sind die Ablt. von GRANEUS). — Vgl. auch *FEW*, ANNONA, das im gask. nicht bezeugt ist.

CHAMOIS. — Agask. *isard* (1343. *FEW*). — 1538 Dax (agask.), no vendra aoeilhe, crabe, bocq ny *sarri* en loc de moton en ledite bocherie (*RegBay*, 2, 498; Gloss. « isart, bouquetin »; liure de maro, bocq, *sari*, crabe, aoeilhe, IX diners, ib. 499). — Nach *FEW*, 4, 827 a ist *isart* der östliche, *sarri* der westliche Typus dieses vorrom. Pyrenäenwortes. 1553 wird *isard* durch Belon in die fr. zoologische Nomenklatur eingeführt. Der Typus *sarri* war bisher historisch noch nicht belegt.

TANCHE (Schleie). — 1480 SSever, carque de peys qui no sie de mar, cum son lus, *tengues* [Lv. korrigiert : *tenques*], auborns et angeles ni autes peys (Mill 118). — Lv *tenca* nur obigen Beleg; die Korrektur ist nicht notwendig, da stimmhafter und stimmloser Laut im gask. häufig wechseln. ML 8742.

ABLE (leuciscus vulgaris, Weissfisch). — 1480 SSver, *auborns* (Mill 118, Beleg s. tanche). 1612, *aubur* in Bord. s. *FEW*. — *FEW*, 1, 62 b. Fehlt Rn, Lv. Lebt im gallorom. nur im Südwesten (sonst kat. sp.). Corominas *albur* vertritt im Gegensatz zum *FEW* für das sp. arabische Herkunft.

ESTURGEON. — 12. Jh. ?, *creag* (Cart. Sordes 96, Rec. Gasc., Gloss. ; Schultz, 83). [1256], lo primer *creag* qui ischera deu esser tailhat a Baione (*EtBay*, 1336, 60, Lv; im *FEW* falsch 1322 datiert). 14. Jh., si saumos o *creac* era bendut en los deyts bancxs (Cout. Gont., 16, Arch. Gir., 7, 59). 1462, dauffin o *creat* et tot autre peixs (Cout. Mimizan, Ord 15, 633; von Rn falsch datiert, s. *FEW*, Fn 1, auf die jedoch im Text ein Hinweis fehlt). Ca. 1480, lo *creac* ung deney (AC Bord., 629, Lv). 1516 Bussie, per dus *creaxs* (*RegBay*, 2, 90). [1531], quo medietas primi acipenseris, vulgo *creac*, et primi salmonis, qui capiuntur quotannis in jurisdictione monasterii (Hist. SPierre Réole,

1728, 57). — Mfr. *creac* (Bord. 1514 — Voult 1613, *FEW*, nach *Gdj.*; weiterer Beleg vom 24. 3. 1513 [= 1514] aus Bordeaux, Arch. Gir., 13, 111, s. collac). 1566, dauphin, *creac* ou esturgeon (*RegFBay*, 1, 47). 1614 Bord. *greac* (*FEW*). 1625? Villandraut, pour ung *créac*, trois liartz [de péage] (Arch. Gir., 23, 172). 1684 Bord., pour un *creac*, trois liarts [de péage] (Arch. Gir., 7, 377). 1782 Bord., le poisson est ordinairement du *creac* ou colac, ou quelqu'autre comme soles et meules (Arch. Gir., 26, 72). — [1255], ni lamprede ... ni *creagadz* « petit esturgeon » (*EtBay*, 60, Lv; im *FEW* falsch 1322 datiert). [1307], lus ... ni *criagatz* (*EtBay*, 128). — *FEW*, 2, 1266 a. Das Wort ist gall. Herkunft (11. Jh. mlt. *creatius* im baskischen Gebiet) und im wesentlichen auf den Südwesten des gallorom. beschränkt, woraus mfr. *creac*, vereinzelt nfr. *crat*.

977 (mlt.), si extraneus portaverit *sturionem*, denarium habebit claviger; et si ibidem fractus fuerit *sturio*... (Cout. Réole, Gir., 2, 513; s. auch ib. 515). 1186 de salmonibus et *sturione* (Cart. Réole, Arch. Gir., 5, 139). 1305 Bord., pro ij *storjons*, pretio cujuslibet 12. l. t. prav ... uno *storjon*, pretio 12 l. t. (Arch. Gir., 55, 9 f.). — 1522 (fr.), saulmons, aloises, *estourjon* et autre gros poisson (*RegBay*, 2, 329). 1566, *esturgeon* (*RegFBay*, 1, 47). — Rn ein Beleg, Lv 2 Belege, aber ebenfalls kein gask. Beleg. Im gask. war nur *creac* heimisch. ML 8336.

Maquereau (Makrele). — [1307], *macareu* (*EtBay*, 126, Lv). — 1602 Paris, es escailles des *macquereaux* sont toutes dorées (Arch. Gir., 14, 360). — ML 5251; BW; Lv nur obigen Beleg; Mistral *macarèu* nur für Avignon.

Mfr. nfr. *gascon* « maquereau » (Westküste, Cotgr 1611 — Lar 1930). *FEW*, 4, 74 b: wohl witzige Übertragung von *gascon* « hâbleur, etc. » auf den Fisch).

Bar. — Bordeaux *lubine* (Gesn 1560; 1771, Duh 1 c, 72) *FEW*. — [1255], ni lamprede ni *lobiadz* ni creagadz (*EtBay*, 60, Lv). [1307], *lobiadz* (*EtBay*, 128, Lv). — Lv *lobinat* « Wolfsbarsch » nur die beiden obigen Belege; fehlt Rn; *FEW*, 5, 456 b (das dort zitierte agask. *lobinat* beruht wohl nur auf dem stilisierten Stichwort Lv's). Im Hinblick auf das Alter der agask. Belege und den Verlust von *-n-* ist doch wohl gegen das *FEW* erbwörtliche Entwicklung, wenigstens für die Ablt. *lobiat*, anzunehmen. Der Typus lebt im wesentlichen nur an der südwestlichen Atlantikküste (von hier aus wohl Ausstrahlung in die Normandie). — Das Grundwort *lop* « Wolfsbarsch » (Lv; fehlt *FEW*, 5, 460 a, wo nur mfr. nfr. *loup* « bar », Méditerranée, seit Est 1538, etc., zitiert wird), ist im agask. nicht belegt Vgl. *bar* *FEW*, 1, 266 b.

Alose. — 977 (mlt.), si duodecim *colagos* portaverit per aquam, unum dabit (Cout. Réole, Gir., 2, 513; auch DC; de *colagis* vel lampredis, ib.; si cum collo duodena *colagorum* vel lampredarum, denarium dabit, ib.). 1072-1105, duos *colacas* (Cart. S Jean Sordes, LR). [1125 Navarra, unum *colacum* (DC)]. 1173-1178, et gallinam ad accipit[r]em et *colacum* in singulis retibus (Cart. SCr, Arch. Gir., 27, 73). 1175 [Bord.], injuste exigere in villa de Macau avenam et

panem ad canes ... et *colacum* in singulis retibus (GChr 2 Instr. 284; DC). 1305 Bord., unum *colacum* (DC). — 1515 (agask.), quoantitat de trente a quoarante que saumons que *collacs* (*RegBay*, 2, 38; tredze *collacxs*, ib. 39). 1516, le treyte deus saumons et *colacxs* (*RegBay*, 2, 68). 1521, au feit de pesquerie de *colac* et saumon (*RegBay*, 2, 278; a pres ... saumons et *colactz*, ib. 274). 1527, lo saumon, *colac* o autre peichs (*RegBay*, 2, 478). 1528, saulmons, *colacxs* et autres peichs (*RegBay*, 2, 484). 1676 Orthez, cargue de saumon ou *coulac* (LR). — 1513 Bord. (fr.), pour comptage de barrique de *collac* et saulmon sallé, auront lesdicts visiteurs pour leur sallaire, contage et visite une pièce de poisson du vendeur (Arch. Gir., 36, 313). 1514 Bord. L. XII f. Guy., lever sur les pescheurs ... la neufiesme pièce de tous les saulmons, créacs et *collacqs* pris et peschés ... ou la valleur d'icelle neufiesme partye (Arch. Gir., 13, 111). 1522, et le *collac* ou aloise entier (*RegBay*, 2, 329). 1566, la pièce ou derne de saulmon, *colac*, marlus et congre (*RegFBay*, 1, 47). 1625 ? Villandraut, pour dozainne de *coulacqz*, ou autre poisson blancq, un *coulac* ou poisson blancq (Arch. Gir., 23, 172). 1782 Bord., du creac ou *colac* (Arch. Gir., 26, 72). — *RegBay*, Gloss. und Arch. Gir. 11 Gloss. : « alose ». Fehlt Lv, Rn. *FEW* *COLACUS (gall.) « Else » : alang. agask. *colac* « alose, clupea alosa » 11. Jh. — Cotgr. 1611, mfr. *coulac* 1547 — Cotgr. 1611, heute nur Toulouse, Tarn, castr. blim. Agen, bearn. Bayonne. Wie *creac* keltische Fischbezeichnung, die nur im Südwesten weiterlebte; aus dem Südwesten > fr.

1522, saulmons, *aloises*, estourjon et autre gros poisson (*RegBay*, 2, 329; collac ou *aloise*, ib.). 1778, on pêche dans cette saison-ci beaucoup d'*aloses* dans la Garonne (Arch. Gir., 38, 357). — *FEW*, 1, 58 b; fehlt Lv, Rn.

Morue. — 1421, qui venera ... *estoq freychs* [Lv korrigiert estoq fychs] o autre peychs (*EtBay*, 377). — ML 8273 *stockfisch*; s. auch BW.

1482-1483 (fr.), de B. A., pour l'antrée du VI° et demie *morues* et juliennes, a payé la somme de trente-sept solz six deniers pour ce cy ladicte somme de XXXVII solz VI deniers (Reg. C. Bord., 62). 1513 Bord., *mollue* (Arch. Gir., 36, 313, Beleg s. poisson). 1609 Bord., une navire chargée de *maulue* (sic) et d'harans (Arch. Gir., 50, 405). 1619, pour quintal de *molue* vendeu en destail en quel jour que se soyct, payeront cinq sols tournoys (Cout. Montr. 172; de lin, de noix, *molue*, merlus, ib. 178). — *FEW*, 5, 436 a. Mill Atl 318.

1482-1483 (fr.), morues et *juliennes* « molua molva (poisson ressemblant au merlus) » (Reg. C Bord., 62; s. Beleg unter morue). — *FEW*, 5, 63 a (belegt diese Bed. erst seit 1732). Lebt an der atlantischen Küste vom bask. (*juliana*) bis in die Normandie.

Cachalot. — 1258 Bay., de cascune balene biele XL 1 b. morl., a de balenat o de *cauerac* X 1 b. (Angl Guy 159 a). 1336, baleie, baleiat o *caberat* (*EtBay*, 249). — 1576, que lesdictz habitans prandront aucune balaine, balenat, *cabrerat* (*RegFBay*, 1, 464). — Fehlt Lv; Rn; *FEW*; ML. Zweifellos zusammenhängend mit ndl. *kabeljauw* (> fr. *cabillaud*; *FEW*, 2, 13 a). Hierher gehört aber sicher auch Aran *kabilak* « esp. de poisson à grosse tête », welches

im *FEW*, 2, 335 a zu CAPUT gestellt wird. Corominas s. v. *bacalao* vermutet wahrscheinlich mit Recht, dass der Ausgangspunkt im Gask. liegt (CAPUT + *ilh* + *-ac*, *-at*; > ndl. > fr.). Ist semantisch eine Verschiebung eingetreten oder ist die Definition des Gloss *EtBay* « cachalot » ungenau und nur vom lautlichen Anklang an dieses her gewonnen ? In diesem Falle zu 324 morue gehörend. Doch fällt auf, dass *caberat* stets nur zusammen mit *balena* genannt wird.

BALEINE. — 977 (mlt.), si *balaena* feratur per mare, frustum habebit claviger (Cout. Réole, Gir., 2, 513). 1170, omissa per eam exactione *balene* que ab eis exigebatur (*EtBay*, 28). 1199 [apud Aurivallem], ita quod, si predicte due *baleine* valeant per annum plus quam L libras ... in duabus *baleinis* in portu de Beiarid (Angl Guy 146 a). — [1256], per arrebener son peis ni *baleie* (*EtBay*, 60). 1258 (Bay.), dreiturages ... sobre les *balenes* (Angl Guy 159 a). 1268 Bay., sobre las duas *balenes* prumer prises eu port de Bearridz (Angl Guy 147 b). 13. Jh., la dezme de tota la *baleia* o dou baleiad ... au port de Beiarriz (LOr, LR). 1336, *baleie* (*EtBay*, 249; dues *valeies*, ib. 249). 1342, le *baleie* quis pesquera en le diite mar salade (*EtBay*, 323). 1389, Beleg s. *raie* (Cout. Mimizan, Ord 15, 633). 1512, per lo [nabiu] cargar et botar au loc de ledite *baleye* semblablement luy es estat autreyat congiit (*RegBay*, 1, 506). 1513, cargar ... en ung nabiu ... barricques de *baleye* (*RegBay*, 1, 540). 1527, barricques de *balene* (*RegBay*, 2, 464). 1583 Orthez, las *balenas* (LR). — 1511 L. XII b. Bay., auoyent ... empesché les habitans de Bearitz ... de prandre les *ballaines* (*RegBay*, 1, 575). 1564, ung combat d'une *valaine* (*RegFBay*, 1, 585). 1586, quatre barrilz de langue de *baleine* (*RegFBay*, 2, 269). — *FEW*, 1, 222 b; Rn 2 Belege; fehlt Lv.

1258 Bay., dreiturages ... sobre les balenes e sobre les *balenatz* « baleineau » (Angl Guy 159 a). 13. Jh., *baleiad* (LR, Beleg s. oben). 1336, le dijte baleie, *valeat* e cauerat (*EtBay*, 249; le baleie e *valeiat*, ib.). — 1571, qu'ilz avoient prins une balaine et ung *balenat* (*RegFBay*, 1, 275). 1576, que lesdictz habitans prandront aucune balaine, *balenat* (*RegFBay*, 1, 464). — *FEW*, 1, 222 b; Rn nur 1 Beleg (Foix 14. Jh.); fehlt Lv. Aus dem agask. ins regionalfr. übergegangen (s. o.).

HUÎTRE. — 1355 (mlt.), misi ibidem unam botilhiam de *ustris* (Arch. Gir., 21, 240). — 1445 (agask.), baysetz que arriueran sur lo port de Lormont portant musclas, *ustras*, sont tingutz d'en donar un gran plen paney audeyt senhor ou a sous officiers (Cout. Lorm 1445, Arch. Gir., 19, 12). — 1559 Bord. (fr.), aucun droict d'*huistres*, moules, sardines, oranges, sel et autres marchandises (Arch. Gir., 26, 211). 1610 ? Belin, item, pour chascune charrette d'*uistres*: un cent d'*uistres* [ou] VIII, arditz [de péage] (Arch. Gir., 19, 80). 1625 ? Villandraut, pour ung charret portant *huistres*, ung sou [de péage] (Arch. Gir., 23, 172). — Rn belegt *lustra* (Foix 14. Jh.; *FEW*, 7, 442 a). fehlt Lv. J.-A. de Thou erlebt gegen Ende des 16. Jhs. eine Mahlzeit an der Küste der Landes (bei la Teste): « Hier am Strande des Meeres schlug man die Früh-

stückstafel auf. Da gerade Ebbe herrschte, wetteiferten die Tischgenossen, die *Austern* in Körben zu sammeln. Sie brachen sie sofort auf und schlürften sie ein — es war ein Wohlgeschmack und ein Aroma wie Veilchenduft. Unter den Dienern war ein Schlemmer, der ohne üble Wirkung über 100 allein hinunterschlang » Schönf 134.

Médecin. — Agask. *medge* (Rec. Gasc. Gloss ohne Datum; Schultz 22). [Ca. 1280], si algus ... fazia plaga leial, ... que pague ..., e que pague lo *medge* et descart a l'esgart del coselh (Et. Lect., 70, Arch. Lect., 70). 1306 MMarsan, pa[gue]ra ... e.l cost e la mession e.l *medge* a esgard de la cort de la viele (Mill 14). 1309, mestre Arnaut deu Puch, *metge* qui fo (Obit SCr, Arch. Gir., 27, 306). 1311 MMarsan, maeste Vidau Lobet, *medge* del M. (Mill 20). 1336, tot *medge* deu iurar per dauent lo maire ... (*EtBay*, 317 ; auch ib. 11). 1399 SSever, liuran tere e erbe en las manx deu religios fray Ar. d-Arribere, *mege* e camerer deu dit mostie (Mill 110). Ca. 1400, si no que prumier lo *mecge* aia prepausat per segrament que lo plaguat pot mingar carn (ACBord. 5 ; e paguera lo *mecge* e tots sons jornaus, ib. 13). 15. Jh., los *medges* (*EtBay*, 474). 1425, Monon lo *metge* (CCons Montr, Arch. Gir., 31, 67 ; 1430, id. ib. 82 ; 1438, id. ib. 141, 144). 1437, aus filhs deu *Metge* (ib. 113), 1439, per Monon lo *Metge* (CCons Montr 31, Arch. Gir., 32, 5). Ca. 1480 Dax, per lo *metge* (Arch. Gir., 37, 274). 1492 Lect., au regart del *megge*, que lo fessan balhar argen (Arch. Lect., 183). ML 5459. Vgl. *metgesa* « Ärztin » Lv.

1492 Lect., cum lo *medici* ... demandaua dus ho tres francs per vioure (Arch. Lect., 182, Lv). 1503, lo *medecin* ... XX f. [de pension] (*RegBay*, 1, 382). 1507, fo logade le maison de P. de B., ..., per le demorance deu *medecin*, a le some de XVIII francs bordales per ung an (*RegBay*, 1, 422). 1509 MMarsan, *medecin* de la dite ville deu M. (Mill 38). 1588 Tartas, mossen Ramond, *medecin* (Mill 180). — 16. Jh., c'est le serment que doibt prester le *médecin* de la ville sur l'autiel Sainct Pierre (*EtBay*, 466). 1581, *médecin ordinaire* (s. den Beleg unter *consultation*). 1589, ledict jour vint en conseil Me Jehan de S. docteur en medecine, lequel dict et remonstra que son intention est de vivre catholicquement et de ne attempter aucune chose contre et au préjudice des loix et ordonnances et estatutz de ceste dicte ville. Et en cas qu'il fut trouvé faire le contraire se soubzmit à la pugnition rigoureuse de la justice, et moienna[n]t ce fut reçeu à *médecin ordinaire*, presta le serment en tel cas accoustumé ez mains desdictz sieurs et aux gaiges de deux cens livres par an (*RegFBay*, 2, 415). 1615 Bord., ordonner qu'il ne soit loisible à aucun *medecin* de ladite religion pretendue, de traicter les malades es hospitaux des villes catholiques, et ce pour beaucoup de considerations (Arch. Gir., 10, 22). 17. Jh., serement des *medecins* (*EtBay*, 463). — ML 5459.

Die erbwörtliche Form *medge* wurde nach der Rückeroberung der Gascogne um 1450 unter dem Einfluss der französischen Kanzleisprache ziemlich rasch durch die Lehnform *medecin* verdrängt. 1492 finden sich in einem Dokument aus Lectoure noch *megge* und *medici* (Versuch einer Anpassung) nebeneinander, nach 1500 nur noch *medecin*. — Im Beleg aus *EtBay* 474 (15. Jh.) werden die

medges in der Reihenfolge der Berufsgruppen in einer Prozession nach den Bruderschaften unter den Zünften an 9. Stelle von 27 Korporationen genannt.
S. auch *curador* « médecin » *FEW*, 2, 1558 b.

PHYSICIEN. — 1270, maestre Gui, *fisician* (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 277). 1270, Maester Gui, lo *fisician* (ib. 218). 1336, per ordenanse de *medge fesician* (*EtBay*, 318). Abearn. *fizician* (o. D., LR). — Rn *fezecia* « médecin » ; *feziciador* Lv.

CHIRURGIEN. — 1424 H. VI f. Bord., pro parte *surgicorum* et barbitansorum (Homologation des statuts des barbiers et chirurgiens de Bordeaux, Arch. Gir., 16, 223). 1459 Bord., magistro Petro Danthos, *cerurgico* in predicta villa Burdegale commoranti (Arch. Gir., 9, 498). — Abearn. *surgiaa* (*FEW* aus LR; ib. *surgian* o. D.). 1414, *surgian* (Jur. Bord., 2, 96, Lv). 1489, far mandar lo *surgian* per dabant lo prebost (Cout. Bazas, Arch. Gir., 15, 129). — 1561 Bord. (fr.), ung serviteur d'un *chirurgien* (Arch. Gir., 10, 43). 1570, etc., s. *fleurtober*. 1588 Agen, monsieur de Thurenne est mal de l'arquebusade qu'il eut cest esté et que les *chirurgiens*, quelque ouverture qu'ilz luy ayent peu faire, n'ont encor sçeu avoir la balle (Arch. Gir., 13, 192). 1592 Layrac f. Agen, *sirugen* qui ne porta jamés armes ny ne se trova an aucune faction (Arch. Gir., 29, 251). 1593, furent faictes inhibicions et déffenses ... aux *chirurgiens* de ne saigner ne entreprendre plus avant que de ce que est de leur dict art (*RegFBay*, 2, 539). 1598, que ung nommé Jehan de L., m^e^ *cirurgien*, avoict saigné une des filles d'Anduitze ... qui est despuis décédée ; et ce sans ordonnance de médecin, contre leurs propres règlemens et estatutz (*RegFBay*, 2, 559). 1636 und 1676 Bord., le *chirurgien* [in einer Aufzählung zum Estat major gehörend] (Arch. Gir., 4, 247 und Arch. Gir., 3, 253). 17. Jh., serement des *cirurgiens de la peste* (*EtBay*, 464). [1789, éviter la multiplicité des *chirurgiens* dont nous sommes victimes (Cah Dol Lib, Arch. Gir., 36, 460)]. — *FEW*, 2, 641 a.
'Nos conseillers laissaient ... le soin des pestiférés à des *chirurgiens* barbiers et à des médecins' (1526) (*RegBay*, 1, XVII). Der *chirurgien* war dem *médecin* untergeordnet ; er besass z. B. keine Kompetenz zum Aderlass (s. Belege *flebotomer*).

MORT. (adj. und subst. m.). — 1087, vivus an *mortuus* (Cart. Réole, Arch. Gir., 5, 141). — 1236, *mortas* de fama s. faim. 1262 Bay., *mort* ou viu (Angl Guy 213 b). 13. Jh. Bay., *mort* (LOr Gloss). Ca. 1400, si la molher prumera es *morta* (Fors B 106). — 1504 Blois f. Bay., que estions *mort* et trespassé (*RegBay*, 1, 394). 1514, lever *morts* par armes ou autres accidents où ledit *mort* est trouvé (Cout. SSever 8, 8 ; mere *morte*, ib. 8, 2). — S. auch apr. *megmort* « halbtot » Lv. S. noch vivant.
1250, la terra que P. Andron, *que fo*, i aue (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 197). 1253, fils *qui fo* Helias Cotet (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 247). 1256, madonna Reimona, *qui fu*, ... (Cart. Frons 12). 1258 Bord., A. de l'Espitau, son filh, *qui fo*, ... (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 206). 1258, R. de Lopa, son

paire, *qui fo*,...(Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 175). 1260, na Agnes deu Castanh qui fo... sa maire *qui fo* (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 184). 1263, R. de Curssan *qui fo* ... de las armas son paire et de sa maire et deudeit son fraire *qui foren* (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 225). 1265, del noble baro n'Esquio de Fumel, *que fo*, en...(Cout. Fumel, Arch. Gir., 7, 14). 1265, filh d'en Turton *qui fo* (Priv Monségur, Arch. Gir., 5, 5). 1267, et filha *qui fo* n'Arnaud Domenhs (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 195). 1270, de som payre et de sa mayre, *qui foren*,...(Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 277). 1272 Bord., filh n'Elias Mas *qui fo* (Cart. S Cr 2, Arch. Gir., 27, 168). 1275, filh Aramon Brun de Ffronsac, *qui fo*....(Arch. Gir., 5, 334). 1275 SMacaire, B. de Segur, lor pair, *qui fo* (Arch. Gir., 7, 222). 1278 SMacaire, en Bertrand de Mazeroles, *qui fo* (Arch. Gir., 7, 225). 1279 SMacaire, P. Nabar, son marit *qui fo* (Arch. Gir., 7, 227). 1283, B. de L., ses pair, *qui fo*,...(Arch. Gir., 7, 384). 1295 Bord., R. Lambert, *qui fo*,... (Arch. Gir., 7, 391). 1304 Cadillac, filh *qui fo* d'en W. Martin (Arch. Gir., 7, 231; ... fils *qui foren* d'en Arn. de Massac, ib. 233). 1305 SMacaire, na C. de Caumont, molher *qui fo* (Arch. Gir., 7, 233). 1307, P. de Labrossa, filh *qui fo* d'en Helias de Labrossa (Arch. Gir., 7, 394). 1308 Bazas, inter en Guillem Arnaud, en Bernard, en Bertrand de Ladils, frais, *qui foren*, fos... (Arch. Gir., 7, 395). 1311 Bord., W. de Cantamerle *qui ffo* (Arch. Gir., 6, 324). 1316 A d'Albret f. Bezadais, filh de Joan *qui fo*, en Joan de Glaney, en Joan del Bernet... filh de Guilhem *qui fo* ... filh de na Guirauda *quy fo*...(Arch. Gir., 2, 322). 1317 La Réole, filha d'en Bernart Penon e de na Johanna de l' Port, *qui foren*, ... (Arch. Gir., 7, 401; sa mair, *qui fo*, ib. 402). 1319 La Réole, G. de M., sa molher, *qui fo*,... (Arch. Gir., 7, 404). 1325 La Réole, en Peir Delport, *qui fo*, e... (Arch. Gir., 7, 405). 1325 Podensac-Bord., B. de Podensac, cauoy, *qui fo* (Arch. Gir., 7, 164). 1327 La Réole, en R. G. de Budos, cauoy, *qui fo*, lo qual...(Arch. Gi.., 7, 406). 1331, molher *qui fo* d'en Arnaud B. (Arch. Gir., 7, 240). 1335, en Vidal Fesson, filh *qui fo* d'en Vidal (Et Marm 34, Arch. Gir., 5, 210). 1336, filh d'en Peys *qui ffo* (Baux S Mac 123). 1349 Bord., et losdeitz hereteys de G. deu Porge, *qui fo* (Arch. Gir., 16, 49). 14. Jh., abat deudeyt mostey aladonc *qui fo* (Arch. Gir., 27, 300; R. Th., monge e enfermey *qui fo* deudeyt monestey, ib. 297). 1357, molher *qui fo* de R. M. (Baux S Mac 131). 1360, I. d'A., borgues *qui fo* de Sent Machari (Baux S Mac 133). 1364 Bord., de la nobla et podorosa dona na Johana de Mayenssan, filha d'en Pey Mayenssan et de la dona na Helits Dalban *qui foren*, et molher, lo jorn que...(Arch. Gir., 29, 382). 1365, P. Santz, *qui ffo*, ...(Arch. Gir., 7, 242). 1369 Guy., am mossen Johan de Greyli, deffunt bescomte, *qui fo*, ... mossen Peys de Greyli, *deffunt*, papon, *qui fo*, ... (Arch. Gir., 7, 247, 248). [1371 Minzac (Périg.), Pons de Segur, donzet *qui ffo*, de la paropia de Ffranxs (Arch. Gir., 29, 383).]. 1397, P. de I., filha *qui fo* de...(Baux S Mac 141). 1400 SJean de Blagnac, G. de L., *qui fo* (Arch. Gir., 6, 325). 1434 Bord., filha *qui ffo* et hereteyra de la dita madona (Arch. Gir., 1, 36). 1469 Duras, son pay *qui fo* (Arch. Gir., 29, 386). 1481, molher *qui ffo* deudeyt seignor (Arch. Gir., 27, 460). 1484, son marit *qui fo* (*RegBay*, 1, 237). — 1395 Dax, que Johan de Baigx, pere *qui fut* dudit Bertruc de Baigx (Confirm. de H. IV de donat. faites

à P. de P., Arch. Gir., 16, 15). 1666 (fr. Übers. < bearn. Text von 1338), sa belle fille, *qui feut*, ... (Test Esc, Arch. Gir., 26, 231; femme *qui feut* d'en Bibian de P., ib. 233; en Seguin et ledit Guillem, son frere, *qui feurent*, ..., ib. 234). — Fehlt Rn; Lv gibt für *qui fo* « verstorben » nur 1 Beleg aus Limoges; *FEW*, 3, 436b Fn 1 zitiert 1 Beleg aus Najac 1310. Die zahlreichen obigen Belege zeigen, dass es sich um primäres ESSERE handelt und nicht um primäres FATUTUM, welches im gask. erst im 16. Jh. sporadisch aus dem fr. entlehnt wird (s. u.).

1529 (agask.), deus biens, ... appertenens a ladite *feue* de C. « épouse morte » (*RegBay*, 2, 536). — 1456 Bord. (fr.), parent de *feu* Arnault Guillen (Arch. Gir., 9, 18). 1514, l'ame et parens du *feu* (Cout. SSever loc. XI, 1; son *feu* mary, Cout. SSever XI, 5). 1569, disons ledict de Manos estre souffizamment convaincu d'avoir thué et assaziné Jehan de la Pr... le second jour du mois de janvier dernier, ..., comme ledict *feu* sortoit de sa maison (*RegFBay*, 1, 174). 1587, la *feue* royne mère (*RegFBay*, 2, 416). 1649, la *feu* reine mère (Arch. Gir., 53, 49). — Fehlt Rn, Lv; *FEW*, 3, 436b. Im agask. vereinzelte Entlehnung aus dem fr. (s. oben *qui fo*).

1030-1040, fratri supradicti *defuncti* (Arch. Gir., 5, 117). 1177 Bord., pro vivis et *defunctis* (Arch. Gir., 4, 9). 1271, B. d'en G., nunc *deffunctum* (Cart. SCr 2, Arch. Gir., 27, 278). 1275, *defunctus* Martinus de Laberra (Arch. Gir., 5, 335). 1298 Bord., dominus B., miles, nunc *deffunctus* (Arch. Gir., 15, 191). 1308 Westm., fratre predicti Johannis *defuncto* (Arch. Gir., 5, 59). — [1190 lt. (agask. Übersetzung), totes les pocessions deudit *deffunt* (*EtBay*, 1336, 481). 1265 Bay. (agask.), *defunct* (L. d'Or, Rec. Gasc. Gloss; Schultz 18). 1278 SSever, J. S..., *defunt* notarj de Sen-Seuer (Mill 104). 1294, lo marit deu sa molher *defunta* sepelir (Cout. Lect., 56, Arch. Lect., 45). 1300 Mimizan, sa seror *deffunte* (Mill 191). [1303], los registres deus notaris *deffuns* (*EtBay*, 109). 1349 Bord., molher *qui fo* deu noble home, de mossen Amaubin de Montfferrant, cauoir, *deffunt*, et a toutes autres personnes (Arch. Gir., 16, 42). 1369 Guy., J. de Greyli, *deffunt* bescomte, *qui fo* (Arch. Gir., 7, 247). 1374 Bord., mestre A., clerc ... *deffunt* (Arch. Gir., 4, 136). 1379 SFoy, na Maria de V., *defuncta* (Arch. Gir., 10, 485). 1397, R. de J., cavoir *deffun* de Lendarron (Baux S Mac 141). 1481 Bord., *defuncta* nobla madona Johanna de La Landa (Arch. Gir., 27, 460). 1483, en loc de Berthalon ... *deffunt* (*RegBay*, 1, 199). 1498 Villeneuve, universaus heretes deu *deffunt* (Mill 94). 1501 Dax f. Bay. s^r Steben..., *deffunct* (*RegBay*, 1, 348). 1528, ledite maison deudit *deffunct*, (*RegBay*, 2, 485). 1529, le *deffuncte* Espainhete de C. (*RegBay*, 2, 536). — 1514 (fr.), du *deffunt* (Cout. SSever 12, 8 und loc. 1, 27; Cout. Bayonne 9, 45; Cout. Dax 2, 3). — Rn *defunct*; Lv *defon*; *FEW*, 3, 30b. Der Typus DEFUNCTUS, fr. *défunt*, ursprünglich ebenfalls eine euphemistische Ellipse (s. Nyrop 4, 282), ist im agask. recht häufig im kirchlich gehobenen Stil, zunächst unter dem Einfluss der mlt., später besonders auch der fr. Kanzleisprache.

Ca. 1480 Dax (agask.), deus deutes deu *funt* (Arch. Gir., 37, 27). Präfixabfall auch centr., s. *FEW*, 3, 30b.

1326 Casteljaloux ?, misses de requiem per la mie amne et deit fiz els *tres-*

passads de mon linadge (Arch. Gir., 4, 68). 1374 Bord., de ffar cascun an dos anniverssaris per la sua arma, de sson payre, ... et deus *trespassats* de sson linatge (Arch. Gir., 4, 132). 1379 SFoy, per las armas dels fials *trespassatz* de mon linhage (Arch. Gir., 10, 490). 1417 Bord., per las armas deus *trespassats* e *trespassadas* deus fideus crestians qui... (Arch. Gir., 3, 282). 1460 Bord., los *trespassatz* (Arch. Gir., 10, 138). 15. Jh., id. (Test CCant, Arch. Gir., 1, 203). 1552, lo *trespassat* (Fors B, LR).

Ca. 1400, bees et causes de tau, son marit *sa-en-rer* (Fors B 292 ; los ... bees ... deu dit atau *sa-enrer*, ib.). Aland. filh *sa en arrer* de « fils de feu ... » (*FEW*, 4, 373 a). Vgl. apr. *sa entras* « défunt » (BAlp., Meyer Doc. 406).

1124, ipso autem *ab hac luce subtracto*, debet ejus anniversarium scribi et fieri tam ... (Cart. S Cr, Arch. Gir., 27, 64). — Vereinzelte euphemistische Wendung im mlt.

Ca. 1330, per mossenhor Gerald, *de bona memoria*, ... (Cout. Fez., Arch. Gir., 27, 425 ; auch 426). — Fehlt Lv ; Rn 1 Beleg.

1460 Bord. (Fr.), et de laditte Marguerite deffenderesse *jadiz* sa femme (Arch. Gir., 13, 61). Die Bed. « mort » fehlt *FEW*, 5, 25 b, findet sich aber häufig in fr. Urkunden.

1499 Roquefort (agask.), missas de *aubatz* « enfant mort avant l'âge de la raison » (Mill 38 ; *FEW*, 1, 60 a). Auch kat. *albat* id.

Vgl. auch *descenhs* « entgürtet, d. h. tot » Lv.

Tendenz zu gewählten Ausdrücken aus euphemistischen Gründen, s. *mort* s. f., *mourir*. Die geläufigste Wendung für « verstorben » im agask. ist *qui fo* (bzw. *qui foren* ; noch npr. *qui-fou*). Es wird vor allem konkurrenziert durch den Typus DEFUNCTUM und in geringerem Masse durch den Typus TRANSPASSATUM, die durch die mlt. und fr. Kanzleisprache gestützt werden. Vereinzelt sind eine Reihe anderer euphemistischer Wendungen (s. oben). Fr. *feu* wird sporadisch entlehnt.

Kurt BALDINGER.

LA DIPHTONGAISON ROMANE

I

Les prémisses générales.

§ 1. — Y a-t-il lieu de parler d'une diphtongaison romane ? C'est-à-dire les phénomènes de diphtongaison dans les langues romanes peuvent-ils être réduits à un seul principe, général à la Romania ? Les tentatives en question ont une assez longue tradition[1]. A côté des romanistes ce sont les théoriciens de la linguistique générale et de la phonétique qui ont pris part à la discussion[2]. Dès le début on s'est heurté à la difficulté d'expliquer par un seul principe les diphtongues croissantes (ascendantes) *ié*, *uó* (*ué*) issues de *ę*, *ǫ* dans les principales langues littéraires (français,

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Revues.

Agi = Archivio glottologico italiano. — Aro = Archivum romanicum. — ASNSL = Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen (Herrigs Archiv). — Bh = Beihefte (v. ZrP). — BSL = Bulletin de la Société de linguistique de Paris. — Itd = L'Italia dialettale. — KJb = Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie. — RDR = Revue de dialectologie romane. — RF = Romanische Forschungen. — RLaR = Revue des langues romanes, — Rlir = Revue de linguistique romane. — Rom. = Romania. — SFR = Studi di filologia romanza. — StR = Studj romanzi. — VKR = Volkstum und Kultur der Romanen. — ZrP = Zeitschrift für romanische Philologie (avec Bh = Beihefte).

Atlas : *AIS*, *ALF*, *ALR* = les atlas linguistiques d'Italie, de France, de Roumanie.

Monographies et articles.

Pour trouver les abréviations des titres, des monographies et des articles, prière de se reporter aux cinq premières notes de cet article, en bas des premières pages.

1. G. Goidanich, *Le origini e le forme della dittongazione romanza*. ZrP, Bh 5, 1907.
2. P. Fouché, *Études de phonétique générale*. Strasbourg, 1927 (Et)- *Questions de vocalisme latin et préroman*, RLaR 63, 195 ss. A. Schmitt, *Akzent u. Diphthongierung*. Heidelberg, 1931,

italien, espagnol, roumain) et les diphtongues décroissantes (descendantes) issues d'autres voyelles en français et autre part. Il y en a même qui considèrent les premières comme diphtongues non authentiques dont les deux éléments « ne sont pas prononcés d'une seule émission de la voix comme les diphtongues décroissantes »[1]. Toutefois les diphtongues *ié, uó* étant seules communes à presque toutes les langues romanes, les théories d'une diphtongaison romane doivent nécessairement partir d'elles[2]. Mais du moment qu'on essaie de réduire à un seul principe, celui de l'allongement en syllabe libre, les diphtongues croissantes *ié, uó* et les décroissantes *ae, ei, ou*, telles qu'elles coexistent en ancien français, l'on se heurte non seulement à la différence d'accentuation des deux séries, mais encore aux conditions si différentes d'autres langues romanes (p. ex. *ié, ué* indépendants de la quantité syllabique en espagnol, *ié* en roumain). D'autre part, il n'est pas possible de parler de « diphtongaison romane » sans prendre en considération l'ensemble des faits romans. C'est pourquoi Meyer-Lübke rejette le concept de « diphtongaison romane » et en attribue les résultats aux conditions particulières des différentes langues romanes. Cet état de choses nous a porté à examiner de nouveau l'ensemble des problèmes posés par les phénomènes de diphtongaison dans les idiomes romans dans une série d'études parues à partir de 1936[3]. Qu'on nous permette de tenter maintenant une synthèse des résultats acquis dans nos publications antérieures en les modifiant en quelques points et en prenant position en face d'autres opinions plus ou moins récentes.

§ 2. — Pour débrouiller les prémisses de la question il sera nécessaire d'insister d'abord sur la distinction suivante. Il faut distinguer par

1. Grammont, BSL, XXIV, n° 73, 101.

2. V. la discussion de ces théories par B. H. J. Weerenbeck, Neoph. 15 (1930), 161 ss et par E. Mengel, *Umlaut u. Diphthongierung in den Dialekten des Picenums*. Diss. Köln, 1936 (UDP).

3. F. Schürr, *Umlaut u. Diphthongierung in der Romania. Rom. Forsch.* (RF) 50 (1936) 275 ss (UD) — *Nochmals über Umlaut u. Diphthongierung in der Romania. ib.* 52, 311 ss (NUD) — *Beiträge zur spanisch-portug. Laut. u. Wortlehre. ib.* 53,27 ss (Beitr.) — *Die nordfranz. Diphthongierung. ib.* 54, 60 ss (NfD) — *Die rumänische Diphthongierung.* ASNSL 186, 147 ss (RuD) — *La diptongación ibero-románica. Rev. de dialectologia y trad. pop.*, 7 (1951), 379 ss (Dib) — *Dittongazione romanza e sostrato. Anales del Inst. de Lingüistica* 5 (1952), 23 ss (Dis) — *Akzent u. Synkope in der Galloromania.* Homenaje a F. Krüger II, Mendoza 1954, 113 ss (AS) — *Romagnolische Dialektstudien* I. Sitz-Ber. Ak. d. Wiss. Wien 187/4, 1918 (RD I) et *Romagnol. Dialstud.* II, *ib.* 188/1,1919 (RD II) — *Nuovi contributi allo studio dei dialetti romagnoli. Rendic. Ist. Lomb.* 89, 1956 (Contr.).

principe deux sortes de diphtongaison des voyelles accentuées : la vraie ou authentique, dite communément « spontanée », celle qui est issue d'un allongement préalable, puisque l'allongement c'est déjà la diphtongaison latente, ou, autrement dit, d'une différenciation ou segmentation dans la détente, tandis que le caractère originaire de la voyelle s'est conservé dans la tenue (sommet = élément accentué). C'est pourquoi les résultats en sont toujours des diphtongues décroissantes, abstraction faite de déplacements d'accent postérieurs. Cette diphtongaison peut embrasser en principe toutes les voyelles accentuées. L'autre diphtongaison, la conditionnée, née d'une anticipation dans la tension de la fermeture d'éléments palataux ou vélaires suivants, a eu pour résultats tout naturellement des diphtongues croissantes : *ę́* > *ié*, *ǫ́* > *uó*. Limitée aux voyelles ouvertes *ę́*, *ǫ́*, mais indépendante de la quantité syllabique, elle n'est qu'un cas particulier du phénomène général de métaphonèse ou inflexion (Umlaut). En tout cas toute diphtongaison maintient tout d'abord l'élément accentué de la voyelle (tenue) comme tel et dans son degré d'aperture originaire. Cette distinction entre les deux sortes de diphtongaison est seule susceptible d'expliquer l'opposition entre les diphtongues croissantes *ié*, *uó* issues de *ę́*, *ǫ́* d'une part et les décroissantes *ae*, *ei*, *ou* nées de *á*, *ẹ́*, *ọ́* de l'autre, telle qu'on la trouve en ancien français et autre part. Elle est susceptible de lever encore d'autres contradictions apparentes et mêmes certaines préventions dans l'appréciation des faits de diphtongaison romane.

§ 3. — La question qui se pose maintenant est celle-ci : laquelle des deux diphtongaisons, de la spontanée ou de la conditionnée, est à considérer comme générale à la Romania ?

Depuis longtemps la plupart des romanistes sont habitués à faire remonter les « diphtongues romanes » *ié*, *uó* (*ué*), communes à la grande majorité des parlers romans, à l'allongement préalable des voyelles accentuées en syllabe libre causé par le nouvel accent d'intensité du latin vulgaire ou préroman dans une époque assez ancienne. Cette théorie a été reprise et modifiée par M. G. Straka[1], qui conclut de la façon suivante : « nous considérons la tendance à diphtonguer les voyelles ouvertes comme romane, commune à toute la Romania; ses débuts et son extension doivent remonter à une époque très ancienne où presque toutes les régions de

1. G. Straka, *Observations sur la chronologie et les dates de quelques modifications phonétiques en roman et en français prélittéraires*. RLaR, 1953, 247 ss.

l'Empire romain se trouvaient encore en contact. Qu'elle ait commencé à se manifester dans le latin parlé en Afrique du Nord (Schuchardt, Brüch) ou ailleurs, ou à plusieurs endroits simultanément, elle a dû se répandre dès avant la dislocation de l'Empire. Il est certain que, dans divers parlers romans elle s'est ensuite réalisée de diverses manières, suivant les conditions locales. Mais, à notre avis, le fait qu'en français, les *è* et *ò* ne se diphtonguent qu'en syllabe libre, tandis que dans d'autres langues également en syllabe entravée, ne permet pas d'affirmer que la diphtongaison des *è* et *ò* est indépendante de la diphtongaison des mêmes voyelles dans les autres idiomes romans... La diphtongaison en syllabe entravée et celle en syllabe libre sont des réalisations d'une même tendance à segmenter les voyelles allongées sous l'effet de l'accent; dans les idiomes qui diphtonguent les voyelles en syllabe entravée, la coupe syllabique s'était déplacée devant le groupe syllabique antérieurement à l'allongement des voyelles accentuées... Quant à la diphtongaison conditionnée des *è* et *ò*, qui peut avoir lieu non seulement dans les langues qui connaissent la diphtongaison spontanée (en fr.), mais aussi dans celles dont les voyelles ne se sont pas diphtonguées spontanément (en prov. ou dans les dialectes de l'Italie du Sud), elle ne peut pas être mise en rapport avec la diphtongaison spontanée; elle n'exige pas un allongement préalable des voyelles et son mécanisme est tout différent... » (*l.c.*, 274 s.). M. Straka a couronné son exposé par une ingénieuse chronologie relative de certains changements phonétiques français. Les données les plus importantes de cette chronologie s'accordent cependant aussi avec une théorie tout à fait différente de la diphtongaison romane, comme on verra plus loin. Contentons-nous pour le moment de refuser l'hypothèse d'un déplacement de la coupe syllabique devant les groupes consonantiques : il suffit de constater que des groupes initiaux tels que *rt-* (*mue-rto*), *nt-* (*fue-nte*), etc. sont impossibles en roman. Cette hypothèse, proposée déjà par E. Richter et G. Millardet et discutée par P. Fouché (Et., 36 ss), est au surplus superflue.

§ 4. — Quant à l'allongement supposé des voyelles accentuées en syllabe libre dans une époque ancienne M. Straka se rapporte, comme avant lui M. Brüch (ZrP, 41, 576) et M. v. Wartburg (ZrP, 56, 27 ss, Ausgl., 1950, 81 s.) à Schuchardt (Vok. III, 43), qui, citant ces passages du grammairien Consentius (vᵉ siècle) : « (per adiectionem) temporis, ut quidam dicunt *piper* producta priore syllaba, cum sit brevis, quod vitium Afrorum familiare est » et « (per detractionem) temporis, ut si quis dicat *orator* correpta priore syllaba, quod ipsum vitium

Afrorum speciale est », ajoute : « Danach haben sie am frühesten romanisch gemessen, d. h. betonte Vokale bei folgendem einfachen Konsonanten lang, unbetonte kurz gesprochen. » Par là Schuchardt complète les renvois aux barbarismes du latin d'Afrique (Vok. I, 97 ss), qui péchait surtout en négligeant les quantités vocaliques : « Augustin (En. in psalm. CXXXVIII, 20) spricht von der afrikanischen Vernachlässigung der Vokalquantität; da man *ŏs* von *ōs* nicht habe unterscheiden können, sei für ersteres *ossum* in Gebrauch gekommen. » etc. Il faut réduire ces témoignages à leur juste valeur. Ils parlent de la confusion dans l'observation des quantités qui régnait parmi les Africains parlant latin, ni plus ni moins. Effet du substrat punique ? Nous l'ignorons comme nous ignorons les conséquences possibles de cet état de choses pour le latin d'Afrique dont l'évolution a été malheureusement interrompue prématurément. Les cas, sans doute occasionnels, d'un *pīper*, *ŏrator* et de la confusion de *ŏs* et *ōs*, etc., ne sauraient donc être interprétés dans le sens d'un allongement général des voyelles accentuées libres dans une époque aussi ancienne. Et cela d'autant moins que ce n'est qu'une partie de la Romania (le français, le rhétoroman, l'italien avec la majorité de ses dialectes) qui connaît aujourd'hui la distinction entre syllabe libre et syllabe entravée avec les conséquences qu'on sait, tandis que le reste, qui se trouve notamment en position latérale (portugais, espagnol, catalan, occitan, sarde, patois italiens méridionaux, roumain), l'ignore.

Un autre témoignage allégué par E. Richter (ZrP Bh,82, 138, 142 s.) en faveur d'une date assez ancienne de la diphtongaison de *ę*, *ǫ*, celui du grammairien Servius (vers 400), « *ę* quando correptum, vicinum est ad sonum diphthongi, ut *equus* », a été déjà réduit à sa juste valeur par M. v. Wartburg (ZrP, 56, 27), c'est-à-dire qu'il « aurait voulu dire simplement que l'*e* de *equus* était un *e* ouvert, semblable à la diphtongue (orthographique) *ae*. » (cit. par M. Straka, *l. c.*, 267).

Restent les rares exemples de *ié*, *uó* dans les graphies des inscriptions. Le nom propre *Niepos* (CIL, XV, 1118 b), vers 120 après J.-C. (Rome), est considéré comme simple lapsus par Grandgent (Introd. al lat. volg. § 177), probablement à cause de son ancienneté (v. Straka, *l. c.* 264 n. 1). Pourtant, admise l'hypothèse de M. Lausberg (v. § 12), suivant laquelle, pour éviter l'homonymie de la terminaison *-ŭs* du nom. sg. des masculins II, prononcée *-ọs*, avec l'*ōs* de l'acc. pl. en latin vulg. on aurait conservé à la première le son d'un *u* fermé, on pourrait supposer une prononciation **Nẹpus* par « fausse analogie », d'où *Niepus*

avec *ie* métaphonique. — Les deux exemples suivants, tous deux africains, *Dieo*, CIL, VIII, 9181, *vobit* = obiit de l'an 419 (Renier, Inscr. rom. de l'Algérie, n° 3436, cf. Straka, *l. c.*, 264) représentent sans aucun doute des cas de diphtongaison conditionnée, le premier causé par *-ŭ* du nom. acc., le second par *-ī-* né de la fusion des deux *i* de obiit. — Enfin *dieci* = decem d'une charte mérovingienne de 670 a déjà été reconnu par d'autres (cf. Straka, *l. c.*) comme cas de diphtongaison conditionnée (causée par *ī*). — En face des exemples cités la graphie de *meeritis*, CIL, VIII, 2106, avec ses deux *e*, nous semble moins convaincante, mais si elle représente *ie*, il faut l'attribuer à l'effet de l'*-īs*.

L'interprétation du témoignage de Servius concernant l'*ǫ* proposée par M. Straka (*l. c.*, 267) en faveur de sa thèse nous semble assez douteuse. Il s'exprime en ces termes : « le même grammairien décrit les deux *o* de la façon suivante : « *o* quando longa est, intra palatum sonat; quando brevis est, primis labris exprimitur... ». On sait que l'*ò* ouvert est moins labialisé que l'*ó* fermé, or Servius insiste au contraire sur l'articulation labiale de l'*ò* ouvert par rapport à l'*ó* fermé. A son époque *ò* était-il plus labialisé que *ó* ? C'est peu probable, mais au début de l'*ò*, il y avait sans doute un élément fortement labial qui ne se trouvait pas au début de l'*ó* fermé. A notre avis, ce n'était donc pas un *ò*, mais un *uò*. » Or ce qui rend si difficile l'interprétation des grammairiens latins, c'est l'absence dans leurs théories d'une véritable terminologie phonétique. Que faut-il entendre par « intra palatum sonat » ? A notre avis le son creux et sourd de l'*ọ* voisin de l'*u* (= *ou*), tandis que « primis labris exprimitur » désignerait l'aperture plus grande et moins arrondie de l'*ǫ*.

En tout cas la supposition d'un allongement général en latin vulg. ou préroman de *ę*, *ǫ*, soit libres, soit libres et entravés, et d'une diphtongaison subséquente reste indémontrable. En tant qu'effet de l'accent d'intensité l'allongement en question est relativement récent et particulier à une partie seulement des langues romanes.

§ 5. — On reconnaît généralement l'effet de l'accent d'intensité (expiratoire, dynamique) dans l'action réciproque sur les syllabes accentuées, qui sont relevées par intensité et allongement, et les inaccentuées qui dans la même mesure sont négligées et réduites. Eh bien, dans une étude sur « Akzent und Synkope in der Galloromania » (AS) nous avons essayé d'illustrer la complexité des conditions d'accent dans la Galloromania.

Le fait que le latin parlé a abandonné, au cours de son évolution, l'accent d'intensité originaire en le déplaçant sur la syllabe accentuée

suivant les règles classiques, point de départ de l'évolution romane, est un signe évident de l'action réciproque de deux classes linguistiques distinctes, c'est-à-dire deux couches sociales à rythme différent. L'accent du latin littéraire et cultivé (la loi des deux syllabes) et la métrique classique étaient certainement déterminés par des modèles grecs d'intonation essentiellement musicale : le rythme quantitatif était incompatible avec un accent d'intensité prononcé. La résurrection de l'accent d'intensité dans le latin parlé vers la fin de l'époque impériale était combattue par la réaction des gens cultivés, d'où les cas de syncope dans les proparoxytons enregistrés par l'Appendix Probi. D'autre part le fait que l'accent originaire du latin vulgaire se maintint à sa place primitive surtout dans beaucoup de toponymes d'origine non latine accentués contrairement aux lois classiques, comme p. ex. *Pésaro* < Písaurum, *Otranto*, *Táranto*, *Lévanto*, etc., est dû à l'influence des substrats respectifs. Dans les Gaules, où l'accent d'intensité renaissant fut renforcé par les tendances analogues du substrat gaulois, l'on a affaire à deux principes d'accentuation contradictoires. L'accent gaulois était descendant (–́ –̀ –) impliquant l'apocope et non la syncope dans les proparoxytons, comme il est démontré par l'évolution de beaucoup de toponymes d'origine gauloise tels que *Trícasses* > *Troyes* (et non **Troysses*), *Némausus* > *Nemasu* > *Nimas* > *Nîmes* (à côté de v.-prov. *Nemze*), *Isara* > *Oise*, etc. Une accentuation analogue doit avoir été répandue originairement dans toutes les Gaules : elle se retrouve en occitan, et pas seulement dans les toponymes. Elle se retrouve au surplus dans une large zone du nord-est (Picardie, Wallonie, Lorraine, Bourgogne), où elle semble avoir été renforcée par l'accent analogue du germanique : cf. *tieve*, *Estieve* des patois nord-est en opposition aux formes franciennes *tiede*, *Estienne*, et d'autre part l'évolution de formes germaniques comme *sínemo bruodher Lúdwige* des Serments de Strasbourg, en allemand mod. *seinem Bruder Ludwig*, etc. L'apocope de la finale au lieu de la syncope de la pénultième se trouve ici en pleine conformité avec l'accent descendant (–́ –̀ –). Mais cette accentuation, qui dérive donc d'un accent d'intensité authentique, s'étend encore plus loin (v. § 100), en francoprovençal, rhétoroman, dans les patois italiens septentrionaux (piem., lomb. *ündas*, romagn. *onds* en face de vénitien *úndese*, tosc. *undici*). D'où il résulte que l'évolution des proparoxytons en français (avec syncope et réduction de la finale) est due à un compromis entre deux systèmes d'accentuation différents, entre l'accentuation descendante (accent d'intensité) et l'accentuation ondoyante (–́ – –̀)

ou proparoxytonique du latin classique, lutte qu'on peut observer déjà en latin (v. l'Appendix Probi !). Nous reviendrons plus loin à ce sujet (v. § 100). En tout cas on peut conclure dès maintenant que la résurrection de l'accent d'intensité dans le latin parlé a été un processus très compliqué et contrarié, qui à son tour s'oppose à la supposition d'un allongement général très ancien des voyelles accentuées dans tout le territoire de l'Empire. Un autre argument contre cette supposition sera exposé par la suite (§ 9).

§ 6. — Mais admettons un moment l'hypothèse d'un allongement très ancien de *ę́*, *ǫ́* et d'une diphongaison subséquente en *ié*, *uó*. Comment expliquer alors le caractère ascendant ou croissant de ces diphtongues contrastant avec le caractère descendant (décroissant) des *ae*, *ei*, *ou* issus de *á*[, *ẹ́*[, *ọ́*[tels qu'ils coexistent en ancien français et autre part ? Ce contraste éclatant, qui n'est pas levé par la supposition d'une première phase *ᵉę*, *ᵒǫ* (Bourciez, El. § 154), a toujours intrigué les phonéticiens. Ainsi A. Schmitt (*l. c.* 112 ss) relève la particularité des *ié*, *uó* romans en face d'autres diphtongues de nos langues européennes, diphtongues issues d'une intonation décroissante : « Es wäre doch nun offenbar von vornherein auffällig, wenn bei den romanischen Sprachen das Verhältnis sich gerade umkehren sollte, indem hier die fast in allen Gruppen der roman. Sprachen zu findende Art der Diphthongierung auf anschwellende Intonation zurückginge, während die abschwellende Intonation, mit « fast alleiniger Ausnahme des Französischen » (Juret, *Bull. Soc. Ling.*, 23, S. 140), Diphthongierung hervorgerufen hätte. Und weiter wäre dann noch zu erklären, warum gerade lat. *ĕ* und *ŏ* unter anschwellender Intonation standen, bzw. die romanischen Fortsetzungen von lat. *ĕ* und *ŏ*, denn der Grund, der diese Intonation hervorgerufen hat, ist offenbar der letzte Grund der Diphthongierung... Eine Erklärung, wie *ĕ* und *ŏ* zu ihrer anschwellenden Intonation gekommen sein sollten, ist also bisher noch nicht gefunden. » En effet, la raison de la prétendue intonation croissante des *ę́*, *ǫ́* romans n'a pu être trouvée. Écoutons cependant Mlle E. Richter (ZrP, Bh, 82, 139) : « Es scheint, dass Dauer und Art des Abglitts für den Gehörseindruck charakteristischer sind als Dauer und Art des Anglitts. Verändert sich der Abglitt einer Lautung, so kommt es sofort zu einem anderen Gehörseindruck. » D'où il résulte que les phénomènes de diphtongaison sont essentiellement basés sur le fait d'une modification de la détente rendue perceptible à l'oreille de l'interlocuteur, étant liée à un allongement qui laisse intacte la tenue. C'est donc un fait

psychologique que le caractère d'une voyelle ne peut pas encore être saisi dans la tension, mais seulement dans le sommet (élément accentué) et qu'à partir de ce moment-là une modification de la nature acoustique de la détente échappe d'autant moins à l'attention de l'auditeur que la voyelle est allongée. Autrement dit : l'allongement rend perceptible la détente comme élément vocalique quasi autonome, et ce qui, de la part du sujet parlant, n'est d'abord qu'un acte inconscient, occasionnel, devient conscient avec la perception et l'imitation de l'auditeur et — après d'innombrables répétitions — usuel. Voilà pourquoi l'allongement d'une voyelle produit normalement une diphtongue décroissante. Le résultat normal de la diphtongaison « spontanée » de l'*ę́* serait donc *ę*^{ə}, celui de l'*ǫ́* un *ǫ*$^{\alpha}$, comme celui de *ẹ́*, *ọ́* est respectivement *ẹi* et *ọu* (cf. Schmitt, *l. c.*, 83 ss). Et outre cela, la voyelle la plus ouverte, *á*, diphtonguée librement, donne elle aussi comme résultat une diphtongue descendante (*ae* dans l'Eulalie : *maent*). En effet on trouve tous ces résultats coexistant dans certains patois italiens (v. §§ 85, 87, 93).

§ 7. — On sait que, pour trouver un dénominateur commun pour les deux séries et lever par là le contraste en question, beaucoup de romanistes ont eu recours à la supposition d'une intonation décroissante même de *ę́*, *ǫ́*, c'est-à-dire de diphtongues décroissantes *íe*, *úo* comme première phase, d'où seraient nés les *ié*, *uó* par un déplacement d'accent subséquent. E. Richter (*l. c.*, 140 s.) décrit de la façon suivante le processus articulatoire qui aurait produit, sous l'influence de l'emphase, la diphtongaison de *ę́* en $^{i}\varepsilon$: « ... so entsteht ein *i*- Vorschlag vor dem ε. Da aber eben auf diese *i*-Stellung der erste Atemstoss trifft, ist der *i*ε-Laut ein fallender Diphthong. » Tel ^{i} est un « impossible phonétique » : une prosthèse vocalique, c'est-à-dire un élément fugitif, ne peut commencer par porter l'accent, puisqu'il est inférieur en intensité, durée et sonorité à l'élément suivant représentant le caractère originaire de la voyelle. Et outre cela, le dernier serait resté intact dans la série des diphtongues issues des voyelles fermées (*ẹ́i*, *ọ́u*), comme il est naturel dans toute diphtongaison, tandis que dès le début il aurait cédé sa place à un élément fugitif dans l'élaboration des *ę́*, *ǫ́* ? Le contraste entre les deux séries subsisterait donc sous une autre forme. Certes, il y a eu des déplacements d'accent dans l'évolution des diphtongues issues de *ę́*, *ǫ́*. Mais rien ne nous autorise à supposer l'accentuation *íe*, *úo* pour l'ancien français prélittéraire. On peut constater des balancements d'accent entre *ié* et *í*^{ə}, *uó* et *ú*$^{\alpha}$ dans certains patois du midi et du centre de l'Italie. On ne saurait

nier qu'un déplacement d'accent a eu lieu dans le sens d'une rétraction de *ié* en *í*^{ə}, *uó* en *ú*^{α} avec des monophtongaisons subséquentes par perte du second élément dans une vaste zone qui s'étend de l'Ombrie jusqu'au Pô (v. § 28). Il y a eu donc déplacement d'accent, mais dans le sens inverse de celui qu'on a supposé généralement.

D'autres, comme Appel (Prov. Lautlehre, 37), cité par E. Lerch (ZrP, 60, 558) en polémisant contre notre distinction des deux diphtongaisons, ont supposé une première phase *ę́ę*, *ǫ́ǫ* pour toute diphtongaison de *ę́*, *ǫ́*. En ce qui concerne la diphtongaison spontanée par allongement, cette supposition est parfaitement admissible et même avérée par les résultats analogues de certains patois italiens (v. § 85), mais elle n'a aucune valeur pour la diphtongaison conditionnée qui est indépendante de la quantité syllabique [1]. Les conclusions que M. Lerch en tire sont donc sans consistance. Mais admise la phase *ęę* (= *ę*^{ə}), *ǫǫ* (= *ǫ*^{α}) pour la diphtongaison spontanée, quelle en était l'évolution ultérieure ? Nous en trouvons des spécimens dans les patois romagnols (v. § 85), à savoir *ę*^{ə} > *e*^{ə} > *ẹ*^{ə} > *ẹ*, *ǫ*^{α} > *o*^{α} > *ọ*^{α} > *ọ*, etc., c'est-à-dire fermeture progressive de l'élément accentué sous l'influence de la détente allongée, monophtongaison par perte du second élément inaccentué et coïncidence par là avec le degré d'aperture plus fermé. C'est donc la rencontre avec les qualités fermées *ẹ*, *ọ* qui semble avoir empêché une ultérieure progression de ces diphtongues décroissantes jusqu'à *í*^{ə}, *ú*^{α}. Mais admise même cette possibilité, resterait la question du déplacement d'accent, qui, en dehors du fait qu'il est documenté dans le sens inverse (v. ci-dessus), frapperait un *ə*, *α* au lieu du degré originaire *ę*, respectivement *ǫ*, de sorte qu'on ne concevrait pas la formation des diphtongues italiennes *ię́*, *uǫ́*.

§ 8. — Non, il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer les diphtongues croissantes *ié*, *uó* (*ué*) que de les faire remonter toutes aux faits de la diphtongaison conditionnée : elles diffèrent des décroissantes par leur nature et leur origine et par la chronologie. La diphtongaison conditionnée est la seule générale à la Romania, elle est la véritable « diphtongaison romane ». Étant donnée l'existence des diphtongues conditionnées *ié*, *uó* (resp. monophtongues subséquentes) dans les dialectes du midi et du centre de l'Italie (à l'exception de la Toscane), en Romagne, dans de vastes zones de l'Italie du Nord et notamment dans les Alpes piémontaises, lombardes et rhétiques, au midi et au nord de la France et même dans

1. Cf. Fouché, Et 27 ss, Straka, *l. c.*, 275.

la Péninsule ibérique, dont on exposera par la suite les particularités, la connexion originaire de tous ces faits ne saurait être douteuse pour celui qui les considère à la lumière de la géographie linguistique. Ce n'est qu'une partie de tous ces idiomes qui, à côté des conditionnées, connaît aussi des diphtongues « spontanées », soit les mêmes *ié*, *uó*, en prétendue qualité « spontanée », soit aussi d'autres, décroissantes, issues de *á*, *ę*, *ǫ* en syllabe libre. Quels étaient donc les rapports entre les deux sortes de diphtongaison ? Point de doute que la conditionnée, étant générale à la Romania, n'était la plus ancienne, tandis que la « spontanée », notamment celle de la syllabe libre, est survenue plus tard et dans une partie seulement de la Romania. La dernière est liée à la distinction quantitative entre syllabes libres et syllabes entravées et l'allongement subséquent dans les premières. Un nouveau règlement, conséquence du nouvel accent d'intensité venu probablement du nord de la France, égalisait la quantité des syllabes toniques suivant la formule : voyelle brève + consonne (syllabe entravée) = voyelle longue (syllabe libre), équation dans laquelle à la détente consonantique du premier membre correspond la détente vocalique du second, ou, autrement dit, l'élément inaccentué d'une diphtongue[1]. Nous comprenons maintenant que la « diphtongaison spontanée » par allongement était une conséquence nécessaire de la distinction entre syllabes libres et syllabes entravées causée par l'accent d'intensité du nord de la France et propagée à travers les Alpes et la Haute-Italie jusqu'aux côtes de l'Adriatique, laissant intact le midi de la France et les pays ibériques d'un côté, la Romania balkanique de l'autre, c'est-à-dire les régions en position latérale. Ces dernières régions ignorent par conséquent les diphtongaisons par allongement en syllabe libre. En revanche elles ont adopté en partie les diphtongues croissantes *ié*, *uó* (*ué*), originairement conditionnées, et les ont généralisées en syllabe libre et entravée, c'est-à-dire sans tenir compte de la différence de quantité syllabique, ou, mieux dit, sans la connaître, ce qui est advenu en castillan, frioulan, en roumain, et, originairement, en végliote, tandis que le midi de la France, ainsi que la Catalogne, dans une première phase, ont conservé les conditions primordiales.

Mais ce qui complique la question et semble donner raison à ceux qui soutiennent la théorie de la diphtongaison « spontanée » des *ę*, *ǫ* libres en

1. C'est dès 1936 (UD) que nous avions insisté sur le fait que la distinction entre syllabe libre et syllabe entravée n'est particulière qu'à la partie mentionnée de la *Romania*, tandis que la formule citée est de M. Lausberg, RF 65 (1954), 431.

ié, uó, c'est leur coexistence en ancien français avec les autres diphtongues spontanées, *áe, éi, óu*. Nous démontrerons pourtant que les premiers sont dus, ici encore, à la généralisation postérieure des diphtongues originairement conditionnées.

§ 9. — Envisageons donc d'abord le problème de la diphtongaison conditionnée dans toute son ampleur.

On en trouve le prototype dans les dialectes du midi et du centre de l'Italie avec *ié* < *ę́* et *uó* < *ǫ́* dégagés par -*ī*, -*ŭ* suivants indépendamment de la quantité syllabique, ainsi p. ex. (nous simplifions les formes) : *fęle; pęde* — pl. *piedi; cuntientu, cuntienti, cuntęnta, cuntęnte; cǫre; nuovu, nuovi, nǫva, nǫve; gruossu, gruossi, grǫssa, grǫsse; męse, misi; amurusu, amurusi, amurǫsa, amurǫse*, etc. Les diphtongues *ié, uó* s'accompagnent dans les mêmes conditions de l'inflexion (Umlaut) de *ẹ́* > *i*, *ọ́* > *u*, et, par endroits, comme on verra par la suite, de celle d'*á* en *ę*, moins répandue. La diphtongaison conditionnée n'est donc qu'un cas particulier des phénomènes d'inflexion ou métaphonèse.

L'effet inflexionnant ou métaphonique des -*ī*, -*ŭ* suivants est causé par la particularité de leur articulation, à savoir l'élévation de la langue contre le palais ou le voile (d'où l'action analogue d'une consonne palatale ou vélaire dans la Romania occidentale), et il consiste à faire anticiper cette élévation ou fermeture suivantes dans la tension de la voyelle tonique. C'est notamment l'énergie musculaire, qu'exige la fermeture, qui détermine ce processus. Voilà pourquoi la fermeture s'introduit dans la tension en modifiant ce son fugitif et indéterminé en semi-voyelle homorganique de l'élément accentué originaire, qui, de son côté, est repris immédiatement : ce qui est possible à cause de la durée, par nature relativement plus grande, des *ę́, ǫ́* ouverts. D'où il résulte que les diphtongues conditionnées de *ę́, ǫ́* commencent par la prosthèse de la semi-voyelle respective et sont par là même dès le début et par leur nature croissantes, et par surcroît quelque peu allongées, tandis que les *ẹ́, ọ́* moins longs par nature, sont assimilés complètement par la fermeture suivante et changés en *i, u* (dilation totale ou Umlaut, cf. Fouché, Et. 26). Quant à la nature analogue de l'inflexion de *á*, elle sera illustrée plus loin (§ 16)[1].

1. On peut alléguer ici les phénomènes analogues de « propagination » de la Calabre méridionale cités par Rohlfs, *Histor. Grammatik der ital.* Sprache (IG), § 5, « z. B. in Davoli, wo jeder auslautende Vokal in der Stammsilbe vorweggenommen und dem Tonvokal angehängt wird, ohne dass dabei der auslautende Vokal selbst verloren geht » : *mariana* = marina, *tiala* = tela, *lúana* = luna, *fiulu* = filo, etc.

Ces phénomènes peuvent être illustrés dans une certaine mesure, c'est-à-dire du point de vue psychologique, par les analogies que présente la machine à écrire. Les cas d'anticipation erronée de caractères d'une syllabe ou d'un mot suivants nous laissent entrevoir l'acte d'imagination devançant l'activité des doigts : d'une manière analogue, mais beaucoup plus facilement, l'activité des organes articulatoires peut être devancée et déterminée par des concepts phoniques qui se présentent prématurément à la conscience. Ces considérations sont propres à faire ressortir l'importance d'une observation faite par M[lle] E. Richter déjà en 1911 (ZrP Bh, 27, 133 s.) : la diphtongaison conditionnée et l'inflexion ne sont pas compatibles avec un accent d'intensité très prononcé, puisque la voyelle posttonique dont on anticipe l'articulation se présente à la conscience encore avec netteté ! D'où nous concluons, contrairement, il est vrai, aux conclusions de M[lle] Richter attribuant les phénomènes d'inflexion à l'évolution particulière et tardive des différentes langues romanes, que le relâchement ou amuïssement de syllabes post-toniques, attribué généralement à l'accent d'intensité ou expiratoire, ne peut donc être que postérieur à la période d'inflexion, ou, tout au plus, initié par elle. Voilà encore un argument décisif contre la supposition d'un allongement général et ancien des toniques en latin vulgaire par effet de l'accent d'intensité. Abstraction faite de la survivance ou réapparition de tendances régionales, l'accent d'intensité de certains idiomes romans est donc postérieur à la diphtongaison conditionnée et de date relativement récente, et avec lui le nouveau règlement de la quantité syllabique, la distinction entre syllabes libres et syllabes entravées, et la diphtongaison subséquente par allongement dans les premières.

§ 10. — La tendance à la métaphonèse ou inflexion par effet d'un *-ī*, *-ŭ* dérivait sans doute du système phonologique du latin vulgaire avec son grand nombre de substantifs et adjectifs en *-ī*, *-ŭ* [1]. Cette tendance, en tant qu'elle concernait les *ẹ́*, *ọ́*, se manifesta pour la première fois par écrit dans les exemples cités plus haut (*Dieo*, *vobit*, etc., § 4) et plus tard (en 1058) dans *bielli* du Codex Cavensis (Agi 15, 255), forme qui correspond parfaitement aux conditions encore en vigueur dans l'Italie méridionale. « Eine Vorausnahme des *-i* oder *-u* bzw. eine Vorausnahme der

1. Pour l'inflexion de *ẹ́ -i* en lat. vulg. cf. *fici*<*feci*, *vini*<*veni*, Schuch. Vok. II, 311 n. 314 s. — L'effet analogue d'un *ị* sur la voyelle tonique précédente semble être attesté par *bistia*<*bestia*, *ustium*<*ostium* comme bases communes des résultats romans (*biscia*, *biche* ; *uscio*, *huis*), cf. v. Wartburg, ZrP 1936, 29 ; Rohlfs, IG I, 52 n. 1.

Zungenhebung wäre lediglich ein Fehler (Schürr selbst vergleicht ihn mit dem Vertippen auf der Schreibmaschine); eine solche Fehlleistung kann, wie Wartburg sagt (Ausgliederung, Z. 56, 29) zwar sporadisch überall auftreten, aber man versteht nicht, wie dieser Fehler zu einer normalen Erscheinung geworden sein soll, die, nach Schürrs wahrscheinlich zutreffender Meinung, einstmals für die gesamte Romania gegolten hätte. Man versteht es nur dann, wenn man tiefere Ursachen annimmt : Zunahme des Hervorhebungsdruckes (des « exspiratorischen Akzents ») und dadurch bedingte Längung der Vokale » : ainsi Lerch (*l. c.*, 557). On reconnaît par là la ténacité de certaines préventions. Mais, en effet, les premiers cas de diphtongaison conditionnée ou inflexion étaient des fautes, des lapsus linguae. Pourquoi l'Appendix Probi n'en donne-t-il pas d'exemples? Il faut tenir compte de cette vérité : toute innovation linguistique est d'abord occasionnelle, c'est-à-dire, considérée du point de vue de la norme, une faute, avant d'être admise comme facultative à côté de la forme normale préexistante, d'où résulte pour une période plus ou moins longue la coexistence ou lutte (« vacillations » ou « hésitations ») des deux formes. — Insistons sur ce que nous avons soutenu autrefois : une diphtongaison commence par l'auditeur qui interprète et imite la faute d'abord involontaire et même inconsciente du sujet parlant, déviation le plus souvent favorisée par le mécanisme phonétique. On sait qu'une innovation peut aussi bien être rejetée que normalisée. Quels sont les facteurs qui décident de la lutte ? La question peut être posée aussi de la façon suivante : laquelle des deux formes coexistantes se recommande à la communauté par un avantage sur l'autre en vue d'une fonction ou répondant à un besoin ?

Or le mécanisme phonétique de la diphtongaison conditionnée et de l'inflexion, et les données phonologiques du latin vulgaire étaient tels et favorisaient tellement les fautes en question qu'on pouvait s'attendre à une diffusion très grande et très ancienne de leurs résultats. Ce qui surprend c'est donc la rareté des exemples épigraphiques et le silence de l'Appendix Probi.

Mais n'oublions pas qu'il faut compter avec plusieurs couches du soi-disant « latin vulgaire ». A côté du latin classique et littéraire il doit avoir existé de tout temps un latin parlé différencié d'après les couches sociales. Le latin parlé des gens cultivés, tout en admettant certaines innovations des couches plus basses, ne perdait pas le contact avec la langue littéraire et officielle. C'est évidemment lui dont nous parlent les grammairiens,

et dans une certaine mesure aussi l'Appendix Probi, et qui se conservait sans trop grandes modifications et différenciations encore pendant quelque temps après la chute de l'Empire au-dessus des idiomes romans en voie de formation. Le latin vulgaire commun cependant, en tant que langue usuelle des fonctionnaires, légionnaires et marchands romains propagea à travers l'Empire des innovations rejetées par l'autre, telles que les résultats de la diphtongaison conditionnée, tandis que le latin vulgaire régional ou local pouvait continuer des tendances particulières inhérentes au substrat respectif. Peut-être certaines particularités de la diphtongaison conditionnée de l'Occident s'expliquent-elles de la sorte.

II

La diphtongaison conditionnée.

§ 11. — Or revenant aux conditions de l'Italie méridionale il faut constater d'abord qu'à côté des régions avec la diphtongaison conditionnée, dont nous avons donné plus haut des spécimens, il y en a d'autres, une grande partie de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille méridionales et quelques zones et localités isolées en Lucanie et dans le Cilento [1], qui ont conservé les *ę́*, *ǫ́* non diphtongués ensemble avec *i*, *u* pour tout *ẹ*, *ǫ́* [2], p. ex. : *lu fẹli*, *lu pẹdi* — *li pẹdi*; *bbẹḍḍu* = *bello*, *bbẹḍḍa*, *bbẹḍḍi*; *lu kọri*; *grọssu*, *grọssa*, *grọssi*; *lu misi*; *lu suli*, etc. Il s'agit là de territoires romanisés relativement tard, antérieurement grecs et même arabes, qui ont reçu leur italien « du dehors comme une espèce de langue littéraire » [3]. Quelle connexion y avait-il entre la première langue littéraire d'Italie, celle des poètes à la cour de Frédéric II d'un côté, et le sicilien commun et le toscan prélittéraire de l'autre? Quelle sorte de langue parlait-on à la cour d'un empereur de race germanique, mais né en Italie et italien de langue et d'éducation ? Langue qui fut élevée à l'usage poétique par l'exemple de Frédéric II même? Certes, ni un véritable patois, ni un mélange arbitraire de différents éléments. L'usage littéraire du « volgare » à la cour de Frédéric II ne s'explique pas par l'invention d'une langue artificielle et conventionnelle, mais elle suppose l'existence

1. V. les localités et les régions en question chez Rohlfs, IG §§ 100, 122.
2. Rohlfs IG § 4.
3. Rohlfs IG I 156 n. et 177; ZrP 1937, 424 n.

d'une langue commune italienne prélittéraire, langue de l'usage quotidien, pas encore fixée grammaticalement, mais intelligible dans toutes les parties de l'Italie. Langue en quelque sorte archaïque, surtout dans le vocalisme, et conservant par là même les *ẹ*, *ọ* non diphtongués du soi-disant latin vulgaire des couches supérieures. Langue évidemment semblable au toscan prélittéraire, d'où une certaine prédilection pour les formes non diphtonguées chez les premiers rimeurs toscans. Cette κοινή, organe des gens cultivés, des légistes et de l'Église, n'était donc autre chose que la continuation du latin parlé dont nous avons parlé plus haut.

Les aires sans diphtongues du sicilien (les PP. 818, 819, 821, 824, 838, 851, 859, 873, 875 des cartes de l'*AIS*), du calabrais (780, 783, 791, 792, 794) et de l'apulien (748, 749) se trouvent en position plutôt latérale et représentent par là des conditions linguistiques relativement plus anciennes que les parties du centre, nord, est et sud-est de l'île et les parties septentrionales de la Calabre et de la Pouille [1] confinant avec le reste de l'Italie méridionale caractérisé par la métaphonèse du type décrit plus haut (§ 9). Ces dernières parties de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille doivent de leur côté la diphtongaison conditionnée à l'importation du continent, du nord. La prétendue diphtongaison par emphase telle que H. Schneegans [2] l'avait observée notamment dans le patois de Messine, a été déjà reconnue par Meyer-Lübke comme étant liée aux parties accentuées de la phrase. D'une manière générale on peut dire qu'une diphtongaison naissante, c'est-à-dire encore contrariée, se présente sous l'influence de l'emphase. Les exemples de Schneegans font voir cependant clairement qu'il s'agit là de la diphtongaison conditionnée par *-ī*, *-ŭ*, introduite du continent avec ceci de particulier que les diphtongues sont plus fréquentes dans la bouche du peuple que dans celle des gens cultivés.

Mais en Sicile il y a encore d'autres formes de romanité plus récente, ou, mieux dit, importée, ainsi p. ex. les colonies gallo-italiennes qui ont conservé plus ou moins fidèlement les conditions de leurs pays d'origine septentrionaux (v. § 41). — Il y a en outre des aires de diphtongaison « inconditionnée » avec *ié*, *uó* en syllabe libre et entravée indépendamment du caractère de la voyelle suivante. Ce sont surtout les grandes villes, Palerme, notamment, mais aussi Catane, Messine, Syracuse, où l'on trouve cet état

1. Rohlfs, IG § 101 ; G. Piccito, *L'Italia dialettale* (ItD), 17, 28 ss.
2. H. Schneegans, *Laute u. Lautentwicklung des sizilian. Dialekts*, 18 ss.

de choses, que Rohlfs (IG) § 102) explique par la forte affluence en Sicile d'éléments du continent et particulièrement du nord de l'Italie, qui auraient fait perdre aux indigènes le sentiment de la corrélation entre les diphtongues et le caractère des post-toniques, produit la confusion et favorisé par là la généralisation des premières. Or le problème de la généralisation des diphtongues originairement conditionnées, notamment en tant que produit d'un mélange linguistique, se posera encore plusieurs fois (§§ 17, 61, 75).

§ 12. — La métaphonèse conditionnée par *ī*,-*ŭ* se trouve enracinée dans une grande partie de l'Italie méridionale et centrale, où elle embrasse encore les environs de Rome (y compris originairement la ville, toscanisée depuis la Renaissance), les Abruzzes, la partie orientale de l'Ombrie et les Marches [1]. A partir de la partie septentrionale de la province d'Ancone, c'est-à-dire de la ligne Sassoferrato-Arcevia-Serra de' Conti-Ostra-Adriatique, l'Umlaut de *ẹ*, *ọ* n'est enregistré aujourd'hui que devant -*i* [2]. Cet état de choses prélude déjà aux conditions romagnoles. Les anciens textes d'Urbino (*cierti*, *piei*, *nuovi*, *puoi*, *nuovo*, *muodo*; *cunto*, *tempestuso*, etc.), d'Ancone et Recanati connaissent cependant encore l'inflexion causée par -*ī* et -*ŭ* [3]. Rohlfs (IG § 6) mentionne encore d'autres aires exemptes de l'inflexion devant -*ŭ* dans les Marches et en Ombrie (Amelia, P. 584 de l'*AIS*), dans les Abruzzes, dans la Pouille septentrionale, à Veroli (Latium meridional : ici inflexion de *ẹ*, *ọ* par -*i* et -*u*, mais de *ę*, *ǫ* seulement devant -*i*) etc. Il s'agit là d'un rétrécissement secondaire, ce qui est démontré pour Amélia par des restes de *ọ* -*u*>*u* (ZrP, 71, 219). Nous verrons plus tard que l'effet métaphonique de -*ŭ* est lié en Romagne (et d'une manière analogue en Provence) à des conditions particulièrement favorables, qu'il se fait valoir à peine dans la plaine du Pô, mais qu'il se retrouve en pleine efficacité dans les parlers des Alpes piémontaises, lombardes et grisonnes et plus loin encore en portugais.

Il faut donc constater d'abord que pour les parlers en question du midi et du centre de l'Italie l'-*ŭ* final n'a pas coïncidé avec -*o*, comme il en est resté distinct encore aujourd'hui dans une vaste zone des environs de Rome, de l'Ombrie, des Abruzzes et des Marches (circonscrite par

1. Pour plus de détails v. Rohlfs, IG § 101. Pour l'inflexion de *ẹ*, *ọ* v. Reinhart, ZrP 71,205. « Im Mittelalter scheint nun der Umlaut in Nordwestumbrien bis zu einer Linie, die Cortona, Perugia, Assisi und Gubbio mit einschliesst, gereicht zu haben. » (p. 209).

2. Crocioni, *Studj Romanzi* (StR) 3, 120.

3. Crocioni, *l. c.*; Neumann-Spallart, ZrP Bh 11, 5-6.

C. Merlo, E. Mengel, Rohlfs) [1]. Dans le voisinage du vocalisme sarde et roumain (*ŭ* conservé dans son degré d'aperture originaire) découvert par M. Lausberg [2] dans les zones archaïques de Lucanie, la non-coïncidence de *-ŭ* avec *-o* et l'effet métaphonique du premier se conçoivent sans difficulté, mais que penser des autres régions mentionnées ? Elles se trouvent dans des positions latérales et représentent par là des conditions plutôt archaïques. A ce propos M. Lausberg a avancé une hypothèse aussi hardie qu'ingénieuse [3]. La déclinaison du latin vulgaire étant en pleine décomposition, on voulait éviter la coïncidence des nominatifs sg. en *-ŭs* des masculins II avec les accusatifs pl. en *-ōs*. On y parvint en adoptant un archaïsme sarde, c'est-à-dire en prononçant l'*ŭ* de la terminaison *-ŭs* comme les *u* (*u*) originaires et en étendant cette prononciation fermée à l'accusatif sg. en *-ŭm*, à l'exception cependant des neutres, comme il est démontré par des exemples italiens [4], grisons, portugais. D'où Lausberg (*l. c.*, 323) : « Die Regelung der Auslautqualitäten (und somit wahrscheinlich auch der auf ihr beruhende Umlaut) geht noch auf die Zeit der Zweikasusflexion in Süditalien, in der Rätoromania (sowie Oberitalien) und Portugal zurük. » L'amuïssement de l'*-s* final en Italie, achevant de détruire la déclinaison, a fini par léguer les deux terminaisons *-u* sg. et

1. Rohlfs, IG § 145 ; Mengel, UDP, 19 : « umfasst diese Dialektlandschaft die Provinz Macerata, den südlich des Esino-Musone gelegenen Teil der Provinz Ancona..., sowie den nördlich des Aso gelegenen Teil der Provinz Ascoli Piceno... das südliche Umbrien mit Foligno, Spoleto, Terni und Narni, die aquilanischen Abruzzen bis zur stretta di Popoli sovie ein grösser Teil Latiums mit Accumoli, Amatrice, Leonessa, Rieti, Nemi, Subiaco, Cori, Segni, Zagarola, Labico, Tivoli, Genzano, Civita Lavinia Sora u. a. (die Ciociaria). »

2. Lausberg, *Die Mundarten Südlukaniens*, ZrP, Bh 90.

3. Lausberg, ZrP 67, 319 ss.

4. Cf. Mengel, UDP. 20 s. pour Camerino : « *lo ferro* (als allgemeine Stoffbezeichnung), *lo bono* (als Abstraktum), *lo pẹše* (als Kollektivbegriff). Ein grosser Teil unserer Dialekte hat durch dieses Nebeneinander von *-u* und *-o* ein hervorragendes Mittel zur Unterscheidung des Konkreten, Realen, Begrenzten und des einzelnen Dings vom Abstrakten und Allgemeinen gefunden. » Et, p. 21, n. : « Offenbar hat das auslautende *-u* bei den Neutra (*ferrum*) einen offeneren, geschlossenem *ọ* ähnlichen Charakter gehabt als das *-u* bei den Maskulina (*murum*). » C'est ce qu'avait déjà entrevu Meyer-Lübke, RG I § 643 : « Das ist nur möglich bei einer Aussprache *caballụs*, *templụ* oder *templo*... ». Rohlfs, IG I,61 s. Et encore Mengel, p. 20 : « Dass mit der Substituierung des *-u* Auslauts durch *-o* in den Küstendialekten (par influence toscane ?) das Schwinden und Absterben des *-u* Umlauts Hand in Hand geht, braucht wohl nicht besonders betont zu werden. »

-i pl. conditionnant la métaphonèse dans de vastes zones du continent, tandis qu'en sarde, grison et portugais la terminaison *-os* du pl. conservée a continué à empêcher l'inflexion pour sa part. On peut accepter en principe cette théorie basée sur un cas de « détresse morphologique ». Toutefois le toscan, le vénitien, le castillan, semblent s'opposer d'abord à son application. Or M. Lausberg présume que dans les territoires italiens en question, notamment en toscan, la transmission de l'*u* à l'accusatif sg. n'a pas eu lieu, de sorte qu'après la disparition du nominatif sg. la métaphonèse y aurait été abandonnée. Et il suppose que la Toscane a été le centre de l'amuïssement de l'*-s* et de la décomposition de la déclinaison.

§ 13. — N'oublions pas que les cas de métaphonèse, comme toute autre innovation linguistique, ne pouvaient d'abord s'imposer que peu à peu, après une période d'hésitations, à mesure que le sentiment des corrélations entre toniques et finales se stabilisait. Ce qui y contribua grandement et ce qui en résulta c'est un système de flexion interne caractéristique pour le midi et le centre de l'Italie, système d'autant plus solide qu'il compensa la déclinaison déchue en différenciant les m. et les f. du substantif et de l'adjectif II (p. ex. *cuntientu*, *cuntienti*, *cuntẹnta*, *cuntẹnte*; *gruossu- gruossi*, *grọssa*, *grọsse*, etc.) et les 2. sg. des verbes des autres personnes par la modification de la voyelle tonique et satisfit par là un besoin. Mais ce système subit un rétrécissement, et pas seulement dans la zone de transition mentionnée plus haut (Marches septentrionales). Ce sont d'une part les substantifs et les adjectifs avec une finale du sg. autre que *-u* (ceux de la IIIe, p. ex. *pẹde-piedi*) qui préparent la transition à un autre système de flexion interne. A vrai dire, on peut constater ce processus déjà dans les Abruzzes en gẹnéral et dans le territoire de Teramo et Casalincontrada [1] en particulier, où l'inflexion devant *-ŭ* a cédé la place à l'analogie des pluriels internes, c'est-à-dire de l'inflexion causée exclusivement par *-i*. D'autre part, à mesure que la finale *-u* est remplacée par *-o* (par influence toscane ou littéraire) et l'inflexion de la tonique au sg. rétrograde avec elle, ce que l'on peut observer non seulement dans

1. De Lollis, Agi 12,1 ss, 187 ss; Mengel, UDP, 44 : « Es ist noch einmal darauf hinzuweisen, dass die nördliche *u*-Umlautsschwundzone um Arcevia und Civitanova in keinem Zusammenhang steht mit der um Moresco und noch viel weniger mit der südlich des Tronto von Sant' Omero, Bellante und Teramo bis hinunter nach Lanciano und Vasto. In der ersten handelt es sich um eine durch rein äusserliche Umstände (Substituierung von *-u* durch *-o* unter toskanisch-schriftsprachlichen Einfluss losgelöste rückläufige Sprachbewegung). »

la zone de transition mentionnée mais aussi le long de la côtière de la province d'Ascoli Piceno, la flexion interne se rétrécit de plus en plus au pluriel. En tout cas en Romagne le système des pluriels internes subsiste et se combine avec l'effet métaphonique d'un *-u* réduit à des cas particuliers (v. § 31).

§ 14. — Jetons cependant un coup d'œil sur l'évolution ultérieure des diphtongues conditionnées, qui, d'après notre exposé, étaient croissantes dès le début. Or en Sicile, en Calabre, en Pouille et dans les Abruzzes on trouve à côté de *ię́*, *yę* et *uǫ́*, *wǫ* très souvent l'accentuation décroissante (p. ex. 844 *bi*$^{\alpha}$*ḍḍu*, *bi*$^{\alpha}$*ḍḍi*; *gru*$^{\alpha}$*ssu*, *grǫssa*, *gru*$^{\alpha}$*ssi*; 845 *bi*^{ə}*ḍḍu*, *biḍḍi*, *gru*^{ə}*ssu*, *grǫssa*, *gru*^{ə}*ssi*, etc.) et quelquefois des vacillations dans la même localité [1]. Par perte de l'élément inaccentué (*ə*, *α*), donc par monophtongaison, ces diphtongues décroissantes peuvent aboutir à *i*, *u*, résultats qu'on peut vérifier un peu partout dans les régions mentionnées, mais surtout dans les Abruzzes méridionales (Mengel, UDP, 41,71; Rohlfs, IG §§ 101, 123). Nous avons affaire là à une rétraction d'accent avec monophtongaison subséquente, ce qui est facile à documenter et sera démontré encore pour l'Ombrie, les Marches et la Romagne (v. § 28), tandis qu'une évolution dans le sens inverse, c'est-à-dire avec déplacement d'accent de *íe*, *úo* à *ié*, *uó*, est indémontrable. D'autre part les diphtongues originaires *ię́* (*yę*), *uǫ́* (*wǫ*) peuvent être monophtonguées en *ẹ*, *ọ* par un processus d'assimilation réciproque : d'abord fermeture de l'élément accentué sous l'influence du premier (donc *yẹ*, *wọ*), puis assimilation de celui-ci (*ẹ*, *ọ*). C'est ce qui est arrivé dans beaucoup de parlers du vaste domaine de la diphtongaison conditionnée d'Italie, notamment dans le Picenum septentrional et dans l'Ombrie méridionale, dans le Latium septentrional, dans une zone autour d'Aquila et Rieti, etc., dont les résultats *ẹ*, *ọ* se trouvent souvent dans le voisinage immédiat de la phase intermédiaire *yẹ*, *wọ* (p. ex. à Arpino, Agi 13, 199 ss) et quelquefois dans le voisinage de *i*, *u* [2].

Il est donc tout à fait invraisemblable que les monophtongues *ẹ́* < *ę́*, *ọ́* < *ǫ́* devant *ī*,*-ŭ* dans les régions en question soient les résultats directs d'un phénomène d'« harmonisation », comme le prétendent Mengel (UDP 165, 209), Rohlfs (IG §§ 101, 123) et Lausberg [3]. A ce propos nous

1. Ainsi p. ex. à Ascoli Piceno, cf. Mengel, UDP, 8, 14, 16, 59, 176 s.

2. V. pour la distribution générale : *ẹ*, *ọ* « nordpicenisch » und *ię́*, *uǫ́* « Trontobecken », *i*, *u* « südpicenisch-abruzzesisch-molisanich-apulisch » (Mengel, UDP, 180).

3. Lausberg, ZrP 67,325 : « so halte ich aus Gründen der geogr. Verbreitung die

pouvons nous réclamer des témoignages de dialectologues italiens cités par Mengel lui-même non moins que de nos observations personnelles. M. Parodi p. ex. s'exprime en ces termes (Agi 13, 302, n. 2) : « Ad *ię* risalirà probabilmente l'*ę* alatrino ; e cosi *ọ* ad *uọ*. » Et C. Merlo à propos des *ẹ*, *ọ* inflexionnés du patois de Sora : « ma un giorno dovette essere *i̯e*, *u̯o*, come pur sempre a Arpino, a Castro dei Volsci e altrove. » Comme un îlot dans la mer des diphtongues métaphoniques *ię́*, *uọ́* la Ciociaria présente les monophtongues *ẹ*, *ọ* (cf. Mengel, UDP 219 s., qui y suit Bertoni). En Romagne on peut distinguer nettement la monophtongaison des *ié*, *uó* en *ẹ*, *ọ* et celle des $i^{ə}$, $ú^{\alpha}$, dus à une rétraction d'accent, en *i*, *u* (Schürr, Contr. § 15). En outre on trouve entre l'Esino et le Tronto ces résultats de la métaphonèse les uns à côté des autres dans un espace relativement petit : *ẹ́* > *ẹ*, *ié*, $i^{ə}$, *i* ; *ọ́* > *ọ*, *uó*, $ú^{ə}$, *uö*, *ue*, *ū* (Mengel, UDP 14). Plus loin (§§ 48, 50), on apportera d'autres exemples de monophtongaison propres à illustrer le problème. En tout cas le mécanisme phonétique de l'anticipation, tel que nous l'avons décrit (§ 9), laisse concevoir l'intrusion de l'articulation anticipée dans la tension avec correction immédiate de l'élément accentué de la tonique, mais non l'assimilation directe mais incomplète du dernier. Les résultats *ẹ*, *ọ* issus de la métaphonèse de *ẹ́*, *ọ́* s'expliquent tout naturellement par une monophtongaison même très ancienne des phases intermédiaires *ię́*, *uọ́*.

monophthongische Stufe für die ältere : sie findet sich als gemeinsame Erscheinung in den altertümlichsten romanischen Gebieten, also im Sardischen, im Rumänischen (im velaren Zweig), im Portugiesischen, in einem süditalienischen Gebietsstreifen (südliche Marken, Südumbrien, Abruzzen, Latium, dazu Kampanien, Nord-kalabrien...), der auch sonst gemeinsame altertümliche Relikte beherbergt. » D'après Lausberg la formation et diffusion du nouveau système vocalique à 4 degrés en latin vulgaire aurait impliqué la tendance à des harmonisations poussées très loin : « Die Diphthonge sind somit ursprünglich eine Notmassnahme des 4gradigen Systems, an das ihre Existenz geradezu geknüpft ist. » (RF 60, 1947, 304). Or l'application aux phénomènes d'inflexion dans les langues romanes de ce terme d' « harmonisation vocalique », usuelle dans la linguistique finno-ugroise est propre à induirẹ en erreur, puisqu'il s'agit çà et là de phénomènes qui n'ont de commun qu'un processus d'assimilation. L' « harmonisation » en turc p. ex. désigne la concordance des suffixes agglutinés, donc des post-toniques avec la tonique, espèce d'assimilation progressive et non par anticipation. Tout au plus pourrait-on alléguer comme exemples d'harmonie vocalique les cas d'assimilation de la pénultième ou des protoniques soit à la tonique soit à la finale dans certains dialectes de l'Ombrie et des Marches (*tènnera-tìnniru* ; *sórece-* pl. *súrici*, etc., Merlo, Itd 1,23 ; Camilli, Aro 13, 225 ; Mengel, UDP, 25 (Amandola : *garofulu-garofili*, *fétuku-fétici*, Comunanza : *vrókkulu-vrokkili*, etc. ; Camerino : *li vèrmini -li virminitti*, etc.).

§ 15. — Il n'est donc plus douteux que la Sardaigne ne se range du côté des régions relativement archaïques caractérisées plus haut, où la diphtongaison de *ẹ́*, *ọ́* s'effectua devant *-ī* et devant *-ŭ* conservé dans sa qualité originaire et donna lieu à une monophtongaison très ancienne, prélittéraire, à travers les intermédiaires *ịẹ́* > *yẹ* > *ẹ*, *uọ́* > *wọ* > *ọ*. « Der Klangwert der betonten Vokale *e* und *o* (gleichgültig ob aus *ĕ*, *ŏ* oder *ē*, *ō*) hängt in allen echtsardinischen Mundarten von den darauf folgenden Vokalen ab. Sie werden geschlossen gesprochen vor ursprünglichem *i* und *u* und auch vor einem weiteren *ẹ* oder *ọ*, auf das *i* oder *u* folgt. In allen anderen Fällen ist *e* und *o* offen, besonders auch im Campidanesischen vor *i* und *u* aus ursprünglichem *e* und *o* » : ainsi M. L. Wagner [1]. Sur les cartes 101 (*occhio*), 180, 181, 182 (*bello*, *-i*) de l'*AIS*, on constatera comme base des conditions sardes (à l'exception du P. 916) le type *bẹllu- bẹllos*, *ọγu-ọγos*, conditions qui rappellent celles du portugais. Il faut cependant ajouter que le vocalisme sarde suppose un système à trois degrés d'aperture (*ē* et *ō* ayant coïncidé avec *ĕ*, *ŏ*), donc *i-ẹ-a-ọ-u* comme la zone en Lucanie et au nord de la Calabre découverte par Lausberg. D'où Rohlfs (IG 1, 46) : « Der Zusammenfall von *ē* mit *ĕ*, von *ō* mit *ŏ* bewirkt, daß nun ehemaliges *ē* und *ō* die weiteren Schicksale von *ĕ* und *ŏ* mitmachen. Es nehmen also z.B. die Wörter, die einst *ē* oder *ō* hatten, unter dem Einfluß eines auslautenden *-ŭ* oder *-ī* an den gleichen Umlaut- oder Diphtongierungsergebnissen teil, die für primäres *ĕ* oder *ŏ* gelten, vgl. im kalabresischen Gebiet dieser archaischen Zone *acietu* « aceto »,... *-uosu*... <*-osus*... Ganz ähnlich liegen die Dinge in Sardinien. Auch hier nimmt *ē* und *ō* unter dem Einfluß eines auslautenden *ŭ* oder *ī* an den späteren Entwicklungen von *ĕ* und *ŏ* teil, die hier allerdings nicht zum Diphthongen führen, sondern nur zum Umlaut von *ẹ* > *ẹ*, *ọ* > *ọ*... » Or d'après ce que nous venons d'exposer ci-dessus (§ 14) les cas de métaphonèse dans l'île ne sauraient être jugés d'une manière différente de ceux dans la zone de vocalisme sarde du continent, c'est-à-dire par une monophtongaison ancienne des phases intermédiaires *ịẹ́*, *uọ́*.

§ 16. — Les toniques *ẹ́*, *ọ́*, *ẹ́*, *ọ́* ayant été inflexionnées de la manière exposée par *-ī*, *-ŭ* dans les régions mentionnées du midi et du centre de l'Italie, nous sommes fondés à supposer un traitement analogue de *á*. L'inflexion de *á* non seulement devant *-i*, mais encore devant *-u* a

1. M. L. Wagner, *Historische Lautlehre des Sardischen*, ZrP Bh 93, p. 11, § 15.

été enregistrée par Rohlfs (ASNSL 174, 54; IG § 22) dans quelques localités autour du Golfe de Naples, à Monte Procida (P. 720 de l'*AIS* : *u kaynētə* = il cognato, *i -i*, f. *a kaynata*), Pozzuoli (*u nẹs*, *a mẹnə* la mano, mais *a manə malatə*, *u fẹttə* = il fatto, etc.), dans l'île d'Ischia, par Salvioni (ZrP, 35, 488) au nord de Naples à Giugliano di Campania, par Vignoli dans quelques débris de Castro dei Volsci (= *Chẹštrə*; *ẹu* = hanno, *stẹu*, *dẹu*, *fẹu*), et il en est de même encore, à ce qu'il semble, dans quelques localités des Abruzzes. Mais d'une manière générale on peut dire qu'aujourd'hui la diffusion de l'inflexion de *á*, même devant *-i*, s'est rétrécie beaucoup par rapport à celle des autres voyelles. L'inflexion de *á -i*, à en juger d'après les cartes 28, 50, 151, 158 et d'autres de l'*AIS* appartient aujourd'hui [1] à deux aires abruzzaises autour des PP. 639, 648, 656, 658, 666, 668 et 608, 618, 637, en outre à Teramo, Casalincontrada (situés entre 637 et 639; cf. De Lollis, Agi 12, 1 ss.), Scanno, Paglieta, Lanciano, Ari (cf. Merlo, RDR, 1,413 ss), Vasto, Popoli [2], Agnone (Ziccardi, ZrP 34, 405 ss) avec des rejetons jusqu'à Arpino (Parodi, Agi 13, 299 ss) et Castro dei Volsci. Il n'y en a plus que des traces à Cerignola [3] et Lecce [4]. Ce à quoi on pouvait s'attendre d'après ce qu'on a constaté plus haut, c'est-à-dire que l'inflexion de *a* devant *-i* devait s'effectuer au moyen de l'intrusion de la semi-voyelle *i̯* (*y*) dans la tension, semble être confirmé par le fait que ces résultats concordent le plus souvent avec ceux d'une palatale précédente. A Castro dei Volsci nous enregistrons *ẹ* dans tous les cas : *frátə*, pl. *frẹtə*, *kaval'ə*, pl. *kavẹl'ə*; *pyẹñə* = piangere, *pyẹyya* = piaggia), à Agnone en syllabe libre *i̯ẹ́* (*keanə*, *pl.ki̯ẹne*; *kyi̯ẹnə* = piano), en syllabe entravée *ẹ́* (*trẹttə* = tratti ; *ẹyənə* = agni ; *šẹkkə* = fiacco, *kyẹndə* = pianta). Les toponymes *Rieti* < *Reate*, *Chieti* < *Teate* semblent s'expliquer de la même façon. Et voici encore une confirmation plus directe, apportée par Rohlfs (IG I, 88, n. 2) : « in dem zuletzt genannten abruzzesischen Gebiet bleibt *a* nicht selten erhalten, indem ihm ein *i* vorgeschlagen wird, vgl. in Trasacco (Prov. Aquila) und in San Donato Val Comino (Prov. Caserta) *i kianə* (bzw. *kχanə*) « i cani »... Les phases de l'évolution étaient donc *á -i* > *ⁱa* > *ⁱä* > *yẹ* : cette dernière phase pouvait aboutir à la monoph-

1. C. Merlo, *Il dialetto di Sora*, 259 ; Rohlfs, IG § 21.
2. G. Rolin. *Prager deutsche Studien*, 1908.
3. 2 sg. imparf. *kandiᵊvᵊ*, etc., Zingarelli, Agi 15,83 ss.
4. Cas isolés comme *minezzu* = minaccio, 2 sg. *miniezzi*, Morosi, Ag, 4, 122.

tongaison en *ẹ́* (p. ex. à Castro dei Volsci) ou à la confusion avec la diphtongue conditionnée de *ẹ́* (*yẹ*, à Arpino la nuance plus fermée *i̯ẹ*, pareillement à Casalincontrada, tandis qu'à Teramo le résultat est *i* en syllabe libre, *i̯ẹ* en syllabe entravée). Autre part, p. ex. à Agnone, où s'était également fait valoir la distinction entre syllabe libre et syllabe entravée, on obtint dans la dernière *ẹ* par monophtongaison, dans la première *i̯ẹ*. C'est de cette manière et non par une seconde inflexion de la phase *ẹ́*, comme croit M. Rohlfs (*l. c.*), que peuvent s'expliquer les nombreuses concordances des résultats de l'inflexion de *á* avec celle de *ẹ́*. On est fondé à croire que la diffusion primitive de l'inflexion de *á* correspondait à peu près à celle des autres phénomènes d'inflexion, mais que la première doit avoir subi des rétrécissements par l'influence des formes non inflexionnées et de la langue littéraire. Il est très significatif, en tout cas, qu'ici encore l'inflexion devant *-u* est abandonnée la première.

§ 17. — Les résultats de la diphtongaison conditionnée, tels que nous les avons caractérisés, sont assez bien conservés dans la région napolitaine, en Latium, autour d'Aquila et Rieti dans les Abruzzes. Ils l'étaient encore à Rome du XIII[e] au XVI[e] siècles. Partant de cette base et ayant adopté entre temps la distinction entre syllabe libre et syllabe entravée, les parlers du versant oriental des Apennins, ceux de la plus grande partie des Abruzzes, de la Molise, de la Pouille et de la Basilicate orientale, ont poussé très loin leurs diphtongaisons par allongements secondaires, dont on donnera plus tard des spécimens (§ 85).

Dans le Latium septentrional la diphtongaison conditionnée du type méridional atteignait jadis à une des limites de sa diffusion, c'est à-dire à une zone limitrophe des conditions assez différentes du toscan. Les anciens textes de Rome [1] des XIII[e]-XVI[e] siècles présentent encore *ié*, *uó* (*ué*) liés à *-i*, *-u* (*dente-dienti*, *potente-potienti*, *tiempo*, *castiello*, *vecchio-vecchia*, *uocchi*, etc.). A côté de *uó* on constate aussi la variante *ué*, particulière originairement aux couches sociales inférieures, conservée aujourd'hui encore à Terracina et répandue en Pouille, à Lecce surtout, en Calabre et hors d'Italie en ancien français, en castillan, etc. (quant à son élaboration v. § 76). Les « exceptions » de ces textes, telles que *piede*, *diente*, *potiente*, *tierza*, *mieza*, *grieca*, *suele*, *buena*, *muerte*, etc., peuvent être expliquées suivant MM. Merlo et Ugolini soit par des fautes de

1. Merlo, Itd 5, 172 ss.; 7,11 ss : Bertoni, Aro 15/4; Ugolini, Aro 16/1.

scribes soit par des nivellements entre sg. et pl., m. et f., c'est-à-dire par des faits d'analogie morphologique, en admettant pourtant, ajoutons-nous, que dans le premier cas il pouvait très bien s'agir déjà de variantes facultatives coexistant avec les formes « normales » dans la conscience des sujets parlants. Mais on se reportera aussi aux observations de Meyer-Lübke (IG § 48) sur la zone, qui a fait naître *ie*, *uo* sans conditions et aux exemples apportés par lui non seulement des anciens textes mais encore du dialecte moderne d'Orvieto d'après Papanti (*tiempo, tierra duonna, muorde, kuosa, pensuọ́, puoko, verguogna*). Cet état de choses, ces diphtongues « inconditionnées », ont été vérifiées récemment par M. R. Giacomelli (Aro, 18, 173 s, 184, 191) dans la bouche des anciens encore à Orvieto (*Pyeppe*, *tyempo*, *dwonna*), Sant'Oreste (*dyente, mwortu, mworta*, etc.), tandis qu'aujourd'hui Orvieto (P. 583 de l'*AIS*), Viterbo, Bracciano, Acquapendente (P. 603), présentent les diphtongues décroissantes ẹ$^{\alpha}$, ọ$^{\alpha}$ (*ar fẹ*$^{\alpha}$*le* = il fiele, *la pẹ*$^{\alpha}$*lle*, *er kọre*, *grọ*$^{\alpha}$*sso*, *grọ*$^{\alpha}$*ssa*, *fọ*$^{\alpha}$*rte*) [1]. On peut donc reconstruire ces phases d'évolution pour toute cette région : 1) diphtongaison conditionnée par *-i*, *-u*, 2) nivellements par effets d'analogie [v. 3) et 4) ci-dessous]. Il est donc hors de doute que dans la période des XIIIe-XVIe siècles nous avons affaire dans la région romaine à une généralisation en cours des diphtongues originairement conditionnées, à laquelle a pris part aussi le parler métropolitain, qui depuis a été toscanisé. Or ce dernier fait nous laisse entrevoir que l'analogie n'explique pas entièrement les choses et notamment très peu les conditions récentes de la zone autour d'Orvieto. M. Rohlfs (IG §§ 86, 108) a donc raison de parler de « fausse application des diphtongues toscanes » dans le Latium septentrional et en Ombrie et même à Arezzo (*duonna*, *cuorno*, *fuorsi*, *suonno*, et aussi *signuora*, *muoglie*, *muondo*, etc., cas cités d'après Parodi, Rom. 18,613) et Cortona et çà et là même en Toscane. La toscanisation soit par contact avec les parlers toscans limitrophes, soit par influence de la langue littéraire a donc achevé de bouleverser le sentiment des corrélations entre diphtongues et terminaisons (*-u*, *-i*) : « Da nach den süditalienischen Diphtongierungsgesetzen, die einst hier herrschten in gewissen Fällen der Diphthong eintreten konnte (z. B. *tiempo*, *fierro*, *dienti*), wo er im Toskanischen unmöglich war, und er umgekehrt im Toskanischen in gewissen Fällen (*pietra*, *dieci*, *fiele*, *siepe*) auftrat, wo er

1. Pour le moyen-âge v. Monaci, Crest, pr. gr. § 42; pour les Marches et les Abruzzes et la phase intermédiaire *uö* Mengel, UDP 69, *passim*, 176 s.

nach süditalienischen Gesetzen nicht üblich war, kam es im Zuge der immer stärker werdenden toskanischen Einflüsse zu einer Verallgemeinerung des Diphthongen, die in gewissen Fällen weder den toskanischen noch den süditalienischen Gesetzen Rechnung trug. » (Rohlfs, *l. c.*). La généralisation des diphtongues originairement conditionnées dans la région en question est donc en dernière analyse la conséquence d'un mélange linguistique. Il faut ajouter cependant que dans la zone d'Orvieto *ę́ ǫ́*, surtout en syllabe entravée, ont été rétablis par l'effet ultérieur de la toscanisation dans une 3) phase, d'où dans une 4) une diphtongaison subséquente par allongement en $ę^{α}$, $ǫ^{α}$ (pour laquelle v. § 86). C'est donc à la périphérie des vastes régions avec diphtongaison conditionnée et en contact avec des conditions tout à fait différentes qu'ont pris naissance les *ié, uó* « inconditionnés » (comme en Sicile dans les villes de Palerme, Messine, Catane, Syracuse, v. § 11), ce qui suppose cependant l'absence d'un sentiment de quantité syllabique. Aujourd'hui le vocalisme toscan s'est imposé dans la ville de Rome et dans les localités au nord, tandis que celles de l'est et du midi de la métropole telles que Subiaco (cf. Lindström, StR, 5,273 ss), Velletri (Crocioni, StR, 5,27 ss), etc. ont conservé les conditions métaphoniques primordiales.

§ 18. — Au nord de Rome les deux types linguistiques si différents, le méridional et le toscan, continuent à se disputer le terrain, avec l'avantage du dernier aidé par le prestige de la langue littéraire. L'Ombrie surtout a été le théâtre de cette lutte [1]. Comme il est documenté par les anciens textes [2] l'Ombrie était de tout temps en grande partie une région d'inflexion. Mais déjà en « ancien » ombrien [3] on trouve, comme dans les parlers modernes, les diphtongues toscanes *ié* et *uó* en syllabe libre et indépendantes du caractère de la voyelle finale [4]. On peut supposer que la généralisation de la diphtongue en syllabe libre soit due, en partie au moins, à l'analogie morphologique, cf. p. ex. sg. *pyede* d'après le pl.,

1. T. Reinhard, *Umbrische Studien*, ZrP 71, 172 ss.; 72, 1 ss.

2. Pour Assisi, Gubbio, Fabriano v. Bertoni, Itdial. § 83. En général Monaci, Krit. Jahresber. (KJb), I/1,32 et Crest. pr. gr. § 17, p. ex. *martieglie* = martelli.

3. A. Schiaffini, *Il perugino trecentesco*. Itd 4, 77 ss.

4. A Città di Castello et à la campagne près d'Arezzo *ié* général en syllabe libre, mais *uó* (resp. *úo*, *yu*,*u*) lié à *-u*,*-i* (Goidanich. l. c. 163 ; Bianchi, Il dialetto e la etnografia di Città di Castello, Pisa 1886, p. 25 ; Meyer-Lübke, RG I, 528). A Borgo S. Sepolcro (Merlo, Itd 5,66 ss) on trouve les conditions toscanes.

mais *fęle, kǫrė,* etc. dans les PP. 583, 603, 566, 567, 577, 557 et des formes analogues éparpillées par les Marches, notamment à 538, 548, etc. jusqu'aux portes d'Ancone, où, sous l'influence de la langue littéraire, se sont implantées les conditions toscanes. L'Ombrie a donc été, nous l'avons déjà dit, le théâtre de la lutte entre le type dialectal méridional et le toscan, lutte qui s'est engagée surtout dans une zone le long de la Via Flaminia, dont nous avons essayé de faire ressortir l'importance pour l'évolution linguistique de l'Italie centrale (*Rlir*, 9,203 ss). Le long de l'embranchement septentrional de l'ancienne route romaine les diphtongues toscanes s'infiltrèrent dans les régions adriatiques.

§ 19. — Quel rôle le toscan a-t-il donc joué dans l'évolution de la diphtongaison en Italie ? A ce propos nous croyions (*Rlir*, 9,215, UD 285 s. NUD 314 s.) pouvoir formuler notre opinion de la manière suivante : les *ié, uó* toscans doivent dériver en quelque sorte du fait de la diphtongaison conditionnée des régions environnantes. Or la langue des anciens poètes courtois (Bonagiunta da Lucca, Monte Andrea, Bondie Dietaiuti, Guittone d'Arezzo et même celle de Florentins comme Brunetto Latini et Chiaro Davanzati) a conservé presque généralement *ę́, ǫ́* en syllabe libre (et, ce qui est caractéristique, le plus souvent dans le mot *core !*). D'après Wiese [1] le v.-lucquois et le v.- arétin auraient conservé *ę́*[, *ǫ́*[à leur tour, ce qui concerne surtout Bonagiunta et Guittone, tandis que Ristoro d'Arezzo emploie de plus en plus les graphies avec *uo* (mais dans une seule ligne *luoco* et *loco*, Wiese, *l. c.*, 212). D'autre part les anciens documents toscans en prose écrivent *ie, uo* dès la première heure, et cela même dans des cas où la langue littéraire les a depuis rejetés [2]. Les diphtongues étaient donc déjà à la mode parmi les scribes, ce qui laisse entrevoir qu'ils les considéraient au moins comme des variantes facultatives, entrées en concurrence avec les voyelles simples. En tout cas elles existaient déjà dans la langue de tous les jours d'une partie au moins de la Toscane. La question est de savoir comment et quand elles se sont imposées à la langue littéraire à l'exception de *bene*, *nove*, qu'on ne peut pas expliquer comme formes atones [3]. Nous étions d'avis que cette phase était atteinte dans l'œuvre des poètes toscans et

1. B. Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch*, Heidelberg 1928 [2], §§ 26, 41.

2. Cf. v.-siennois *siei, nuove;* v.-florentin *iera, ierano,* en pos. prot. *Buonvenuto, Buonaggiunta, buolognini, rispuondendo,* Monaci, Crest. pr. gr. §§ 15, 40, et même dans *Buorgo, buorsajo, l. c.*, 15.

3. v.-perug. *biene* (Schiaffini, *l. c.* § 2); v.-sienn. *nuove.*

notamment de Dante, mais M. Rohlfs (IG §§ 85, 107) a certainement raison de se rapporter, en ce qui concerne le dernier, à la graphie des plus anciens manuscrits, d'après lesquels *ę*, *ǫ* prédominent dans les rimes. Et il peut affirmer la même chose de Cecco Angiolieri et du ms. autographe de Pétrarque. On sait, d'autre part, qu'aujourd'hui en Toscane *uo* recule devant *ǫ* à peu près partout, surtout à Florence, et par là, conformément à la théorie de Manzoni, temporairement même dans la langue littéraire.

§ 20. — S'agit-il de conservation, de réintégration ou de monophtongaison ? Les cartes *nove* (288), *nuora* (34), *suocera* (22), *ruota* (1227) et moins constamment *cuore* (137), etc., de l'*AIS*, nous présentent *ǫ* non seulement en Toscane, mais — ce qui est naturel, étant donné le caractère de la finale — dans presque toute l'Ombrie et dans les Marches. D'après ce qu'on a vu (§ 14), une monophtongaison aurait donné comme résultat plutôt un degré d'aperture plus fermé. Une réintégration, à son tour, avait besoin de modèles. Or M. Rohlfs (*l. c.*) appelle notre attention sur le fait de la conservation des *ę́*[(et aussi des *ǫ́*[) originaires dans beaucoup de mots toscans non seulement par influence latinisante, mais encore dans la langue populaire de beaucoup de localités, à savoir dans des mots tels que *męle*, *fęle*, *sęde*, *sępe*, *vęne*, *lęvito*, etc. : « Im Lichte dieser unbedingt volkstümlichen Formen gewinnen die in der Schriftsprache auftretenden Wörter mit erhaltenem *ę* erhöhte Bedeutung... In den *ę*-Formen der alten Dichter, in den oben aufgeführten Wörtern der Schriftsprache (*pęcora*, *lępre*, *pręte*, *lęi*, *sęi* u. s. w. und in den neu beigebrachten Beispielen aus den vulgärtoskanischen Mundarten sehen wir Zeugen bzw. letzte Reste einer älteren rein toskanischen Lautentwicklung. » Et quant à l'*ǫ* : « neben dem schriftsprachlichen *uo* hat es in der Toskana seit alter Zeit eine rein toskanisch-volkssprachliche Strömung gegeben die an dem alten *ǫ* festhielt. »

§ 21. — Essayons donc de réduire le problème des conditions toscanes à ses prémisses. S'agit-il dans les diphtongues toscanes *ié*, *uó* en syllabe libre des résultats d'une diphtongaison spontanée, c'est-à-dire par allongement sous l'influence de l'accent d'intensité, ou faut-il y voir les derniers rejetons de la diphtongaison conditionnée des régions environnantes ? Nous avons déjà exposé les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas considérer les diphtongues croissantes *ié*, *uó* comme issues d'une diphtongaison par allongement (v. §§ 6-10). Ce qui les rend suspectes comme telles c'est encore leur isolement : une vraie diphtongaison « spon-

tanée », enracinée dans le système phonologique d'un idiome, embrasse par principe toutes ses voyelles susceptibles. Et au surplus l'accent ondoyant et proparoxytonique du toscan, qui conserve en général les atones, est essentiellement différent de l'accent d'intensité qui compense la diphtongaison des toniques par l'amoindrissement ou même la chute des atones. N'oublions pas non plus le point de vue géographique, c'est-à-dire les possibilités de connexion entre les *ié*, *uó* toscans et ceux des régions environnantes.

C'est pourquoi nous avons cru devoir rejeter l'hypothèse connue de M. v. Wartburg, suivant laquelle les diphtongues italiennes et françaises en général, les croissantes et les décroissantes, seraient dues à l'influence de l'accent d'intensité du superstrat germanique (longobard, resp. francique) [1]. Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans les détails de notre discussion : qu'il suffise de renvoyer à notre article « Dittongazione romanza e sostrato » (Dis). C'est que M. v. Wartburg méconnaît les rapports entre les deux sortes de diphtongaison dont il confond les résultats en faveur de sa théorie. Et nous n'insistons pas non plus ici sur la réfutation de certaines interprétations erronées du rôle historique des Longobards de la part de M. v. Wartburg, comme la suivante : « Die Geschichte wollte, dass sie sich beidseits der grossen Sprachscheide Spezia-Rimini festsetzen sollten... In der Tat, wenn die Longobarden verhindert haben, dass sich zwischen Florenz und Bologna eine wirkliche Sprachgrenze bildete, so musste der werdende Sprachraum sich anderswo absetzen. » (Ausgl. 146/7.) Nous avons au contraire démontré ici (Rlir, 9, 203 ss), que c'est justement l'invasion longobarde en tant qu'imposant aux Byzantins un nouveau règlement administratif et militaire du territoire qui leur restait (Exarchat de Ravenne ou « Románia » en opposition à la « Longobardia »), qui renforça l'importance linguistique de la frontière entre les deux versants de l'Apennin, entre l'Exarchat (Romagne) et la Toscane devenue longobarde, entre Bologne et Florence. D'où résulta le rôle linguistique tout à fait différent des deux régions limitrophes.

§ 22. — En effet, ce qui nous a suggéré notre théorie de la diphtongaison romane, comme on verra par la suite, ce sont les conditions romagnoles avec leur distinction nette entre les deux sortes de diphton-

1. W. v. Wartburg, *Die Ausgliederung der roman. Sprachräume*, ZrP 56 (1936) et Berne, A. Francke 1951 (Ausgl.) : cf. la réfutation de G. Merlo, *La Francia linguistica odierna e la Gallia di Giulio Cesare*, *Rendic. Acc. It.* s. VII, vol. II, 1940 et *L'italia linguistica odierna e le invasioni barbariche*, *ib.*, vol. III, 1941.

gaison. Et ce n'est qu'après coup que nous avons été frappé de la clairvoyance, avec laquelle H. Schuchardt avait reconnu déjà en 1885 les points essentiels du problème en disant : « Ich habe vor langen Jahren den Gedanken geäussert, dass im Italienischen (und im Romanischen überhaupt) *ie, uo* = vulglat. *ę, ǫ* ursprünglich, wie noch jetzt in manchen Dialekten, an ein folgendes *i* oder *u* gebunden war : *vieni, buonu, buoni*. Zunächst würde es durch begriffliche Analogie ausgedehnt worden sein : *viene, buona,* dann aber auch ohne eine solche : *pietra, ruota*, und Formen wie *bene, bove* (plural *buoi*), *nove* (gegenüber *nuovo*) würden eben die letzten uneroberten Plätze bedeuten. Ich weiss nicht, ob meine Annahme von einer rein lautlichen Analogie etwas ganz Neues ist. » (Über die Lautgesetze. Brevier, p. 49).

§ 23. — Or c'est justement la Toscane qui se dérobe aux tentatives de dériver ses diphtongues des phénomènes de métaphonèse ou inflexion dont elle ne conserve pas de traces. En tout cas elle a rejeté *-u* comme finale et son effet métaphonique (v. § 12). Elle ignore tout indice d'une flexion interne. C'est pourquoi nous avons présumé que les prémices de la métaphonèse, partant des couches inférieures de Rome et se propageant vers le Nord, furent de très bonne heure abandonnées ou rejetées en Etrurie. La Toscane resta même plus tard dans un état d'isolement relatif entre la Via Flamina et le rempart des Apennins au Nord : au-dedans des frontières qui, pendant la domination des Longobards, la séparaient de l'Italie byzantine. En tout cas le latin parlé des gens cultivés lui doit d'avoir conservé des traits archaïques, entre autres choses *ę́* et *ǫ́*. Ce n'est donc pas un pur hasard si la langue des poètes courtois toscans concorde en beaucoup de traits et notamment dans la conservation des *ę́, ǫ́* avec celle des poètes siciliens dont ils étaient les contemporains ou les successeurs immédiats : le « volgare illustre ed aulico », auquel aspire Dante, la κοινή italienne prélittéraire, favorisée par des conditions sociales et culturelles particulières, a laissé ses traces surtout en Sicile et en Toscane : sur ce point nous sommes d'accord avec M. Rohlfs (IG I, 156, n. 1). Évidemment les conditions linguistiques de la Toscane sont le résultat d'un mélange de plusieurs couches, d'une lutte linguistique entre des couches sociales différentes ou géographiquement juxtaposées. Ce qui veut dire que les diphtongues, particulières d'abord à une couche inférieure, pouvaient être en même temps importées du dehors de la Toscane et rejetées par les couches supérieures. Cela expliquerait les hésitations des scribes dans les plus anciens documents en même temps que

l'emploi impropre des diphtongues, surtout de *uó*, non seulement dans les cas explicables par analogie morphologique tels que *giuocare, suonare, nuotare*, mais encore dans d'autres positions, protoniques et au lieu de *ǫ́* (v. § 17, notamment les cas cités d'Arezzo). Évidemment les diphtongues se présentaient à leur conscience, sans que les scribes se rendissent toujours compte des conditions de leur emploi, symptôme de l'incertitude de leur sentiment linguistique causée précisément par le mélange. On ne s'étonnera donc pas de l'existence des diphtongues non seulement dans les plus anciens documents en prose de Florence et de Sienne, mais encore dans ceux de Lucques du xive siècle (ZrP, 31, 172-5 ; Agi 16, 398), auxquels se rapporte M. v. Wartburg (ZrP, 48,380), tandis que S. Pieri, en exposant les caractères des dialectes modernes de Lucques (Agi 12,109) et de Pise (*ib.* 142) y constate surtout le recul de *uo* (conservé à Lucques en ville et environs immédiats, à Pise « in alcune parti della campagna ») devant *ǫ*.

Or M. Aebischer (ZrP, 64, 364 ss) a reculé encore de plusieurs siècles les témoignages des diphtongues d'abord à Lucques (avec un toponyme *Aqua buona* de l'an 983, *duomui episcopi* 999, *Piedimonte* 1154, *fieno* 1178, etc.) et plus tard dans d'autres régions de la Toscane : « En cette seconde moitié du xiie siècle, ce n'est du reste pas seulement la région de Lucques, mais toute la Toscane qui est déjà infectée » (*l. c.* 367). Et M. Aebischer de conclure : « il (= l'auteur de cette étude) a certainement tort : il s'agissait là, je le répète, d'une évolution qui était alors populaire depuis plusieurs siècles déjà ; et si elle n'apparaît pas partout dans les textes littéraires, c'est que tel ou tel de ces anciens poètes, conscients plus que d'autres de ce que sans doute ils estimaient être de bon usage, la vraie tradition, plus conservateurs en un mot, l'ont sciemment éliminée... Or c'est justement là où la métaphonèse n'aurait qu'une existence hypothétique, en tout cas une existence éphémère, que la diphtongaison se manifeste en premier!... Il ne ressort pas, je le répète, que la métaphonèse soit pour quelque chose dans nos cas de diphtongaison. Au surplus — et c'est là le plus grave défaut de l'hypothèse de M. Schürr — pourquoi les milliers de chartes de la Campania ou du Latium que nous possédons... ne livrent-elles pas la moindre trace de *-ie-* ou de *-uo-* ? » (*l. c.* 369).

Quant à la dernière objection il suffit de renvoyer à l'exemple *bielli* du Codex Cavensis de l'an 1058 (Agi 15,255), attestation indéniable de la diphtongaison conditionnée ou métaphonèse dans le territoire où elle est

en vigueur aujourd'hui. Dans toute cette agglomération de faits que nous venons de discuter il ne faut pas oublier que les anciens scribes, même vaincue la difficulté de la perception et identification des deux éléments des diphtongues, manquaient dans leur reproduction des modèles graphiques d'une langue littéraire — ce qui peut expliquer aussi leurs hésitations. Du reste les témoignages apportés par M. Aebischer complètent l'image que l'on peut se faire maintenant de l'évolution des diphtongues toscanes.

§ 24. — Elles doivent être infiltrées en Toscane du côté nord-ouest, venant de la Haute-Italie, le long de la côte, ou, plus vraisemblablement, à travers les défilés des Apennins, la Cisa et le Cerreto, routes très fréquentées au moyen âge, et les vallées respectives, la Lunigiana et la Garfagnana. En effet, les dialectes de la Lunigiana présentent encore actuellement des conditions qui peuvent être considérées comme intermédiaires entre les toscanes et les émiliennes et liguriennes, à savoir *ę*, *ǫ* (resp. *ö*), résultats de la monophtongaison de *ié*, *uó* en syllabe libre et devant *palatale*, *-i*, *-į* (§ 40). Les diphtongues *ié*, *uó* ont donc été importées en Toscane probablement dès l'époque carolingienne de régions où, nées de la métaphonèse, elles avaient été généralisées en syllabe libre. Nous attribuons donc moins d'importance qu'autrefois à la possibilité d'analogies morphologiques du type *pęde-piedi* d'où sg. *piede*, telles qu'elles pouvaient s'effectuer le long de la Flaminia en contact avec les dialectes du type méridional. Les analogies de la sorte peuvent avoir contribué à produire des généralisations telles qu'on les trouve à Rome du XIIIe au XVIe siècles, généralisations qui ne tiennent pas compte de la quantité syllabique. C'est là le point décisif : ce qui différencie le toscan de l'ombrien et du romain primitifs c'est notamment la distinction entre syllabes libres et syllabes entravées. Ce nouveau sentiment de quantité syllabique doit s'être répandu en Toscane avec les emprunts faits aux dialectes limitrophes septentrionaux (nombre de mots avec *-v-*, *-d-*, *-g-* au lieu de *-p-*, *-t-*, *-k-*). Ce caractère non autochtone des *ié*, *uó* toscans peut expliquer aussi leur apparition hésitante dans les proparoxytons (cf. Rohlfs, IG, I, 155, n. 1). En révisant sur ce point notre opinion antérieure concernant l'influence des dialectes méridionaux sur l'évolution des diphtongues toscanes nous renvoyons à l'avis analogue de M. Rohlfs (IG, I, 157), qui y voit cependant des influences septentrionales sur les couches supérieures et une espèce de mode littéraire irradiant les diphtongues vers l'Ombrie et le Latium septentrionaux.

§ 25. — En effet, dans la partie septentrionale des Marches, à Urbin (P. 537), Fano (P. 529), Pesaro et encore à San Marino (cf. Schürr, RD II, 39, 41 s. 166, 168), en plein domaine de la métaphonèse [1], on rencontre beaucoup de mots avec *yę*, *yi*, *i* < *ié* < *ę*[inconditionnés. Qu'on consulte p. ex. les cartes *fiele* (140), ou *piede* (163) de l'*AIS* : une bande de formes avec *yę*, *yę* s'étend de la Toscane orientale jusqu'à Ancone. A Urbin nous enregistrons *fyęl*, *myęl*, *pyęd*, *pyętra*, etc. Au-delà du Foglia ces mots sont reconnaissables comme toscanismes plus ou moins récents souvent même par leur consonantisme (*pye_ra*). Il va sans dire que *ǫ́* reste généralement intact. Il s'agit là d'une zone d'infiltration de formes et même du rythme toscans (Contr. § 13) qui s'étend jusqu'au Marecchia, zone qui, à travers les défilés de l'Apennin et la Flaminia, a transmis de son côté des romagnolismes jusqu'en Ombrie (v. § 90). Mais à partir des PP. 528 et 499 on reconnaît déjà nettement les conditions romagnoles.

§ 26. — Ce qui est d'un intérêt spécial dans les conditions du vocalisme romagnol c'est qu'on y peut distinguer clairement les deux sortes de diphtongaison. Dans les textes des XVe-XVIe siècles l'inflexion de *á*, *ẹ́*, *ọ́* et la diphtongaison de *ę́*, *ǫ́* conditionnée par -*i*, *į*, consonne *palatale*, par -*ŭ* seulement en hiatus (-*ęu*, -*ǫu*) et dans le groupe -*ǫcu* (*fǫcu*, *lǫcu*, etc., cf. RD I, 56-81, II, 131-184, 189-192) se présentent déjà pleinement développées, tandis que la diphtongaison spontanée n'est encore représentée que par le changement de *á*[> *e* (v. § 87). On démontrera plus loin (§ 85) qu'en général la diphtongaison spontanée est beaucoup plus récente que l'autre et dilate en diphtongues décroissantes non seulement les *á*[, *ẹ́*[, *ọ́*[et dans une petite aire de Savignano jusqu'à la proximité de S. Marino aussi *í*[, *ú*[, mais encore les *ę́*[, *ǫ́*[exempts de la métaphonèse. Les résultats des *á*, *ẹ́*, *ọ́*, *ę́*, *ǫ́*, qui se trouvaient dans les conditions de métaphonèse, furent respectivement *ę*, *i*, *u*, *ié*, *uó*.

§ 27. — L'inflexion de *á* devant -*i*, *į* ou consonne *palatale* a donc donné comme résultat un *ę* qui a coïncidé avec *ę́* originaire dont il a partagé les sorts ultérieurs (*i mel*, *i fett*, *gheiba*, *bes* = bacio, *lessa*, etc., dans le « Pulon Matt » ; *i me^i^l*, *i fä^α^t*, *ge^i^ba*, *be^i^s*, *lä^α^sa* actuellement à Forlì). Il semble cependant que l'anticipation de l'élément palatal ne se soit pas effectuée ici dans la tension, mais par attraction ou propagination dans la détente de *á*. Si l'on considère la diffusion de l'inflexion de *á* -*i* dans la

1. Cf. les études de Crocioni, n 17 et Neumann-Spallart, n 18 ; UDP.

Haute-Italie [1] il faut tout d'abord constater qu'elle a laissé ses traces un peu partout, tout en rétrogradant par-ci par-là (p. ex. à Imola, RD II, 131 s.). A Bologne elle est aujourd'hui absente [2], à Modène, Parme et Plaisance des pluriels comme *animê*, *caväj* peuvent s'expliquer comme restes d'une évolution *-alli* > *-aj* [3]. M. Malagoli (*Itd*, 9, 205 s.) a pu prouver l'existence de *á* inflexionné par *-i* dans les hautes vallées du Secchia et en partie de l'Enza (à l'ouest du P. 453). Ici, en Ligurie, en Piémont et dans les Alpes piémontaises et lombardes, de même qu'en Rhétie, nous avons affaire à une espèce d'inflexion qui diffère assez de celle que nous avons connue dans l'Italie méridionale et centrale. On peut considérer comme typiques pour toutes ces régions les exemples présentés par l'ancien dialecte d'Asti [4], à savoir *cayn* = cani, *queyng* = quanti, *feyng* = fanti, *homaicz* = omacci, *drayp* = drappi, etc., qui ont leurs correspondances dans les dialectes modernes de la Val Sesia [5], Val Antrona [6], Val Anzasca [7]. Nous trouvons donc ici comme étape d'une monophtongaison en *ę* [8] (devant nasale le plus souvent en *ę̃* ou même *ĩ*) un *ai̯* né d'une « attraction » ou « propagination » de l'*-i*. Cette inflexion est en plein épanouissement au pluriel m. et pl. f. III et dans la conjugaison de la Valmaggia et de toute la région au nord du Lago Maggiore (Salvioni, *l. c.*), elle s'étend plus loin, notamment dans la formule *-anti* > *-ent*(*i*), à travers toutes les Alpes lombardes jusqu'à Belluno (P. 335) [9], Feltre, en v.-trévisan (Salvioni, Agi 16, 250 s.), et en v.-vénitien (Ascoli, Agi 1, 289, 294, 456). La carte ajoutée à notre UD, basée sur les monographies respectives et les cartes 28, 50, 151, 185 de l'*AIS* [10] laisse entrevoir la diffusion autrefois générale dans toute la Haute-Italie de cette inflexion. L'influence de *-i* s'effectua ici pour ainsi dire à travers les con-

1. « fenomeno caratteristico dell'Alta Italia, il quale, con varia misura e efficacia ne percorre intiera la estensione dal Mediterraneo all'Adriatico » (Ascoli, Agi 1,310).
2. Gaudenzi, *I suoni, le forme e le parole dell'odierno dialetto della città di Bologna*. Torino, 1889, 71 (Gaud.).
3. Salvioni, KJb 9/1, 116.
4. Giacomino, Agi 406, 430; pour le v.-génois Parodi, Rom 19,487; pour le v.-lomb. Salvioni, Agi 14,217.
5. Salvioni, Agi 9,235 s.; Spoerri, Rendic. Ist. Lomb. 51, 407 s.
6. Nicolet ZrP Bh 79, 13-15.
7. Gyslyng, Aro 13,127 s.
8. P. ex. à Barbania, à l'est du P. 114, cf. Salvioni, Agi 9,235 n.; en Val Anzasca, Gysling, *l. c.*; en Valmaggia, Salvioni, *l.c.*, 236 ss; en Val Leventina, Sganzini, Itd 1,204 s., 210.
9. Salvioni, *Le rime di B. Cavassico*, II, 308 s. (Cav.).
10. Salvioni, KJb 1/1, 122; *Studi di fil. rom.* (SFR) 7, 188.

sonnes intermédiaires, et non par anticipation directe. La palatalisation plus ou moins forte des consonnes intermédiaires, qu'un tel processus implique (notamment d'un *t*, cf. des formes très répandues comme *kwenć*, anc. *queyng*) a son pendant dans l'évolution du groupe *ct* > *yt* > *ć* (Rohlfs, IG § 258), c'est-à-dire dans l'effet analogue d'un *yod* précédent [1]. Nous croyons donc devoir mettre en rapport ces phénomènes d'attraction avec certaines particularités d'articulation de la Romania occidentale en opposition à celles de la Romania « apennino-balkanique », particularités qui peuvent être dénichées, il est vrai, non seulement dans la Haute-Italie et en Frioul, mais encore en Istrie et dans l'île de Véglia : *-nti* > *-nć* en Frioul (cf. les cartes 50, 107 de l'*AIS*), *i sinć* = i santi, *kuinć* = quanti, *(a)ninć* = innanti, *a lić* = allat-i, *vinć* = 20 (mais *mirte* = marti (sc. dies)) en végliote [2]. En tout cas ces phénomènes d'attraction ne sauraient être sans connexion avec l'influence parallèle sur la tonique des consonnes palatales, influence qui se fera valoir de plus en plus à partir de la Romagne : l'a s s i m i l a t i o n p a r c o n t a c t se s u b s t i t u a n t de plus en plus à l'a s s i m i l a t i o n à d i s t a n c e (dilation).

Quant à l'inflexion de *ẹ́* > *i*, *ọ́* > *u*, d'après le témoignage des anciens textes autrefois générale à la Haute-Italie, elle est si ancienne que ses résultats ont pris part à tous les changements ultérieurs des *i*, *u* originaires. On peut présumer qu'elle aussi s'est opérée par attraction, donc *mẹsi* > *mẹⁱs* > *mis*, *spọsi* > *spọⁱs* > *spuⁱs* > *spüs*, comme en effet à Varallo-Sesia *ucelet-uceleit*, *moros-morois* et même *rut* (= rotto) *ruit*, etc [3].

§ 28. — L'accentuation croissante des diphtongues conditionnées *ié*, *uó* est attestée par la rime dans le plus important des anciens textes romagnols (Pulon Matt, XVIe siècle), rédigé dans le patois rustique de Cesena. Or, à côté de l'usuel *pié* = pieve on y trouve une seule fois, employée dans la rime, la forme *Pía*, évidemment celle de la ville située sur l'autre rive du Savio (RD I, 78, II, 164 n, Rlir, 9, 217). En effet l'accentuation décroissante des diphtongues, parvenue vers la fin du XVIe siècle jusqu'à

1. Cf. notamment ces exemples apportés par Malagoli, Itd 9,210, des sources du Secchia sur l'Apennin : *meč̈* = matti, *geč̈* = gatti, *kwenč̈*, *tenč̈*, *denč̈* = denti, *tuč̈* = tutti, *teč̈* = tetto.

2. Bartoli, *Das Dalmatische*, § 339. D'autre part *ct* > *i̯t* a laissé des traces sur la Terra ferma vénitienne, cf. v.-vén. *peito*, *pieto* Monaci, *l. c.*, § 20; Ascoli, Agi 1,457, v.-bellun. *pieto* (Cav. 217) et pour l'Istrie A. Ive, *I dialetti ladino-veneti dell'Istria*, XIII, 96.

3. Salvioni, KJb 1/1, 122 ; Agi 9,236.

Cesena, y était témoignée encore en 1841 [1], elle l'est encore aujourd'hui en position finale (*si*$^{\alpha}$, *li*$^{\alpha}$, *i pi*$^{\alpha}$; *i bu*$^{\alpha}$) au sud-est et en syllabe libre dans une bande de terrain qui s'étend de Comacchio vers le sud-ouest (Contr. § 15). En Romagne elle est sans doute secondaire puisque dans *Pía* < *plebe* l'accent fut déplacé sur un élément originairement consonantique. Témoignée déjà aux XIII[e] et XIV[e] siècles à Pérouse [2] la rétraction d'accent dans les diphtongues conditionnées romagnoles doit être originaire de l'Ombrie d'où elle a irradié à travers les Marches, favorisée, à ce qu'il semble, par le mouvement des Flagellants qui pénétrèrent en Romagne surtout par le défilé de Viamaggio et par la vallée du Marecchia : c'est là qu'on trouve encore aujourd'hui les plus nombreux restes de l'accentuation *-ía*, *úa*. Elle se propagea le long de la Via Aemilia, non sans être combattue, laissant intact en général le versant de l'Apennin. Les parlers rustiques admirent plus facilement cette innovation que les urbains. Les textes dialectaux de la fin du XVI[e] siècle laissent entrevoir à Bologne et à Modène des hésitations entre *ié* et *ía*, *uó* et *úa*. Les centres urbains ferrarais rejetèrent l'innovation admise à la campagne (p. ex. à Comacchio : *díαs*, *i píα*, *i fradíα-* comme *ustaríα; i búα*, *inkúα* < anc. + hodie), en créant par hypercorrection la terminaison *-yẹ* (*ustaryẹ́* = osteria), à côté de *i fradyẹ́* et *wọ̀* = u(v)a à côté de *i bwọ*, etc. Il s'est donc opéré une séparation entre les deux évolutions : d'un côté monophtongaison de *iẹ* en *ẹ*, *uọ́* en *ọ*, et de l'autre *íα* > *i* (entraînant la terminaison *-ia*, donc *ustarí* et *úα* > *u* (*i búα* > *i bu*) dans la plus grande partie de la Romagne.

§ 29. — Ayant considéré la grande diffusion de formes à rétraction d'accent telles que *lía* < *liei* < *lei* (cf. Ascoli, Agi 2, 444 n.) et les cas analogues toscans comme *iéo* > *ío*, *miéo* > *mio*, *tuóo* > *tuo*, *buóe* > *bue*, qui ont leurs correspondances en espagnol et des parallèles dans l'évolution des triphtongues en ancien picard (**-iéi-* > *-i-*, **uói* > *-ui-*, *-iéu* > *iu*, *-iéde* > *-iée* > *-íe*, v. § 58) nous avons supposé autrefois que la rétraction d'accent dans les diphtongues métaphoniques ait un de ses points de départ dans les triphtongues. En effet, un cas comme le vénitien *anc* + *hodie* > *ancúo*, istr. *ancúi* ne saurait être expliqué que par la rétraction d'accent en question. Mais considérés les balancements d'accents entre *ié* et *íə*, *uó* et *úα* si répandus en Calabre, en Pouille, dans les Abruzzes et dans les Marches (cf. Mengel, UDP 8, 14, 16, 59, 62, 66, etc.) dont la forme originaire croissante est plutôt urbaine et conservative et la

1. Dans la version du fils prodigue publ. par Salvioni, *Rendic. Ist. Lomb.* 48/8 : *pia*, *du fiúal*, *i púarch*.

2. Monaci, *l. c.*, § 18; Schiaffini, Itd 4, 84 ss.

décroissante plutôt rustique et innovatrice, on dira que les deux phénomènes, c'est-à-dire la rétraction dans les diphtongues et celle dans les triphtongues, sont en quelque manière parallèles, souvent en connexion, mais aussi souvent indépendants l'un de l'autre. Autrement dit, la réduction des triphtongues suit les mêmes chemins que la monophtongaison des diphtongues : on peut distinguer les cas par rétraction de l'accent sur le premier élément ci-dessus exposés de ceux où le premier élément et le deuxième s'assimilent réciproquement exactement comme dans la monophtongaison de *iẹ́ > íẹ > ẹ, uọ́ > úọ > ọ*. Ainsi p. ex. en wallon et en lorrain les triphtongues *iéi, uói* ont donné comme résultats *ei, oi*, différemment du picard-francien (v. § 60). C'est là ce qui différencie l'évolution des triphtongues en catalan et en castillan (v. §§ 56, 78).

§ 30. — Eh bien, les résultats de la monophtongaison des *ié, uó* romagnols, soit *ę, ǫ* surtout dans la partie occidentale de l'Apennin romagnol, soit *i, u* dus à des phases intermédiaires à rétraction d'accent (*íᵊ, úᵅ*) dans la plus grande partie de la Romagne (Contr. §§ 15, 17, 20, 22), ont pris part aux changements ultérieurs des monophtongues respectives originaires en syllabe entravée et devant nasale. Ils ont contribué par là à perfectionner le système de flexion interne si caractéristique pour le romagnol, système qu'il n'est pas possible ici de spécifier. Qu'il suffise de relever que par leur nature même les voyelles et les diphtongues inflexionnées se prêtaient en premier lieu à désigner le pluriel des noms substantifs m. (y compris jadis le pl. f. III, dont il n'y a actuellement que des traces), en second lieu la 2ᵉ sg. ind. et impér. II, III et 1-3, 6, subj. pr. (v. Contr. § 22). Voici quelques exemples des anciens textes (Pulon Matt) : *i pie* (sg. *pe*), *ier* 2ᵉ sg. (*era* 3, 6), *i fiuol* (*fiol*), *ij uoch* (*och*), *i cuoll* (*coll*), etc., pour les dialectes modernes (Forlì et environs) : *i pi* (*pä*), *sifta* (= eri 2ᵉ sg. ; *ęra* 3, 6), *mid* 2ᵉ sg. (= mieti), *mida* 1-3, 6 subj. (*mẹⁱd* 3, 6 ind.), *i fradĕl* (*fradäᵅl*), *i lĕt* (*läᵅt*), *i vĕc* (*väᵅć*); *pu* 2ᵉ sg. (*po* 3, 6), *i fyul* (*fyoᵅl*), *y ŏć* (*ọ̆ć*), *i kŏl* (*kọl*), etc. — Ce qui est d'une importance particulière c'est que le romagnol, contrairement aux autres parlers de la plaine du Pô et de la Haute-Italie et au toscan, ignore la généralisation postérieure des diphtongues originairement métaphoniques en syllabe libre : ces diphtongues, ayant leur fonction dans le système de la flexion interne, n'étaient pas disponibles ! État de choses dû évidemment à l'isolement relatif de l'idiome de l'Exarchat de Ravenne.

Restent pour ainsi dire en dehors du système les cas de métaphonèse causés par consonnes palatales (mod. *dis* = dieci, *ćisa* = chiesa, *kusᵅr* =

cuocere, *bura* < *boreas*, etc.) et par *-ŭ* (anc. *die* < *deu*, *mie*, *ie* < *eu* < *e(g)o*, *drie* < **dreu* < **dreo* < *dre* (*dr*)*o* < *de retro*; *suo*, *tuo*; *fuogh*, *luogh*; mod. *adí* = addio, *mi*, *dri*; *su*, *tu*, *fug*, *lug*).

§ 31. — Il nous semble hors de doute que ces cas isolés d'effet métaphonique de *-u* représentent les derniers refuges d'une norme autrefois générale. La concordance avec les conditions du v.-provençal (v. § 53) ne saurait être considérée comme pur hasard (v. § 12). Entre ces deux territoires et les Alpes piémontaises, lombardes et rhétiques, dont nous avons indiqué les conditions analogues, la Haute-Italie ne fait défection qu'apparemment ou partiellement. Mais la question est de savoir, s'il s'agit en Romagne d'un rétrécissement des conditions originaires en vue de la perfection du système des pluriels internes, comme on l'a présumé pour les Abruzzes (v. § 13), c'est-à-dire de l'abandon successif de la diphtongue au sg. d'après l'analogie des substantifs III, ou plutôt de la substitution de *-u* par *-o* imposée par d'autres dialectes, ce qui aurait impliqué aussi l'abandon des diphtongues, le sentiment des corrélations entre celles-là et les finales conditionnantes étant encore très vif. Dans ce cas, rendu vraisemblable par ce que nous avons observé à l'occasion des infiltrations toscanes dans les Marches septentrionales et dans la Romagne méridionale (§ 25) l'*-u* aurait été protégé et conservé par la consonne homorganique du groupe *-ǫcu* > *-ǫgu* et les conditions propices de l'hiatus entraînant cette fois même l'*-o* de *eo* < *ego* et *dreo*. Quoi qu'il en soit, le système de flexion interne doit s'être stabilisé de très bonne heure en Romagne et avec lui la normalisation des diphtongues métaphoniques, fait par lequel son dialecte se distingue fondamentalement de ceux qui l'environnent.

§ 32. — Mais voilà une question qui se pose. Ce système de flexion interne accompli, les voyelles finales perdirent leur importance fonctionnelle. La dégradation et la chute des finales sont-elles la conséquence de cette évolution ? Autrement dit, l'accent d'intensité, auquel on attribue généralement l'amoindrissement et la chute des atones, dans quel rapport est-il avec cette évolution ? L'accent d'intensité romagnol est beaucoup plus prononcé que celui des autres dialectes du nord de l'Italie, du lombard et du piémontais : dans les proparoxytons il a fait tomber d'abord la finale et ensuite aussi la pénultième, p. ex. *onds*, lomb. *ündas* < *undecim* (v. § 5). En tout cas l'accent d'intensité ne pouvait entrer en vigueur que la période de la métaphonèse terminée. Son point de départ pour la Haute-Italie se trouve-t-il en Romagne ?

(*A Suivre.*) F. Schürr.

CHRONIQUE

LES ÉTUDES LEXICOLOGIQUES ROMANES

L'appel lancé dans le dernier numéro de cette revue a été entendu par un certain nombre de collègues, que nous remercions vivement. Après la réunion du Congrès de Florence, les précisions suivantes peuvent être données :

1) La *Bibliographie des études lexicales* (*BEL*) inclura tous les travaux non imprimés constituant un glossaire de type exhaustif, un lexique, ou un dictionnaire d'un idiome roman. Il s'agit de travaux en cours de publication (par fascicules, etc.), des projets en cours de réalisation, et des travaux inédits, consultables en un lieu déterminé et accessible aux chercheurs (thèses et diplômes d'Universités, etc.).

2) *Extension dans le temps* : le latin postérieur au VIe siècle, et les idiomes romans des origines à nos jours.

3) *Présentation* : nom de l'auteur, titre du travail, et toutes indications utiles sur le contenu, l'état des travaux (huit à dix lignes de commentaire sont recommandées).

4) *Parution* : La « *Revue de Linguistique romane* » envisage de consacrer une Chronique bibliographique à cet effet dès le prochain numéro. La première section comprendra la *Bibliographie médiévale*, mais les informations peuvent être envoyées dès maintenant pour les périodes postérieures.

5) *Organisation* : Nos collègues sont priés d'envoyer leur documentation aux délégués régionaux qui se tiennent à leur disposition pour tous renseignements complémentaires. MM. les Professeurs : Allemagne occidentale : H. Stimm ; Allemagne orientale et pays de l'Europe orientale : K. Baldinger ; Amérique de langue portugaise : S. da Silva Neto ; Amérique de langue espagnole : F. Krüger ; Autriche : A. Kuhn ; Belgique : E. Legros ; Espagne : M. Alvar, A. Badía ; États-Unis et Canada : R. Lévy ; France : B. Pottier ; Grande-Bretagne : A. Diverres, T. E. Hope ; Hollande : L. Geschiere ; Italie : E. de Felice ; Pays scandinaves : A. Blinkenberg ; Portugal : F. Lindley Cintra ; Roumanie : I. Iordan (travaux en Roumanie), E. Lozovan (travaux à l'étranger) ; Suisse : C. Huber ; Yougoslavie : M. Deanović.

K. Baldinger (Berlin). B. Pottier (Bordeaux).

PROJET D'UN ATLAS LINGUISTIQUE MÉDITERRANÉEN

La méthode de la géographie linguistique a donné déjà d'excellents résultats, quand on l'a appliquée à l'étude d'une seule langue ou d'un seul parler. Cependant, cette méthode peut s'appliquer aussi aux territoires où se parlent plusieurs langues différentes.

Ceci vaut pour les régions qui sont liées entre elles géographiquement, par les conditions de vie ou par les traditions ou bien par des rapports économiques, culturels ou politiques, etc., ainsi que le prouvent l'*Atlas der schweizerischen Volkskunde* et l'*Atlas folklorique suisse*, qui embrassent les territoires des quatre langues de ce pays.

On sait que les habitants du littoral méditerranéen ont gardé certains traits communs, quoiqu'ils appartiennent à des peuples parlant des langues différentes. C'est la conséquence des événements historiques depuis les temps les plus reculés, bien avant l'époque gréco-romaine. Il serait par conséquent utile de fixer sur des cartes les aires des vieux mots caractéristiques de la Méditerranée. Ces mots sont le plus souvent liés à leur vie maritime, et c'est précisément celle-ci qui unit tous les habitants de la Méditerranée. Nous pensons ici aux termes appartenant à la navigation, au commerce maritime, à la pêche, aux traditions, coutumes et superstitions, à la gastronomie, à la flore, à la faune, etc. De cette manière, on pourrait avoir une vue d'ensemble de quelques centaines d'isoglosses méditerranéennes, de leurs aires et des formes et significations dans une centaine de points de ce bassin intercontinental.

Cet atlas représentera en outre un essai utile pour d'autres atlas analogues. Ainsi W. Wartburg a eu l'idée d'un atlas linguistique de la Mer du Nord (*ZRPh*, LIX, 1939, 362).

Au V[e] Congrès international de la linguistique romane en avril 1937 à Nice, j'ai proposé l'élaboration, sous forme de collaboration internationale, d'un tel atlas (*Archivum Romanicum*, 21, 1937 ; *Vox Romanica*, 3, 1938). Cette proposition a été approuvée par la Société de linguistique de Paris (*BSLP*, 38, 1937, p. XXV), et de nombreux savants d'autres pays se sont également déclarés prêts à collaborer à sa réalisation. Ensuite, ce projet a été inscrit à l'ordre du jour du V[e] Congrès international des linguistes, convoqué à Bruxelles en 1939, dont la guerre a cependant empêché la réunion.

Ce n'est que maintenant, dans une atmosphère plus propice à la collaboration internationale, et à l'instigation de mes amis, que je viens de nouveau de soumettre ce projet au VIII[e] Congrès international des études romanes (Florence, avril 1956), qui l'accepta et désigna un comité pour sa réalisation. Figurent dans ce comité : M. ALVAR (Granada), N. ANDREOTIS (Salonique), G. BOTTIGLIONI (Bologne), A. CAFEROĞLU (Istanbul), M. DEANOVIĆ (Zagreb), L. GALAND (Rabat), P. GARDETTE (Lyon), F. MOLL (Majorque), S. POP (Louvain), G. ROHLFS (Munich), C. TAGLIAVINI (Padoue), B. E. VIDOS (Nimègue), G. VIDOSSI (Turin), M. L. WAGNER (Washington).

A la première séance de ce comité, G. Vidossi fut élu président et l'on décida de me confier l'élaboration d'une esquisse du questionnaire, ainsi que d'une liste des points de l'enquête, esquisse que je devrai adresser le plus tôt possible à tous les membres du comité, afin qu'ils puissent formuler leurs objections. La réunion prochaine du comité est convoquée pour septembre prochain, à Venise. A sa deuxième séance, le comité a décidé de s'adresser à la Fondation G. Cini à Venise pour lui demander d'accueillir cette entreprise dans son centre. M. le prof. V. Branca, secrétaire général de la Fondation, a également assisté à cette séance.

La réalisation de ce projet, dans un temps prochain, ne dépend donc plus maintenant que des institutions scientifiques et culturelles nationales et internationales, telles que l'Unesco.

Zagreb, Université — Mirko DEANOVIĆ.

COLLOQUE DE DIALECTOLOGIE DE STRASBOURG

21 ET 22 AVRIL 1956.

Un colloque de dialectologie s'est réuni à la Faculté des Lettres de Strasbourg, dans le cadre du Centre de philologie romane, les 21 et 22 avril 1956. Le thème général était : les questionnaires d'enquête. Des rapports ont été présentés par MM. S. Pop (Louvain), *Les principaux types de questionnaires linguistiques* ; Gardette (Lyon), *Le questionnaire des atlas linguistiques régionaux de France (vers un nouveau questionnaire lexicologique)* ; Straka (Strasbourg), *Étendue et limites de l'enquête phonétique* ; Fourquet (Paris, Strasbourg), *Phonologie et enquêtes dialectologiques* ; Gsell (Grenoble), *Les enquêtes de dialectologie romane de Horning* ; Schüle (rédacteur en chef du Glossaire romand), *L'expérience de dialectologie suisse* ; Legros (Liège), *L'expérience de la Wallonie* ; Beyer (Strasbourg), *Le questionnaire de l'Atlas linguistique alsacien.* Ces rapports seront publiés dans un fascicule spécial du Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg.

Après la discussion des rapports, les membres du colloque ont adopté les conclusions suivantes :

1° Les directeurs des enquêtes actuelles, spécialement des atlas régionaux du domaine gallo-roman, ont intérêt à profiter de l'expérience des enquêteurs du passé. Ils ont pour cela à leur disposition la *Dialectologie* de S. Pop (Louvain, 1950) et, du même auteur, *Bibliographie des questionnaires linguistiques* (Louvain, 1955).

Dans le domaine du futur atlas de l'Est français (et spécialement de la Lorraine), M. Gsell rappelle les enquêtes faites, il y a un demi-siècle, par Horning. La méthode d'Horning, qui s'est intéressé aux realia, paraît excellente; il faudra tenir compte de ses relevés, comme de ceux des autres anciens enquêteurs de cette région, notamment de Zeliqzon.

2° Les questionnaires des atlas régionaux doivent être adaptés à chaque région, spécialement aux coutumes et à ce qu'on appelle l'aspect ethnographique de chaque région ; c'est ainsi que l'enquête de la Lorraine devra tenir le plus grand compte de l'enquête en cours pour l'atlas de l'Alsace alémanique, pour tout ce qui concerne les coutumes, l'outillage, la manière de vivre des habitants. Les questionnaires seront encore adaptés à la pensée des témoins : la suite des questions sera présentée dans un ordre idéologique aussi rigoureux que possible.

3° Malgré cette adaptation à chaque région, il faudra que les cartes des divers atlas régionaux soient comparables entre elles, pour permettre l'étude des choses et des mots dans tout le domaine gallo-roman. Il est donc souhaité que tous les auteurs de questionnaires nouveaux tiennent compte des questionnaires déjà utilisés pour les atlas réalisés ou en voie de réalisation. Il est souhaité aussi qu'un questionnaire commun soit adopté par tous, au moins pour une partie commune de l'enquête; le questionnaire d'A. Dauzat étant insuffisant, il est souhaité qu'on établisse ce nouveau questionnaire commun.

4° Les atlas régionaux serviront plus à des études lexicologiques qu'à des études phonétiques, qui demandent un autre type d'enquête. D'autre part, sur le terrain, l'enquêteur qui n'aura d'autre instrument que son oreille devra se contenter de la notation impressionniste. Mais cet enquêteur aura reçu une formation phonétique approfondie et se sera exercé à utiliser un alphabet phonétique aussi précis que possible (l'alphabet Gilliéron, pré-

cisé pour certaines nuances d'articulations propres à chaque province). Grâce à cette formation, l'enquêteur trouvera, sur le terrain, l'approximation la plus juste pour sa notation impressionniste. Dans certains cas seulement, il pourra préciser au laboratoire les caractéristiques d'une articulation curieuse.

5° Le questionnaire de nos atlas n'est guère adapté aux études de syntaxe et non plus aux études de sémantique. Les anciens questionnaires par correspondance, par exemple celui du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, ont, au contraire, fourni des matériaux abondants et excellents pour la syntaxe et la sémantique. L'atlas n'est donc pas la seule méthode pour étudier nos patois. Il faudra songer à préparer un jour des glossaires, du genre du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. De plus, il faudra encourager l'élaboration de monographies dans des aires étroitement délimitées.

6° L'éditeur d'atlas régionaux est aux prises avec de grandes difficultés, par exemple celle qui vient de la diversité des réponses, la question n'ayant pas toujours été posée de la même manière. Les auteurs de questionnaires doivent donc préciser chaque question (mettre un article, indiquer le nombre, singulier ou pluriel...) et éviter les questions multiples ou vagues. L'éditeur doit donner en commentaire toutes les explications de nature à aider le lecteur, comme l'ont fait notamment les éditeurs de l'*AIS*, et comme le font ceux de l'*ALW*.

7° Il est possible qu'après nos atlas actuels il y ait à envisager des atlas des aires des oppositions phonologiques; de tels atlas feraient sans doute apparaître des groupements nouveaux de parlers. Mais de tels atlas supposent des enquêtes beaucoup plus approfondies (questionnaire d'au moins 6 000 questions). Ils ne peuvent être que le travail de l'avenir.

P. Gardette.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

Florence, 5 avril 1956.

L'Assemblée générale de la Société de Linguistique romane s'est tenue à l'Université de Florence (Italie), le jeudi 5 avril 1956, au cours du VIIIe Congrès international d'Études romanes, sous la présidence de M. von Wartburg, vice-président, en l'absence de M. Mario Roques, président, et de M. J. Orr, vice-président. Le Président était assisté de M. Charles Bruneau, secrétaire-trésorier, de M. Georges Straka, secrétaire-trésorier adjoint, et de M. P. Gardette, secrétaire-administrateur.

1° L'Assemblée générale entend et approuve le rapport de M. P. Gardette, secrétaire-administrateur adjoint, sur l'activité scientifique de la Société. Voici le texte de ce rapport :

Rapport de M. Gardette.

M. le Président, mes chers Confrères,

C'est au Congrès de Barcelone, à Pâques 1953, que de nombreux romanistes, appartenant à différents pays, résolurent de rendre vie à la Société de Linguistique romane, somnolente depuis 1939 pour des raisons trop faciles à deviner. La tâche de reconstituer le bureau de la Société fut confiée à un comité provisoire, présidé par M. J. Orr.

Ce comité organisa des élections par correspondance, en s'adressant à tous les romanistes qui avaient appartenu à la Société. A la suite du dépouillement des votes, qui eut lieu à la Sorbonne le 12 août 1953, le bureau se trouva constitué de la façon suivante :

Président	M. M. Roques.
Vice-présidents	MM. J. Orr et von Wartburg.
Secrétaire-administrateur	M. A. Terracher.
Secrétaire-administrateur adjoint	M. P. Gardette.
Secrétaire-trésorier	M. Ch. Bruneau.
Secrétaire-trésorier adjoint	M. G. Straka.

Le travail de ce bureau fut alors de recruter de nouveaux membres, et en même temps de relancer la revue. Les romanistes répondirent aux appels qui leur furent adressés, et la revue put reprendre sa parution périodique en 1954. Pendant cette année-là deux fascicules purent être publiés, avec un total de 258 pages, comprenant 14 articles, dont les auteurs appartiennent à 6 pays différents : un à l'Espagne, un aux États-Unis d'Amérique, quatre à la France, trois à la Grande-Bretagne, trois à l'Italie, un à la Suède. Ainsi s'affirmait le caractère international de la Société.

Il s'affirmait aussi par la qualité des sociétaires. Au 31 décembre 1954, notre Société groupait à nouveau 305 membres, appartenant à 25 nationalités différentes : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hollande, Hongrie, Irlande, Italie, Jamaïque, Luxembourg, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, U. R. S. S., Yougoslavie.

L'année 1955 a vu la continuation et le développement du travail de 1954 :

La revue n'a pas modifié son rythme de parution, mais les deux fascicules semestriels réunissent 301 pages, c'est-à-dire une cinquantaine de plus que ceux de l'année précédente. Adolphe Terracher, le fondateur en 1925, avec Oscar Bloch, de notre Société et de notre *Revue*, étant décédé le 2 avril 1955, nous avons offert à sa mémoire le second fascicule, particulièrement copieux et enrichi de nombreuses cartes dans le texte et hors texte. Des romanistes d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Suisse et de Yougoslavie ont tenu à honneur d'envoyer une contribution à cet hommage.

Nous n'avons pas modifié les habitudes de la revue, qui publie des articles et des chroniques, à l'exclusion des comptes rendus et des recensions. Nous avons cependant introduit une chronique semestrielle, consacrée à la vie de la Société et, à la fin de l'année 1955, un index des mots étudiés dans les deux fascicules de l'année.

Le nombre des membres et des abonnés n'a cessé d'augmenter. Il atteint le chiffre de 436. Nous avons publié une liste des membres dans le fascicule de juin 1955. Nous publierons une liste complémentaire dans la prochaine livraison, celle de juin 1956.

Le 6 juin 1955 le bureau de la Fédération internationale des Langues et Littératures modernes, réuni à Paris, ayant vérifié les titres de notre Société, a prononcé à l'unanimité son affiliation, reconnaissant ainsi officiellement l'importance et le caractère international de notre Société.

Tels sont, mes chers confrères, les faits principaux qui ont marqué ces trois années écoulées. Ils m'autorisent, me semble-t-il, à conclure que notre Société est désormais à nouveau bien vivante, et digne de recevoir la collaboration de tous les romanistes.

2° L'Assemblée générale entend et approuve le rapport de M. G. Straka, secrétaire-trésorier adjoint, sur la gestion financière de la Société. Voici le texte de ce rapport :

Rapport de M. Straka.

La Société de Linguistique romane compte actuellement 258 membres individuels auxquels il y a lieu d'ajouter 118 bibliothèques et institutions qui en font également partie. Au total, nous avons donc enregistré, à la date du 31 mars 1956, 376 adhésions. De plus, environ 60 abonnements anonymes à la *Revue de Linguistique romane* nous ont été transmis par des libraires, de sorte que la *Revue* que tous les membres reçoivent automatiquement, est distribuée en 436 exemplaires au total.

Les membres individuels se répartissent entre 23 pays selon le tableau suivant :

Allemagne	18
Argentine	1
Autriche	3
Belgique	17
Brésil	8
Canada	6
Chili	1
Danemark	3
Espagne	19
États-Unis	10
Finlande	4
France	65
Grande-Bretagne	26
Italie	22
Luxembourg	1
Norvège	5
Pays-Bas	7
Portugal	2
Roumanie (Roumains établis en Europe occidentale)	3
Suède	12
Suisse	21
Tchécoslovaquie	2
Yougoslavie	2
Au total	258

En ce qui concerne les bibliothèques et les institutions inscrites à la Société, elles appartiennent à 28 pays :

Allemagne	15
Argentine	3
Australie	1
Belgique	3
Brésil	2
Canada	2
Danemark	2
République Dominicaine	1
Espagne	2
États-Unis	5
Finlande	2
France	29
Grande-Bretagne	11
Hongrie	4
Irlande	1
Italie	6
Luxembourg	1
Mexique	1
Norvège	1
Pays-Bas	2
Pologne	1
Roumanie	1
Sarre	1
Suède	5
Suisse	8
Tchécoslovaquie	1
U. R. S. S.	2
Yougoslavie	5
Au total	118

Une liste des membres de la Société, membres individuels, bibliothèques et institutions, a paru dans le fascicule de juin 1955 de la *Revue de Linguistique romane*. Elle comprenait 344 adhérents, dont 236 membres individuels et 108 bibliothèques et institutions. Depuis sa parution, nous avons eu le regret de perdre quatre membres dont trois sont décédés (Albert Dauzat, Antoine Grégoire et Petar Skok). En revanche, nous avons enregistré, au cours de ces derniers mois, 36 nouvelles adhésions dont 26 membres individuels et 10 bibliothèques, ce qui porte le nombre total des adhérents au chiffre de 376 (258 et 118), mentionné ci-dessus. Une liste complète de ces nouvelles adhésions et de celles qui nous parviendront encore avant le 30 avril, ainsi que quelques rectifications apportées par nos confrères à la liste publiée l'année dernière, seront insérées dans la *Revue* en juin prochain.

La *Revue de Linguistique romane* est actuellement éditée en 550 exemplaires dont une centaine constitue une réserve pour les années à venir. Elle est en dépôt aux Éditions I. A. C., à Lyon, qui s'occupent de sa distribution et de l'encaissement des cotisations et abonnements.

Les frais d'impression et de distribution sont couverts :

1° par les cotisations et abonnements (environ 50 %);

2° par la vente des années anciennes (environ 20 %);

3° par une subvention annuelle de 350 000 fr. attribuée à la Société par le Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris (environ 30 %).

Voici le rapport détaillé sur la gestion financière de la Société et de la *Revue de Linguistique romane*, au cours des deux dernières années, c'est-à-dire depuis la reconstitution de la Société et l'entrée en fonction du bureau actuel :

Année 1954.

Recettes :

Reliquat des années précédentes	61 505 fr.
Cotisations versées en 1954 au compte bancaire de la Société	13 000 »
Cotisations et abonnements encaissés par les Éditions I. A. C. à Lyon	505 000 »
Vente des années anciennes de la *Revue* par les Éditions I. A. C.	175 245 »
Subvention du C. N. R. S	350 000 »
Total des recettes	1 104 750 »

Dépenses :

Frais divers déboursés par les Éditions I. A. C. (timbres, frais d'envoi, etc.)	42 718 fr.
Prix de revient des imprimés, déboursé par les Éditions I. A. C. (circulaires, papier à lettres, enveloppes, bandes d'envoi, etc.)	41 875 »
Frais de secrétariat et de comptabilité, engagés par les Éditions I. A. C.	57 750 »
Facture Didier, payée par les Éditions I. A. C.	2 000 »
Impression de la *Revue de Linguistique romane* (Imprimerie Protat, Mâcon) :	
fascicule 69-70	300 030 »
fascicule 71-72	395 368 »
Frais de timbres remboursés à M. Straka	3 000 »
Ristourne aux Editions I. A. C., selon le contrat signé par A. Terracher	52 397 »
Total des dépenses	895 138 »

Balance : recettes	1 104 750 fr.	
dépenses	895 138 »	
Reliquat	209 612 »	(deux cent neuf mille six cent douze francs).

Année 1955.

Recettes :

Reliquat de l'année 1954	209 612 fr.
Subvention du C. N. R. S	350 000 »
Cotisations et abonnements de 1954, payés en retard	31 900 »
Cotisations et abonnements de 1955	498 500 »
Vente des années anciennes de la *Revue*	253 500 »
Agios	693 »
Total des recettes	1 344 205 »

Dépenses :

Frais divers déboursés par les Éditions I. A. C. (timbres, frais d'envoi, etc.).	43 961 fr.
Prix de revient des imprimés, déboursé par les Éditions I. A. C........	21 287 »
Frais de secrétariat et de comptabilité, engagés par les Éditions I. A. C..	57 750 »
Impression de la *Revue de Linguistique romane* (Imprimerie Protat, Mâcon) :	
fascicules 73-74..	381 606 »
fascicule 75-76..	488 956 »
tirés à part..	30 281 »
Impression de 200 circulaires (Imprimerie O. Boehm, Strasbourg)......	3 200 »
Frais de timbres remboursés à M. Straka......	2 800 »
Frais de secrétariat et de timbres, engagés par Mgr Gardette au cours des années 1953, 1954 et 1955....................................	34 000 »
Librairie Raach, Strasbourg :	
Papeterie et Annuaire des Universités..............................	10 083 »
Ristourne aux Éditions I. A. C., selon le contrat du 24 mars 1955 (10 % du montant global des cotisations, abonnements et ventes)..........	84 820 »
Total des dépenses....................................	1 158 744 »

Balance : recettes..........................	1 344 205 fr.	
dépenses..........................	1 158 744 »	
Reliquat....................................	185 461 »	(cent quatre-vingt cinq mille quatre cent soixante et un francs).

Ces comptes, accompagnés de pièces justificatives, ont été soumis à deux commissaires aux comptes, MM. Antonio BADIA, professeur à l'Université de Barcelone, et Paul IMBS, professeur à l'Université de Strasbourg qui les ont approuvés :

« Ce jeudi 5 avril 1956, nous avons vérifié les comptes de la Société de Linguistique romane pour les années 1954 et 1955, et en certifions l'exactitude aux fins de décharge du Trésorier. Florence, le 5 avril 1956. »

Les commissaires aux comptes :
P. IMBS, A. BADIA.

Certes, le reliquat de 185 461 fr. constitue une marge de sécurité qui est tout à fait indispensable, mais il sera partiellement utilisé — comme l'a été celui de l'année précédente — pour augmenter le volume de la *Revue*. A ce sujet, il y a à noter que le tome XVII (1950) n'avait que 222 pages, tandis que le tome XVIII (1954) était déjà plus important (258 pages), et en 1955, nous avons pu faire paraître le tome XIX sur 300 pages. Nous espérons pouvoir aller plus loin encore en 1956.

En fait, le reliquat mentionné ne représente qu'à peine deux tiers de la somme que nous devrions avoir en caisse actuellement. Le reliquat de l'année 1955 devrait s'élever à la somme de 299 861 fr. mais 9 membres n'ont pas encore payé leurs cotisations de 1954 et 53 membres celles de 1955 ; de plus, 3 abonnements 1955 et la vente de plusieurs années anciennes n'ont pas encore été réglés. La Société doit donc récupérer la somme de 114 400 fr. qui s'ajoutera au reliquat réel de 185 461 fr. déposé à son compte bancaire au Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg.

En terminant mon rapport sur la gestion financière de la Société de Linguistique romane, je me permets de faire appel aux confrères qui n'ont pas réglé leurs cotisations de 1955, voire celles de 1954, et de les prier de les adresser d'urgence au compte postal ou au compte bancaire des Éditions I. A. C. (c. c. p. Lyon 232-03, ou Crédit Lyonnais de Lyon, compte 38-60.129), ou encore au compte bancaire de la Société (nº 12-34.562 au Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg). Je les en remercie d'avance.

Je tiens aussi à remercier d'une part les Éditions I. A. C., notamment leur directeur M. Sibert, de leur collaboration extrêmement efficace, et d'autre part, tous les confrères qui, au lendemain du Congrès de Barcelone, dès qu'ils ont appris que notre Société reprenait sa vie d'autrefois, se sont regroupés dans ses rangs afin de poursuivre notre œuvre commune, inaugurée, il y a plus de trente ans, par le regretté Adolphe Terracher.

Depuis la réorganisation de la Société, en 1953, le nombre de ses membres n'a cessé d'augmenter, et je crois que, dans l'ensemble, nous pouvons être satisfaits de l'accueil que les romanistes ont réservé à nos circulaires successives les invitant à adhérer à la Société. Nous voudrions cependant augmenter encore nos effectifs. Plus nous serons nombreux, et plus notre *Revue* pourra être étoffée. Par ailleurs, vous avez sans doute remarqué que notre budget n'est équilibré que grâce à la subvention du Centre National de la Recherche Scientifique et, aussi, grâce à la vente des années anciennes de la *Revue*. Sans cette vente, nous n'aurions pas de reliquat et notre budget serait probablement déficitaire. Or, cette dernière source de revenus peut peut-être se tarir. Il faut donc être prudent, et en conséquence, je me permets de vous demander à tous de nous aider à recruter de nouveaux membres parmi vos collègues qui — d'ailleurs, assez peu nombreux — ne font pas encore partie de la Société et, surtout, dans la jeune génération de romanistes, parmi vos élèves et anciens élèves, voire parmi les tout jeunes collègues qui viennent d'entrer dans l'enseignement supérieur, mais que nous ne connaissons pas jusqu'à présent.

3º L'Assemblée générale procède au vote de nouveaux statuts, les statuts adoptés en 1925 ne correspondant plus à la vie actuelle de la Société. Voici le texte des nouveaux statuts :

Nouveaux statuts.

Titre I. — Objet et moyens d'action de la Société.

Art. 1. — La Société de Linguistique romane, dont la durée est illimitée, a pour objet de grouper les personnes physiques et morales qui s'intéressent aux études de Linguistique romane et qui désirent contribuer à leur développement.

Art. 2. — La Société publie une Revue de Linguistique romane et, dans la mesure où la chose paraîtra utile, des chroniques bibliographiques.

Titre II. — Composition de la Société.

Art. 3. — La Société ne comprend que des membres actifs qui versent une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le Bureau.

Titre III. — Administration de la Société.

Art. 4. — La Société est administrée par un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-administrateur et d'un secrétaire-trésorier. Le Bureau dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes ou opérations permis à la Société. Il prend ses décisions à la majorité des membres le composant.

Art. 5. — L'Assemblée générale se réunit sur convocation du président, à l'occasion des Congrès de Linguistique. La convocation est faite par un avis inséré dans la *Revue* ou par un avis individuel adressé au moins un mois à l'avance. L'Assemblée générale entend les rapports du secrétaire-administrateur et du secrétaire-trésorier sur l'activité scientifique et la gestion financière de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 6. — Les membres du Bureau sont élus pour six ans en Assemblée générale, à la majorité relative des suffrages des membres présents, ou ayant voté par correspondance, ce dernier mode de vote étant admis.

Art. 7. — Les membres du Bureau sont rééligibles indéfiniment.

Art. 8. — Une commission de deux membres élus par l'Assemblée générale procède à la vérification des comptes présentés par le trésorier.

TITRE IV. — RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 9. — Les ressources de la Société se composent :

1° des cotisations des membres;

2° des subventions et allocations qui peuvent lui être attribuées;

3° et d'une façon générale de toutes les recettes non interdites par les lois.

TITRE V. — MODIFICATIONS ET DISSOLUTION.

Art. 10. — Aucun projet de modification des statuts ne pourra être envisagé s'il n'est préalablement agréé par le Bureau.

Art. 11. — Toute modification des statuts devra être soumise à la ratification d'une Assemblée générale extraordinaire, qui devra statuer à la majorité des deux tiers des membres présents, ou représentés par mandat nominatif. La convocation sera accompagnée du texte proposé par le Bureau.

Art. 12. — La dissolution ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres de la Société. Dans ce cas, les membres de la Société seront convoqués en assemblée générale extraordinaire, avec indication dans la convocation de l'objet de la réunion.

Art. 13. — En cas de dissolution, l'actif sera affecté à des œuvres ayant un objet analogue à celui de la Société.

Art. 14. — Le siège social de la Société est à l'École des Hautes Études, à la Sorbonne, à Paris.

4° Le Président rappelle le décès de A. Terracher, fondateur de la Société et de la *Revue.* L'Assemblée unanime décide que le nom de A. Terracher, ainsi que celui d'O. Bloch, seront dorénavant inscrits à la page 3 de la couverture de la *Revue*, précédant les noms des membres du Bureau, au-dessous du titre « Société de Linguistique romane », et de la façon suivante : « O. Bloch et A. Terracher, fondateurs ».

5° L'Assemblée générale élit M. Pierre Gardette comme secrétaire-administrateur, en remplacement de A. Terracher, décédé.

6° Le Président fait connaître à l'Assemblée le désir exprimé par divers sociétaires de voir les pays ou groupes de pays, qui comprennent un nombre important de membres

dans la Société, représentés par des conseillers, délégués auprès du Bureau. L'Assemblée décide d'élire cinq conseillers : un pour les Pays Scandinaves, un pour la Péninsule Ibérique, un pour l'Italie, un pour l'Allemagne et un pour la Belgique. Sur la proposition du Bureau, elle élit MM. Blinkenberg, Badia, Monteverdi, Gamillscheg et Delbouille.

7° Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que trois pays ont fait connaître leur désir de recevoir le prochain Congrès d'Études romanes, en 1959 : le Portugal (Université de Lisbonne), l'Allemagne (Université de Munich) et, au cours de l'Assemblée, la Roumanie. M. Reinfelder fait connaître à l'Assemblée que l'Université de Munich se désiste en faveur de l'Université de Lisbonne, qui fêtera de grands anniversaires en 1959. Le Président remercie M. Rheinfelder de son geste de courtoisie et met aux voix les invitations du Portugal et de la Roumanie. A une très forte majorité, l'Assemblée décide que le prochain Congrès se tiendra en 1959 à Lisbonne.

NÉCROLOGIES

La Société vient de perdre deux de ses membres de la première heure : Antoine GRÉGOIRE, ancien professeur des Universités de Liège et de Bruxelles, et Petar SKOK, ancien professeur de l'Université de Zagreb.

Antoine GRÉGOIRE était un phonéticien averti de l'école de l'abbé Rousselot, et les résultats de ses recherches minutieuses sur la durée des syllabes et des phonèmes français (dans *La Parole*, I, 1899, et dans la *Revue de Phonétique*, t. I, 1911) restent toujours valables. Son ouvrage capital intitulé *L'apprentissage du langage* (t. I : *Les deux premières années*, 1937 ; t. II : *La troisième année et les années suivantes*, 1947) est un recueil d'observations unique en son genre et peut servir de modèle à des travaux analogues (v. à ce sujet M. Cohen, *BSL*, t. XXXVIII, fasc. 3, p. 6-8, et t. XLVI, fasc. 2, p. 23-25) ; il en est de même de son volume consacré à l'étude des surnoms inventés par les parents pour leurs enfants (*Edmond, Puxi, Michel : les prénoms et les surnoms de trois enfants*, 1939). Fin observateur, il s'est intéressé à des défauts d'élocution et à diverses fautes de prononciation, et il a suggéré des moyens efficaces pour les corriger (*Le bégaiement : conseils indispensables à sa guérison*, 1948 ; *La palatalisation du ch et du j français*, dans le *Français moderne*, t. XVII et XIX, etc.). Dès 1915, il avait publié, à l'intention du grand public, un petit traité de linguistique qui, plusieurs fois réédité, peut aussi rendre service aux étudiants et aux linguistes eux-mêmes (*La Linguistique*, coll. Delagrave, 6e éd., 1948).

Le romaniste de Zagreb, Petar SKOK, est décédé, à l'âge de 75 ans, le 3 février 1956, quelques jours avant la parution, dans notre Revue, de son dernier article qui portait sur le vocabulaire de l'ancien dalmate et qu'il se proposait d'approfondir prochainement. Il ne nous est pas possible de rappeler ici ses nombreuses études publiées, depuis 50 ans, dans les principales revues de linguistique et de philologie romanes, mais on sait que ses recherches embrassent principalement deux domaines, la linguistique balkanique et l'onomastique. Ses travaux concernant les traces du latin vulgaire et du latin médiéval dans les Balkans, la linguistique roumaine, la place de l'istro-roman parmi les idiomes romans, la terminologie des marins et des pêcheurs sur la côte orientale de l'Adriatique, les rap-

ports mutuels des langues balkaniques, les influences des langues romanes sur diverses langues slaves, notamment sur le serbocroate, etc., sont bien connus (les résultats de ceux qui ont paru avant 1930 sont consignés dans Kr. SANDFELD, *Linguistique balkanique*, passim). Parmi les études d'onomastique, les unes traitent des noms de lieux du sud de la France (*Die mit den Suffixen -acum, -anum, -ascum und -uscum gebildeten südfranz. Ortsnamen*, Zs. Beih., 1906, *Fabrica*, Zs., 1909, etc.; certaines conclusions de cette dernière étude ont été discutées et mises au point par P. NAUTON, dans notre *Revue*, t. XVIII, 1954, p. 201-251), d'autres traitent de la toponymie romane en général (*Die Verbalkomposition in der romanischen Toponomastik*, 1912, et de nombreux articles dans Zs., Arch. rom., Zs. f. Ortsnamenf., etc,), d'autres encore des noms de lieux de la région de Raguse, de l'île de Veglia, etc. Dans la *Rev. de philologie mod.*, t. XII et XV-XVII (Prague, 1925 et 1928-1931), il a publié une série d'articles constituant un ouvrage important sur le *Rôle de l'homonymie dans les créations phonétiques et morphologiques*. Dans deux livres écrits en croate, à l'intention des étudiants et des professeurs de son pays, il a résumé la longue expérience qu'il avait acquise dans l'enseignement du français : *Pregled francuske gramatike* (2 vol., 1938 et 1939 et *Metodologija francuskoga jezika* (1939). Avant la guerre, il dirigeait la *Revue internationale des études balkaniques* qu'il avait fondée, avec M. BUDIMIR, en 1934. Pour plus de détails, v. l'article de M. F. BEZLAJ, *Petar Skok-sedemdesetletnik* [P. S. septuagénaire], dans *Slavistična Revija*, t. IV, Ljubljana, 1951, p, 93-95.

Georges STRAKA.

SUPPLÉMENT A LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE PUBLIÉE EN JUIN 1955

I

MEMBRES INDIVIDUELS

ANTOINE (Gérald), professeur à l'Université de Paris, 19, avenue de Tourville Paris, VIIe (France).

BATTISTI (Carlo), professeur à l'Université, Istituto di Glottologia, Università degli Studi, Firenze (Italie).

BOTTKE (Karl G.), professeur à l'Université, 265, Bascom Hall, University of Wisconsin, Madison 6, Wisconsin (U. S. A.).

BOURGUIGNON (Jean, abbé), professeur aux Facultés Catholiques de Lyon, 30, rue Francisque-Jomard, Oullins (Rhône, France).

BRUMMER (Rudolf), professeur à l'Université, Schliemannstrasse, 31, Rostock (Allemagne).

BUESCU (Victor), lecteur de roumain à l'Université de Lisbonne, Rua Castilho 61, 2°, D°, Lisbonne (Portugal).

DIVERRES (A. H.), professeur à l'Université, 202, Queen's Road, Aberdeen (Scotland Grande-Bretagne).

FLYDAL (Leiv), professeur à l'Université, Fiolveien 14 A, Bergen (Norvège).

GASCA QUEIRAZZA (Giuliano, R. P.), assistant à l'Institut de Philologie romane, Università, Via Arcivescovado 9, Torino (Italie).

GLAETTLI (Hugo), Zürichstrasse 88, Küsnacht-Zurich (Suisse).

GOROSCH (Max), professeur à l'Université de Stockholm, Vårdkasevägen 34, Älvsjö-Stockholm (Suède).

GUBERINA (Petar), professeur à l'Université, Trg Žrtava fašizma 3, Zagreb (Yougoslavie).

GUILLAUME (Gabriel, abbé), professeur aux Facultés Catholiques, 27, rue Volney, Angers (Maine-et-Loire, France).

HACKETT (W. M., Mlle), professeur à l'Université, French Department, King's College, Strand, London W. C. 2 (Grande-Bretagne).

HERCULANO DE CARVALHO (José Gonçalo), assistant à la Faculté des Lettres, Rua Dr Augusto Rocha 7, Coïmbra (Portugal).

HERON DE ALENCAR (Francisco), professeur à l'Université de Bahia, Faculdade de Filosofia e Letras, Universidade da Bahia, Cidade do Salvador, Bahia (Brésil).

KLUNGSØYR (Ivar), lecteur d'espagnol à l'École des Hautes Études commerciales de Norvège, Bergen (Norvège).

KRAEMER (Erik v.), professeur à l'Université, Rehbindervägen 5 A 10, Helsinki (Finlande).

KRAVTCHENKO (Suzanne, Mme), conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Grenoble, chemin des Buclos, Meylan (Isère, France).

MIRON (Paul), docteur ès-lettres, lecteur de roumain aux Universités de Bonn et de Cologne, Romanisches Seminar, Universität, Bonn (Allemagne).

MONFRIN (Jacques), secrétaire de l'École des Chartes, 19, rue de la Sorbonne, Paris Ve (France).

MUND (Anne, Mlle), professeur au Lycée Royal, 32, rue de Bériot, Louvain (Belgique).

NENCIONI (Giovanni), professeur à l'Université, Via de Coverelli 2, Firenze (Italie).

PAIONI (Giuseppe), professeur à l'Université, Corso Garibaldi 50, Urbino (Italie).

PLATZ (Ernest), Privat-Docent à l'Université de Fribourg-en-Suisse, 5 *bis*, place Wilson, Dijon (Côte-d'Or, France).

POPINCEANU (Ion), chargé de cours à l'Université de Munich, Jollystrasse 13, München 9 (Allemagne).

QUEMADA (Bernard), assistant à la Faculté des Lettres de Besançon, 4, rue Beaurepaire, Paris Xe (France).

REGULA (Moritz), professeur honoraire de l'Université de Graz, Beethovenstrasse 23, Graz-II (Autriche).
REINHARD (Toni), Privat-Docent, Blochmonterstrasse 19, Bâle (Suisse).
RENNER (Jacques), professeur d'enseignement secondaire, La Broque (Bas-Rhin, France).

SANSONE (Giuseppe E.), professeur à l'Université de Bari, Via Caroncini 51, Roma (Italie).
SAURO (Antonio), professeur à l'Université de Bari, Via Cariati 25, Napoli (Italie).
STIMM (Helmut), Privat-Docent, Ludwigstrasse 18, Tübingen (Allemagne).

TOGEBY (Knud), professeur à l'Université de Copenhague, Agervang 3, Lyngby (Danemark).

UGOLINI (Francesco), professeur à l'Université, Via Carlo Alberto 10, Torino (Italie).
ULLMANN (S.), professeur à l'Université, Department of French Studies, The University, Leeds (Grande-Bretagne).

WIND (B. H., Mlle), professeur à l'Université, directrice de l'Institut de langue et littérature françaises, Drift 11, Utrecht (Pays-Bas).

ZERR (JOSEPH), professeur au Lycée de Haguenau, 24 bd Hanauer, Haguenau (Bas-Rhin, France).

II

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTIONS

AMSTERDAM, Universiteits Bibliotheek, Amsterdam (Pays-Bas).
BARCELONE, Sección de Filología Romanica, Universidade, Barcelona (Espagne).
BUCAREST, Biblioteca Academii, București (Roumanie).
BUENOS-AIRES, Institut de Philologie, c. o. Ambassade de France, Buenos-Aires (Argentine).
CLERMONT-FERRAND, Bibliothèque Municipale, 1, bd Lafayette, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, France).
LISBONNE, Centro de Estudos Filológicos, Travessa do Arco a Jesus 13, Lisboa (Portugal).
LJUBLJANA, Slovenska Akademija Znanosti in Umetnosti, Ljubljana (Yougoslavie).
MÉXICO, Nueva Revista de Filología Hispánica (Sr. D. Antonio ALATORRE, secretario), El Colegio de México, Durango 93, México 7, D. F. (Mexique).
MUNICH, Romanisches Seminar, Universität, Ludwigstrasse 12, München (Allemagne).
PHILADELPHIA, The Library of the University of Pensylvania, 34th Street and Woodland Av., Philadelphia 4 (U. S. A.).
SKOPLJE, Narodna Biblioteka, Skoplje (Yougoslavie).
TÜBINGEN, Romanisches Seminar, Universität, Munzgasse 11, Tübingen (Allemagne).
WASHINGTON, Institute of Languages, Georgetown University, 1719 Massachussets Av., Washington 6 DC (U. S. A.).

RECTIFICATIONS DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE PUBLIÉE EN JUIN 1955

(CHANGEMENTS D'ADRESSES, DE SITUATION, ETC.*)

I

* Les additions et les rectifications sont imprimées en italique.

MEMBRES INDIVIDUELS

ALESSIO (Giovanni), professeur à l'Université *de Naples*, Viale Cadorna 12, Firenze (Italie).
BONI (Marco), professeur à l'Université *de Bologne*, *Via Saragozza 47*, Bologna (Italie).
COLÓN DOMÉNECH (Germán), lecteur à l'Université de Bâle, *Holeestrasse 3*, *Bâle* (*Suisse*).
CREMONA (Joseph Anthony), professeur à l'Université *de Cambridge*, *81 High Street*, *Chesterton*, *Cambridge* (Grande-Bretagne).
DAUZAT (Albert) : *décédé*.
DEUTSCHMANN (Olaf) : *démissionnaire*.
EWERT (Alfred), professeur à l'Université d'Oxford, *directeur de French Studies*, *15 Blanford Avenue*, Oxford (Grande-Bretagne).
GHIRLANDA (Elio, Dr.), rédacteur au Vocabulario dei dialetti della Svizzera Italiana, *Via Lambertenghi 8*, Lugano (Suisse).
GRÉGOIRE (Antoine) : *décédé*.
GSELL (René), *assistant à la Faculté des Lettres*, *directeur de l'Institut de Phonétique*, 7, *place Condorcet*, *Grenoble* (*Isère*, France).
KELLER (Hans Erich), rédacteur au Franz. Etym. Wörterbuch, *Hohe Lindestrasse 100*, Bâle (Suisse).
LEGROS (Élisée), *directeur scientifique de l'Atlas linguistique de la Wallonie*, 7, rue Pasteur, Liège (Belgique).
ORR (John), professeur et doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université d'Edimbourg, directeur du *Modern Language Review*, *121 Dalkeith Road*, Edinburgh 9 (Scotland, Grande-Bretagne).
PARENT (Monique, Mlle), *professeur à l'Université*, 5, rue Théodore-Deck, Strasbourg (Bas-Rhin, France).
PIGNON (Jacques), professeur à l'Université de Caen, *directeur du Français moderne*, 3, avenue de la Porte de Montrouge, Paris XIVe (France).
POTTIER (Bernard), *professeur à l'Université de Bordeaux*, 176, rue de Crimée, Paris XIXe (France).
REMACLE (Louis), professeur à l'Université, 92, rue du Limbourg, Liège (Belgique); *supprimer la mention* « directeur de l'Atlas linguistique de la Wallonie ».
ROCA PONS (Joseph), *Visiting-Professeur*, *Universidade Oriente*, *Santiago de Cuba*.
ROSSI (Nelson), *professeur à l'Université de Bahia*, *Faculdade de Filosofia e Letras*, *Universidade da Bahia*, *Cidade do Salvador*, *Bahia* (Brésil).
SERRA (Giandomenico), professeur *honoraire* de l'Université de Naples, Via Tasso 69 (Parco Flora), Napoli (Italie).
SKOK (Petar) : *décédé*.
SNEYDERS DE VOGEL (*Karl* Jr.), professeur, Saenredamstraat 42 *bis*, Utrecht (Pays-Bas).

Sten (Holger), *professeur à l'Université*, Skt Thomas Allé 3, Copenhague-V (Danemark).
Stone (Louise Willes, Mlle), professeur *honoraire* de King's College, *19 Elgin Court, London W. 9* (Grande-Bretagne).
Vallet (Frère Antoine), *docteur ès lettres*, supérieur provincial, Institution N.-D. de Valbenoîte, 10, place de l'Abbaye, Saint-Étienne (Loire, France).

II

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTIONS

Berne, Glossaire romand : *lire* Lausanne, Glossaire romand, 47, rue du Maupas, Lausanne (Suisse).

LIVRES REÇUS

Heinz Kröll, *Designações portuguesas para « embriaguez »*, separata da *Revista portuguesa de Filologia*, vol. V, VI e VII, Coimbra, Casa do Castelo, 1955, 244 pages.

Boletin de la Universidad de Granada, revista general, vol. III, Granada, 1954, 292 pages (comptes rendus du domaine de la linguistique et de la philologie romanes, p. 275-292).

Olaf Brattö, *Nuovi studi di antroponimia fiorentina.* I nomi meno frequenti del Libro di Montaperti. Stockholm, 1955, 247 pages.

Gustave Guillaume et Roch Valin, *Époques et niveaux temporels dans le système de la conjugaison française.* Cahiers de linguistique structurale de la Faculté des Lettres de l'Université Laval, nº 4. Québec, 1955, 32 pages.

Ulla Westerbergh, *Chronicon Salernitanum. A critical edition with studies on literary and historical sources and on language.* Acta Universitatis Stockholmiensis. Studia latina Stockholmiensia 3. Stockholm, 1956, xxx + 362 pages.

F. Bakos, *Contributions à l'étude des formules de politesse en ancien français*, I. Acta linguistica academiae scientiarum Hungaricae, V, 3-4, p. 295-364. Budapest, 1955.

Bodo Müller, *Die Herkunft der Endung -i in der I. pers. sing. präs. ind. des provenzalischen Vollverbs*, Erlangen, 1955. 117 pages.

LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LE LATIN VIVANT se tiendra en Avignon du 2 au 6 septembre 1956, sous le patronage du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Université d'Aix-en-Provence, de l'Alliance Française et de la ville d'Avignon.

Ce Congrès a pour but essentiel de poser le problème de la place du latin dans le monde moderne et, en cas de succès, d'étudier les moyens pratiques de rendre au latin un rôle vivant.

Des rapports seront présentés par M. le professeur Jean Bayet, directeur de l'École française de Rome (Grammaire latine), M. le professeur Burck, de l'Université de Kiel (Prononciation du latin), M. le professeur Goodwin Beach, College de Hartford U. S. A. (Pédagogie du latin), M. le professeur Guerino Pacitti, de l'Istituto di Studi Romani (Vocabulaire latin).

Le Secrétariat du Congrès, Musée Théodore-Aubanel, 7, place Saint-Pierre, Avignon, adresse sur simple demande une documentation complète et gratuite.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON. — JUIN 1956.
DÉPOT LÉGAL : 3e TRIMESTRE 1956.
Nº D'ORDRE CHEZ L'IMPRIMEUR : 2453. — Nº D'ORDRE CHEZ L'ÉDITEUR : 264.

PUBLICATIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13, quai Anatole-France, Paris (VIIe)

ÉTUDES LITTÉRAIRES

I. — PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BULLETIN ANALYTIQUE

Troisième partie trimestrielle consacrée à la Philosophie.

Abonnement annuel : France, **2.000** fr., Étranger, **2.500** fr.
Abonnement aux tirages à part : France, **800** fr., Étranger, **1.000** fr.

Vente : Centre de Documentation du Centre National de la Recherche Scientifique, 16, rue Pierre-Curie à Paris, Ve, C. C. P. Paris 9131/62. Tél. Danton 87-20.

BULLETIN D'INFORMATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'HISTOIRE DES TEXTES

No 1........................... **300** fr. No 2..................... En préparation.

Vente : Service des publications du Centre National de la Recherche Scientifique, 45, rue d'Ulm à Paris Ve, Tél. Odéon 81/95, C. C. P. Paris 9061/11.

GALLIA : Organe du Comité technique de la Recherche Archéologique en France.

Tome V	fasc. 1	1.200 fr.	fasc. 2	1.200 fr.	Tome IX	fasc. 1 1.400 fr.	fasc. 2	2.200 fr.
— VI	—	1.800 »	—	1.600 »	— X	— » »	—	1.900 »
— VII	—	1.400 »	—	2.400 »	— XI	— 3.000	—	2.400 »
— VIII	—	» »	—	3.000 »	— XII	*sous presse*		

SUPPLÉMENTS A GALLIA

H. Rolland, Les fouilles de Glanum. **800** fr.
J. Formige, Le trophée des Alpes... **960** »
H. Rolland, Fouilles de Saint-Blaise. **2.200** »
P. Vuilleumier, Fouilles de Fourvières......................... **1.500** »
Benoît, Sarcophages Paléochrétiens d'Arles et de Marseille.......... **1.400** »
Chenet-Gaudron, La céramique Gallo-Romaine d'Argonne. En préparation.

Vente : Revue Gallia, 155, rue de Sèvres à Paris 15e, C. C. P. Paris 9152/20. Tél. Suf. 68-40.

II. — PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

Cohen et Meillet, Les Langues du Monde, 2e Édition.......................... **6.400** fr.
Vente : Librairie Honoré Champion, 7, quai Malaquais, Paris, Libraires et particuliers, Service des publications du Centre National de la Recherche Scientifique, particuliers seulement.
Lefebvre-Terroine, Recueil de documents relatifs aux séances des États Généraux de 1789. **2.500** »
Mlle Pellegrin, La Bibliothèque des Visconti Sforza............................ En préparation.

III. — COLLOQUES INTERNATIONAUX. Sciences Humaines.

I. — Pensée Humaniste et Tradition Chrétienne aux xve et xvie siècles.............. **1.800** fr.
II. — Léonard de Vinci et l'Expérience Scientifique au xvie........................ **1.500** »
(le colloque Léonard de Vinci est en vente aux Presses Universitaires de France).
III. — Les romans du Graal aux xiiie et xve siècles........................ En préparation.
IV. — Manuscrits médiévaux datés.
V. — Musique et poésie.
Vente : Service des Publications du Centre National de la Recherche Scientifique.

IV. — COLLOQUES NATIONAUX

4. — Quaternaire et morphologie.. En préparation.

V. — LES LABORATOIRES DU C. N. R. S.

Le Laboratoire souterrain de Moulis.. **230** fr.
Service de la Carte Phytogéographique.. En préparation.
Vente : Service des Publications du Centre National de la Recherche Sciantifique, 45, rue d'Ulm, Paris, Ve.

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

O. Bloch et A. Terracher, fondateurs.

BUREAU

PRÉSIDENT..	M. M. ROQUES
Vice-Présidents	MM. J. ORR et von WARTBURG
Secrétaire-Administrateur............................	M. P. GARDETTE
Secrétaire-Trésorier.................................	M. Ch. BRUNEAU
Secrétaire-Trésorier adjoint..........................	M. G. STRAKA

ANNÉE 1956

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ : Cotisation annuelle (donnant droit au Service de la Revue)................................	frs-fr. 1.500
ABONNEMENTS FRANCE et ÉTRANGER (pour les abonnés ne faisant pas partie de la Société)	2.000

Cotisations et abonnements partent du 1er Janvier.

ANNÉES ÉCOULÉES	France et Union Française..........	2.500
	Étranger..........................	3.000

(Certains tomes anciens n'existant plus qu'en nombre très limité ne seront vendus qu'aux acheteurs de la collection complète).

ADRESSER les abonnements et cotisations
aux ÉDITIONS I. A. C., 58, rue Victor-Lagrange, à LYON
Chèque Postal : Lyon 232-03.
Crédit Lyonnais de Lyon : compte n° 38/60.129.

Messieurs les Sociétaires et abonnés étrangers sont priés d'utiliser les mandats-poste internationaux, les virements bancaires en francs français ou, de préférence, les bons-livres Unesco, à l'exclusion des chèques en monnaie étrangère dont l'encaissement en France est grevé de frais trop élevés.

AVIS IMPORTANT

Toutes les communications relatives à la **rédaction** de la Revue doivent être adressées à M. P. Gardette, Facultés Catholiques, 25, rue du Plat, Lyon.

Toutes les communications relatives à la Société, notamment les **adhésions** de nouveaux membres, doivent être adressées à M. G. Straka, Université de Strasbourg.

Les **cotisations**, les **abonnements** et les **commandes** de numéros anciens doivent être envoyés aux Éditions I. A. C., 58, rue Victor-Lagrange, Lyon 7e.